



**PLAN
DE GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES
(PGMR)
2023-2029**



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

- **Djifa Kodjo Atipoupou**, chargé de projets PGMR, Service de l'environnement
- **Chloé Gourde-Bureau**, chargée de projets PGMR, Service de l'environnement
- **Annie-France Major**, responsable PGMR, Service de l'environnement
- **Vincent Paquette**, coordonnateur – Politique environnementale, Service de l'environnement

Comité de révision

- **Bruno Desautels**, chef de division GMR par intérim, Service de l'environnement
- **Chantal Marcotte**, directrice, Service de l'environnement
- **Frédéric Vandal**, adjoint à la direction, Service de l'environnement

Date de modification : 11 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	I
Rédaction.....	i
Comité de révision.....	i
TABLE DES MATIERES.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	VIII
LEXIQUE.....	X
1. CONTEXTE ET REGLEMENTATION.....	1
1.1 Historique	1
1.1.1 PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau.....	1
1.1.2 PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau.....	2
1.1.3 Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire	6
1.2 Révision du PGMR	7
1.2.1 Processus de révision du PGMR	7
1.2.2 Cadre législatif de la gestion des matières résiduelles	12
1.3 Économie circulaire.....	20
1.3.1 Partenaires et outils.....	21
2. PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	23
2.1 Portrait de la Ville de Gatineau	24
2.1.1 Description géographique	24
2.1.2 Aménagement du territoire.....	24
2.1.3 Description démographique	27
2.1.4 Impact de la démographie et de la croissance sur la GMR.....	29
2.1.5 Structure économique	31
2.2 Volet réduction et réemploi	35
2.2.1 Portrait.....	35
2.2.2 Recensement et inventaire.....	35
2.2.3 Enjeux et solutions.....	44
2.3 Volet organisationnel	46
2.3.1 Portrait.....	46
2.3.2 Recensement et inventaire.....	48
2.3.3 Enjeux et solutions.....	51
2.4 Volet ICI.....	53
2.4.1 Portrait.....	53
2.4.2 Recensement et inventaire.....	56

2.4.3 Enjeux et solutions.....	60
2.5 Volet résidentiel	65
2.5.1 Portrait.....	65
2.5.2 Recensement et inventaire.....	74
2.5.3 Enjeux et solutions.....	92
2.6 Volet CRD	98
2.6.1 Portrait.....	98
2.6.2 Recensement et inventaire.....	100
2.6.3 Enjeux et solutions.....	103
2.7 Volet infrastructures et installations	105
2.7.1 Réduction et réemploi	105
2.7.2 Matières recyclables	106
2.7.3 Matières compostables	108
2.7.4 Biosolides.....	111
2.7.5 Résidus de CRD	113
2.7.6 Résidus domestiques dangereux et produits sous une responsabilité élargie des producteurs.....	118
2.7.7 Déchets	121
2.7.8 Enjeux et solutions.....	128
2.8 Matières nécessitant une gestion particulière	133
2.8.1 Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	133
2.8.2 Résidus d'activités municipales	133
2.8.3 Résidus de transformation industrielle	133
3. PLAN D'ACTION 2023-2029.....	135
3.1 Cadre financier	135
3.2 Suivi et reddition de comptes	136
4. CONCLUSION	137
RÉFÉRENCES	141
ANNEXE 1	146
ANNEXE 2	159
ANNEXE 3	170
ANNEXE 4	173

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Distribution des compétences et responsabilités en GMR sur le territoire gatinois (2020)	6
Tableau 2 : Article 183 du Règlement de zonage concernant le dépôt à matières résiduelles pour les immeubles de type habitation.....	17
Tableau 3 : Nombre et types d'unités desservies par le service municipal de GMR (2013-2020)	31
Tableau 4 : Répartition de l'emploi selon le secteur d'activités dans la région métropolitaine de Gatineau (2020)	32
Tableau 5 : Répartition des permis d'affaires délivrés par secteur de la ville de Gatineau (2020)	33
Tableau 6 : Tonnages de textiles résidentiels sur le territoire gatinois (2020).....	41
Tableau 7 : Nombre de bâtiments municipaux desservis par une collecte de matières résiduelles en fonction du type de bâtiment	47
Tableau 8 : Taux de desserte des bâtiments municipaux par type de bâtiment et filière de matières.....	50
Tableau 9 : Résidus de CRD récupérés par le secteur organisationnel (2020)	51
Tableau 10 : Répartition des bâtiments et permis d'affaires par secteur d'activités commerciales ou institutionnelles (2020).....	54
Tableau 11 : Répartition des lieux d'affaires selon le secteur d'activité industrielle (2020)	55
Tableau 12 : Tonnages estimés et taux de récupération des matières recyclables du secteur ICI (2020).....	57
Tableau 13 : Tonnages estimés et taux de récupération des matières compostables du secteur ICI (2020)	58
Tableau 14 : Tonnages et taux de récupération estimés des matières résiduelles générées actuelles (2020) et à atteindre (2029) pour le secteur ICI.....	61
Tableau 15 : Avantages et désavantages des différents scénarios possibles pour le secteur ICI	63
Tableau 16 : Service municipal de GMR offert selon les unités d'occupation et par type de collecte (changements apportés dans le cadre du PGMR 2016-2020 identifiés en rouge)	66
Tableau 17 : Répartition des unités d'occupation (u.o.) desservies par le service municipal de GMR par type de bénéficiaires (2020)	68
Tableau 18 : Annexe II du Règlement 839-2018 listant les OBNL approuvés.....	71
Tableau 19 : Moyenne de requêtes enregistrées au sujet des matières résiduelles par année au 3-1-1	76
Tableau 20 : Gestion de matières recyclables issues du secteur résidentiel (2020)	78
Tableau 21 : Gestion de matières compostables issues du secteur résidentiel (2020).....	82
Tableau 22 : Gestion d'encombrants issus du secteur résidentiel (2020)	87
Tableau 23 : Potentiel de détournement des matières récupérables en tonnes (2020)	96
Tableau 24 : Quantités estimées des différents types de résidus de CRD gérés sur le territoire de Gatineau (2020)	101
Tableau 25 : Tonnages de textiles et encombrants (de provenance résidentielle) connus sur le territoire gatinois (2020)	106

Tableau 26 : Installations de tri et de traitement des matières recyclables (2020)	107
Tableau 27 : Tonnages estimés de matières recyclables générés sur le territoire (résidentiel et ICI)	108
Tableau 28 : Installations de tri et traitement des matières compostables desservant Gatineau	109
Tableau 29 : Tonnages estimés de matières compostables générés sur le territoire (résidentiel et ICI).....	110
Tableau 30 : Entreprises et installations gérant ou ayant géré des biosolides de la Ville de Gatineau	111
Tableau 31 : Centres de tri de résidus de CRD	114
Tableau 32 : Tonnages estimés de résidus de CRD générés sur le territoire de Gatineau	118
Tableau 33 : Entreprises de gestion des RDD et des produits sous la REP	119
Tableau 34 : Nombre de points de dépôt à Gatineau pour les produits sous une REP	121
Tableau 35 : Installations de tri et traitement des déchets accessibles pour Gatineau	122
Tableau 36 : Matières résiduelles gérées au centre de transbordement de Gatineau (2020).....	123
Tableau 37 : Tonnages d’ordures ménagères projeté suite à l’atteinte des objectifs de récupération en 2029 ...	126
Tableau 38 : Tonnages de déchets commerciaux projeté suite à l’atteinte des objectifs de récupération en 2029	127
Tableau 39 : Budget annuel moyen du plan d’action du PGMR 2023-2029	136

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Élimination résidentielle et ICI en kg/hab (2006-2020).....	5
Figure 2 : Déroulement du processus de révision 2021-2022	8
Figure 3 : Schémas de l'économie linéaire et circulaire	21
Figure 4 : Structure du portrait diagnostique de la GMR à Gatineau.....	23
Figure 5 : Localisation de la Ville de Gatineau en Outaouais et dans la région de la capitale nationale (RCN)	24
Figure 6 : Périmètre d'urbanisation de la Ville de Gatineau	26
Figure 7 : Population gatinoise selon le secteur (2016) et variation (2001-2016)	28
Figure 8: Prévisions de la croissance de la population à Gatineau (2016-2041)	28
Figure 9 : Projections du nombre de ménages et de la population gatinoise (2020-2029)	30
Figure 10 : Déchets commerciaux générés sur le territoire de Gatineau en provenance du secteur ICI et éliminés au Québec (2014-2020).....	59
Figure 11 : Composition des déchets commerciaux générés par le secteur ICI (2020).....	60
Figure 12 : Schéma du service municipal de collectes de matières résiduelles	68
Figure 13 : Évaluation de l'application mobile DTRITUS sur les plateformes de téléchargement.....	75
Figure 14 : Génération de matières résiduelles des participants d'Écolo 101 avant et après le programme en comparaison avec la moyenne gatinoise (kg/hab/semaine)	77
Figure 15 : Quantité de matières recyclables résidentielles récupérées dans la collecte sélective (2013-2020)	78
Figure 16 : Composition des matières recyclables visées par la collecte sélective récupérées en poids (2020)	79
Figure 17 : Composition des matières recyclables éliminées (2020)	80
Figure 18 : Taux de récupération des matières recyclables résidentielles (2013-2020)	81
Figure 19 : Tonnages bruts de matières compostables résidentielles récupérées (2013-2020).....	83
Figure 20 : Taux de récupération des matières compostables résidentielles (2013-2020).....	84
Figure 21 : Schéma des services de récupération d'encombrants existants pour le secteur résidentiel (2020)	86
Figure 22 : Tonnages collectés lors des collectes spéciales de résidus de construction (2018-2020)	87
Figure 23 : Performance de la collecte des ordures ménagères (2013-2020)	91
Figure 24 : Composition des ordures ménagères en bordure de rue (bac roulant) et à la cour (conteneur) (2020)	92
Figure 25 : Schéma des stratégies de changements comportementaux	94
Figure 26 : Production des biosolides de l'usine d'épuration en tonnes humides (2013-2020)	113
Figure 27 : Nombre de visites aux écocentres (2013-2020).....	116
Figure 28: Tonnages des matières résiduelles récupérées aux écocentres (2013-2020).....	116
Figure 29 : Analyse de la desserte des citoyens par rapport à l'écocentre le plus proche.....	117

Figure 30 : Évolution de la valeur des redevances à l'élimination par tonne métrique (2006-2029)	125
Figure 31 : Revenus de redistribution de redevances en fonction du taux d'élimination résidentielle (kg/pers)..	126
Figure 32 : Évolution des coûts d'élimination totaux (en \$/tonnes) des déchets gérés par la Ville de Gatineau ..	131
Figure 33 : Génération de matières résiduelles à Gatineau (2020).....	137
Figure 34 : Composition des déchets éliminés en provenance de Gatineau (2020)	138
Figure 35 : Projection de la génération de matières résiduelles à Gatineau (2029)	139
Figure 36 : Projection de la composition des déchets éliminés en provenance de Gatineau (2029).....	139

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

3RMCDQ	Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec
3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CANU	Centre d'appels non urgents
CDTHE	Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement
CEIJ	Contenants, emballages, imprimés, journaux
CIRAIG	Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services
CPE	Centre de la petite enfance
CPO	Conférence des préfets de l'Outaouais
CRD	Construction, rénovation et démolition
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
CRT	Centre de récupération et de transbordement
CRVMR	Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
CUBF	Code d'utilisation biens-fonds
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FCM	Fédération canadienne des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
GFGSO	Grands frères et grandes sœurs de l'Outaouais
GMR	Gestion des matières résiduelles
GRAME	Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LEDCE	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
LES	Lieux d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGD	Organisme de gestion désigné

PCVMP	Papier, carton, verre, métal, plastique
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PVM	Plastique, verre et métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
REEIE	Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIADM	Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SUDD	Service de l'urbanisme et du développement durable, Ville de Gatineau
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TCFDSO	Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais
TMH	Tonnes de matières humides

LEXIQUE

3RV-E

Acronyme résumant la hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles. Du niveau de priorité le plus élevé au plus faible, il s'agit de « Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination ».

Agrégats

Terme général désignant, entre autres, le béton, la brique, la pierre, l'asphalte ou un amalgame de ces matières.

Article de métal

Encombrant métallique excluant les électroménagers et autres appareils réfrigérants comme les climatiseurs, thermopompes.

Biosolides

Matières organiques putrescibles, comprenant les boues suivantes :

Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières (CAN/BNQ 0413-400).

Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable (un, deux ou quatre ans selon l'utilisation et l'occupation). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

Boues de papetières

Les boues papetières sont les principaux résidus organiques produits par les papetières et résultent du traitement des effluents papetiers.

Boues agroalimentaires

Mélange de résidus organiques et d'eau qui résulte du traitement des eaux de procédés générés dans les usines de transformation agroalimentaires, incluant les usines de transformation du lait, des fruits, des légumes, etc.

Bois

Bois résiduel, peinturé ou non, provenant des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition, incluant, de façon non limitative : le bois d'œuvre, cadres de portes et fenêtres sans vitre, le bois composé de pièces de bois d'œuvre, de placages et d'autres éléments de bois réunis entre eux à l'aide d'adhésifs, le bois en placage stratifié, le bois de copeaux parallèles, le bois lamellé-collé, la mélamine, le contreplaqué et le MDF, les meubles en bois (sommier, chaises, tables).

Boîte de dons

Contenant fermé dans lequel peuvent être déposés des vêtements et d'autres articles usagés à des fins de récupération et de réemploi.

Branche

Branche et racine d'arbres, tronc et souche d'un maximum de 1,5 mètre de longueur et d'un diamètre de plus de 12 mm. Les branches doivent être attachées et mises en paquets d'au plus 25 kg.

Centre de masse

Point de concentration établi en fonction des différentes densités de la population sur tout le territoire. Le centre de masse du territoire est situé à l'angle des rues Moreau et de Pointe Gatineau dans le secteur Gatineau.

Centre de transbordement

Installation dont l'objectif principal est de concentrer les matières résiduelles afin d'en optimiser le transport vers une autre installation, que ce soit un centre de tri ou un lieu d'élimination.

Centre de transbordement de la Ville de Gatineau

Le centre de transbordement de la Ville de Gatineau est situé au 860 boulevard de la Carrière, secteur de Hull.

Centre de tri

Lieu de traitement de matières recyclables, triées ou non à la source, où l'on effectue le tri, et en général la préparation des matières recyclables ou des résidus de CRD ramassés, en vue de leur récupération ou de leur revente comme matières secondaires.

Centre de tri de résidus de CRD

Installation qui reçoit des matières CRD prétriées ou pêle-mêle et qui effectue une séparation ou un conditionnement (ex. : concassage ou tamisage) par type de matières pour les acheminer vers différents marchés.

Collecte

Ensemble des opérations consistant à collecter les matières résiduelles et à les acheminer vers un lieu de dépôt soit de transbordement, de tri, de traitement ou de disposition.

Conteneur

Contenant à chargement avant ou arrière muni d'un couvercle ou d'une porte montée sur charnière, construit de matériaux rigides tels que le métal, le plastique ou la fibre de verre renforcé et possédant les accessoires pour que son contenu puisse être déversé par un moyen mécanique dans un camion de collecte à chargement avant, ayant une capacité minimale de 1,5 mètre cube, habituellement d'une capacité de 2, 4, 6 ou 8 verges cubes.

Conteneur transroulier

Boîte en métal de différentes dimensions, habituellement d'une capacité de 10, 20, 30 ou 40 verges cubes, construite pour l'entreposage temporaire de matières résiduelles dans l'attente de leur collecte. Cette boîte est manipulée mécaniquement par un camion porteur spécialement conçu pour le transporter.

Déchet commercial

Matière résiduelle issue du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et destinée à l'élimination.

Déchet

Résidu destiné à l'élimination pour lequel aucun programme de récupération n'est actuellement disponible en Outaouais

Écocentre

Site approuvé par la Ville pour déposer, trier et récupérer les résidus de construction, les résidus domestiques dangereux, les produits électroniques, certains encombrants, les surplus de matières recyclables et de matières compostables.

Écocentre de l'Aéroparc

Écocentre municipal situé au 26, rue Pierre-Ménard, secteur Gatineau.

Écocentre de Hull

Écocentre municipal situé au 860 boulevard de la Carrière, secteur Hull.

Électroménager

Encombrant composé majoritairement de métal, incluant notamment, les fournaises, réservoirs à eau, électroménagers, balançoires, tuyaux, poteaux de métal, etc.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Toute matière résiduelle solide trop volumineuse pour être disposée dans un contenant, par exemple les meubles, les encombrants métalliques, les troncs d'arbres, les tapis coupés en laizes et attachés, les matelas, le bois d'œuvre attaché, les résidus de CRD, etc.

Encombrant de bois

Encombrant fait exclusivement de bois, comme le bois d'œuvre, les branches, les produits de finition intérieure en bois, les meubles en bois sans tissus, etc.

Encombrant métallique

Encombrant fait majoritairement de métal, incluant les électroménagers, les fournaises, les réservoirs à eau, les balançoires, les tuyaux et les poteaux de métal.

Encombrant-déchet

Tout encombrant destiné à l'enfouissement et donc admissible à la collecte des ordures ménagères municipale. Par exemple : mobilier rembourré, matelas et sommier, tapis et linoléum ou couvre-sol, bain, douche ou spa fait en acrylique ou fibre de verre, arbre de Noël artificiel, toile de piscines, etc.

Encombrant-réemploi

Encombrant réutilisable (en bon état) ou recyclable destiné à la valorisation, incluant de façon non limitative les encombrants métalliques, le mobilier et les articles de maison, les articles et équipements de loisirs et de sport, les appareils et outils d'entretien et de jardinage, les jouets, les arbres de Noël artificiels, etc.

Enfouissement

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Fraction fine

Fraction de faible granulométrie (habituellement de 0 à 50 mm), composée d'une multitude de matières. La fraction fine peut déjà être présente au moment de son entrée à l'installation de tri ou être générée par les activités de tri ou de manipulation des matières à l'installation. La fraction fine ne peut être délibérément produite en broyant des matières résiduelles.

Hors foyer

Lieux publics comme les parcs, artères commerciales, bibliothèques, arénas et autres.

ICI

Industries, commerces et institutions présents sur le territoire visé par le plan de gestion des matières résiduelles.

Item

Regroupement de matières résiduelles d'un volume approximatif de 120 litres et d'un poids maximal de 25 kg. Chaque contenant de matières résiduelles est considéré comme un item, sauf pour un bac roulant de 240 litres qui équivaut à 2 items ainsi que pour un bac roulant de 360 litres qui équivaut à 3 items. Un encombrant, un meuble, un paquet de branches, un tapis coupé en laizes et attaché, sont chacun considérés et comptabilisés individuellement comme un item distinct.

Levée

Pour un conteneur, action de vider son contenu. Pour un conteneur transroulier, action de le cueillir, de le transporter vers un site désigné pour en vider son contenu et de le rapporter à son lieu d'origine.

Matière compostable

Toute matière résiduelle de nature organique admissible au traitement par compostage; comprenant : les résidus alimentaires (ex. résidus de table), les résidus verts (ex. : herbes, feuilles et résidus horticoles). On assimile aussi aux matières compostables les papiers et cartons souillés par des aliments ou par d'autres matières organiques putrescibles.

Matière organique

Toute matière résiduelle de nature organique incluant les matières compostables, le papier et carton, le bois ainsi que les biosolides.

Matière recyclable

Toute matière résiduelle admissible au programme municipal de collecte des matières recyclables (collecte sélective). De façon non limitative, ces matières comprennent les contenants, emballages et imprimés faits de papier et carton, de plastiques (numéros 1, 2, 4, 5 et 7), de verre et de métal.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur ou propriétaire destine à l'abandon.

Ordures ménagère

Toute matière résiduelle d'origine domestique destinée à l'enfouissement et admissible au programme municipal de collecte des ordures ménagères. Les résidus domestiques dangereux sont exclus des ordures ménagères.

Petit commerce

Toute unité d'occupation non résidentielle desservie à la rue par le service municipal de collectes des matières résiduelles, car assujettie au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles et générant un volume d'ordures ménagères comparable à ce que génère une unité résidentielle.

Récupération

Action de collecter des matières résiduelles sur le lieu où elles sont générées et de les acheminer vers une installation tels un centre de tri, un centre de transfert ou un lieu d'élimination. Il ne s'agit pas d'une activité de recyclage ou de valorisation des matières résiduelles.

Recyclage

Série d'opérations menant à la réintroduction d'une matière résiduelle dans un processus de fabrication ou de transformation menant à un produit de même nature, en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi

Utilisation répétée d'une matière résiduelle dans une application semblable, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux

Tout résidu qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse, et qui ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Résidu de construction, rénovation ou démolition

Matière résiduelle résultant de travaux de construction, de rénovation, de démolition résidentielles incluant, de façon non limitative, le bois, le métal, les gravats et plâtras, les pièces de plastique, de béton et de maçonnerie, l'asphalte, la brique, les tuyaux, les tuiles de céramique, la roche, les résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le gypse, les isolants ou tout autre débris de même nature qui n'est pas assimilable à une ordure ménagère.

Résidu ultime

Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la valorisation des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidu vert

Toute matière résiduelle résultant du jardinage ou du nettoyage de terrains extérieurs, notamment l'herbe coupée, le gazon, les plantes domestiques, les feuilles mortes, les vignes, les rameaux de cèdres et les branches d'arbres dont le diamètre ne dépasse pas 12 mm.

Responsabilité élargie des producteurs

Système de gestion qui vise les produits régis par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Il attribue la responsabilité de la gestion des produits en fin de vie aux entreprises qui les mettent en marché au Québec.

Unité d'occupation non résidentielle

Tout local tel que défini au règlement de zonage en vigueur qui est assujéti au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles. Les unités à vocation éducative sont exclues de cette définition.

Unité d'occupation résidentielle

Tout logement qui est assujetti au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles.

Unité à vocation éducative

Tout établissement scolaire, centre de la petite enfance ou garderie subventionnée ou non, situé sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Valorisation

Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Valorisation énergétique

Procédé où la matière triée servira de combustible ou à la production d'un combustible. Ce combustible sera utilisé dans une installation qui récupérera l'énergie dégagée dans son procédé industriel, pour produire de la chaleur ou pour produire de l'électricité.

1. CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

Depuis 1999, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) encadre le processus de planification régionale des matières résiduelles par l'énoncé des différentes étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de révision d'un plan de gestion des matières résiduelles. Un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil de gestion de l'ensemble des résidus générés sur un territoire donné et qui énonce les grandes orientations, détermine les objectifs à atteindre et décrit les mesures à mettre en place pour y arriver.

Selon l'article 53.5. de la [LQE](#), la Ville de Gatineau constitue une municipalité régionale et doit élaborer, mettre en œuvre et réviser un PGMR tous les sept ans, avec l'objectif de favoriser la mise en œuvre de la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#). Afin de respecter les exigences de la LQE, le présent PGMR de la Ville de Gatineau doit être révisé et en vigueur au plus tard le 12 janvier 2024, soit sept ans après l'adoption du PGMR 2016-2020.

Le conseil municipal a adopté, par résolution et au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan de gestion révisé 2023-2029. Le présent document présente ce PGMR, qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2029. Une estimation préliminaire des ressources humaines et financières devant être consacrées pour sa mise en œuvre est présentée à la section 3. Une analyse plus détaillée des ressources nécessaires pour chaque action sera effectuée au printemps 2022 et soumise en consultations publiques.

1.1 Historique

Entre 2004 et 2009, les municipalités régionales du Québec ont adopté un PGMR de première génération, dont le PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau. En août 2016, la Ville de Gatineau adoptait son deuxième PGMR, le PGMR 2016-2020, toujours en vigueur. Le présent PGMR 2023-2029 constituera ainsi le troisième PGMR de la Ville de Gatineau. Le Service de l'environnement est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la révision des PGMR.

1.1.1 PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau

Le 1^{er} octobre 2005, la Ville de Gatineau adoptait le PGMR 2006-2010. Comme le visait la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) 1998-2008, la Ville avait alors pour objectif de récupérer 65 % des matières résiduelles générées à Gatineau pour l'horizon 2008. Ce document présentait au gouvernement provincial les moyens que la Ville comptait mettre en place pour atteindre cet objectif, ainsi que les autres dictés par la PQGMR 1998-2008.

Le plan d'action du PGMR 2006-2010 était constitué de 33 recommandations. Une équipe composée d'un chargé de projets, de deux préposés à la réglementation et d'employés embauchés lors des périodes estivales a été créée. Presque toutes les recommandations prévues dans le PGMR 2006-2010 ont été mises en œuvre. Voici un aperçu des actions majeures réalisées de 2006 à 2016 :

- Implantation de la collecte des matières compostables dans le secteur résidentiel (2011);
- Distribution des bacs bleus dans le cadre de la collecte sélective pêle-mêle (2008);
- Déploiement de campagnes continues de communication et de sensibilisation (en continu);
- Réalisation d'une étude sur les déchets ultimes (2008-2012);
- Réalisation d'études sur l'implantation d'écocentres, l'ouverture et l'opération d'un écocentre temporaire saisonnier (secteur Hull) et l'ouverture de l'écocentre de l'Aéroparc (secteur Gatineau) (2013).

Un bilan du PGMR 2006-2010 a été réalisé en 2011 et démontrait que plusieurs actions avaient été entreprises depuis 2006 afin d'atteindre les objectifs de récupération fixés, au niveau résidentiel presque exclusivement. En effet, pour les secteurs ICI et CRD, la responsabilité municipale se limitait à leur suivi annuel de performance et non à leur offrir des services et des infrastructures. Le taux de récupération global est passé de 19 % en 2006 à 35 % en 2010, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif provincial de récupérer 65 % des déchets.

1.1.2 PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau

Le 30 août 2016, la Ville de Gatineau adoptait son [PGMR 2016-2020](#) par le biais du Règlement 794-2016. Ce PGMR brossait un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, fixait les orientations et les objectifs à poursuivre et établissait les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir, en cohérence avec la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011-2015](#).

Entré en vigueur le 12 janvier 2017, le PGMR 2016-2020 visait les matières résiduelles de tous les secteurs de provenance de la Ville : le secteur résidentiel, le secteur organisationnel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Le PGMR 2016-2020 avait pour objectifs, pour l'année 2020 :

- De récupérer :
 - 70 % des matières recyclables;
 - 60 % des matières compostables et biosolides;
 - 70 % des résidus de CRD et 80 % des agrégats;
- De diminuer, par rapport à 2013, les déchets éliminés en provenance du territoire de Gatineau de :
 - 45 % pour le secteur résidentiel;
 - 50 % pour le secteur des ICI;
 - 55 % dans le secteur de la CRD;
- D'informer, sensibiliser et éduquer tous les générateurs de matières;
- De respecter la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination).



Plan d'action 2016-2020

La mise en œuvre du plan d'action du PGMR 2016-2020 est venue grandement modifier le service municipal de collectes des matières résiduelles du secteur résidentiel de la Ville de Gatineau.

Le [Règlement 839-2018 concernant la gestion des matières résiduelles](#) adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau le 3 juillet 2018 visait entre autres à encadrer et mettre en œuvre certaines mesures du plan. Les changements suivants au service de collectes ont notamment été apportés :

- Interdiction de disposer des matières compostables dans les ordures ménagères; le compostage est devenu obligatoire pour tous les Gatinois;
- Interdiction de disposer des encombrants et des résidus de construction dans les ordures ménagères. Ces matières ne sont plus ramassées lors de la collecte des ordures, mais un service de disposition des encombrants a été offert aux résidents;
- Réduction de moitié de la fréquence de collecte des conteneurs d'ordures ménagères dans les immeubles à logements multiples. Les collectes s'effectuent dorénavant toutes les deux semaines (la fréquence de collecte s'effectuait déjà toutes les deux semaines aux unités desservies à la rue). En cas de besoin de levées supplémentaires, un service tarifé est offert, établi selon la fréquence de collecte, le volume et le nombre de conteneurs.

Le PGMR 2016-2020 a également permis la mise en place de nouveaux services :

- Élimination des frais pour apport de résidus de construction aux écocentres (2017);
- Collecte d'encombrants-réemploi : Un organisme ramasse maintenant les encombrants réutilisables ou recyclables (meubles, électroménagers, articles de sport, etc.) sur appel et à domicile (début juillet 2018);
- Collectes spéciales en bordure de rue (octobre 2018) :
 - Huit collectes par année¹ d'encombrants-déchets (matelas, canapés, meubles en plastique, tapis, etc.);
 - Huit collectes par année² de résidus de CRD (bois, métal, gypse, laine isolante, etc.);
- Accompagnement des propriétaires de multilogements afin de favoriser la participation des occupants aux différentes collectes, notamment celles des matières compostables et des matières recyclables. Des visites terrain ont été effectuées afin de les aider à évaluer leurs besoins : nombre et volume de bacs ou de conteneurs, emplacement, etc. Des outils de sensibilisation ont également été fournis dans le cadre de cet accompagnement;
- Octroi du contrat de collecte des matières résiduelles à la compagnie Derichebourg Environnement Canada Inc. (1^{er} juin 2017). Le contrat de collecte prenait en compte les changements prévus au PGMR;
- Diffusion d'une campagne d'information (DTRITUS) à l'intention de tous les citoyens pour les informer des changements à venir. La campagne comprenait le déploiement d'une application mobile DTRITUS incluant un moteur de recherche, des rappels de collecte liés au calendrier de collecte d'une adresse et un répertoire des points de dépôt par matières sur le territoire de la Ville;
- Implantation d'un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères (2019) :
 - Fourniture d'un bac gris d'un volume de 120 litres par unité desservie (2018-2019);
 - Obligation d'utiliser des sacs admissibles et tarifés pour se départir des surplus d'ordures au bac 120 litres.

En 2018, la taxe de gestion des matières résiduelles (taxe GMR) était de 129,56 \$ par unité, par année, pour le service de collectes des matières résiduelles dans le secteur résidentiel, soit un des meilleurs coûts au Québec pour ce service. La taxe GMR a même diminué en 2019 et 2020 pour s'établir à 126,45 \$, grâce à la grande diminution des ordures ménagères.

Bilan et résultats 2016-2020

Secteur résidentiel

Les actions du PGMR 2016-2020 mises en place ont contribué à diminuer de plus de 20 % la quantité d'ordures ménagères envoyées à l'enfouissement en provenance du secteur résidentiel : le taux d'élimination par personne (kg/hab) à Gatineau est le plus bas de toutes les grandes villes du Québec en 2020. Sans la pandémie de la COVID-19 en 2020-2021, il est estimé que la réduction des ordures ménagères aurait été de 27 % par rapport à 2013 (GRAME, 2021). Bien que l'objectif de ce PGMR était de diminuer les ordures ménagères de 45 % par rapport à 2013, la diminution des déchets est quand même notable et mérite d'être soulignée. Cette performance a placé la Ville de Gatineau parmi les villes les plus performantes dans la gestion de ses matières résiduelles, au Québec et au Canada.

La composition des matières résiduelles générées par les citoyens a évolué, suivant les mesures et les changements implantés aux collectes. Alors que les ordures ménagères ont diminué, les matières compostables collectées et envoyées à l'usine de compostage ont augmenté de près de 60 % de 2013 à 2020. Le taux de détournement des matières résiduelles résidentielles est passé de 47 % en 2013 à 62 % en 2020. La vaste majorité des unités

¹ Le PGMR 2016-2020 prévoyait quatre collectes spéciales par année. Depuis 2018, le conseil municipal a bonifié le service prévu avec l'ajout de quatre collectes supplémentaires par année.

² Idem.

desservies par le service municipal ont reçu des contenants de collecte des matières compostables et recyclables, permettant de faciliter le tri et réduire les déchets. De plus, les résidus de construction ont été davantage triés et récupérés, par le biais des collectes spéciales en bordure de rue ou grâce à une plus grande accessibilité aux écocentres. En somme, les changements implantés dans le service municipal de GMR et les efforts consentis par les Gatinois ont permis de détourner de l'enfouissement en 2020 près de 15 000 tonnes de matières résiduelles de plus qu'en 2013.

Secteur ICI

Tous les établissements scolaires et services de garde (écoles primaires et secondaires, CÉGEPS, Université, garderies et centres de la petite enfance) ont accès à un service municipal gratuit de collecte de matières recyclables et compostables depuis 2017. Depuis, 90 % des établissements scolaires du territoire ont choisi de profiter de ce service municipal.

Le Service de l'environnement, par le biais de quelques mandats d'accompagnement, a offert un service-conseil en gestion des matières résiduelles au secteur ICI. En 2020, la planification des projets pilotes de collecte de matières recyclables et compostables dans les ICI débutait et il était prévu que les collectes de matières compostables et recyclables et le tri des résidus de CRD soient réglementés dans les ICI et sur tout le territoire gatinois (Actions 10, 14 et 19).

La quantité de déchets éliminés par le secteur ICI du territoire gatinois a diminué au fil des années et constitue l'un des plus bas taux d'élimination parmi les grandes villes du Québec. La redistribution des redevances à l'élimination reçue par la Ville de Gatineau pour l'année 2020 s'élevait à plus de 4,5 millions de dollars grâce au faible taux d'élimination territorial (résidentiel et ICI) par habitant.

Secteur organisationnel

Plusieurs actions ont été déployées au niveau du soutien à la gestion des matières produites lors des grands événements du territoire de la Ville et des plus petits événements communautaires également. Les mesures prévues pour entamer l'élaboration d'un PGMR interne n'ont été déployées qu'en 2020 et les résultats seront davantage observables dans les années à venir. Les démarches ont débuté en 2021 pour soumettre cinq bâtiments municipaux à la certification ICI On recycle! Niveau Performance, de RECYC-QUÉBEC.

Bilan global

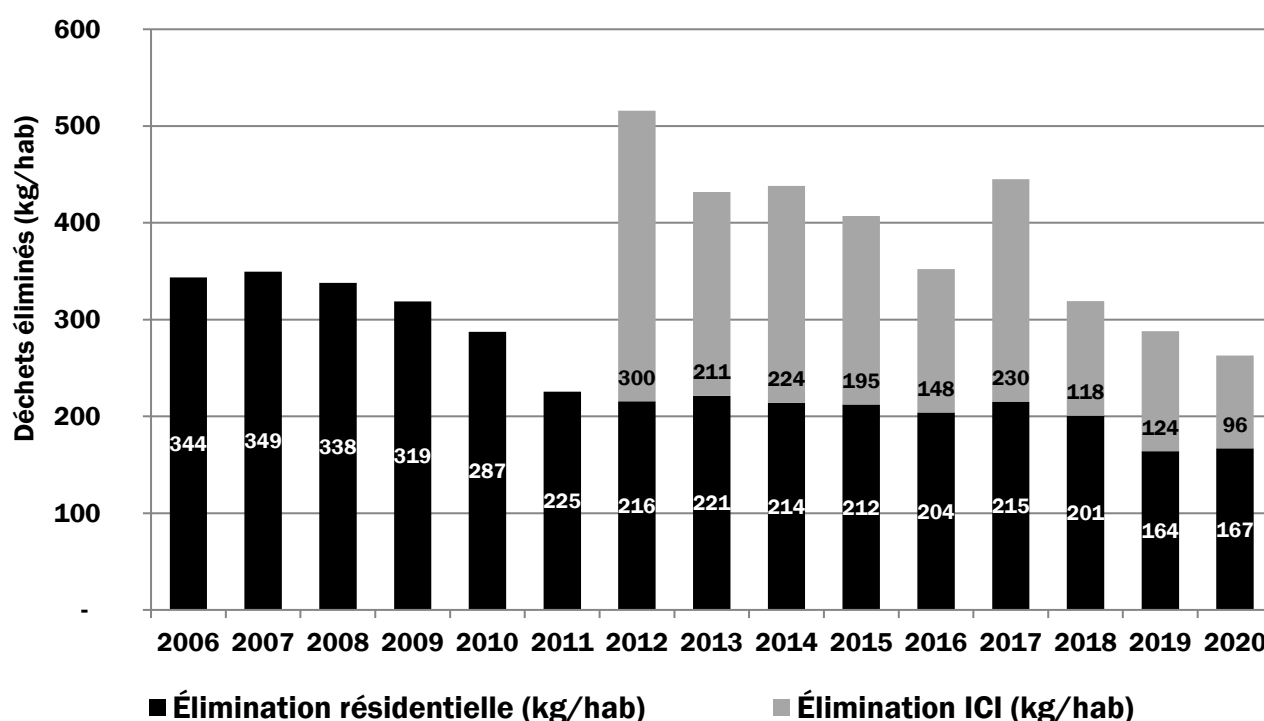
Les citoyens de Gatineau et l'administration ont relevé de nombreux défis lors de ce PGMR et ils ont de quoi être fiers. À ce jour, 23 des 29 actions du PGMR 2016-2020 ont été réalisées et d'importants objectifs ont été atteints. Les actions visant le secteur organisationnel ainsi que certaines actions visant les ICI se poursuivent en 2022. La Ville de Gatineau s'est distinguée par ses ambitions et son leadership avec le PGMR 2016-2020, notamment par :

- L'implantation d'un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans son service résidentiel; c'est d'ailleurs ce système incitatif qui a eu le plus d'impacts sur le taux d'élimination résidentiel comme le démontre l'importante diminution de déchets générés par habitant en 2019 et 2020 par rapport aux années antérieures (Figure 1);
- Le dépassement de l'objectif initial de récupérer 70 % des matières recyclables. La Ville se classe parmi les villes les plus performantes à cet égard;
- L'obligation de la desserte à la collecte des matières compostables; Gatineau est présentement la plus grande ville du Québec à offrir ce service à toutes ses unités résidentielles;

Plusieurs éléments ont contribué à retarder l'atteinte des objectifs de réduction fixés :

- Des enjeux relatifs à la pénurie de main-d'œuvre et à la dotation des postes nécessaires à la réalisation des actions ont eu pour effet de modifier l'échéancier de mise en œuvre du plan d'action;

- Le report de l'entrée en vigueur de la limite de volume d'ordures ménagères à 120 litres et des sacs tarifés (système tarifaire) (prévue en juillet 2018, repoussée à septembre 2019);
- Plusieurs événements d'envergure ont suscité une augmentation des matières résiduelles à gérer sur le territoire gatinois : déchets d'inondations (2017 et 2019), refoulements d'égouts et tornades (2018) et pandémie de la COVID-19 (2020-2021).

Figure 1 : Élimination résidentielle et ICI en kg/hab (2006-2020)³

Ententes et partenariats

Aucune entente avec d'autres organismes municipaux n'a été nécessaire dans le cadre du dernier PGMR : c'est la Ville de Gatineau qui a été responsable de la mise en œuvre, de son suivi et de la reddition de comptes auprès des instances provinciales, ainsi que de sa révision.

Les partenariats ont été nombreux au cours des 15 dernières années; plusieurs ententes et contrats ont été octroyés dans le cadre de la prestation du service municipal de gestion des matières résiduelles dans le secteur résidentiel et dans le cadre de l'accompagnement des ICI. Ces contrats sont tous présentés dans les sections constituant le portrait territorial.

Les organismes communautaires, les établissements scolaires et les entreprises d'économie sociale ont pour la plupart démontré un vif intérêt à la gestion des matières résiduelles à Gatineau; ils ont participé activement à la mise en œuvre du PGMR, en mettant en œuvre des initiatives de sensibilisation et des campagnes d'information et de communication.

³ Avant 2012, le MELCC n'incluait pas les ICI dans le calcul des redevances à l'élimination. Les données ne sont donc pas disponibles pour ce secteur de provenance avant cette date.

Communication et sensibilisation

Les outils et moyens de communication, de sensibilisation et d'information ont évolué grandement depuis 2016; les campagnes d'information dans le secteur résidentiel ont été adaptées aux nouvelles technologies grâce à l'application mobile DTRITUS et au Portail citoyen de la Ville de Gatineau. Les études de caractérisation des matières résiduelles, l'évaluation annuelle des taux de participation aux collectes de matières compostables et recyclables et les sondages aux citoyens démontrent que grâce aux campagnes d'ISÉ déployées depuis 2006 auprès des Gatinois, les citoyens sont très informés et sensibilisés à la gestion de leurs matières résiduelles comme en témoignent l'augmentation des taux de récupération des matières et la réduction des matières éliminées en provenance de tout le territoire.

1.1.3 Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire

La Ville de Gatineau est l'entité responsable de la gestion des matières résiduelles des secteurs résidentiel et organisationnel. Les générateurs autres que résidentiels (ICI et CRD) gèrent de façon indépendante les matières résiduelles qu'ils produisent. Le Tableau 1 présente plus spécifiquement cette distribution des compétences et responsabilités en GMR en 2020, celle-ci pouvant évoluer selon les règlements et contrats en vigueur.

Tableau 1 : Distribution des compétences et responsabilités en GMR sur le territoire gatinois (2020)

FILIÈRES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	TYPES D'ACTIVITÉS	ENTITÉ RESPONSABLE DU SECTEUR (FOURNISSEUR)	
		Résidentiel et organisa- tionnel	ICI
PLANIFICATION DE LA GMR TERRITORIALE	Planification de la GMR - PGMR	Ville de Gatineau	
ORDURES MÉNAGÈRES OU DÉCHETS COMMERCIAUX (INCLUANT ENCOMBRANTS- DÉCHETS)	Collecte et transport	Ville de Gatineau – contrat (Derichebourg)	Privé
	Traitement(enfouissement)	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management QC)	Privé
MATIÈRES RECYCLABLES	Collecte et transport	Ville de Gatineau – contrat (Derichebourg)	Privé
	Traitement (tri)	Ville de Gatineau – entente (Tricentris)	Privé
MATIÈRES COMPOSTABLES	Collecte et transport	Ville de Gatineau – contrat (Derichebourg)	Privé
	Traitement (compostage)	Ville de Gatineau – contrat (GFL Environmental)	Privé
BIOSOLIDES	Collecte et transport (vidange fosses septiques)	Aucun service municipal (Privé)	Privé
	Traitement (digestion et granulation)	Ville de Gatineau (usine d'épuration de Gati- neau)	
	Transport et épandage	Ville de Gatineau – contrat (UTEAU et Ralph M. Lang inc)	
RÉSIDUS CONSTRUCTION,	DE Collecte et transport	Ville de Gatineau – contrat (Derichebourg)	Privé
	Écocentres (exploitation)	Ville de Gatineau	

RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)	Tri et conditionnement	Ville de Gatineau – contrat (Matrec)	Privé
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)	Récupération et traitement	Ville de Gatineau – contrat (Triumvirat)	Privé
ENCOMBRANTS-RÉEMPLOI	Récupération et traitement	Ville de Gatineau – contrat (GFGSO et La Relance)	Privé - OBNL
TEXTILES	Récupération et traitement (tri)	OBNL	Privé - OBNL
INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)	Conception et déploiement de programmes d'ISÉ	Ville de Gatineau	OBNL

Les informations du Tableau 1 sont tirées du Référentiel interne sur la gestion des matières résiduelles résidentielles de la Ville de Gatineau mis à jour en 2020 (Ville de Gatineau, Service de l'environnement, 2021).

1.2 Révision du PGMR

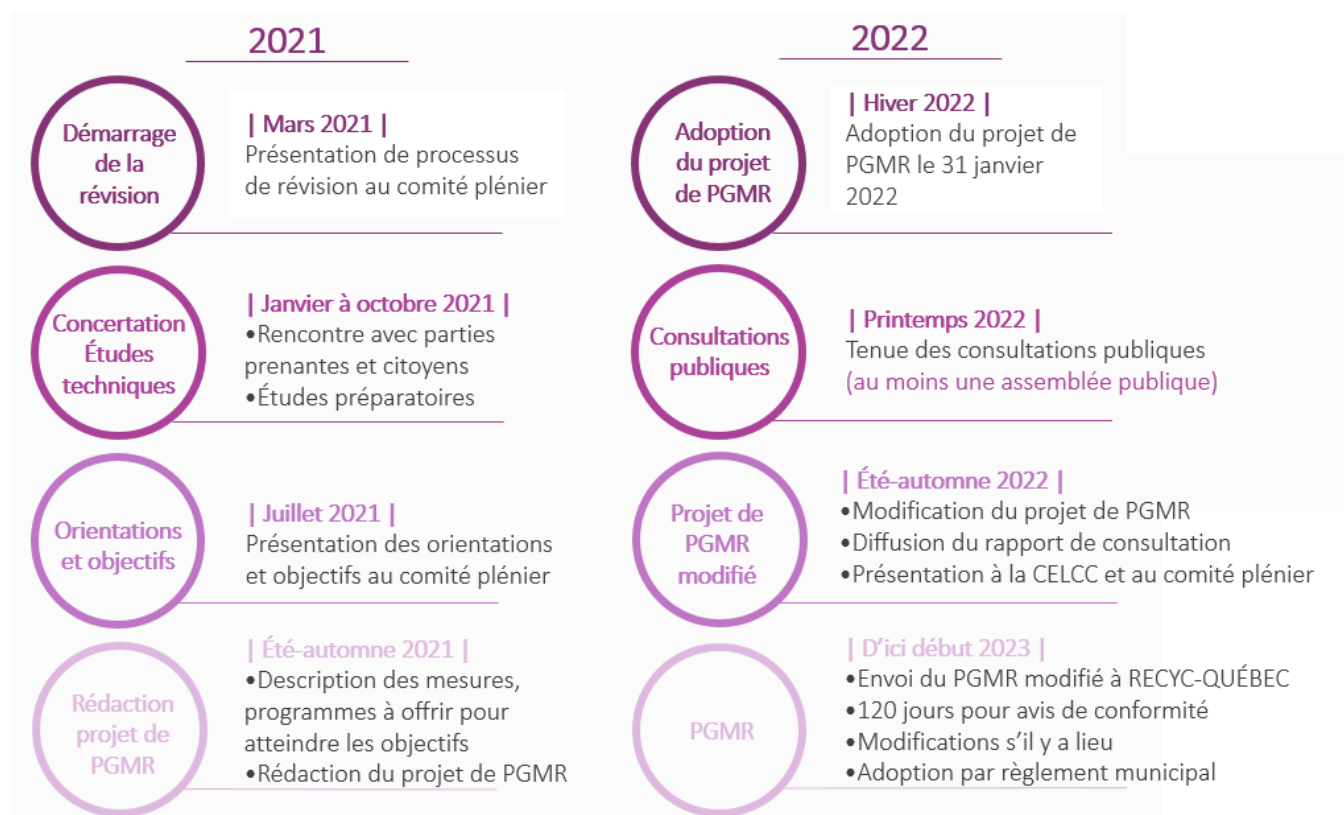
La section qui suit présente les différentes étapes du processus de révision du PGMR de la Ville de Gatineau conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi qu'une revue du cadre légal relatif à la GMR.

1.2.1 Processus de révision du PGMR

La Ville de Gatineau a démarré la révision de son PGMR en mars 2021. Une tournée de concertation auprès des citoyens, ICI et autres parties prenantes en GMR sur le territoire a eu lieu et des études préparatoires ont été réalisées pour élaborer le portrait de la GMR sur le territoire (année de référence 2020). Les objectifs et orientations du présent PGMR 2023-2029 ont été présentés au comité plénier du conseil municipal en juillet 2021. La rédaction du projet de PGMR a été débutée à l'été et s'est poursuivie jusqu'à l'hiver 2022. Conformément à l'article 53.13 de la LQE, le projet de PGMR a été soumis à des consultations publiques.

La Figure 2 illustre le processus de révision réalisé en 2021-2022.

Figure 2 : Déroulement du processus de révision 2021-2022



Concertation

En 2021, le Service de l'environnement a rencontré les parties prenantes et partenaires afin de présenter le bilan du PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau, identifier les enjeux du prochain PGMR et souligner les initiatives inspirantes de gestion des matières résiduelles :

- Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement : consultation sur la vision, les orientations et les objectifs du PGMR;
- Services municipaux : rencontres tenues avec dix services ou divisions de l'organisation municipale;
- Citoyens : questionnaire sur la vision et les orientations du prochain PGMR partagé via un lien web disponible à tous, auquel 1256 répondants ont répondu (Léger, 2021);
- Industries, commerces et institutions : quatre cafés-rencontres virtuels organisés auxquels 55 ICI ont participé (CREDDO, 2021);
- Industrie de la construction, rénovation, démolition : un café-rencontre virtuel organisé auquel 12 ICI du secteur de la CRD ont participé;
- Organismes d'économie sociale : 11 visites et rencontres individuelles;
- Entreprises et organismes œuvrant en GMR : 13 visites et rencontres individuelles.

Études préparatoires

Plusieurs études préparatoires ont été réalisées par le Service de l'environnement en 2021. Ces études ont permis de colliger des informations et données relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les informations obtenues lors de ces études ont permis d'établir un diagnostic territorial clair, dont ont découlé la vision, les orientations et les objectifs pour le présent PGMR.

Bilan du PGMR 2016-2020

- Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau, 2020;
- Bilan du PGMR 2016-2020;
- Référentiel 2020 de la GMR organisationnelle, 2020.

Recensement des matières résiduelles générées et des entreprises et organismes œuvrant en GMR accessibles pour le territoire (Annexe 1)

- Implantation de la collecte de matières organiques et recyclables – Regroupement d’ICI «Gatineau Laval – RQ-P2-26», CREDDO, 2018;
- Implantation de la collecte de matières organiques et recyclables – Regroupement d’ICI «Gatineau Montcalm – RQ-P2-27», CREDDO, 2018;
- Inventaire des contenants d’ordures et options de récupération des bacs, Chamard stratégies environnementales, 2018;
- Suivi de la participation à la collecte de matières compostables dans les multilogements desservis à la cour, Service de l’environnement, Ville de Gatineau, 2018;
- Études de caractérisation des matières résiduelles résidentielles et non-résidentielles, Les Services I.E.W.S., 2018-2019;
- Suivi de la participation aux collectes de matières résiduelles, Les Services I.E.W.S. et Chamard stratégies environnementales, 2019;
- Consultation citoyenne sur le modèle d’incitatifs tarifaires et cas particuliers, Léger 360, 2019;
- Revue de cas municipaux sur les mesures d’atténuation, Chamard stratégies environnementales, 2019;
- Étude de faisabilité pour faciliter l’accès à un écocentre ou à des services de récupération et de tri des résidus de CRD dans l’ouest de Gatineau – Rapport d’étude, Chamard Stratégies environnementales, 2019;
- Note technique #1 pour le projet pilote de collecte dans le secteur ICI, Chamard Stratégies environnementales, 2019;
- Accompagnement des petits ICI desservis par la Ville de Gatineau pour la collecte des matières résiduelles, CREDDO, 2020;
- Projet d’accompagnement des épiciers dans la récupération et distribution des surplus alimentaires, 3R Québec, 2020;
- Suivi de la participation aux collectes de matières résiduelles, Service de l’environnement, Ville de Gatineau, 2020;
- Étude de caractérisation à destination, Chamard stratégies environnementales, 2021;
- Sondage scientifique sur l’utilisation et la satisfaction des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, Léger 360, 2021;
- Accompagnement pour l’évaluation du modèle tarifaire des services de gestion de matières résiduelles à Gatineau, GRAME, 2021;
- Tournée des entreprises œuvrant dans la GMR, Service de l’environnement, Ville de Gatineau, 2021;
- Rapport de concertation des cafés-rencontres avec les ICI – Révision du PGMR de la Ville de Gatineau, CREDDO, 2021;
- Tournée de concertation des acteurs de réemploi, Service de l’environnement, Ville de Gatineau, 2021;
- Tournée de concertation des services municipaux, Service de l’environnement, Ville de Gatineau, 2021;
- Rapport de détermination du potentiel de certification ICI on recycle + pour cinq bâtiments de la Ville de Gatineau, CREDDO, 2021.

Vision, orientations et objectifs du PGMR 2023-2029

Suite à cette période de concertation et d'études techniques, une vision, des orientations et des objectifs à atteindre en termes de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles de Gatineau ont été présentés au comité plénier du conseil municipal en juillet 2021.

Vision du PGMR 2023-2029

- Tous les citoyens, industries, commerces et institutions, ainsi que l'organisation municipale, contribuent à faire cheminer Gatineau vers une ville zéro déchet, en misant sur le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire gatinois.

Vision 2050

Le PGMR est un outil de planification à moyen terme qui est voué à évoluer selon les orientations provinciales, le contexte sociopolitique, les nouvelles technologies et les opportunités régionales. Se doter d'une vision à long terme, à l'horizon 2050, permet d'orienter les stratégies et décisions futures et d'être transparents par rapport aux buts ultimes à atteindre. La Ville de Gatineau s'est engagée, à travers son Plan climat, à devenir carboneutre d'ici 2050. Pour contribuer à cet objectif et répondre à l'urgence climatique, la Ville de Gatineau sera, en 2050 :

- *Une ville zéro déchet qui recycle et valorise 100 % de ses matières résiduelles;*
- *Une ville circulaire, où l'utilisation des ressources est optimisée, en concordance avec les principes de l'économie circulaire.*



Orientations

- Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion des matières résiduelles, dont le respect de la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphasis sur la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles;
- Responsabiliser tous les citoyens, plus spécifiquement les ICI, dans l'adoption des meilleures pratiques de tri, de récupération et de gestion de leurs matières résiduelles par le principe d'économie circulaire;
- Faciliter l'accessibilité à tous les citoyens, à la maison comme dans les ICI, à des programmes et services performants de gestion des matières résiduelles sur le territoire gatinois;
- Continuer d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner tous les citoyens à repenser leur consommation, optimiser l'utilisation des produits et services et mieux gérer les matières résiduelles qu'ils produisent;
- Faire de l'organisation municipale un exemple à suivre en gestion des matières résiduelles et doter la Ville de Gatineau d'un PGMR organisationnel.

Objectifs

Pour tous les secteurs d'ici 2029 :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi;
- Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg par habitant;
- Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets.
- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés.

Pour le secteur ICI d'ici 2029 :

- Récupérer 75 % des matières recyclables générées;
- Récupérer 60 % des matières compostables générées (incluant les résidus de transformation agroalimentaire).

Pour les secteurs résidentiel⁴ et organisationnel d'ici 2029 :

- Récupérer 85 % des matières recyclables générées;
- Récupérer 85 % des matières compostables générées;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel;
- Réduire de 75 % les textiles éliminés;
- Viser l'absence complète de résidus domestiques dangereux dans les ordures ménagères.

L'ensemble des objectifs présentés ci-haut contribuent à l'atteinte des objectifs du plan d'action 2019-2024 de la PQMR. Cela dit, la Ville de Gatineau a opté pour des objectifs de récupération, plutôt que de recyclage, pour les matières compostables, les matières recyclables et les résidus de CRD puisqu'elle considère n'avoir peu ou pas de contrôle sur le recyclage réel des matières acheminées aux centres de tri ou aux lieux de traitement, le taux de recyclage pouvant varier en fonction des contrats en cours, des débouchés et des marchés.

Consultations publiques

Diverses activités ont été réalisées dans le cadre des consultations publiques du PGMR et ont permis de donner une tribune à l'ensemble des occupants du territoire pour s'exprimer et poser des questions. Les activités de consultation suivantes ont eu lieu :

1. Avis public et diffusion du projet de PGMR (11 avril 2022) :
 - Communiqué de presse;
 - Sommaire du document (traduit en anglais);
 - Documents disponibles en ligne et en version imprimée dans les cinq centres de services et 11 bibliothèques municipales;
2. Séance d'information virtuelle (27 avril 2022) :
 - 31 participants;
 - Présentation de la démarche;
 - Opportunité pour les citoyens de poser des questions et réponses du Service de l'environnement;
3. Plateforme de consultation numérique (27 avril au 1er juin 2022) :
 - 2500 visites de la plateforme;
 - Quatre outils de participation;
 - 940 répondants au questionnaire;
 - 638 idées partagées par les participants.

⁴ Incluant les petits commerces assimilables, voir section 2.5 Volet résidentiel.

4. Présentation à la Commission sur l'environnement et la lutte aux changements climatiques (3 mai 2022);
5. Réception des mémoires (mai-juin 2022) :
 - 15 mémoires reçus par six citoyens et neuf organismes;
6. Assemblées publiques (25 et 26 mai 2022) :
 - Citoyens et OBNL : trois mémoires présentés, commentaires des participants;
 - ICI et CRD : trois mémoires présentés, commentaires des participants;
7. Atelier avec les membres des comités et commissions de la Ville de Gatineau (16 juin 2022) :
 - 38 participants;
8. Tournée des services municipaux (juin 2022) :
 - 13 services municipaux informés et rencontrés.

1.2.2 Cadre législatif de la gestion des matières résiduelles

Cadre législatif fédéral

Au Canada, la responsabilité de la gestion des déchets est partagée entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les gouvernements municipaux comme suit :

« Les administrations municipales gèrent la collecte, le recyclage, le compostage et l'élimination des ordures ménagères, tandis que les autorités provinciales et territoriales mettent en place des politiques et programmes de réduction des déchets, surveillent les installations de gestion des déchets et approuvent leurs activités. Pour sa part, le gouvernement fédéral complète les activités des autres ordres de gouvernement en contrôlant les mouvements interprovinciaux et internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses, en plus de déterminer les approches et les pratiques exemplaires qui réduiront les émissions de polluants et de gaz à effet de serre découlant de la gestion des déchets (Environnement et ressources naturelles, 2021). »

En ce qui concerne le cadre législatif fédéral, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 vise la prévention de la pollution et la protection de l'environnement ainsi que de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable. Elle procure au gouvernement du Canada des outils pour protéger l'environnement et la santé humaine, établit des échéanciers serrés pour la gestion des substances qui sont jugées toxiques en vertu de la Loi et exige la quasi-élimination des rejets dans l'environnement de substances toxiques qui sont reconnues bioaccumulables, persistantes et anthropiques.

Bannissement des plastiques à usage unique

Le 22 juin 2022, le gouvernement du Canada a publié le [Règlement interdisant les plastiques à usage unique \(RIPUU\)](#). Le Règlement interdit officiellement la fabrication, l'importation et la vente des six catégories d'articles en plastique à usage unique énumérées dans le projet de Règlement: les sacs d'emplettes, les pailles, les bâtonnets à mélanger, les anneaux pour emballage de boissons, les ustensiles et les récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques difficiles à recycler. L'entrée en vigueur des interdictions est prévue de façon progressive entre décembre 2022 et décembre 2025 (Gouvernement du Canada, 2022). Ce bannissement vise à cheminer vers l'objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030 (Environnement et Changement climatique Canada, 2020).

Cadre législatif provincial

Le Québec s'est résolument engagé, au cours des dernières années, dans la voie du développement durable en adoptant une série de politiques et en mettant en place des programmes et des mesures qui reposent sur la *Loi sur le développement durable* et qui s'intègrent dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. C'est le cas de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui jette les balises pour les PGMR des municipalités québécoises, et de plusieurs autres programmes et stratégies auxquels les PGMR doivent contribuer.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) (PQGM) « vise à créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2011). »

Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Enjeux et objectifs

Pour participer à l'atteinte de cet objectif central, la PQGM prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles au Québec, soit :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Le gouvernement provincial a d'abord présenté un [plan d'action 2011-2015](#) lié à la PQGM, puis un [plan d'action 2019-2024](#). Ce dernier propose plusieurs objectifs provinciaux à atteindre d'ici 2023. Ces objectifs doivent être adressés dans le cadre de la révision des PGMR, soit :

- Ramener à 525 kg par habitant ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 285 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer, autant le secteur résidentiel que le secteur ICI et le secteur CRD. Chaque PGMR doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. Par ailleurs, d'autres objectifs propres à des matières ou à des produits, notamment ceux qui sont désignés sous la responsabilité élargie des producteurs, sont fixés par règlement provincial ou par entente.

Hierarchie des 3RV-E

En 2011, le gouvernement a modifié la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'y introduire l'article 53.4.1 qui établit la priorité des modes de gestion des matières résiduelles à privilégier, soit « prioriser la réduction à la source et respecter, dans le traitement de ces matières, l'ordre de priorité suivant la hiérarchie des 3RV-E :

- 1° le réemploi;
- 2° le recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol;
- 3° toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières;
- 4° la valorisation énergétique;



- 5° l'élimination.

Toutefois, il peut être dérogé à cet ordre de priorité lorsqu'une analyse en démontre la justification sur la base d'une approche de cycle de vie des biens et services, laquelle prend en compte les effets globaux de leur production et de leur consommation ainsi que de la gestion des matières résiduelles en résultant. » (*Loi sur la qualité de l'environnement*, Article 53.4.1).

L'article 53.4.1 fournit également la définition des activités de valorisation énergétique.

Stratégie de valorisation de la matière organique

Les matières organiques, qui comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, le papier, le carton, le bois ainsi que les biosolides municipaux, constituent encore 60 % des matières résiduelles éliminées dans les lieux d'enfouissement au Québec. Au Québec, le secteur des déchets est le cinquième secteur d'activité en importance pour la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise, principalement lors de la décomposition des matières organiques dans les lieux d'élimination. La [Stratégie de valorisation de la matière organique](#) (SVMO) a quatre cibles principales:

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalentes CO₂ les émissions de GES en 2020.

Les PGMR doivent tenir compte de la SVMO et prévoir des mesures en ce sens. Plusieurs des actions proposées dans la SVMO touchent d'ailleurs directement les municipalités :

- Hausse générale du taux des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à 30\$/tonne prévue en 2023, puis augmentation annuelle subséquente de 2 \$/tonne;
- Modification du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles afin d'intégrer des critères d'accessibilité aux écocentres;
- Complétion de la desserte pour la collecte des matières organiques pour l'ensemble des secteurs d'ici 2025;
- Modernisation du système de collecte sélective;
- Favoriser la mise en marché du bois récupéré.

Modernisation du système de la collecte sélective

Dans le modèle actuel du régime de compensation de la collecte sélective, la responsabilité des producteurs est strictement financière. En effet, les entreprises qui mettent en marché des emballages, contenants, imprimés et journaux paient un certain tarif en fonction du type et de la quantité de matières qu'elles génèrent. RECYC-QUÉBEC perçoit ces fonds et les redistribue aux organismes municipaux, sous forme de compensation et en fonction des coûts nets engagés pour les services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables. La compensation aux organismes municipaux varie en fonction de plusieurs critères, dont la population, la distance qui les sépare des grands centres et de la performance de la collecte (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021) . À Gatineau, cette compensation représentait environ 92,5 % des frais encourus par la collecte sélective en 2020.

Le gouvernement du Québec procède actuellement à une réforme du système de collecte sélective, basée sur une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Les entreprises mettant en marché des contenants non consignés, des emballages, des imprimés et des journaux (CEIJ), réunis sous un organisme de gestion désigné (OGD), seront responsables de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble du territoire québécois, de la chaîne de valeur, à la mise en marché, jusqu'à leur recyclage. Cette approche de REP favorise l'écoconception, l'uniformisation des matières acceptées dans la collecte sélective, une meilleure gestion en fin de vie et le développement de marchés locaux ou limitrophes des CEIJ.

Pour les municipalités du Québec, la [modernisation de la collecte sélective](#) aura comme impact qu'elles ne seront plus responsables de la gestion des contrats de tri et conditionnement des matières recyclables : c'est l'OGD qui aura cette responsabilité. La collecte et le transport des matières recyclables seront toujours assurés par les organismes municipaux, dans le respect d'une entente avec l'OGD, mais les coûts seront désormais entièrement remboursés (RECYC-QUÉBEC, 2021).

Une période transitoire est prévue du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 lors de laquelle se fera la transition du mode actuel vers la mise en place de cette REP. Pour les contrats municipaux se terminant à l'intérieur de cette période transitoire :

- Ils pourront être prolongés, renouvelés ou octroyés à nouveau, pourvu que la date de fin ne dépasse pas le 31 décembre 2024;
- Une entente pourra être conclue entre l'organisme municipal et l'OGD pour les services de proximité, dont la collecte et le transport (Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, 2021).

Le plein déploiement de la réforme de la collecte sélective est prévu le 1^{er} janvier 2025.

Modernisation du système de la consigne

Comme pour la collecte sélective, le gouvernement du Québec a aussi annoncé une [réforme du système de consigne](#) selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), géré par un organisme de gestion désigné (OGD). Cette modernisation de la consigne prévoit :

- Élargir la consigne à tous les contenants de boissons « prêts-à-boire » de 100 ml à 2 L, qu'ils soient en carton, plastique, verre ou métal;
- Augmenter et uniformiser les montants des consignes à :
 - 0,10\$ pour les contenants « prêts-à-boire »;
 - 0,25\$ pour les bouteilles de vin et de spiritueux;
- Établir des conditions et modalités applicables au retour, transport, tri et conditionnement des produits consignés, notamment concernant les points de retour, d'écoconception et les débouchés (Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, 2021).

La période transitoire pour la modernisation de la consigne s'échelonnait de janvier à décembre 2022 pour un plein déploiement en novembre 2023.

Pour l'instant, les municipalités ne jouent pas un rôle particulier dans la réforme du système de consigne, mais leur collaboration pourrait être nécessaire pour soutenir la mise en place du nouveau réseau de points de retour des contenants consignés ou bien en hébergeant de nouveaux points de retour par l'entremise des écocentres ou autres infrastructures municipales. Il est aussi à prévoir que cet élargissement de la consigne pourrait avoir un impact sur les quantités de matières collectées via la collecte sélective des matières recyclables, puisqu'un plus grand nombre de contenants seront apportés à des points de retour des contenants consignés plutôt que déposés dans les bacs bleus.

Cadre réglementaire municipal

Règlement sur la gestion des matières résiduelles

Le [règlement 839-2018](#) concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Gatineau est entré en vigueur le 11 juillet 2018, en remplacement du règlement 669-010 et en prévision de changements importants apportés au service de collecte, graduellement mis en œuvre jusqu'au 15 septembre 2019.

Résumé du règlement

Le règlement 839-2018 définit les programmes de collectes et d'apport volontaire de matières résiduelles prévus par le service municipal de GMR. La fréquence et les modalités de collectes y sont décrites, de même que les

matières acceptées et refusées dans chaque programme. Outre les immeubles résidentiels, les immeubles non résidentiels peuvent aussi être desservis, en bordure de rue uniquement, s'ils respectent les quantités maximales prévues au règlement;

En 2018, le règlement 839-2018 a été amendé avec l'ajout de dispositions qui encadrent l'exploitation des boîtes de dons. En résumé, seuls les organismes à but non lucratif établis sur le territoire peuvent obtenir un permis d'exploitation, sauf dans le cas de boîtes de dons localisées sur les terrains appartenant à l'entreprise récupérant les dons.

Application du règlement

L'application du règlement 839-2018 se fait par une équipe constituée d'un coordonnateur et de deux préposés à la réglementation de la division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement. Les dispositions pénales sont rarement appliquées (amendes minimales pour une première infraction de 300 \$ pour une personne physique, et 600 \$ pour une personne morale; en cas de récidive, les amendes minimales sont doublées).

Également, l'entrepreneur responsable de la collecte ne ramasse pas les contenants non conformes, les volumes excédentaires aux limites prévues au règlement ainsi que les encombrants exclus des collectes. Ceux-ci sont laissés sur place et les éboueurs de l'entreprise de collecte Derichebourg remettent un avis de courtoisie (environ 30 à 50 avis de courtoisie par jour sont remis, soit 10 000 à 15 000 avis par année).

En ce qui a trait à l'obligation de trier ses matières, les éboueurs vérifient les matières visibles en soulevant le couvercle avant de vider le contenu du bac. Lors d'abus, les contenants avec des matières non conformes à l'intérieur sont laissés sur place.

Installations septiques

La Ville de Gatineau n'offre pas de service de vidange aux propriétaires de fosses septiques, mais assure un suivi rigoureux de celles-ci par le biais de son [Programme de suivi environnemental des installations septiques](#), qui comporte quatre volets :

- Inventaire des installations septiques sur le territoire gatinois;
- Suivi des vidanges des fosses septiques;
- Suivi des contrats d'entretien des installations de traitement secondaire avancé ou tertiaire;
- Évaluation environnementale visuelle des installations septiques.

De plus, un permis de construction est requis lors de toute construction ou de tout remplacement d'installations septiques. Des inspecteurs sont chargés de faire respecter le règlement sur l'ensemble du territoire et effectuent des visites à domicile et des évaluations des installations septiques afin de déceler des risques environnementaux potentiels. Selon l'inventaire 2020, on compte à Gatineau environ 3350 installations septiques assujetties au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22).

Obligations des propriétaires

Tout propriétaire d'une installation septique est responsable de maintenir son installation en bon état, de remplacer toute pièce périmée ou défectueuse et d'éviter que son installation constitue un risque environnemental. Les propriétaires sont ainsi obligés de :

- Faire vidanger la fosse septique tous les deux ans pour une résidence permanente et tous les quatre ans pour une résidence saisonnière;
- Transmettre une copie de la facture de vidange comme preuve à la Ville de Gatineau;
- Nettoyer et inspecter annuellement le préfiltre si la fosse septique en possède un.

Les propriétaires de fosses septiques font vider leurs fosses par des entreprises spécialisées qui, pour la plupart, transportent les boues récupérées jusqu'à l'usine de traitement des eaux de Gatineau où elles sont traitées. Ces

boues de fosses septiques de Gatineau sont incluses dans les biosolides traités par biométhanisation, séchage et granulation à l'usine d'épuration.

Règlement sur les nuisances

Le [règlement 658-2010 concernant les nuisances](#) vise à améliorer la qualité de vie des Gatinois en imposant des règles d'entretien minimal des propriétés privées et publiques. Ce règlement contient également certains éléments touchant les matières résiduelles sur le territoire :

- Les matières résiduelles doivent être entreposées dans une remise, un conteneur ou une poubelle. Il est donc interdit de laisser des matières résiduelles dans des sacs de plastique entreposés à l'extérieur.
- Les poubelles doivent être fermées avec un couvercle étanche et doivent demeurer propres.
- Il est interdit :
 - d'accumuler des déchets ou des pneus sur un terrain privé;
 - d'entreposer des matériaux de construction sur un terrain privé s'ils ne sont pas destinés à être incorporés à une construction sur ce terrain;
 - d'accumuler des branches ou d'autres débris végétaux, sauf sur un terrain naturel. Ces débris doivent cependant avoir été générés lors de traitements de sylviculture ou d'arboriculture effectués sur ce terrain;
 - de déverser des déchets ou des contaminants dans un fossé, un cours d'eau ou sur un terrain.

Règlement de zonage

Le [règlement de zonage 532-2020 de la Ville de Gatineau](#) précise les éléments à prendre en compte pour la planification de l'entreposage des matières résiduelles entre deux collectes (les emplacements et l'aménagement des dépôts à matières résiduelles), et ce, que ce soit pour un bâtiment résidentiel, commercial ou communautaire.

L'article 183 précise les dispositions générales applicables aux usages du groupe « habitation (h) » concernant le dépôt à matières résiduelles, comme indiqué au Tableau 2.

Tableau 2 : Article 183 du Règlement de zonage concernant le dépôt à matières résiduelles pour les immeubles de type habitation

Usage, bâtiment, construction ou équipement accessoires et saillie au bâtiment principal autorisés	Cour avant	Cour latérale non adjacente à une rue	Cour latérale adjacente à une rue	Cour arrière non adjacente à une rue	Cour arrière adjacente à une rue
30. DÉPÔT À MATIÈRES RÉSIDUELLES	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
a) Distance minimale d'une ligne de terrain, autre qu'une ligne de rue	-	1 m	1 m	1 m	1 m
b) Autres normes applicables	Les articles 189 et 190 s'appliquent				

De plus, l'article 189 du règlement de zonage ajoute des dispositions touchant les dépôts à matières résiduelles :

- Au minimum, un espace doit être réservé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble pour un dépôt à matières résiduelles;
- Un dépôt à matières résiduelles pour un conteneur doit respecter les dispositions suivantes :
 - Il doit être accessible directement d'une allée d'accès;
 - Le dépôt doit être au même niveau que la chaussée de l'allée d'accès;
 - L'accès au dépôt doit être libre de tout obstacle sur une distance minimale de 12 m en ligne droite afin de faciliter les manœuvres du collecteur;
 - Un tel dégagement ne s'applique pas dans le cas d'un conteneur semi-enfoui à levée verticale;

- À l'extérieur, un conteneur doit être entouré d'un enclos fermé par des portes battantes et être constitué de parois opaques, d'une hauteur au moins égale à celle du conteneur pour qu'il ne soit pas visible de la rue ni d'un terrain contigu situé sur la même rue. Cette exigence ne s'applique pas à un conteneur semi-enfoui;
- Dans le cas d'un bâtiment comprenant 24 logements et plus ou 48 chambres et plus, seul un conteneur semi-enfoui ou un dépôt à matières résiduelles aménagé à l'intérieur du bâtiment principal est autorisé à titre de dépôt à matières résiduelles.

Autres politiques et plans municipaux

Plusieurs politiques et plans municipaux sont liés, directement ou indirectement, à la gestion des matières résiduelles. Le PGMR doit être cohérent avec ces plans existants.

Politique environnementale

Le PGMR de la Ville de Gatineau s'inscrit dans la [politique environnementale](#) de la Ville adoptée en 2009 par le conseil municipal. Cette politique reconnaît le rôle de la Ville pour contribuer à améliorer l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle inclut quatre orientations qui imprègnent chacun des sept grands thèmes assortis d'objectifs encadrant l'action de la Ville. Les thèmes sont l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'énergie, la qualité de vie et les matières résiduelles. Ce dernier thème vise l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Fonds vert

Le [Fonds vert](#) de la Ville de Gatineau offre des subventions aux organismes à but non lucratif et aux organismes publics afin de mettre sur pied des projets visant à améliorer ou à protéger l'environnement.

De 2016 à 2020, une vingtaine de projets ayant un impact sur la GMR ont été soutenus financièrement par le Fonds vert et ont contribué à une meilleure gestion des matières résiduelles de tous les secteurs de génération à Gatineau.

Plan climat

La diminution des émissions de GES figure en tête de liste des priorités de la politique environnementale dans le domaine de la qualité de l'air. Cet axe stratégique se base sur les inventaires des émissions de GES de la Ville de Gatineau réalisés en 2009 et 2015, qui incluent les périmètres collectif et organisationnel. Ces inventaires ont permis à la Ville de Gatineau d'établir et d'adopter des cibles de réduction qui seront adressées dans un plan d'action sur 5 ans avec la phase 1 du [Plan climat](#).

Seules les émissions fugitives de biogaz issues de l'enfouissement ont été comptabilisées dans les émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles. Les émissions en lien avec le transport et la collecte des matières sont comptabilisées dans le domaine des équipements motorisés du périmètre organisationnel de l'inventaire (collecte, transbordement et transport à un site d'enfouissement). La réduction des émissions de GES liées aux matières résiduelles sera conséquente de plusieurs mesures qui se retrouvent d'ailleurs dans le présent PGMR avec :

- L'augmentation du compostage des matières putrescibles, qui génère du CO₂ et non du méthane, résulte une baisse nette des émissions de GES;
- La pratique du recyclage engendre aussi des réductions de GES, selon le principe que chaque tonne de matière recyclée est une tonne qui n'a pas à être produite à partir de matière vierge. Pour certaines matières, la diminution des émissions est considérable;
- Une éventuelle infrastructure de traitement des déchets, si aménagée dans la zone industrielle de salubrité, mettra fin au transbordement vers Lachute. Cela permettrait de diminuer de quelque 600 000 km par an le transport lourd pour Gatineau. Cette infrastructure pourrait recourir à un procédé thermique qui générerait du CO₂, mais pas de méthane. La technologie retenue pourrait produire de l'énergie sous forme d'électricité ou de gaz de synthèse, ce qui serait contribuerait aux cibles de réduction de GES adoptées par la Ville;

- Le recyclage des résidus de CRD et un cadre réglementaire sur l'utilisation de matériaux recyclés dans le bâtiment diminueraient l'empreinte carbone du parc immobilier;
- Les émissions fugitives de biogaz des sites d'enfouissement gérés par la Ville se poursuivront jusqu'en 2051 et au-delà. À ce titre, il est prévu une optimisation des procédés de captation ou de réutilisation des biogaz issues de l'ancien site d'enfouissement Cook;
- La croissance démographique produira plus de matières résiduelles à gérer et d'unités à desservir. Il faut alors s'attendre à une hausse relative des émissions de GES reliées aux services de collecte, et encore plus si le service actuel est maintenu avec des camions de collecte qui carburent aux énergies fossiles;
- Finalement, les actions misant sur la réduction à la source et le réemploi permettront une réduction des émissions de GES liées à la GMR.

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Le [Schéma d'aménagement et de développement révisé](#) (SADR) est entré en vigueur en décembre 2015. Amorcée en 2011, la révision du schéma a permis d'établir les lignes directrices de l'organisation du territoire et de son développement pour les prochaines années, que ce soit en matière d'environnement, d'économie, d'affectation du sol, de transport collectif, de mobilité active ou de croissance urbaine. La gestion des matières résiduelles en fait partie puisqu'elle a un impact sur les émissions de gaz à effet de serre, et la réduction des GES est l'un des quatre principes directeurs du schéma.

Politique d'économie sociale

Le 20 octobre 2020, la Ville de Gatineau a adopté sa première [Politique d'économie sociale](#) qui lui permettra notamment de mieux faire connaître aux Gatinois ce secteur de l'économie et ses retombées positives pour la communauté, en plus de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises d'économie sociale.

On entend par « économie sociale », l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre d'entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services. Plusieurs entreprises d'économie sociale gèrent des matières résiduelles à Gatineau et de nombreuses opportunités de concertation et de collaboration dans ce domaine émergeront grâce à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour une transition écologique et sociale à Gatineau.

Plan stratégique 2021-2026 de la Ville de Gatineau

En adoptant son [plan stratégique 2021-2026](#), la Ville de Gatineau s'est dotée d'une nouvelle vision et d'orientations pour son avenir. Le plan stratégique est un outil important qui permet d'arrimer les orientations de la Ville aux besoins de la population.

Le plan comprend cinq directions stratégiques :

- Créer un milieu de vie attentif à l'humain et renforcer le sentiment d'appartenance collectif et l'identité gatinoise;
- Exercer un leadership inspirant et influent aux paliers régional, provincial et national;
- Mener de façon exemplaire la lutte aux changements climatiques et en faveur de la protection de l'environnement;
- Créer les conditions essentielles à une économie prospère, en adéquation avec un développement durable du territoire;
- Devenir une organisation agile qui performe et se renforce dans un environnement complexe et changeant.

1.3 Économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités » (Québec circulaire, 2021). Le concept de l'économie circulaire peut se résumer à « faire plus avec ce qui existe déjà ».

À l'inverse, le modèle économique actuel est linéaire, non optimal et, au final, insoutenable : le gaspillage, la pollution et la production de déchets sont omniprésents tout au long de la chaîne de production et de consommation, alors que les ressources essentielles sont bien entendu limitées (RECYC-QUÉBEC, 2021). Selon le Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec commandé par RECYC-QUÉBEC et réalisé par Circle Economy, 96,5 % des ressources qu'utilise l'économie québécoise pour satisfaire ses besoins ne sont pas circulaires (Circle Economy, 2021).

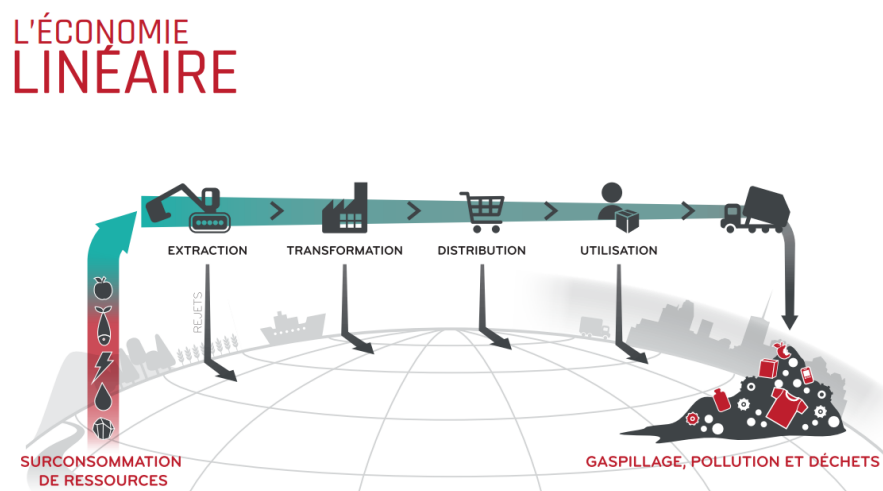
Face à ce constat, l'économie circulaire se présente comme une évolution du modèle économique actuel et la transition vers ce nouveau système doit être activement soutenue par l'ensemble des paliers gouvernementaux, les producteurs de biens et de services et les consommateurs. Le [gouvernement du Québec](#) et le [gouvernement du Canada](#) reconnaissent et encouragent l'économie circulaire, notamment par différents programmes de financement. La Figure 3 illustre le changement de paradigme qu'apporte l'économie circulaire par rapport au modèle économique traditionnel (EDDEC, 2018).

Le PGMR 2023-2029 de la Ville de Gatineau vise à devenir un moteur de la transition vers l'économie circulaire, une façon d'opérationnaliser la circularité et de réduire l'empreinte matérielle sur le territoire. D'ailleurs, l'économie circulaire teinte fortement quatre des cinq mesures du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR, soit :

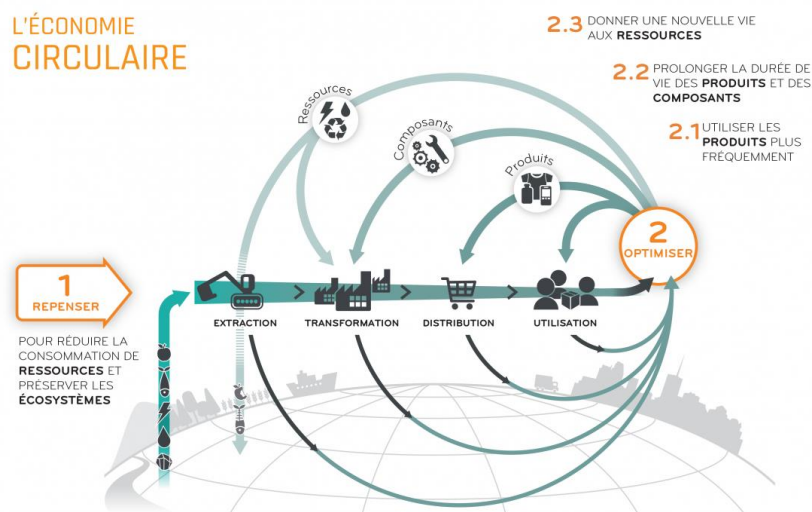
- Mesure 1 : Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables
- Mesure 2 : Réduction des plastiques et des produits à usage unique
- Mesure 3 : Valorisation des matières organiques
- Mesure 4 : Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Sur le plan de l'optimisation des ressources énergétiques, c'est plutôt le Plan climat de la Ville de Gatineau qui s'attaquera à la réalisation des engagements en matière de lutte aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Le Plan climat favorisera le développement d'une économie axée sur la sobriété carbone et la résilience aux changements climatiques conformément au Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec. La contribution du Plan climat à l'économie circulaire gatinoise sera donc majeure.

Figure 3 : Schémas de l'économie linéaire et circulaire



© Institut EDEEC, 2018. En collaboration avec RECYC-QUÉBEC. Reproduction autorisée. Modification interdite.



© Institut EDEEC, 2018. En collaboration avec RECYC-QUÉBEC. Reproduction autorisée. Modification interdite.

1.3.1 Partenaires et outils

Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles

La [Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de Polytechnique Montréal](#) (CRVMR) est un centre de recherche qui a pour mission de « développer, intégrer et transférer les connaissances permettant d'optimiser les stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles » dans une perspective d'économie circulaire. La Ville de Gatineau a été membre partenaire de cette Chaire de recherche pour le mandat 2016-2020. Ce *membership* lui a permis d'influencer les orientations et la programmation de recherche de la Chaire et d'avoir accès à un centre d'expertise reconnu sur les plans national et international pour appliquer certains modèles de GMR à Gatineau. En 2022, la CRVMR et le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits,

procédés et services (CIRAIG) deviendront le [Consortium international de recherche sur l'ACV et la transition durable](#) dont la mission sera de développer et mettre en œuvre les métriques de durabilité pour une transition durable.

Synergie Outaouais

La Ville de Gatineau a soutenu financièrement et a participé à la mise sur pied et au déploiement de [Synergie Outaouais](#), un projet régional de symbiose industrielle, initié en 2016, par le Conseil régional de l'environnement et développement durable de l'Outaouais (CREDDO). Ce projet permet de mettre en réseau des entreprises et industries et favoriser les synergies entre elles. Plus concrètement, depuis 2016, Synergie Outaouais a permis de:

- Créer une table de concertation régionale sur les matériaux de construction, rénovation et démolition;
- Établir un réseau de parties prenantes portant sur l'économie circulaire au sein de la communauté en Outaouais;
- Publier le premier recueil québécois de l'économie circulaire, soit « L'Économie circulaire – Recueil de pratiques en Outaouais »;
- Organiser la première Semaine de l'économie circulaire en Outaouais en octobre 2018 et chaque année depuis;
- Accompagner plusieurs ICI du territoire afin de voir aux possibilités de réduction de la consommation et du gaspillage des ressources.

Réseau des pairs en économie circulaire

En mai 2021, la Ville de Gatineau a rejoint le [Réseau des pairs du projet Villes et régions circulaires](#). Ce réseau est porté par RECYC-QUÉBEC, la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil National Zéro Déchet (National Zero Waste Council) et le Recycling Council of Alberta. Par sa participation au Réseau des pairs, la Ville de Gatineau a accès à des experts en économie circulaire, à des formations et un accompagnement personnalisé ainsi qu'à des discussions engagées par un réseau de municipalités canadiennes, le tout dans l'objectif d'établir une feuille de route pour une transition vers l'économie circulaire au début de l'année 2022.

Cette feuille de route se présentera comme un levier pour appliquer des stratégies de circularité à Gatineau.

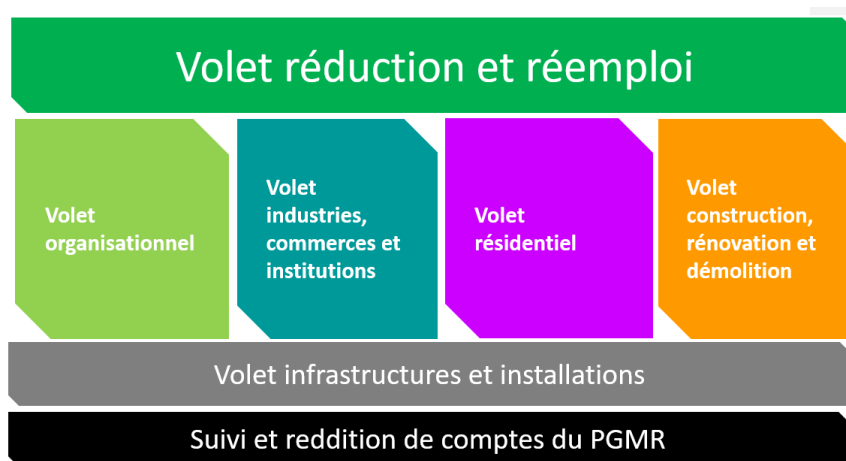
2. PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le portrait et diagnostic du territoire décrivent l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles actuelle sur le territoire de la Ville de Gatineau, et comprennent :

- Une description du territoire d'application (Ville de Gatineau);
- Pour chaque volet d'intervention (Figure 4) :
 - Une description du volet;
 - Un recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR dans ce volet;
 - Un recensement des installations de GMR présentes, nécessaires ou à l'extérieur du territoire;
 - Un inventaire des matières résiduelles gérées dans le cadre ce volet, incluant une section information, sensibilisation et éducation relative à ce volet;
 - Un diagnostic résultant de l'analyse et des constats;
 - Les enjeux relatifs au volet;
 - Les solutions pour répondre à ces enjeux.

Une section spécifique traite du suivi et de la reddition de comptes du PGMR.

Figure 4 : Structure du portrait diagnostique de la GMR à Gatineau



Année de référence 2020

Puisque les données les plus récentes qui pouvaient être collectées et colligées étaient celles de 2020 au moment du début de la révision du PGMR, l'année de référence déclarée pour le portrait de la GMR sur le territoire gatinois est 2020. Les projections de quantités de matières produites et gérées qui doivent être incluses dans le PGMR sont donc basées sur 9 ans à partir de 2020.

2.1 Portrait de la Ville de Gatineau

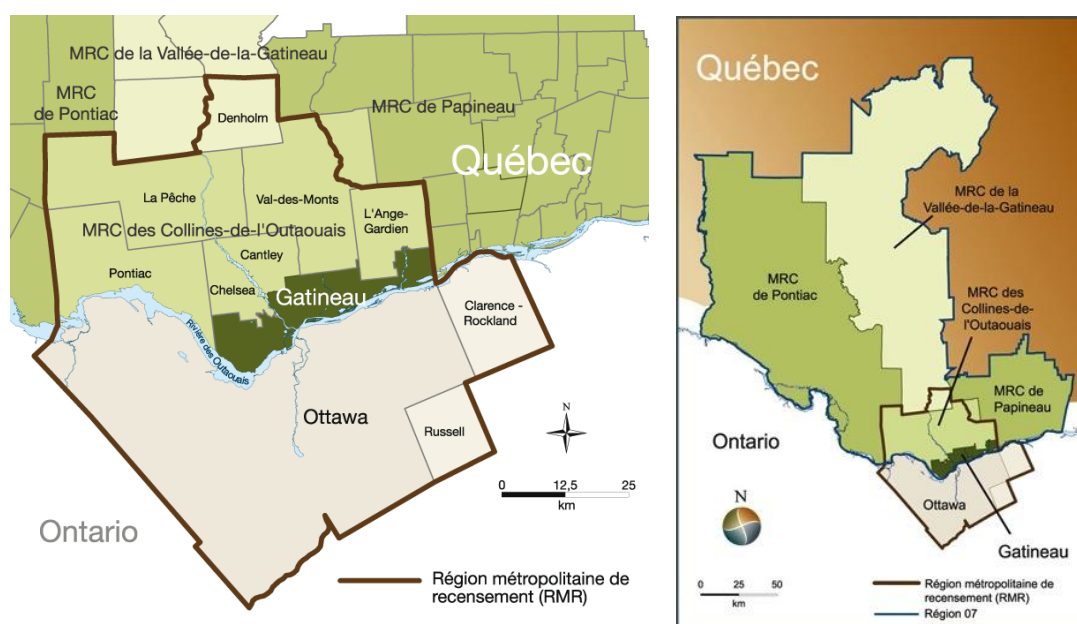
2.1.1 Description géographique

La Ville de Gatineau est née d'une fusion municipale le 1^{er} janvier 2002 des cinq anciennes municipalités d'Aylmer, de Buckingham, de Hull, de Gatineau et de Masson-Angers. La Ville de Gatineau est l'une des 14 villes et agglomérations québécoises identifiées comme des villes-MRC, et exerce donc les compétences d'une MRC en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Son territoire est bordé d'ouest en est par les municipalités de Pontiac, Chelsea, Cantley, Val-des-Monts, L'Ange-Gardien et Lochaber-Partie-Ouest (Figure 5 tirée de Ville de Gatineau, 2021). Principal affluent du Saint-Laurent, et frontière naturelle entre le Québec et l'Ontario, la rivière des Outaouais forme sa limite au sud. La ville de Gatineau est un pôle attractif qui offre des infrastructures et des équipements d'envergure régionale. Comptant à elle seule près de 72 % de la population de l'Outaouais (290 283 habitants sur la population régionale de 401 388 habitants), elle est le lieu de prédilection pour l'implantation de commerces et de services de masse destinés aux populations de la région. En même temps, comme métropole de l'Outaouais, Gatineau est un important centre de services pour l'ensemble de la région, regroupant de nombreuses institutions publiques en santé, éducation et culture.

Territoire le plus urbanisé à l'ouest de la région de Montréal et seule entité régionale frontalière à une région urbanisée de l'Ontario, Gatineau forme, avec la ville d'Ottawa, la quatrième agglomération urbaine d'importance au pays.

Figure 5 : Localisation de la Ville de Gatineau en Outaouais et dans la région de la capitale nationale (RCN)



2.1.2 Aménagement du territoire

Le survol des zones résidentielles, agricoles, commerciales et industrielles permet de mettre en contexte la gestion des matières résiduelles sur le territoire dans une perspective géospatiale. Par ailleurs, les territoires voisins des MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, situés au nord de la Ville, se caractérisent par une occupation principalement agricole ou rurale, avec une part de villégiature non négligeable.

Sur les 343 kilomètres carrés du territoire terrestre, on retrouve une superficie dédiée au développement urbain d'environ 191 kilomètres carrés, soit 55,5 % du territoire. À long terme, il est prévu dans le plan d'action 2014-2051 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de revoir les limites du périmètre d'urbanisation en fonction d'une utilisation optimale du territoire, et ce en réponse à la croissance démographique anticipée (voir section suivante).

Globalement, la Ville se caractérise par un secteur résidentiel à basse densité, de type semi-urbain. La densité 2016 de la Ville de Gatineau dans son ensemble est de 809 habitants par kilomètre carré. Cela peut être expliqué en partie par la structure urbaine à plusieurs noyaux diffus d'est en ouest de la ville. La distribution de la densité résidentielle sur le territoire varie beaucoup, allant de 349 à 2 738 habitants par kilomètre carré, selon le district électoral (Ville de Gatineau, 2021).

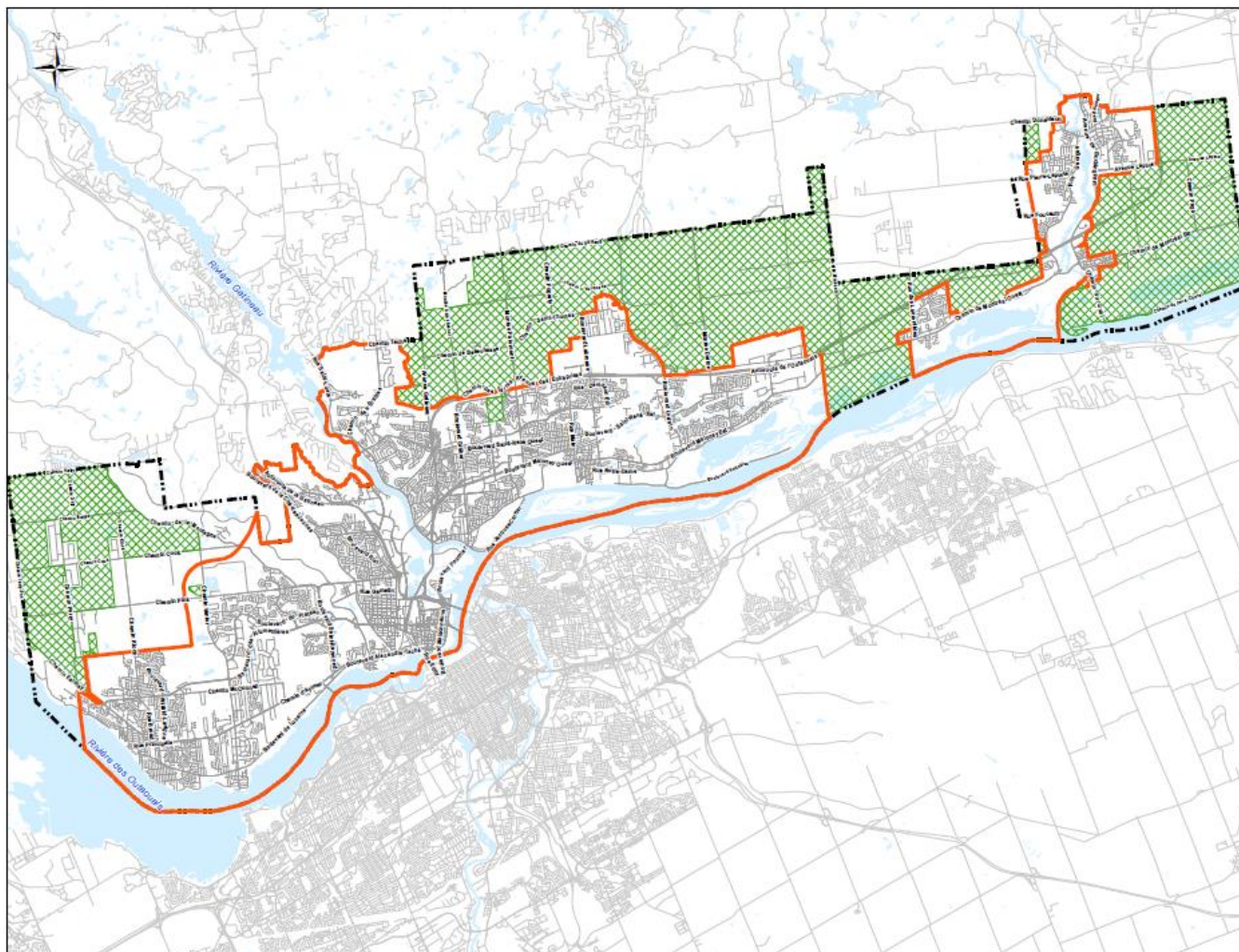
Inscrits au plan stratégique de la Ville depuis 2003, les villages urbains et les milieux de vie champêtre sont les unités privilégiées de planification et d'intervention. Ils tendent à s'imposer comme collectivités viables et lieux d'appartenance pour les citoyens. Le territoire de Gatineau a été subdivisé en seize villages urbains et quatre milieux de vie champêtre. Un dix-septième village urbain s'est ajouté suivant la modification du périmètre d'urbanisation.

Le [schéma d'aménagement et de développement révisé](#) en vigueur exige une densité minimale nette de 30 logements par hectare pour tout nouveau projet résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain. Il va sans dire que cette densité augmente dans les projets intégrés et les zones d'habitation à haute densité.

Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation délimite le territoire affecté aux fonctions urbaines. Outre les secteurs déjà urbanisés, il englobe des espaces verts ou d'intérêt écologique de même que les terrains voués au développement futur des activités urbaines. C'est à l'intérieur du périmètre d'urbanisation que la croissance de Gatineau se traduira en nouveaux secteurs résidentiels et en espaces industriels, commerciaux et d'affaires (Figure 6).

Figure 6 : Périmètre d'urbanisation de la Ville de Gatineau



Zone agricole

La zone agricole permanente couvre près de 40 % du territoire de Gatineau. Elle se concentre au nord de l'autoroute 50 ainsi que dans les secteurs d'Aylmer et de Masson-Angers. La Ville cherche non seulement à protéger ce territoire pour des fins agricoles, mais vise aussi à diversifier et intensifier son développement agricole. Afin de mettre en valeur le potentiel agricole de sa zone verte, la Ville de Gatineau a adopté en 2018 un [plan de développement de la zone et des activités agricoles \(PDZAA\)](#).

Zone de salubrité

L'affectation industrielle de salubrité identifiée au SADR accueille les activités reliées à la gestion des déchets solides, à l'industrie lourde ainsi qu'aux technologies, équipements et produits touchant les activités de recyclage, de compostage, de valorisation énergétique des produits non recyclables et non compostables et de vitrification des cendres.

L'affectation industrielle de salubrité couvre une seule aire à Gatineau, où est également autorisée toute une gamme d'activités diversifiées allant de l'industrie spécialisée à l'industrie lourde en passant par des activités de

service de nature extensive (Ville de Gatineau, 2015). Cette zone occupe un vaste espace contigu à l'écocentre de l'Aéroparc, au sud-est de celui-ci. Son périmètre a été établi en 1993.

Parcs régionaux et terres publiques

Le [Parc de la Gatineau](#), un parc de conservation de la région de la capitale nationale, abrite de nombreux écosystèmes et attraits patrimoniaux uniques. Il s'étend sur 361 kilomètres carrés de terres et se situe à la jonction du Bouclier canadien et des basses-terres du Saint-Laurent, au point de rencontre de la rivière des Outaouais et de la rivière Gatineau. Une partie du parc est donc comprise dans le territoire de la Ville de Gatineau, mais couvre plusieurs autres municipalités voisines de la Ville.

Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la GMR

La Ville de Gatineau est une zone urbaine dont la structure économique est intrinsèquement liée à son appartenance à la capitale nationale fédérale. En effet, la fonction publique fédérale est le principal employeur et plus de 90 % des emplois sont dans le secteur des services. La fonction publique fédérale gère selon ses propres programmes les matières résiduelles générées dans ses bâtiments sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Le lien autoroutier de l'autoroute 50 vers Montréal a été achevé à l'automne 2012. Les déplacements vers le reste de la province étant facilités, les dynamiques régionales de déplacement des personnes et du transport des marchandises ont été impactées. Par exemple, le transport de déchets vers les lieux d'enfouissement techniques (LET) les plus près de Gatineau (LET de Lachute et LET de Sainte-Sophie au Québec) se trouve facilité depuis.

2.1.3 Description démographique

Avec une population totalisant 290 283 habitants en 2020 (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021), Gatineau figure comme la quatrième ville au Québec en regard de la taille de sa population. La description démographique qui suit est tirée des données disponibles dans l'outil Infoterritoire (Ville de Gatineau, 2021), avec l'année de référence du dernier recensement disponible de 2016.

L'âge médian des résidents de Gatineau, qui partage la population en deux groupes d'effectifs égaux, est de 39,2 ans comparativement à 41,9 ans dans la province de Québec. La population âgée de moins de 45 ans représentait 57,8 % de la population de Gatineau et plus de la moitié de ce groupe (52,9 %) est âgée de moins de 25 ans.

Ménages et familles

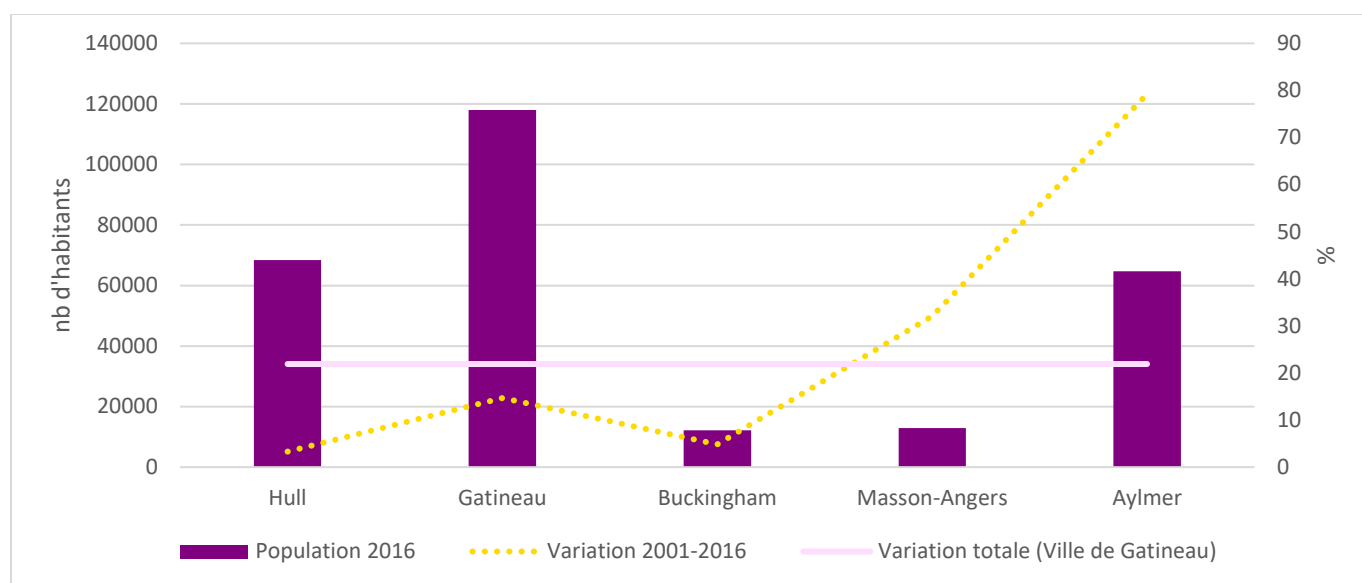
Entre 1991 et 2016, le nombre de ménages a augmenté de 56,9 %, soit plus rapidement que la population (37 %), entraînant la réduction de la taille moyenne des ménages. À l'échelle du Québec, la croissance des ménages privés a été de 34,1 % au cours de la même période. En 2016, en moyenne 2,3 personnes occupaient les logements de Gatineau. Vingt-cinq ans plus tôt, la taille moyenne des ménages était de 2,6 personnes. En 1991, 8 % des ménages se composaient de personnes vivant seules comparativement à 14,1 % en 2016.

L'augmentation du nombre de personnes vivant seules s'observe principalement dans la population âgée de 65 ans et plus, cette dernière constituant 14 % de la population de Gatineau; leur nombre ayant augmenté de 160 % en vingt-cinq ans. En 2016, 31,5 % de la population de 65 ans et plus vivait seule. La même tendance générale s'observe pour l'ensemble de la province de Québec; l'Institut de la statistique du Québec projette que 20 % de la population de Gatineau aura plus de 65 ans en 2021.

La croissance démographique de Gatineau s'explique entre autres par des migrations interrégionales et interprovinciales et par l'immigration qui s'est développée de façon continue. Gatineau est la deuxième région d'adoption par les immigrants dans la province après l'agglomération urbaine de Montréal : 12,5 % de la population gatinoise était immigrante en 2016. Le français est la langue maternelle unique pour 75 % des Gatinois et l'anglais pour 11 % de la population. Par ailleurs, 0,7 % de la population gatinoise ne connaissait ni l'anglais ni le français en 2016.

La Figure 7 illustre la distribution de la population gatinoise par secteur ainsi que la variation de la population entre 2001 et 2016. Pendant cette période, la population de Gatineau a crû de 21,9 %, une croissance largement supérieure à celle de la plupart des villes québécoises; celle de la province étant de 12,8 % au cours de la même période. Bien qu'importante, cette croissance est en revanche inégalement répartie sur le territoire. Le secteur Aylmer est celui dont la population a le plus augmenté de 2001 à 2016 (79,2 %), suivi du secteur Masson-Angers (32,1 %).

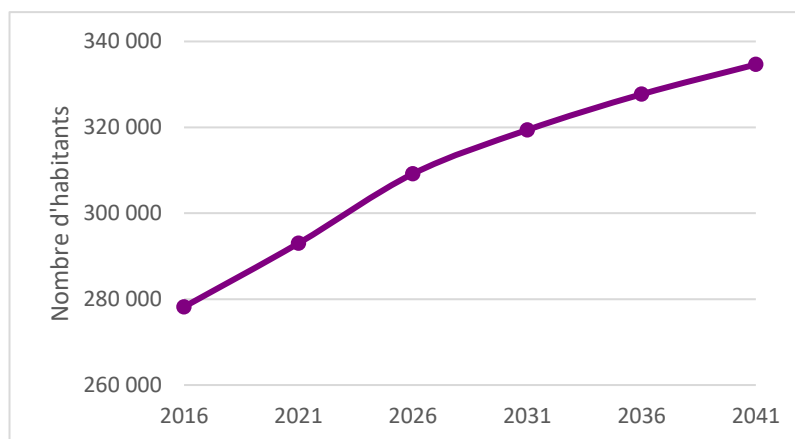
Figure 7 : Population gatinoise selon le secteur (2016) et variation (2001-2016)



Projection démographique

Le scénario démographique repose sur l'évolution de la population officielle de la Ville, décrétée chaque année par le gouvernement du Québec, ainsi que sur les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec. Comme l'illustre la Figure 8, les prévisions démographiques projettent que la population gatinoise atteindra 309 176 habitants en 2026 et 334 633 habitants en 2041, soit une variation de 20 % entre 2016 et 2041 (Institut de la statistique du Québec, 2015).

Figure 8: Prévisions de la croissance de la population à Gatineau (2016-2041)



2.1.4 Impact de la démographie et de la croissance sur la GMR

Les tendances de croissance de la population sont un paramètre majeur à prendre en considération dans l'élaboration du PGMR. En effet, l'arrivée de nombreux résidents dans les prochaines années va augmenter la génération de matières résiduelles (en quantités absolues), ainsi que la gestion de ces dernières. Par ailleurs, la croissance démographique implique la construction de nouveaux logements, pour la plupart dans les secteurs éloignés du centre-ville.

Avec la croissance démographique, intervient inévitablement une croissance du nombre de ménages. La taille moyenne des ménages est demeurée stable à 2,3 personnes par ménage de 2011 à 2016, comparativement à 2,6 personnes en 1991. Cela a pour effet de diminuer les quantités de matières produites par unité d'occupation, puisque moins de personnes y résident en moyenne. Le nombre de ménages profite alors d'un rythme de croissance plus important que celui de la population. C'est ainsi qu'en 2016, il y avait 5 % plus de ménages privés à Gatineau qu'en 2011 (Ville de Gatineau, 2021).

Construction de nouveaux logements

La croissance démographique et l'augmentation du nombre de ménages ont mené, au cours des dernières décennies, à une forte augmentation du nombre de logements à Gatineau. Depuis 1991, environ 1 900 logements par an se construisent sur le territoire de Gatineau et une croissance particulièrement forte du nombre de logements est observée depuis le début des années 2000. Cette tendance est la conséquence de divers facteurs, tels que le climat économique, les taux d'intérêt, les tendances démographiques ou encore les écarts de prix entre Gatineau et Ottawa, qui rendent les logements à Gatineau très attractifs pour les Ontariens.

En matière de gestion des matières résiduelles, cette augmentation constante du nombre d'unités d'occupation desservies implique une hausse similaire des efforts consentis par la Ville au service de collectes municipal ainsi qu'une croissance des matières résiduelles générées. En moyenne, de 2013 à 2020, 1 630 unités d'occupation se sont ajoutées à la desserte du service municipal chaque année⁵. Se basant sur cette tendance, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de logements est estimée à 1 742 logements pour la période 2020-2029⁶.

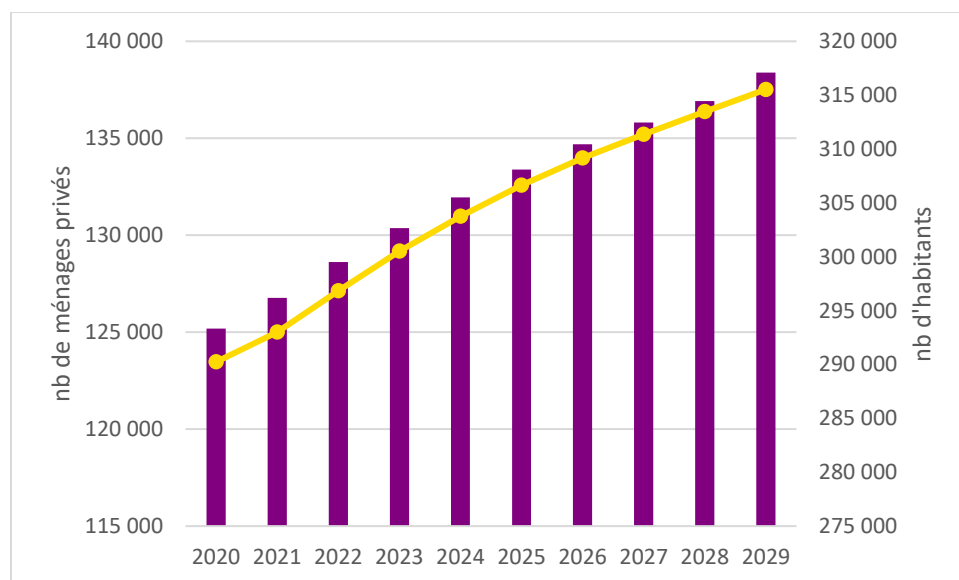
Projections 2020-2029

La Figure 9 présente les projections de croissance de la population et du nombre de ménages pour la période 2020-2029. À noter que le nombre de ménages privés issus des données de recensement ne correspond pas au nombre d'unités résidentielles desservies puisque les paramètres sont différents (unités commerciales, logements inoccupés, etc.).

⁵ Basé sur le nombre d'unités d'occupation assujetties au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures.

⁶ Projections internes de la Ville de Gatineau.

Figure 9 : Projections du nombre de ménages et de la population gatinoise (2020-2029)



À la lumière de ces projections, il apparaît que le nombre de ménages privés à Gatineau augmentera plus rapidement que la population au cours des cinq prochaines années. Il devrait donc y avoir une légère baisse du nombre de personnes habitant dans un logement résidentiel et donc une baisse de la production de la quantité de matières résiduelles par unité résidentielle à Gatineau (-1 %).

Types d'habitations

La majorité des logements de Gatineau sont des résidences unifamiliales et comptent pour 60 % des logements résidentiels de la ville.

Le Tableau 3 démontre l'évolution du nombre d'unités desservies par le service municipal de GMR par type d'unités. De façon générale, la proportion des unités d'occupation généralement desservies à la cour (condominiums et multilogements) a augmenté de 5 % (passant de 21,5 % des unités desservies à 26,5 %) entre 2013 et 2020. Si cette tendance se maintient dans les prochaines années, alors la proportion d'unités desservies à la cour augmentera parmi les bénéficiaires du service municipal de collectes de matières résiduelles.

Tableau 3 : Nombre et types d'unités desservies par le service municipal de GMR (2013-2020)

	2013	2020
POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS)	273 915	290 283
NOMBRE DE MÉNAGES (LOGEMENTS RÉSIDENTIELS + PETITS COMMERCE)	119 052 + 2 628 petits commerces	132 612 + 1 526 petits commerces
UNIFAMILIAL DE 1 À 2 LOGIS ET PLEX (DE 3 À 9 LOGIS)	93 356	96 228
CONDOMINIUM ET MULTILOGEMENTS (10 LOGIS ET PLUS)	26 275	35 771
TOTAL D'UNITÉS DESSERVIES (DONNÉES DE LA VILLE DE GATINEAU)	121 680	134 714

2.1.5 Structure économique

Gatineau est un pôle régional d'éducation. Le territoire municipal comprend une université (répartis en 2 pavillons à Gatineau), trois cégeps (répartis en 5 campus à Gatineau), quatre commissions scolaires et trois écoles secondaires privées. Côté économie et emploi, la ville de Gatineau peut compter sur les fonctions publiques québécoises et canadiennes comme plus grands employeurs de la région de même que sur deux centrales hydro-électriques d'Hydro-Québec, un aéroport, un casino et des secteurs traditionnels comme les pâtes et papiers. Aujourd'hui, grâce à une économie largement tributaire de la fonction publique, la Ville de Gatineau porte le titre de métropole et centre administratif de l'Outaouais. Plus du tiers (35 % en 2014) des travailleurs gatinois occupaient un emploi en Ontario, proportion en diminution depuis 1981 (Ville de Gatineau, 2021).

En 2020, 91 % des travailleurs de la Ville de Gatineau occupaient un emploi dans le secteur tertiaire alors que seulement une personne sur dix travaillait dans le sous-secteur de production de biens (Tableau 4) (CIRANO, Le Québec économique, 2020). L'administration publique y constitue le principal secteur d'emploi : environ le quart de la population active travaille dans ce domaine (CIRANO, Le Québec économique, 2020).

Tableau 4 : Répartition de l'emploi selon le secteur d'activités dans la région métropolitaine de Gatineau (2020)

SECTEUR D'ACTIVITÉS	PART DE L'EMPLOI
SERVICES PUBLICS	2 %
CONSTRUCTION	6 %
FABRICATION	3 %
SOUS-TOTAL, SECTEUR DE LA PRODUCTION DE BIENS	9%
COMMERCE	12 %
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	4 %
SERVICES FINANCIERS, IMMOBILIERS, PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIFS	17 %
ENSEIGNEMENT, SANTÉ ET ASSISTANCE SOCIALE	21 %
CULTURE, INFORMATION, LOISIRS ET HÉBERGEMENT	8 %
AUTRES SERVICES	4 %
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	25 %
SOUS-TOTAL, SECTEUR DES SERVICES	91 %

Permis d'affaires

Une liste des permis d'affaires a été élaborée par le Service de l'urbanisme et du développement durable en 2020 et répertorie tous les permis d'affaires en vigueur dans chacun des cinq secteurs de la Ville. Les permis d'affaires permettent de dresser le portrait des activités ayant lieu sur le territoire gatinois. Cette liste comptait, en 2020, plus de 5100 permis d'affaires, classés selon leur code d'utilisation biens-fonds (CUBF), c'est-à-dire selon l'utilisation effective de chacune des unités d'évaluation. La très forte majorité des entreprises sur le territoire de la Ville sont situées dans les secteurs de Hull et de Gatineau (Tableau 5).

Près de 3 700 entreprises sont en activité dans des emplacements physiques (bâtiments, immeubles) non desservis par le service municipal de collecte.

Certains de ces ICI sont partiellement desservis par le service municipal : les unités à vocation éducative et les unités tenant lieu de taxes peuvent bénéficier de la collecte des matières recyclables et des matières compostables après entente avec la Ville. Cette entente établit les obligations et les conditions reliées à la collecte, à la fréquence et à la quantité des matières recyclables et compostables (Ville de Gatineau, 2018). On compte ainsi 108 écoles et 102 CPE et garderies privées partiellement desservis par la Ville de Gatineau pour la collecte de leurs matières recyclables et compostables.

Le Tableau 5 indique que 28 % des lieux d'affaires gatinois sont situés dans un immeuble présentement desservi par le service de collectes municipal, que ce soit un immeuble résidentiel ou non résidentiel.

Tableau 5 : Répartition des permis d'affaires délivrés par secteur de la ville de Gatineau (2020)

SECTEUR	NB DE PERMIS D'AFFAIRES	PART DES PERMIS D'AFFAIRES
AYLMER	550	11 %
HULL	2 087	41 %
GATINEAU	2057	40 %
BUCKINGHAM/MASSON-ANGERS	422	8 %
TOTAL	5116	100 %
PERMIS D'AFFAIRES SITUÉ DANS UN IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE MUNICIPAL	1418	28 %
PERMIS D'AFFAIRES DANS UN IMMEUBLE NON DESSERVI	3698	72 %
TOTAL	5116	100 %

Industries

L'activité industrielle sur le territoire de la Ville de Gatineau se caractérise par la présence de trois usines de pâtes et papier (l'usine Kruger dans le secteur Hull, Produits forestiers Résolu dans le secteur Gatineau, Papier Masson dans le secteur Masson-Angers) et d'une industrie chimique (le complexe ERCO Worldwide dans le secteur Buckingham).

Parcs industriels

Gatineau compte huit parcs industriels et huit parcs d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire. Outre les parcs à vocation mixte, trois parcs sont monofonctionnels (du Moulin, Papier-Masson et Erco) et trois ont une vocation commerciale lourde et para-industrielle (Saint-René, Vanier et Pink). Le parc des Hautes-Plaines a une vocation de parc de prestige, l'Aéroparc, une vocation industrielle légère et le parc de salubrité publique, une vocation industrielle lourde.

Cinq des parcs sont de tenure municipale, un est de tenure mixte et les dix autres sont de tenure privée. Globalement, une proportion de 75 % de la superficie des parcs industriels et d'affaires est construite. Les parcs Richelieu, Freeman et Masson ont pratiquement atteint leur capacité alors que les trois parcs monofonctionnels (du Moulin, Papier-Masson et Erco) sont complets. En soustrayant les milieux humides, les cours d'eau et les espaces non récupérables, il reste actuellement un peu plus de 2,7 km² pour accueillir les entreprises. L'espace résiduel des parcs existants suffirait à la demande sur un horizon de 40 ans.

À Gatineau, environ 47 200 nouveaux emplois seront créés d'ici 2051 (Ville de Gatineau, 2015). L'essentiel de la demande industrielle viendra du secteur de la construction, qui continuera à croître à un rythme significatif. La demande sera aussi présente dans le secteur des hautes technologies.

Plusieurs entreprises du domaine de la construction sont déjà installées dans le parc industriel Pink. Le schéma prévoit l'agrandissement du parc Pink à l'intention des entreprises de la construction, du commercial lourd et du

para-industriel. Le parc Pink pourra ainsi devenir le lieu par excellence pour accueillir les entreprises reliées à la chaîne de valeur en construction, notamment dans les volets de l'écoconstruction et de l'exportation.

Finalement, le schéma prévoit la création d'un nouveau parc dans le secteur de Buckingham. Ce nouveau parc permettrait de répondre à la demande d'espaces économiques du secteur. On retrouve une forte concentration des entreprises œuvrant dans la GMR, notamment au niveau de la collecte et du tri, dans les zones industrielles Pink, Vanier, Du Moulin et le Parc de salubrité. La zone industrielle de salubrité, quant à elle, fut planifiée et réservée pour toute industrie de la grappe environnementale telle que définie au schéma d'aménagement.

Au total, 136 industries sont présentes sur le territoire de la Ville de Gatineau, majoritairement situées dans les parcs industriels. Dans une perspective de GMR, les industries sur le territoire peuvent être mises à contribution parce qu'elles génèrent parfois de grandes quantités de matières résiduelles, mais aussi parce qu'elles pourraient avoir la capacité de réutiliser, recycler ou valoriser les matières résiduelles d'autres ICI au sein de leurs activités. Les industries présentent donc un important potentiel pour réaliser des synergies entre entreprises.

2.2 Volet réduction et réemploi

2.2.1 Portrait

La réduction à la source constitue tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles. Il est le mode de gestion à privilégier dans la hiérarchie des 3RV-E. La réduction à la source permet notamment de :

- Éviter qu'une matière soit produite, par exemple en privilégiant l'achat en vrac plutôt que des produits emballés ou en bannissant certains articles à usage unique;
- Prolonger la durée de vie des biens et rendre plus accessibles les services de réparation;
- Réduire la pression exercée sur les ressources naturelles par le biais de l'économie de partage;
- Réduire la quantité de matières organiques générées en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Les matières ciblées par la réduction à la source sont variées : les emballages, les denrées alimentaires, les appareils et outils d'entretien et de jardinage, les articles et équipements de sport, les meubles, les petits appareils électriques et électroménagers, les produits de cordonnerie, etc.

Le réemploi, pour sa part, est l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés, comme accorder une seconde vie à des biens de consommation ou à des matériaux par le biais d'un don, d'un prêt, d'une réparation ou d'une vente. Il est le deuxième mode de gestion à privilégier dans la hiérarchie des 3RV-E.

La réduction à la source et le réemploi comportent des avantages environnementaux considérables puisqu'il permet de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles et de diminuer la quantité de matières générées tout en favorisant la solidarité sociale. Du point de vue économique, la réduction et le réemploi permettent des bénéfices à plusieurs niveaux :

- Des économies par rapport aux achats de biens et produits neufs;
- La création d'emplois ;
- La réduction de la dépendance à l'importation.

Les matières réemployées sont typiquement les textiles, chaussures et accessoires de mode, les petits appareils électriques et électroménagers, les articles et équipements de sport, le mobilier et les biens ménagers, les appareils et outils d'entretien et de jardinage, des matériaux de construction et de rénovation (CRD) réutilisables et plus encore.

2.2.2 Recensement et inventaire

Plusieurs acteurs très diversifiés contribuent à la réduction à la source et le réemploi sur le territoire de la Ville de Gatineau, dont des organismes d'économie sociale et des entreprises privées offrant des services de location et réparation. Par le passé, la majorité de ces organismes et entreprises étaient recensés dans le [Bottin vert](#), un catalogue électronique conçu pour aider les citoyens à mieux consommer et se départir de leurs matières résiduelles. Depuis 2018, l'application DTRITUS est l'outil principal qui recense les points de dépôt accessibles aux citoyens pour disposer de leurs biens usagés.

Les organismes d'économie sociale et les entreprises privées exercent souvent plusieurs fonctions dans la chaîne de GMR : le transport, le tri, la réparation, la redistribution ou la revente (locale, hors région ou internationale), le recyclage et parfois, en dernier recours, l'élimination des rejets. Leurs activités contribuent à la sphère sociale et bénéficient à la communauté gatinoise en créant des emplois (souvent à visée de réinsertion sociale et d'accès à l'emploi) et en offrant des biens gratuitement ou à coût modique aux personnes en situation de précarité.

Les données relatives aux flux et quantités de matières résiduelles réduites à la source ou réemployées sont difficiles à évaluer :

- Très peu d'entreprises ou organismes œuvrant dans le réemploi ou la réduction à la source détiennent les outils (mécaniques ou administratifs) leur permettant de compiler les tonnages de matières récupérées. Le seul tonnage connu, au niveau du réemploi, est celui des textiles destinés à la revente hors région ou encore à l'exportation;
- Les nombreux partenariats existants entre les organismes, très souvent ponctuels ou même informels, ont pour effet de multiplier les flux de matières sur le territoire;
- Il n'existe pas de définition précise ou de méthodologie qui permettrait de faire une liste de matières résiduelles qui ont été détournées de l'élimination grâce à la réduction la source ou au réemploi, ni pour évaluer les tendances et performance d'un territoire donné;
- De nombreux réseaux informels d'économie de seconde main sont présents sur le territoire, mais les quantités et les types de matières ainsi valorisées ne sont pas quantifiables.

Acteurs

L'Annexe 2 dresse une liste des différents acteurs œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi sur le territoire de Gatineau et identifie leurs installations et leurs activités. Plusieurs de ces organismes et entreprises ont été consultés en 2021 dans le cadre de la tournée de concertation des acteurs du réemploi sur le territoire, principalement des organismes ayant opéré des boîtes de dons par le passé.

Lutte au gaspillage alimentaire

Plusieurs organismes bien établis sur le territoire font la récupération de surplus alimentaires dans les épiceries et redonnent ou revendent à coût modique les denrées dans des banques alimentaires ou centres de distribution alimentaire.

Économie de partage

Quelques entreprises d'économie de partage ont vu le jour dans les dernières années à Gatineau. Leurs activités sont variées, comme la location d'outils, les espaces communautaires d'autoapprentissage et la revalorisation de matériaux usagés.

Réemploi

On compte une quinzaine d'organismes qui œuvrent dans le réemploi à Gatineau. Ces organismes récupèrent pour la plupart des dons directement à leurs installations. Certains organismes offrent également un service gratuit de collecte à domicile, en particulier pour les encombrants en bon état. Quelques organismes de réemploi opèrent également des boîtes de dons autorisées.

Les dons récupérés par les organismes sont souvent vendus dans les comptoirs de dons et friperies, redonnés à des organismes communautaires ou encore vendus à une entreprise privée pour exportation ou recyclage.

Fonds vert de la Ville de Gatineau

Plusieurs projets ponctuels de réduction à la source et réemploi ont été financés par le [Fonds vert de la Ville de Gatineau](#) au cours des dernières années, notamment les projets suivants :

- *Frigo-Partage* à l'Université du Québec en Outaouais (2019);
- *Réparera-t-on? Ateliers de réparation par toi-même et avec des bénévoles* de la Fabrique mobile de l'Outaouais (2020, reporté à 2021 en raison de la pandémie COVID-2019);
- *LA FRIP' GRATUITE* de l'Université du Québec en Outaouais (2021);
- *Limitons les cartons dans nos livraisons* de l'organisme Le Marché de l'Outaouais (2021);
- Et Moins de bouteilles d'eau individuelles à l'école Saint-Paul (2021).

Acteurs provinciaux

Au niveau provincial, [Éco Entreprises Québec](#) accompagne les producteurs d’emballages afin que l’écoconception des emballages et imprimés devienne la norme. L’organisme offre des formations, ateliers, conférences et accompagnements pour rendre l’écoconception plus accessible aux entreprises québécoises.

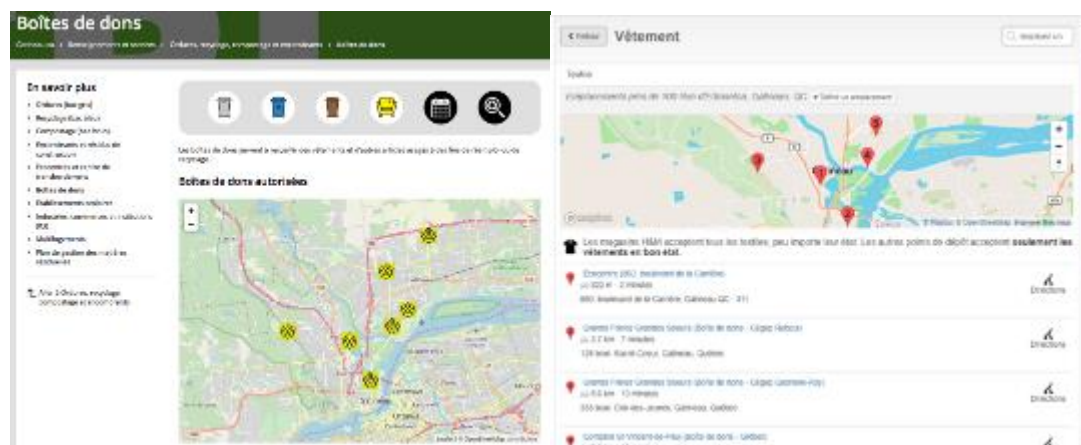
[RECYC-QUÉBEC](#) agit également sur la réduction à la source en faisant des appels de propositions sur le gaspillage alimentaire et l’écogestion des chantiers de CRD, par exemple. Au cours des dernières années, RECYC-QUÉBEC a soutenu des projets comme [La tasse](#), soit le premier système québécois de dépôt remboursable de gobelets de café réutilisables et offert dans une douzaine de cafés à Montréal, ou encore [Jus Loop](#), une entreprise de production de jus pressés à froid à partir de fruits et légumes moches.

Information, sensibilisation et éducation

Au cours des dernières années, quelques campagnes municipales d’information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ont été réalisées pour promouvoir la réduction à la source et le réemploi à Gatineau.

Points de dépôt et boîtes de dons

L’application DTRITUS recense les points de dépôt pour les biens usagés en bon état sur le territoire. Une page web sur les boîtes de dons propose aussi une carte géolocalisée de celles qui sont autorisées par la Ville. Cette carte a été consultée 50 000 fois sur une période de 2 ans.



Ventes-débaras

Le Règlement de zonage de la Ville de Gatineau régit certains aspects réglementaires des ventes-débaras. Pour soutenir le réemploi, la Ville de Gatineau a réalisé pendant plusieurs années, une campagne faisant la promotion de [ventes-débaras](#) dans le cadre de la Fête des voisins. Les citoyens étaient invités à organiser une vente-débaras sur leur propriété et pouvaient l’annoncer sur une carte géolocalisée. Aucune promotion des ventes-débaras n’a été faite depuis 2017.

Campagnes nationales

Aux niveaux provincial et national, plusieurs campagnes d’ISÉ sont déployées pour encourager les citoyens à adopter de bonnes habitudes visant la réduction et le réemploi :

- Gaspillage alimentaire : la campagne [Sauve ta bouffe](#) des AmiEs de la Terre et la campagne [J’aime manger, pas gaspiller](#) du Conseil national zéro déchet en partenariat avec RECYC-QUÉBEC;
- Réemploi : récemment, les campagnes *Ti-Mé* de RECYC-QUÉBEC.

Gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire se définit généralement par toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire, que ce soit au champ, dans le transport, lors de la transformation, à l'épicerie, dans les restaurants et hôtels ou encore à la maison (RECYC-QUÉBEC, 2021).

Au Québec, il est estimé que 41 % des aliments entrant dans le système bioalimentaire sont gaspillés alors qu'ils auraient pu être mangés ou donnés (par exemple, à des banques alimentaires). Chaque année, c'est 1,2 million de tonnes d'aliments comestibles qui sont perdus ou gaspillés (RECYC-QUÉBEC, 2022).

Les principales causes du gaspillage alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement sont les suivantes :

- Surproduction et surplus des transformateurs, grossistes et détaillants;
- Produits abîmés;
- Infrastructures déficientes de la chaîne du froid (réfrigération durant le transport et l'entreposage);
- Règles strictes de classement des aliments;
- Variabilité de la demande des consommateurs;
- Fluctuation des marchés (Commission de coopération environnementale, 2017).

Une partie du gaspillage alimentaire a également lieu dans les résidences. Chaque Canadien gaspille en moyenne 79 kg de nourriture par année, à son domicile (Programme des Nations unies pour l'environnement, 2021).

La gestion des denrées alimentaires étant un système complexe, c'est sans contredit une profonde collaboration des nombreuses parties prenantes qui est nécessaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

En 2019, la Ville de Gatineau a octroyé deux subventions à des projets visant la réduction du gaspillage alimentaire :

- « Quartier Anti-gaspi, Vieux-Gatineau » par la Table de concertation du la faim et le développement social en Outaouais (TCFDSO), qui avait pour but de collecter des denrées alimentaires invendues chez un supermarché local pour les transformer en des collations pour les enfants d'une école primaire du quartier Notre-Dame.
- Projet pilote d'accompagnement des épiciers et organismes d'entraide dans la récupération et distribution des surplus alimentaires par l'organisme 3R-Québec qui visait à caractériser, collecter et redistribuer les denrées alimentaires invendues d'au moins six épiciers de Gatineau. Lors de ce projet, il a été évalué que :
 - Une forte majorité des matières organiques générées par les commerçants étaient encore comestibles lorsqu'ils ont été jetés (environ 75 à 85 tonnes par année par épicier en moyenne);
 - 75 % des denrées alimentaires collectées chez les épiciers ont pu être redistribuées à des organismes, le 25 % restant consistait à des aliments périmés et des emballages qui ont été recyclés ou compostés (3R-Québec, 2020).

La Ville de Gatineau s'est engagée, à travers la [Commission Gatineau Ville en santé](#), à adopter un plan d'action pour le développement d'un système alimentaire durable. Lors de la tenue du Forum sur les systèmes alimentaires durables de l'Outaouais le 17 mars 2021, organisé par la Table de concertation sur les saines habitudes de vie de l'Outaouais et en partenariat avec la Ville de Gatineau, un des principaux enjeux qui a été soulevé par les acteurs de la récupération de denrées alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau est l'absence d'un lieu de transformation des denrées alimentaires (comme une cuisine communautaire) accessible aux organismes communautaires.

Plusieurs villes reconnaissent leur rôle dans la lutte au gaspillage et s'engagent à faire leur part en supportant le déploiement de l'économie circulaire alimentaire, dont l'initiative [Circular food economy](#) de la municipalité de Guelph en Ontario.

Certaines juridictions ont également mis en place une réglementation pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- La Colombie-Britannique a une réglementation facilitant le don de nourriture (2021);
- La France a récemment adopté la [Loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire](#) afin d'empêcher les distributeurs du secteur alimentaire de rendre leurs invendus impropres à la consommation ou à toute autre

forme de valorisation et d'obliger les commerces de grande taille à conclure une entente avec un organisme caritatif afin de céder gratuitement les denrées alimentaires invendues.

Selon les citoyens sondés en 2021 à Gatineau (Léger, 2021), pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Gatineau devrait :

- Faire la promotion des initiatives existantes de lutte au gaspillage alimentaire auprès des citoyens ainsi que des points de dépôt pour le réemploi (66 % des sondés);
- Obliger les commerçants à avoir un partenariat avec un organisme pour les surplus alimentaires (76 % des sondés).

Finalement, une étude réalisée en 2017 au Royaume-Uni a dévoilé que pour chaque dollar investi par une municipalité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, celle-ci retirait un bénéfice économique de 8 \$ (Champions 12.3, 2017). Selon cette même étude, ce bénéfice est encore plus significatif pour les entreprises qui investissent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec un ratio coût-bénéfice de 1:14.

Économie de réparation et de partage

Au niveau municipal, depuis 2018, la Ville de Gatineau supporte l'organisation de Cafés Réparera-t-on (« *Repair Cafe* ») de la *Fabrique Mobile* durant lesquels plusieurs réparateurs bénévoles aident les citoyens à réparer leurs objets (petits électroménagers, vêtements, vélos, produits électroniques, etc.). Ces événements sont très populaires et permettent d'initier les citoyens à la réparation de leurs biens.

En 2019, le Service de l'environnement, en partenariat avec la Bibliothèque de Gatineau, a réalisé une étude de marché ainsi qu'un sondage auprès de la population afin de mesurer l'intérêt pour une bibliothèque d'outils et la tenue d'ateliers de création numérique. Cette étude a permis de mesurer le potentiel pour le développement de différentes collections d'objets qui pourraient être rendus disponibles aux citoyens, à même un catalogue : outils, articles de cuisine, instruments de musique, etc. Les résultats du sondage ont été concluants : une majorité de citoyens se sont montrés intéressés à ce que la Bibliothèque diversifie son offre. Le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau a pris le relais pour la suite de ce projet.

Au niveau national et international, plusieurs municipalités ont mis en place des projets exemplaires pour soutenir l'économie de réparation et de partage :

- La bibliothèque de Vaudreuil-Dorion est dotée d'un Fab-lab où les citoyens ont accès à divers instruments technologiques (imprimante 3D, machine à coudre, presse à chaleur, etc.).
- [RepareSeb en France](#), un centre de réparation opéré par une entreprise d'insertion professionnelle;
- [Halle 2 en Allemagne](#), un centre de réparation municipal;
- Une [bibliothèque d'outils municipale à York](#).

Textiles et gaspillage vestimentaire

L'industrie du textile est encore fortement linéaire : plus de 97 % des textiles sont fabriqués à partir de matières vierges (coton, plastique, etc.). En fin de vie, il est estimé qu'environ 87 % des textiles sont envoyés à l'enfouissement alors que 95 % de ceux-ci auraient pu être réemployés ou recyclés (Ellen MacArthur Foundation, 2017). Il est également estimé que la moitié des vêtements achetés sont jetés dans la même année (RECYC-QUÉBEC, 2018). Au Québec, les quantités de textiles envoyées à l'enfouissement, tous secteurs confondus, ont presque doublé au cours des dernières années, passant de 161 000 tonnes en 2011 (3,1 % du tonnage total éliminé) à 287 000 tonnes (5,9 % du tonnage total éliminé) en 2019-2020 (RECYC-QUÉBEC, 2021). La *Loi québécoise sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés* ne permet pas l'usage de fibres recyclées post-consommation pour en faire du rembourrage, contrairement à certaines autres juridictions provinciales ou nationales (MUTREC, 2020). Par ailleurs, dans le secteur ICI, certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter.

Face à ces constats, il importe d'insister sur la hiérarchie des 3RV-É et l'économie circulaire pour :

- Allonger le plus longtemps possible la durée de vie utile des biens de consommation;
- Entretenir, réparer, reconditionner ou transformer ce qui est possible;
- Privilégier l'achat de biens usagés, l'emprunt ou la location avant d'acheter du neuf;
- Consommer des produits fabriqués à partir de matières recyclées, durables, faciles d'entretien et qui traverseront les modes (Équiterre, 2008);
- Favoriser le don d'inventus alimentaires et vestimentaires en magasin.

La filière des textiles est la plus communément visée par les organismes d'économie sociale : la revente de ceux-ci est particulièrement lucrative et permet de financer les activités communautaires ou à visée sociale de ces mêmes organismes. Selon les données compilées lors de la tournée de concertation auprès des organismes de réemploi, le tonnage de textiles en provenance de Gatineau destiné au recyclage ou à l'exportation représente au moins 4 000 tonnes en 2020. Aucune donnée n'est disponible quant aux quantités ou tonnages de textiles et articles revendus sur place, redonnés ou jetés. Cela dit, plusieurs organismes rencontrés ont estimé grossièrement les flux de matières qu'ils gèrent en trois catégories :

- 1/3 des dons récupérés sont vendus ou redonnés localement;
- 1/3 des dons récupérés sont vendus pour recyclage ou exportation;
- 1/3 des dons récupérés sont des rejets et mis dans les déchets.

Plusieurs installations sont accessibles aux citoyens pour se départir ou se procurer des matières qui auraient autrement été mises aux ordures ménagères, notamment quelques boîtes de dons (encadrées par le Règlement 839-2018 depuis 2019) ainsi que de nombreux points de dépôt ou de vente tels que des comptoirs familiaux et friperies. Selon un sondage effectué auprès des Gatinois en 2021 (Léger, 2021), 80 % des citoyens trient et apportent leurs textiles à un point de dépôt, alors que 20 % des citoyens ne les récupèrent pas : soit parce qu'ils ne savaient pas qu'ils devaient les récupérer (8 %), qu'il n'y a pas de point de dépôt près d'eux (4 %) ou que leurs textiles ne sont plus en bon état (8 %). Les boîtes de dons sont le point de dépôt le plus utilisé par les citoyens pour y déposer leurs textiles (55 %), suivi des comptoirs de dons (36 %). Les boîtes de dons sont bien connues des citoyens et globalement appréciées.

Bien que des boîtes de dons soient accessibles aux écocentres municipaux depuis plusieurs années, la Ville de Gatineau n'a pas de programme spécifique pour la récupération des textiles. Les textiles sont d'ailleurs toujours acceptés dans la collecte des ordures ménagères. Alors que le réseau de réemploi est un système basé sur l'apport volontaire des citoyens, ce qui requiert plus d'efforts que les collectes à domicile, la façon la plus simple et accessible pour les citoyens désirant se départir de vêtements et articles en bon état est la collecte des ordures en bordure de rue. D'ailleurs, le secteur résidentiel gatinois à lui seul a éliminé, en 2020, environ 5 300 tonnes de textiles (Chamard Stratégies environnementales, 2021), soit 4 700 tonnes via la collecte des ordures ménagères et 600 tonnes via la collecte sélective, comme indiqué au Tableau 6.

Tableau 6 : Tonnages de textiles résidentiels sur le territoire gatinois (2020)

	TONNAGE RÉCUPÉRÉ PAR LES ORGANISMES	TONNAGE RECYCLÉ OU EXPORTÉ (ESTIMATION)	TONNAGE ÉLIMINÉ (ORDURES MÉNAGÈRES)	TONNAGE ÉLIMINÉ (MATIÈRES RECYCLABLES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION VISÉ	TONNAGE À DÉTOURNER (2029)
TEXTILES RÉSIDENTIELS	Inconnu	4 000 t	4 700	600	75 %	+ 4 000 t



Par ailleurs, la réglementation entourant les boîtes de dons adoptée au début de l'année 2019 a eu pour effet de faire passer le nombre de boîtes de dons accessibles de 176 en 2018 à six boîtes autorisées en 2021. Les organismes œuvrant dans le réemploi ont également fait part de problématiques associées à la gestion de boîtes de dons : dépôts illicites autour des boîtes de dons, nuisances, vandalisme, réglementation trop contraignante en lien avec les terrains admissibles et les documents à fournir, etc. Bref, depuis la mise en place de la réglementation entourant les boîtes de dons, plusieurs organismes s'en sont désintéressés.

Selon les résultats du sondage aux Gatinois (Léger, 2021), les citoyens croient que la Ville de Gatineau devrait, pour encourager le tri et le réemploi des textiles et articles en bon état, mettre en place un réseau

de boîtes de dons de proximité ou planifier une collecte annuelle ou bisannuelle de textiles en bordure de rue.

Pour ce qui est d'une réglementation facilitant le réemploi des textiles, la France se démarque dans le domaine, où les textiles sont une filière de matières sous la responsabilité élargie de producteurs depuis 2007. La [Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#) récemment adoptée fera en sorte qu'il sera interdit, dès 2022, de détruire des invendus et obligera à recourir systématiquement au réemploi, à la réutilisation et au recyclage des produits neufs.

Certaines grandes marques de vêtement offrent également la réparation de vêtements et autres produits défectueux, mais ce n'est pas la norme dans l'industrie du textile.

Produits à usage unique

Environ 1 % de tous les déchets plastiques produits au Canada sont abandonnés dans l'environnement où ils représentent une nuisance visuelle en plus d'avoir un impact sur la faune et la flore. Même enfouis, leur persistance dans l'environnement représente un risque, puisque leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années (Environnement et Changement climatique Canada, 2020).

Au Québec, en 2019-2020, 1,5 % du tonnage enfoui en provenance du secteur résidentiel et 1,3% du tonnage enfoui en provenance du secteur ICI étaient des plastiques à usage unique (bouteilles d'eau, styromousse, plastique numéro 6 non expansé, sacs d'emplettes, pailles, vaisselles et ustensiles), ce qui est un pourcentage élevé considérant le très faible poids de ces matières (RECYC-QUÉBEC, 2021).

En juin 2022, le gouvernement du Canada a publié le Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU) qui interdit la fabrication, l'importation et la vente des articles en plastique à usage unique suivants :

- Les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques problématiques ou qui en contiennent, les pailles et les bâtonnets à mélanger dès décembre 2023;
- Les anneaux pour emballage de boissons et les pailles emballées avec des contenants de boissons dès juin 2024 (Gouvernement du Canada, 2022).

Ce règlement traite les articles à usage unique fabriqués à partir de plastiques non conventionnels (plastiques compostables, oxodégradables, biodégradables et d'origine biologique) de la même manière que leurs homologues en plastique conventionnel.

Par ailleurs, la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) annoncée par le gouvernement provincial d'ici 2025 favorisera l'écoconception et la réduction à la source. En effet, dans un système modernisé, les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux (CEIJ) deviendront responsables d'encadrer et de soutenir la gestion de leurs matières sur l'ensemble du territoire québécois, et ce, pour l'ensemble de cycle de vie des emballages et imprimés. Les entreprises qui mettent les contenants en marché auront donc avantage à intégrer les normes d'écoconception, en réduisant la prédominance d'emballages à usage unique et l'utilisation de plastique.

Des dizaines de milliers d'imprimés publicitaires sont distribués hebdomadairement sur le territoire de la ville de Gatineau, représentant un tonnage non négligeable de papier et de plastique généré annuellement. La Ville de Montréal estime qu'environ 11 % des matières recyclables envoyées dans un centre de tri sont des imprimés publicitaires (Ville de Montréal, 2019). Transposé à Gatineau, cela pourrait représenter plus de 3 000 tonnes de matières recyclables issues des publicités non ciblées. Selon le sondage auprès des citoyens (Léger, 2021), les Gatinois sont d'avis que, en vue des bannissements annoncés par le gouvernement fédéral, la Ville de Gatineau devrait :

- Encourager les commerçants à offrir des solutions de rechange aux articles de plastique à usage unique (74 % des sondés);
- Sensibiliser les citoyens pour les préparer aux bannissements (66 % des sondés);
- réglementer (bannir) à l'avance n'est pas un rôle que la Ville devrait prendre, selon la majorité des citoyens (71%).

Plusieurs municipalités au Québec ont déjà réglementé certaines matières à usage unique sur leur territoire ou sont en voie de le faire :

- Montréal a banni les [sacs de plastique à usage unique](#) dans les commerces de détail et a annoncé son intention de bannir plusieurs [autres types de plastiques à usage unique](#) en 2022-2023;
- [Laval](#) a interdit les sacs de plastique à usage unique et interdira en 2022 les couverts en plastique à usage unique pour les commerces de restauration et d'alimentation;
- [Bromont](#), [Saint-Jean-sur-Richelieu](#), [Sorel-Tracy](#), [MRC L'Assomption](#) sont des exemples de ville qui ont interdit les sacs de plastique à usage unique;
- La [Ville de Mirabel](#) a, depuis octobre 2019, un règlement selon lequel les imprimés publicitaires ne sont plus distribués aux citoyens de façon systématique, mais seulement à ceux qui souhaitent les recevoir sur une base volontaire. La [Ville de Montréal](#) prévoit également l'entrée en vigueur d'un tel règlement en 2023.

De plus, plusieurs chaînes commerciales et magasins locaux ont cessé la distribution d'articles de plastique à usage unique comme les sacs de plastique, les pailles de plastique ou bien réduit à la source les produits à usage unique utilisés. Le Conseil canadien du commerce de détail a même recommandé le bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique sur l'ensemble du territoire québécois (Conseil canadien du commerce de détail, 2020).

Couches et déchets sanitaires

Les couches jetables et déchets sanitaires représentent entre 6 % (Les Services I.E.W.S., 2019) et 13 % (Chamard Stratégies environnementales, 2021) des ordures ménagères résidentielles en poids. En 2020, cela représentait 6 500 tonnes de couches et produits sanitaires dans les ordures ménagères résidentielles collectées.

La Ville de Gatineau a offert un programme de subvention pour l'achat de couches lavables en 2012 sous forme de projet-pilote. La subvention correspondait au remboursement de 50 % des coûts d'achat de couches lavables jusqu'à concurrence de 100 \$, et à un maximum de 300 familles. 290 familles se sont inscrites au programme et 204 remboursements ont été effectués. Ce programme est présentement en redéfinition.

Pour une première fois en 2021, le Service de l'environnement a obtenu des données scientifiques et représentatives de sa population quant à l'utilisation de couches lavables. Selon le sondage aux citoyens (Léger, 2021), 15 % des familles avec enfant aux couches à Gatineau utilisent des couches lavables. Parmi ceux qui n'en utilisent pas, le principal frein n'est pas le coût d'achat des couches lavables (13 %), mais plutôt le fait que c'est trop compliqué (34 %) ou que la famille a déjà essayé, mais n'a pas aimé (37 %).

Selon ces informations, les subventions monétaires à l'achat ne seraient pas le meilleur incitatif à l'utilisation de couches lavables, puisque les barrières au changement de comportement ne sont pas au niveau de l'achat des couches, mais plutôt à l'utilisation et l'entretien. Ce serait donc l'acquisition des connaissances et conseils pratiques (par exemple, les différents modèles de couches, les cycles de lavage et séchage recommandés, les détergents selon le type d'eau, les techniques de décrassage et désinfection, l'usure et les réparations, etc.) qui pourraient avoir un impact sur le choix des familles d'utiliser des couches lavables.

D'ailleurs, dans d'autres régions du Québec, plusieurs entreprises offrent des services de location de couches lavables garderies et CPE ou encore aux individus, comme Lange Bleu et Escouade G. Une entreprise privée offrant la location de couches lavables a récemment vu le jour à Gatineau, soit Couche ECO Diaper. Ce type de service peut convaincre les familles qui trouvent l'utilisation et l'entretien des couches lavables trop complexes.

Résidus verts

Les résidus verts sont exclus de la collecte des ordures ménagères et sont collectés à même la collecte des matières compostables depuis 2011. Pour estimer les tonnages annuels de résidus verts, on peut partir de la prémisse que puisqu'il n'y a aucun résidu vert généré en hiver, le tonnage de matières compostables collecté en période hivernale (décembre à mars) est exclusivement alimentaire. La quantité de résidus alimentaires générés étant stable tout au long de l'année, l'excédent au tonnage récupéré à l'hiver, durant la période estivale, correspond aux résidus verts.

Tonnage mensuel moyen de matières compostables collectées en période hivernale (janvier, février, mars et décembre 2020) = 1403 tonnes

Estimation annuelle de résidus alimentaires : 1403 tonnes x 12 mois = 16 836 tonnes

Estimation annuelle de résidus verts : 33 662 - 16 836 tonnes = 16 826 tonnes

Ainsi, on peut estimer que la moitié du tonnage annuel collecté dans les bacs bruns est composé de résidus verts. RECYC-QUÉBEC fait le même constat : « le secteur unifamilial génère presque autant de résidus verts (résidus de jardin, feuilles et gazon) que de résidus alimentaires (de table) » (RECYC-QUÉBEC, 2018). Une bonne partie de ces 16 826 tonnes de résidus verts sont des feuilles et des résidus de tonte d'herbe qui pourraient être laissés sur place

comme matières fertilisantes plutôt que compostés. Cela diminuerait les émissions de GES liés au transport de ces matières.

Organisation municipale

La Ville de Gatineau, en tant qu'organisation municipale, a mis en place un certain nombre d'initiatives et programmes pour favoriser la réduction à la source et le réemploi, dont :

- Système de location des imprimantes et photocopieurs au lieu d'achat et de disposition de ces appareils;
- Pratique de l'herbicyclage pour les opérations de tonte de gazon et pratique du feuillicyclage par les équipes du Service des travaux publics sur les terrains municipaux;
- Déploiement de distributeurs de produits d'entretien ménager en vrac dans certains bâtiments municipaux plutôt que de bouteilles individuelles pour les opérations de conciergerie;
- Revente ou don de meubles et biens via la Politique municipale interne de disposition des biens en surplus.

Malgré ces programmes et initiatives au niveau corporatif, il n'existe pas d'outils mis en place pour recueillir des données et mesurer la performance de réduction ou de réemploi à l'interne.

2.2.3 Enjeux et solutions

Lors des consultations publiques menées au printemps 2022 dans le cadre de la révision du PGMR, les Gatinoises et Gatinois ont exprimé leur volonté de réduire leurs déchets à la source (Institut du Nouveau Monde, 2022). Ils désirent que la Ville adresse certains enjeux, dont :

- le suremballage;
- les plastiques non recyclables comme la styromousse;
- les publicités non ciblées;
- l'utilisation de produits à usage unique dont les couches jetables et produits d'hygiène féminine.

Les actions 1 à 5 du PGMR 2023-2029 répondent à ces préoccupations.

D'abord, les campagnes d'ISÉ déployées par la Ville de Gatineau auprès du secteur résidentiel dans les dernières années ont surtout mis l'emphasis sur le 3^e R de la hiérarchie des 3RV-E, soit le recyclage des matières résiduelles, en visant principalement à informer les citoyens sur le tri des matières et les différents programmes de collectes et d'apport volontaire. Peu d'efforts de communication ont été consentis aux deux premiers modes de gestion de la hiérarchie des 3RV-E, soit la réduction à la source et le réemploi. Le potentiel de réduction et de réemploi grâce aux campagnes d'ISÉ demeure néanmoins considérable pour ce qui a trait à :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire;
- Les points de dépôt pour les textiles;
- La diminution des produits à usage unique et articles jetables, incluant les couches et les produits d'hygiène féminine;
- L'herbicyclage et le feuillicyclage.

L'action 1 du plan d'action du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) adresse ces différents enjeux au niveau de l'ISÉ sur la réduction et le réemploi pour le secteur résidentiel.

Au niveau des ICI, peu de campagnes d'ISÉ municipales leur ont été destinées par le passé. Certains comportements, comme le gaspillage alimentaire, l'élimination d'invendus vestimentaires de même que l'utilisation d'articles à usage unique, favorisent une surproduction de matières résiduelles par les ICI et leurs clientèles. L'action 2 du PGMR 2023-2029 vise à colliger de l'information sur les freins et leviers à l'intégration de bonnes pratiques de GMR, puis concevoir et diffuser des outils d'ISÉ destinés aux ICI et axés sur la réduction à la source et le réemploi.

Par ailleurs, les activités menées par les organismes d'économie sociale œuvrant dans la réduction à la source (comme la lutte au gaspillage alimentaire) et le réemploi (par exemple la récupération de textiles) permettent de diminuer les tonnages de matières gérées par la Ville et les coûts qui y sont associés. Ces mêmes organismes sont

constamment à la recherche de financement pour se développer et innover. L'action 3 du plan d'action 2023-2029, dont le budget a été augmenté suites aux consultations publiques, vise supporter le secteur de la réduction et du réemploi en offrant un soutien financier aux OBNL dont la mission ou les activités permettent de réduire ou de réemployer les matières générées.

En 2018, la Ville de Gatineau a réglementé l'exploitation de boîtes de dons sur son territoire. Depuis, le nombre de boîtes de dons a grandement diminué en même temps que les textiles ont considérablement augmenté dans les ordures. La réglementation existante ainsi que la gestion des dépôts illicites autour des boîtes de dons sont les principaux freins au déploiement des boîtes de dons soulevés par les organismes. L'action 4 du plan d'action 2023-2029 vise à augmenter la récupération des textiles et en interdire l'élimination, tout en responsabilisant les citoyens par rapport à l'utilisation des boîtes de dons.

Les ICI, qui produisent et vendent plusieurs matières, ont aussi un rôle à jouer pour favoriser la hiérarchie des 3RV-E. Cela pourrait nécessiter des changements de pratiques de la part de certains ICI, y compris la Ville en tant qu'institution. Plusieurs produits à usage unique fréquemment utilisés par les ICI sont difficiles – voire impossibles – à recycler alors que des alternatives réutilisables, recyclables ou compostables existent pour plusieurs d'entre eux. L'action 5 du PGMR 2023-2029 a été modifiée à la suite des consultations publiques et de l'annonce en juin 2022 des bannissements fédéraux pour six plastiques à usage unique dont la styromousse. L'action 5 vise donc à encadrer la vente et la distribution de certains produits à usage unique et prévoit une étude réglementaire sur l'encadrement des imprimés publicitaires non ciblés.

En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, 12 % des aliments sont gaspillés dans le secteur de la vente au détail et 20 % à 38 % des aliments sont gaspillés dans le secteur de la restauration (Environnement et Changement climatique Canada, 2019). L'action 6 vise à encadrer le secteur ICI afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser la récupération des invendus alimentaires propres à la consommation au lieu d'être jetés ou compostés.

Finalement, l'action 7 vise à encadrer le secteur ICI afin de lutter contre le gaspillage vestimentaire et favoriser le réemploi et les dons de textiles pour éviter qu'ils soient lacérés ou jetés dans les déchets.

2.3 Volet organisationnel

2.3.1 Portrait

La Ville de Gatineau en tant qu'organisation municipale génère de grandes quantités de matières résiduelles. Le service municipal de gestion des matières résiduelles offre et comprend les programmes suivants :

- La collecte des déchets;
- La collecte des matières recyclables;
- La collecte des matières compostables incluant les résidus verts;
- La récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (principalement les agrégats, le bois et le métal);
- La récupération des résidus domestiques dangereux (piles, produits électroniques, peintures, etc.).

La Ville de Gatineau génère d'autres types de résidus nécessitant une gestion particulière, comme les résidus d'abattage d'arbres et les résidus de balayage de rue, qui sont adressés dans le volet CRD.

De façon générale, très peu de données sont disponibles pour mesurer la performance de la gestion des matières résiduelles produites par les opérations municipales. En effet, les matières résiduelles issues des bâtiments municipaux ne sont pas gérées séparément : elles sont assimilées au service municipal résidentiel et sont comptabilisées globalement dans les tonnages résidentiels.

Bénéficiaires

En 2020, 120 bâtiments municipaux étaient desservis par une collecte de matières résiduelles, soit au minimum la collecte des ordures. Le Tableau 7 illustre le nombre de bâtiments municipaux desservis par type de bâtiment. Les matières résiduelles générées dans ces bâtiments et installations de la Ville sont à la fois issues des opérations municipales, des employés et des usagers de ces lieux.

Fourniture et gestion des contenants

La Ville de Gatineau gère différents contrats relatifs à la fourniture des contenants nécessaires à la collecte des matières résiduelles dans ses bâtiments. Les contenants varient selon l'emplacement : des bacs roulants (45 litres à 360 litres), des conteneurs à chargement avant ou arrière (2 à 8 v³) ou encore des conteneurs transrouliers (20 à 40 v³).

La gestion des contenants situés à l'intérieur des bâtiments pour les matières recyclables, compostables et les déchets sont assurés en grande partie par le Service des travaux publics de la Ville ou, dans certains cas, par des entreprises de conciergerie en sous-traitance.

Tableau 7 : Nombre de bâtiments municipaux desservis par une collecte de matières résiduelles en fonction du type de bâtiment

TYPE DE BÂTIMENTS	NOMBRE DE BÂTIMENTS
ATELIERS	5
ARÉNAS	10
BIBLIOTHÈQUES	9
CENTRES COMMUNAUTAIRES	38
CASERNES	9
CENTRES CULTURELS ET SPORTIFS	10
CENTRES DE SERVICES	5
POSTES DE POLICE	4
USINES	12
ADMINISTRATION	2
AUTRES	16
TOTAL	120

Gestion des matières résiduelles événementielles

Le Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau accompagne les grands événements (plus de 50 000\$) se produisant sur le territoire. Ce bureau a développé une expertise en GMR événementielle depuis plusieurs années. En 2019, cette division accompagnait 26 organisateurs d'événements dans la gestion de leurs matières résiduelles. Cet accompagnement implique l'offre de conseils et services de gestion d'événements écoresponsables par le biais d'un mandat à l'organisme [Enviro Éduc-Action](#), ainsi que la fourniture des contenants et la collecte des matières résiduelles générées au cours des événements. Le service présentement offert par Enviro Éduc-Action inclut :

- L'écoconseil pré-événementiel;
- La coordination de la logistique et de l'équipe verte;
- La distribution du Guide des bonnes pratiques écologiques;
- L'animation des formations sur l'organisation d'événements écoresponsables à l'intention des organismes communautaires.

Les contrats signés avec les organisateurs d'événements prévoient une clause de gestion des matières résiduelles. Selon ces contrats, les organisateurs d'événements soutenus par le Bureau des événements sont tenus d'interdire l'usage de contenants en plastique numéro 3 et 6, d'offrir la collecte de matières recyclables et, depuis 2019, d'offrir la collecte des matières compostables. Cette même année, l'objectif de détourner 50 % des matières résiduelles produites dans les fêtes et festivals à Gatineau a été atteint. Les efforts de la Ville pour réduire les déchets dans le secteur événementiel ont d'ailleurs été soulignés au niveau provincial lors du Gala « Les Vivats » en 2019 et 2021.

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC) accompagne quant à lui les organismes qui organisent de plus petits événements (moins de 50 000\$, par exemple des fêtes de quartier, des tournois de sport amateur, etc.) en leur fournissant un soutien technique et professionnel. Ce soutien comprend la

fourniture de contenants pour les matières recyclables et les déchets, le transport et la disposition des déchets après l'événement.

Hors foyer

La récupération hors foyer correspond à la récupération de matières résiduelles dans les lieux publics. Depuis 2010, la Ville de Gatineau déploie des poubelles à deux voies nommées *duo-bacs* dans les parcs et espaces verts du territoire afin d'augmenter la récupération des matières recyclables générées hors foyer. La Ville de Gatineau a à ce jour installé plus de 800 duos-bacs dans les parcs et espaces verts de son territoire.

Le SLSDC est gestionnaire des parcs et espaces publics et s'occupe de la planification et de l'installation des duos-bacs. Le Service des travaux publics s'occupe du remplacement des duos-bacs vandalisés ou brisés ainsi que de la collecte des matières récupérées. Ils acheminent les déchets au centre de transbordement et les matières recyclables aux écocentres ou ateliers municipaux.

Approvisionnement

La Ville de Gatineau a adopté la procédure PR-22 *Acquisition des biens, de services incluant les services professionnels et d'exécution de travaux* qui est entrée en vigueur le 25 juillet 2019. Par cette procédure, la Ville s'est engagée à mettre graduellement en place des pratiques d'approvisionnement écoresponsable notamment grâce à un énoncé du volet écoresponsable dans la procédure d'acquisition des biens et services.

Surplus d'actifs

Par la résolution CM-2006-542 *Disposition des biens en surplus*, la Ville de Gatineau a mis en place une politique de dépossession qui vise à établir les règles de disposition des biens (autres qu'immobiliers) dont elle est propriétaire, mais qui ne sont plus requis pour ses besoins.

Les biens qui ne servent plus aux opérations et qui ne répondent à aucun besoin prévisible sont déclarés en surplus. Les principales catégories de biens en surplus sont :

- l'ameublement de bureau;
- les équipements informatiques et de télécommunication;
- les véhicules automobiles et petits équipements;
- le matériel d'inventaire inactif.

La Ville de Gatineau possède un espace d'entreposage ainsi qu'un catalogue interne qui permet de répertorier les biens pour faciliter leur réemploi à l'interne avant d'être disposés. Par la suite, les différents modes de dépossession des biens sont :

- la vente aux enchères;
- la vente de gré à gré;
- l'appel d'offres pour disposition de matériel;
- l'échange de bien;
- le don à un organisme communautaire ou humanitaire;
- et, en dernier recours, l'élimination.

La politique de dépossession permet d'éliminer, en respect des normes en vigueur, les biens considérés dangereux, périssables ou dont la valeur marchande est jugée plus basse que le coût d'effectuer une vente.

2.3.2 Recensement et inventaire

Les informations de recensement et d'inventaire du volet organisationnel concernent les matières générées ou récupérées dans les bâtiments municipaux, ce qui exclut la récupération hors foyer et les matières résultant de travaux de sous-traitance.

ISÉ

Les outils d'ISÉ existants au niveau de l'organisation municipale sont les suivants :

- Certains bâtiments municipaux disposent de signalisation (affiches, autocollants) pour faciliter le tri des matières par les employés;
- Quelques bâtiments (bibliothèques, centres sportifs et aquatiques, centres de services, écocentres) distribuent également des outils d'ISÉ sur la GMR destinés aux citoyens, comme des dépliants et des aide-mémoires;
- Le moteur de recherche DTRITUS peut aussi être utilisé par les employés municipaux pour les guider dans le tri de leurs matières;
- Finalement, le Service de l'environnement soutient les différents services municipaux lorsque ceux-ci font face à des enjeux reliés à la GMR.

Matières recyclables

La fréquence de collecte des matières recyclables est variable dans les bâtiments municipaux : aux deux semaines, chaque semaine ou au besoin.

Selon l'inventaire des bâtiments municipaux réalisé en 2020 et comme indiqué au Tableau 8, 83 % des bâtiments municipaux sont desservis par la collecte des matières recyclables (99 bâtiments sur 120). Les ateliers municipaux, les centres de services et les bureaux administratifs sont les types de bâtiments les mieux desservis, tandis que les postes de police, les usines et les autres sont les types les moins bien desservis.

La Ville de Gatineau ne détient pas d'information sur la composition ni la quantité de matières recyclables récupérées dans ses bâtiments municipaux.

Matières compostables

La collecte des matières compostables dans les bâtiments municipaux se fait sur une base hebdomadaire ou plus au besoin.

Au niveau de la desserte des matières compostables, en 2020, 53 % des bâtiments municipaux sont desservis, soit 63 bâtiments sur 120 (Tableau 8). Les bâtiments les mieux desservis sont les casernes, les ateliers municipaux, les postes de police et les centres de service, tandis que les moins desservis sont les bibliothèques et les arénas.

Tout comme pour les matières recyclables, aucune donnée n'est disponible quant à la composition ou la quantité de matières compostables générées dans les bâtiments municipaux.

Tableau 8 : Taux de desserte des bâtiments municipaux par type de bâtiment et filière de matières

TYPE DE BÂTIMENTS	NOMBRE DE BÂTIMENTS	TAUX DE DESSERTE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES	TAUX DE DESSERTE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES	RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CRD (INCL. BOIS)	RÉCUPÉRATION DES RDD (PILES, ETC.)
ATELIERS	5	100 %	80 %	80 %	100 %
ARÉNAS	10	90 %	10 %	0 %	0 %
BIBLIOTHÈQUES	9	78 %	33 %	0 %	0 %
CENTRES COMMUNAUTAIRES	38	82 %	55 %	0 %	0 %
CASERNES	9	89 %	89 %	0 %	0 %
CENTRES CULTURELS ET SPORTIFS	10	90 %	50 %	0 %	0 %
CENTRES DE SERVICES	5	100 %	80 %	0 %	100 %
POSTE DE POLICE	4	75 %	80 %	0 %	0 %
USINES	12	75 %	58 %	25 %	0 %
ADMINISTRATION	2	100 %	50 %	0 %	100 %
AUTRES	16	75 %	25 %	0 %	0 %
TOTAL	120	83 %	53 %	6 %	10 %

Déchets

La fréquence de collecte des déchets dans les bâtiments municipaux est variable d'un emplacement à l'autre : aux deux semaines, chaque semaine ou au besoin. Plusieurs contenants d'entreposage extérieur peuvent être utilisés :

- Bacs roulants 360 litres;
- Conteneurs à chargement avant ou arrière;
- Conteneurs transroulier.

La quantité de déchets générés dans les bâtiments municipaux en 2020 a été estimée à partir des volumes de conteneurs extérieurs. Avec 120 bâtiments municipaux desservis par une collecte de déchets, totalisant plus de 600 verges cubes de volume d'entreposage, la génération de déchets des bâtiments municipaux a été estimée à 2 500 tonnes par année, soit 5 % du tonnage collecté dans le secteur résidentiel.

Résidus de CRD

Les opérations municipales de la Ville de Gatineau génèrent des résidus de construction. Ceux-ci sont partiellement triés aux ateliers municipaux et acheminés à un centre de tri de matériaux de construction. Quatorze conteneurs transrouliers desservent plusieurs bâtiments municipaux.

Le Tableau 9 résumé les quantités de résidus de CRD récupérés par les activités municipales en 2020.

De façon générale, les agrégats et les métaux récupérés lors des opérations municipales sont recyclés, alors que les branches sont valorisées. La gestion des résidus de CRD provenant d'ouvrages municipaux donnés en sous-traitance est déléguée à l'adjudicataire du contrat (voir volet CRD).

Tableau 9 : Résidus de CRD récupérés par le secteur organisationnel (2020)

RÉSIDUS DE CRD	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	PIÈCES JUSTIFICATIVES	VALORISATION
MÉTAUX	674	Pesée des conteneurs sortant du ECT Billet d'achat des ferrailleurs	Ferrailleurs
MATÉRIAUX SECS	2 (triés) 190 (non triés)	Pesée des conteneurs apportés par Derichebourg chez Matrec	Centre de tri de résidus de CRD
AGRÉGATS (INCL. ASPHALTE)	n.d		Concassage

2.3.3 Enjeux et solutions

Lors des consultations publiques réalisées au printemps 2022, les citoyennes et citoyens ont rappelé l'importance que la Ville de Gatineau fasse preuve d'exemplarité et soit un modèle à suivre pour les autres ICI du territoire (Institut du Nouveau Monde, 2022). Cette volonté se reflète dans les actions 8 à 12 du PGMR 2023-2029.

Outils de planification et économie circulaire

La Ville de Gatineau possède une politique d'approvisionnement incluant un énoncé écoresponsable ainsi qu'une politique relative à la dépossession. Cela dit, il n'existe pas à ce jour une démarche claire et uniformisée de transition vers l'économie circulaire au niveau de la Ville et dans ses différentes opérations. L'organisation municipale ne détient que très peu de connaissances sur les flux de matières entrantes et sortantes dans les différents bâtiments et opérations municipales. De plus, l'absence d'un comité interservices pour planifier et intégrer l'économie circulaire dans les activités municipales est un frein à l'optimisation des ressources. L'action 8 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vient répondre à ces enjeux en élaborant et dotant la Ville d'une feuille de route pour la transition vers l'économie circulaire et de faire cheminer la municipalité vers une ville zéro déchet.

Plus spécifiquement pour la gestion des matières résiduelles, la Ville de Gatineau ne dispose pas d'outil de planification ou de politique interne pour la gestion des matières générées par les activités municipales. Faute d'étude de caractérisation et d'inventaire complet des outils de collecte dans tous les bâtiments municipaux, la Ville ne dispose pas de données permettant d'évaluer sa performance en GMR. L'action 12 du plan d'action 2023-2029 vise à développer et mettre en œuvre un PGMR organisationnel afin d'évaluer la performance de l'organisation et devenir un exemple à suivre pour les autres ICI du territoire.

ISÉ

Les différentes activités de concertation et études réalisées au niveau de l'organisation municipale (Annexe 1) ont permis de révéler les enjeux suivants :

- Le Service de l'environnement possède l'expertise pour conseiller et accompagner les différents services municipaux vers une meilleure GMR, mais ce service est peu utilisé au sein de l'appareil municipal;

- Les employés de la Ville, dont les équipes des travaux publics, ne sont pas assez informés et manquent d'outils pour optimiser le tri des matières, particulièrement en ce qui concerne les CRD et RDD. D'ailleurs, la contamination des conteneurs de matériaux secs avec des déchets est un enjeu récurrent. Une partie des matériaux secs non triés ou contaminés sont envoyés à l'enfouissement, ce qui nuit à la performance municipale;
- Les équipes de conciergerie n'ont pas été formées sur les meilleures pratiques en GMR depuis 2011 alors que le roulement de personnel est important;
- L'absence de portrait de la situation sur la performance municipale en GMR rend difficile le déploiement d'outils d'ISÉ ciblés.

Ainsi, l'action 9 du plan d'action du PGMR 2023-2029 vise à déployer un programme d'ISÉ et des services d'expertise-conseil sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales (Annexe 4).

Matières recyclables et compostables

La Ville de Gatineau ne détient pas d'informations sur les taux de récupération des matières recyclables et compostables et les tonnages générés.

L'inventaire des outils de collecte présents dans les bâtiments municipaux réalisé en 2020 révèle que certains de ces bâtiments n'ont pas suffisamment d'outils de collecte à trois voies (matières recyclables, matières compostables et ordures) et que l'emplacement des contenants n'est souvent pas optimal. Alors que les matières compostables sont interdites dans les ordures ménagères à Gatineau depuis 2018 et que la Stratégie de valorisation de la matière organique vise à ce que 100 % des ICI récupèrent les matières organiques, dont le papier et carton, d'ici 2025, la Ville de Gatineau doit déployer rapidement la collecte à trois voies à travers tous ses bâtiments municipaux. Les contrats de gestion externe de certains bâtiments municipaux ne prévoient pas la collecte à trois voies, ce qui freine la récupération des matières recyclables et compostables.

En ce qui a trait à l'affichage pour le tri et la disposition des matières résiduelles, celui-ci est déficient à certains endroits et n'est pas uniforme à travers les bâtiments municipaux.

Dans les aires publiques municipales dont les parcs et espaces verts, les observations sur le terrain permettent de dire que les duos-bacs (matières recyclables et ordures) sont parfois insuffisants ou absents à certains endroits. Cela dit, aucun inventaire des duos-bacs n'est disponible. Le budget de mobilier urbain est restreint ce qui limite l'achat de duo-bacs additionnels et l'aménagement autour des duos-bacs. Par ailleurs, il n'y a aucun contenant pour les matières compostables présent dans les aires publiques municipales. L'action 10 du plan d'action du PGMR 2023-2029 vise à adresser ces différents enjeux et instaurer une gestion exemplaire des matières résiduelles dans les aires publiques et bâtiments municipaux (Annexe 4).

Gestion des matières résiduelles événementielles

Les bénévoles et employés des organismes soutenus par la Ville n'ont souvent que peu d'expertise GMR et ne possèdent parfois pas les connaissances pour mettre en place des mesures qui favorisent la hiérarchie des 3RV-E. De plus, le soutien technique et professionnel offert aux organismes reconnus par la Ville dans le cadre de leurs événements ne comprend pas le prêt de bacs gris, bacs bleus et bacs bruns. L'action 11 du PGMR 2023-2029 vise donc à bonifier le soutien qui leur est offert afin de faciliter la gestion de leurs matières résiduelles lors de leurs activités et événements.

2.4 Volet ICI

2.4.1 Portrait

Le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) comprend tous les générateurs de matières résiduelles du territoire autres que le secteur résidentiel et le secteur de l'industrie de la construction, rénovation et démolition. Le secteur ICI n'est pas desservi par le service municipal de GMR : les ICI sont desservis au privé pour la gestion de leurs déchets, matières recyclables et matières compostables, s'il y a lieu. Chaque contrat est négocié individuellement avec des fournisseurs de services de collecte. Les ICI assimilables au secteur résidentiel ne sont donc pas traités dans cette section, mais plutôt dans la section 2.5 Volet résidentiel du PGMR.

La gestion des résidus de construction, rénovation et démolition générés par le secteur ICI est traitée à la section 2.5.

Acteurs

L'Annexe 2 dresse la liste des principales organisations qui ont accompagné les ICI de Gatineau, en 2020, vers une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, ainsi que les entreprises qui ont géré des matières résiduelles en provenance des ICI. Des entreprises du Québec et de l'Ontario desservent le territoire, étant donné la proximité frontalière avec l'Ontario. Tous les collecteurs offrent la collecte des déchets et la collecte des matières recyclables où le papier et carton doit être séparé du plastique, verre et métal. Un seul collecteur offre la collecte pêle-mêle des matières recyclables. Trois collecteurs peuvent offrir la collecte des matières compostables, mais un seul a une route de collecte dédiée selon les informations obtenues.

Bénéficiaires

On compte 1 438 bâtiments imposables à Gatineau qui hébergent des activités industrielles, commerciales ou institutionnelles et qui ne sont pas desservis par le service municipal de GMR. Les bâtiments sont répartis comme suit :

- 136 bâtiments industriels;
- 612 bâtiments commerciaux;
- 452 bâtiments institutionnels;
- 238 immeubles et terrains non exploités ou vacants.

Chaque bâtiment peut être un commerce unique, un centre commercial comportant plusieurs commerces, un immeuble à bureaux hébergeant plusieurs entreprises, etc.

À cela s'ajoutent les bâtiments suivants :

- 106 écoles et institutions d'enseignement partiellement desservies par le service municipal de GMR pour les matières recyclables et compostables ;
- 108 garderies et centres de la petite enfance (CPE) partiellement desservis par le service municipal de GMR pour les matières recyclables et compostables;
- Environ 75 bâtiments de services gouvernementaux (immeubles à bureaux fédéraux et provinciaux, hôpitaux, etc.) non desservis par le service municipal de GMR.

En excluant les bâtiments vacants, on compte donc, en 2020, près de 1 500 bâtiments non desservis ou partiellement desservis par le service municipal de GMR et bénéficiant d'une collecte de matières résiduelles auprès d'un collecteur privé.

Ces 1 500 bâtiments représentent 3672 permis d'affaires en 2020, puisque plusieurs entreprises peuvent être regroupées au sein d'un même bâtiment (ex. : centre commercial) et qu'une même entreprise peut posséder plusieurs permis d'affaires.

Commerces et institutions

Le Tableau 10 présente le nombre de bâtiments commerciaux et institutionnels sur le territoire de la Ville de Gatineau et les permis d'affaires qui y sont associés.

Les secteurs d'activités commerciales et institutionnelles les plus importants liés aux permis d'affaires octroyés à Gatineau sont :

- Le commerce de détail (25 % des permis d'affaires), dont 4 % pour la vente au détail de produits d'alimentation (ex.: épicerie);
- Les services professionnels et de santé (17 % des permis d'affaires);
- L'hébergement et la restauration avec (15 % des permis d'affaires), dont 12 % pour des restaurants.

Tableau 10 : Répartition des bâtiments et permis d'affaires par secteur d'activités commerciales ou institutionnelles (2020)

USAGE PRINCIPAL DU BÂTIMENT (CUBF)		NB DE BÂTIMENTS	NB DE PERMIS D'AFFAIRES
COMMERCIAL	Commerces et vente au détail	276	912
	Centre commercial et immeuble commercial	9	25
	Vente au détail de produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	18	45
	Vente au détail de marchandises en général	12	81
	Vente au détail de produits de l'alimentation (Épiceries, etc.)	71	173
	Vente au détail de vêtements et d'accessoires	14	144
	Vente au détail de mobiliers de maison et d'équipements connexes	14	54
	Autres activités de ventes au détail	57	241
	Vente au détail de véhicules et de produits connexes (sauf stations-service)	45	80
	Stations-service	36	69
	Vente en gros	19	47
	Hébergement et restauration	179	533
	Restaurants	125	430
	Bars et discothèques	24	50
	Traiteurs, cantines et autres	13	23
	Établissement d'hébergement (hôtels, motels, etc.)	17	30
	Services de réparation	138	175
	Total	612	1667
INSTITUTIONNEL	Service gouvernemental	11	73
	Institutions financières, assurances et immobilières	50	209

Service personnel	32	190
Service d'affaires	57	153
Services professionnels et de santé	123	609
Services de construction	65	140
Services divers	12	117
Éducation	53	80
Culture et loisirs	49	116
Total	452	1687

Industries

Le secteur industriel représente 136 bâtiments et 257 permis d'affaires y sont associés (7 % des permis d'affaires gatinois), tel que présenté au Tableau 11. Les secteurs d'activités industrielles les plus importants sont :

- Transport, communications et infrastructures (4 % des permis d'affaires);
- Bois, meubles et articles d'ameublement (1 % des permis d'affaires);
- Produits métalliques et non métalliques (1 % des permis d'affaires);
- Aliments, boissons, tabac et cannabis (1 % des permis d'affaires).

Tableau 11 : Répartition des lieux d'affaires selon le secteur d'activité industrielle (2020)

	USAGE PRINCIPAL DU BÂTIMENT (CUBF)	NB DE BÂTIMENTS	NB DE PERMIS D'AFFAIRES
INDUSTRIEL	Aliments, boissons, tabac et cannabis	12	19
	Textiles, vestimentaire, cuir et produits connexes	1	2
	Bois, meubles et articles d'ameublement	39	36
	Papier et produits de papier	3	5
	Imprimerie et édition	11	10
	Produits métalliques et minéraux non métalliques	15	24
	Machinerie et matériel de transport	1	4
	Industrie chimique	1	1
	Produits électriques et électroniques	5	8
	Autres industries manufacturières	4	7
	Production et extraction de richesses naturelles	1	7
	Transports, communications et infrastructures	43	134
	Total	136	257

2.4.2 Recensement et inventaire

ISÉ

Les campagnes de sensibilisation à la GMR des dernières années de la Ville de Gatineau ont exclusivement ciblé les citoyens, bien que certaines campagnes pouvaient également rejoindre les ICI dont la génération de matières est similaire au secteur résidentiel. Toutefois, la Ville de Gatineau a participé à plusieurs tables de concertation, événements de réseautage et rencontres avec des ICI pour les sensibiliser à différentes facettes de la GMR. De plus, plusieurs mandats ont été octroyés dans les dernières années à des OBNL spécialisés en GMR pour l'accompagnement d'entreprises vers une meilleure GMR.

Le milieu scolaire, pour sa part, a bénéficié d'un accompagnement de la Ville de Gatineau, en partenariat avec l'organisme Enviro Éduc-Action, lors de l'implantation des collectes de matières compostables et recyclables en 2017-2018 dans tous les établissements scolaires du territoire.

Trois organisations offrent un soutien et promotion en ISÉ aux ICI.

RECYC-QUÉBEC

Le gouvernement du Québec, via l'entremise de [RECYC-QUÉBEC](#), a diffusé quelques campagnes d'ISÉ au cours des dernières années pour promouvoir une meilleure GMR, notamment en faisant la [promotion de projets concrets et inspirants](#) de réduction à la source, réemploi, recyclage, compostage et économie circulaire. De plus, plusieurs programmes d'aide financière ont été mis en place pour les ICI pour le développement de nouveaux débouchés de certaines matières résiduelles (pneus hors d'usage, contenants de boissons, etc.) ou pour améliorer la GMR dans les secteurs non résidentiels, par exemple la récupération et le recyclage des matières organiques. Certains ICI de l'Outaouais ont profité de ces programmes d'aide financière, dont le CISSSO, Tricentris et La Relance.

Finalement, RECYC-QUÉBEC est le gestionnaire du [programme de reconnaissance ICI on recycle +](#) qui vise à reconnaître les ICI engagés à améliorer leur performance en GMR. À Gatineau, 11 ICI ont reçu l'attestation ICI on recycle + en date de novembre 2021 et quelques autres ont entamé les démarches dans le but de l'obtenir, dont la Ville de Gatineau pour cinq de ses bâtiments municipaux.

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Le [CREDDO](#) a pour mission d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région. L'organisme a réalisé quelques mandats au cours des dernières années pour la Ville de Gatineau, notamment :

- Accompagnement des restaurateurs du secteur Hull pour un regroupement de la GMR en 2016-2019;
- Accompagnement des petits ICI desservis par la Ville de Gatineau pour la collecte des matières résiduelles en 2019-2020;
- Animation des cafés-rencontres des ICI dans le cadre de la révision du PGMR en 2020-2021.

Le CREDDO est aussi un agent du [Fonds Écoleader](#) en Outaouais. Ce programme de financement du gouvernement du Québec pour les entreprises permet d'engager des experts pour la réalisation d'études, d'analyses et de diagnostics amenant l'entreprise à adopter une pratique écoresponsable ou à acquérir une technologie plus propre.

Le CREDDO est responsable de la promotion du programme de certification ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC. L'organisme accompagne et outille les ICI pour réaliser leurs actions afin d'atteindre un des quatre niveaux d'attestation ICI on recycle+.

L'organisme est actif dans de nombreuses tables de concertation en Outaouais dont la Table de concertation du centre-ville, le Pôle d'économie sociale et le Cercle québécois de l'économie circulaire.

Finalement, le CREDDO accompagne plusieurs ICI vers une meilleure GMR, notamment à travers Synergie Outaouais, un programme régional en économie circulaire destiné aux ICI basé sur l'échange et la mutualisation de ressources entre entreprises.

Enviro Éduc-Action

[Enviro Éduc-Action](#) contribue à la réussite des virages écoresponsables événementiels et organisationnels en conseillant les dirigeants d'organisations dans leurs projets verts. Étant le représentant en Outaouais du Conseil québécois des événements écoresponsables, Enviro Éduc-Action accompagne notamment depuis plusieurs années les fêtes et festivals soutenus par le Bureau des événements de la Ville de Gatineau par le biais d'écoconseils pré-événementiels et de la gestion des matières résiduelles pendant l'événement.

Enviro Éduc-Action est également présent dans certaines écoles du territoire en offrant des ateliers et formations à la bonne GMR pour les élèves, le personnel et les employés. Cet OBNL gère également le [Programme Écoles Écocitoyennes de l'Outaouais](#) qui permet d'accompagner 15 écoles sur une période de deux ans pour :

- Développer le leadership écocitoyen des jeunes ;
- Aider les écoles à améliorer leur bilan environnemental.

À travers ce programme, les écoles reçoivent des services d'écoconseil, des outils, des ateliers et des formations.

Matières recyclables

La quantité de matières recyclables générées par le secteur ICI a été estimée en combinant les données d'élimination des matières résiduelles en provenance de Gatineau⁷, les données fournies par les collecteurs ainsi que les données proposées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Ce dernier outil simule la génération de matières sur le territoire en se basant sur le nombre d'emplois par secteur d'activités.

À partir de ces données, il est estimé que les ICI récupèrent 8 500 tonnes de matières recyclables, alors que 27 500 tonnes sont éliminées. Le taux de récupération des matières recyclables en provenance des ICI est de 24 % en 2020 (Tableau 12).

Tableau 12 : Tonnages estimés et taux de récupération des matières recyclables du secteur ICI (2020)

MATIÈRES RECYCLABLES	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ	TAUX DE RÉCUPÉRATION
SECTEUR ICI	27 500	8 500	36 000	24 %

Selon les données fournies par les collecteurs, un peu moins de la moitié des entreprises ayant un conteneur de déchets commerciaux sur le territoire de Gatineau auraient également une collecte par bac ou par conteneur de leurs matières recyclables, souvent pour le papier et carton seulement. Ce chiffre stagne depuis 2013.

Bien qu'il y ait plusieurs collecteurs de matières recyclables sur le territoire de Gatineau, un seul offre une collecte des matières recyclables pêle-mêle, par conteneur uniquement. Tous les autres exigent que le papier et le carton soient séparés du plastique, verre et métal, venant complexifier le processus de tri des matières. Plusieurs ICI choisissent au final de ne recycler que le papier et le carton. Certains ICI ayant fait des démarches pour obtenir une collecte pêle-mêle des matières recyclables au cours des dernières années ont également abandonné en raison du prix plus élevé proposé par leur collecteur (CREDDO, 2018).

⁷ En raison de la pandémie de la COVID-19 et de son impact sur le secteur ICI (fermeture de lieux d'enseignement et de commerces, télé-travail, etc.), les données d'élimination utilisées sont celles de 2019, car plus représentatives d'une année normale.

Matières compostables

Les matières compostables du secteur ICI ont été estimées à partir des mêmes données que les matières recyclables, soit : les données d'élimination des matières résiduelles en provenance de Gatineau⁸, les données fournies par les collecteurs ainsi que les données proposées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. En 2020, on estime que le taux de récupération des matières compostables du secteur ICI est de 7 % (Tableau 13)⁹.

C'est donc la presque totalité des matières compostables qui sont envoyées à l'enfouissement, soit 16 600 tonnes, alors que seulement 1 200 tonnes de matières compostables sont récupérées. Ces données ne prennent pas en compte la possibilité que certains ICI puissent avoir un composteur industriel *in situ* ou bien faire affaire directement avec un agriculteur ou une autre entreprise pour collecter et gérer leurs résidus alimentaires.

Tableau 13 : Tonnages estimés et taux de récupération des matières compostables du secteur ICI (2020)

MATIÈRES COMPOSTABLES	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ	TAUX DE RÉCUPÉRATION
SECTEUR ICI	16 600	1 200	17 800	7 %

Seulement trois collecteurs offrent une collecte des matières compostables aux ICI à Gatineau, exclusivement par bacs roulants. Il y a aussi un collecteur d'huiles et de graisses usées, mais les données ne sont pas disponibles pour ce type de matières.

La forte majorité des ICI sur le territoire de la Ville de Gatineau n'ont donc pas de collecte de matières compostables.

Contrairement au secteur résidentiel, le secteur des ICI est beaucoup plus hétérogène dans les types et quantités de matières compostables générés ainsi que dans ses modes de gestion, en raison des différences dans la nature de leurs activités et de leurs tailles variées (RECYC-QUÉBEC, 2021). C'est auprès des commerces que se retrouve le plus important gisement de matières compostables, surtout en provenance de la restauration, de l'hébergement, des grossistes et des détaillants en alimentation. Certaines grandes institutions comme les établissements de santé et les édifices fédéraux peuvent aussi générer de grandes quantités de matières compostables.

Déchets commerciaux

Les déchets des ICI, que l'on appelle des déchets commerciaux, sont collectés et gérés par des collecteurs privés. Chaque année, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) compile les données sur l'origine, la nature et la quantité de matières résiduelles éliminées au Québec (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021).

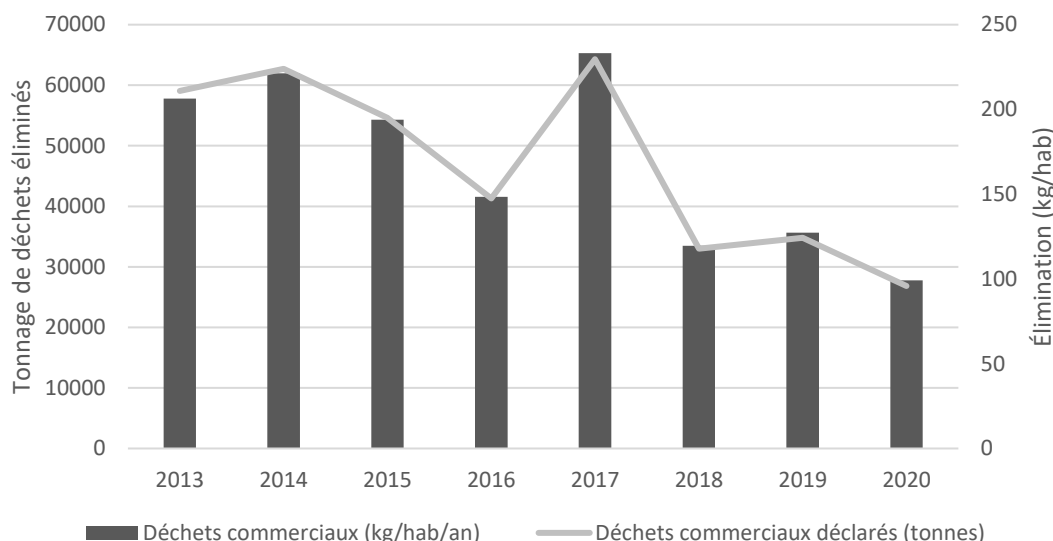
Tonnage brut éliminé

Depuis 2016, une baisse des déchets commerciaux déclarés est observée à Gatineau, sauf en 2017. La hausse du tonnage éliminé en 2017 est possiblement liée en partie aux inondations (Figure 10).

⁸ En raison de la pandémie de la COVID-19 et de son impact sur le secteur ICI (fermeture de lieux d'enseignement et de commerces, télétravail, etc.), les données d'élimination utilisées sont celles de 2019, car plus représentatives d'une année normale.

⁹ Le taux de récupération de même que les tonnages calculés pour la génération des matières compostables du secteur ICI pourraient varier de ceux estimés en raison de la marge d'erreur considérable de l'outil de calcul, de même que l'inclusion des résidus de transformation agroalimentaires pour lequel la Ville de Gatineau possède peu de données.

Figure 10 : Déchets commerciaux générés sur le territoire de Gatineau en provenance du secteur ICI et éliminés au Québec (2014-2020)



La diminution des déchets commerciaux pourrait aussi s'expliquer par le fait qu'au moins un collecteur majeur en provenance d'Ottawa collecte des déchets d'ICI de Gatineau et que ces déchets sont enfouis en Ontario. Les tonnages enfouis en Ontario, estimés à environ 16 000 tonnes en 2020, ne sont pas comptabilisés dans les données d'élimination du gouvernement du Québec. Si ce tonnage enfoui en Ontario est ajouté aux déchets commerciaux déclarés en 2020, alors le tonnage éliminé total (51 800 tonnes) est similaire à celui généré en 2014-2016.

Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, la faible présence d'industrie lourde sur le territoire explique la bonne performance du secteur ICI. En effet, l'économie de Gatineau est plutôt axée sur le secteur des services, plus particulièrement des secteurs publics et parapublics (Ville de Gatineau, 2015), qui génèrent moins de matières résiduelles.

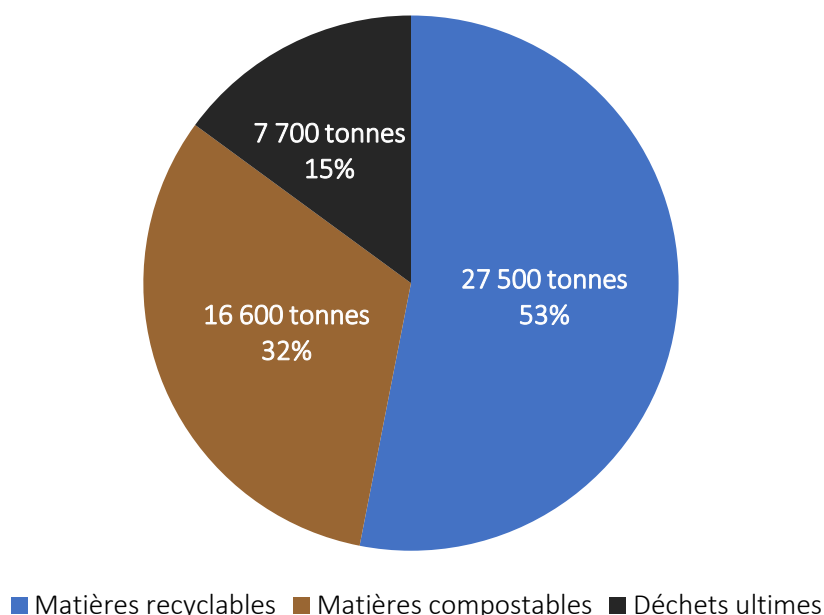
Taux d'élimination

La génération de déchets par habitant du secteur ICI est la plus faible parmi les grandes villes du Québec et près de deux fois moins élevée que la moyenne québécoise (124 kg/hab/an à Gatineau en 2019 contre 237 kg/hab/an en moyenne au Québec). Même si on y ajoutait les déchets enfouis en Ontario, la génération des déchets du secteur ICI demeurerait la plus faible des grandes villes du Québec à 181 kg/hab/an.

Composition des déchets

Des 51 800 tonnes de matières éliminées en provenance du secteur ICI en 2020, seulement 15 % seraient réellement des déchets, selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. En effet, environ 85 % des matières enfouies sont des matières compostables (16 600 tonnes) et recyclables (27 500 tonnes) qui auraient pu être récupérées, tel qu'illustré à la Figure 11.

Figure 11 : Composition des déchets commerciaux générés par le secteur ICI (2020)



Il est important de noter que la composition des déchets ne prend en compte que les trois voies de collectes (matières compostables, matières recyclables et déchets). Ainsi, certaines des matières incluses dans les déchets commerciaux pourraient être valorisables ou détournées de l'enfouissement, par exemple :

- Des invendus en magasin (meubles, vêtements, etc.) en bon état;
- Des matières considérées comme un déchet par une entreprise, mais qui auraient pu être une ressource pour une autre;
- Des RDD dont les produits électroniques, piles et autres matières visées par une REP;
- Des résidus de CRD.

2.4.3 Enjeux et solutions

La contribution des ICI à la performance municipale de GMR est un des thèmes qui est ressorti des consultations publiques de la révision du PGMR (Institut du Nouveau Monde, 2022). Les Gatinoises et Gatinois désirent que les entreprises recyclent et compostent, au même titre que les citoyens à la maison. Cette préoccupation est adressée dans le cadre des actions 13 à 15 du PGMR 2023-2029.

ISÉ

Aucune campagne de sensibilisation en GMR spécifiquement destinée aux ICI n'a été réalisée dans les dernières années à Gatineau. Lors des cafés-rencontres avec les ICI, peu d'ICI ont dit être informés par rapport au contexte, aux enjeux et aux objectifs à atteindre au cours des prochaines années, notamment des obligations provinciales à venir. De plus, les ICI, particulièrement les petites et moyennes entreprises, ont rarement les connaissances ou les ressources financières pour se doter d'outils de sensibilisation à la GMR. Leurs connaissances en GMR se limitent souvent au tri des matières de par leur familiarité avec la desserte du secteur résidentiel. La réduction à la source et le réemploi sont peu mis en valeur et, hormis quelques exceptions, les entreprises ne sont pas familières avec le concept d'économie circulaire.

Les ICI souhaitent en général améliorer leur GMR, mais ne savent pas de quelles façons s'y prendre (GRAME, 2021). Ils voient la Ville de Gatineau comme une source d'expertise en GMR de par son expérience dans le secteur

résidentiel, au sein de ses bâtiments municipaux et auprès des écoles (CREDDO, 2021). D'ailleurs, 61 % des Gatinois croient que la Ville devrait accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles (Léger, 2021). Cela a également été entendu en consultations publiques : les citoyennes et citoyens souhaitent que la Ville assure le rôle d'accompagnateur dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR dans les ICI (Institut du Nouveau Monde, 2022).

L'action 13 du plan d'action du PGMR 2023-2029 vient répondre à ces enjeux par le déploiement d'activités d'ISÉ destinées aux ICI et adaptées en fonction de leur secteur d'activités dans le but de faciliter le tri des matières et la participation aux programmes de collectes de matières compostables et recyclables (Annexe 4). Un accompagnement terrain des ICI est également prévu dans le cadre de l'action 13.

Matières recyclables et compostables

Les taux de récupération estimés du secteur ICI de 24 % pour les matières recyclables et de 7 % pour les matières compostables sont bien inférieurs à ceux du secteur résidentiel (76 % et 68 % respectivement). De plus, moins de la moitié des ICI de Gatineau ont une collecte de matières recyclables (souvent papier et carton seulement) et presque aucun n'a de collecte de matières compostables. Des actions devront donc rapidement être mises en place dans le secteur ICI afin de pouvoir atteindre les objectifs de la Ville et ainsi contribuer aux objectifs provinciaux, soit :

- 100 % des ICI desservis par des collectes des matières recyclables (papier et carton au minimum) et compostables en 2025 (objectif de la Stratégie de valorisation de la matière organique);
- Recycler 75 % des matières recyclables sur le territoire en 2023 (objectif du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR) et récupérer 75 % des matières recyclables pour le secteur ICI d'ici 2029 (objectif du présent PGMR);
- Recycler 60 % des matières compostables sur le territoire en 2023 (objectif du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR) et récupérer 75 % des matières compostables pour le secteur ICI d'ici 2029 (objectif du présent PGMR).

Pour atteindre ces objectifs, ce sont 18 500 tonnes de matières recyclables et 9 500 tonnes de matières compostables supplémentaires qui devront être détournées de l'enfouissement (Tableau 14). Cela représente une diminution de plus de 50 % des déchets éliminés en provenance du secteur ICI.

Tableau 14 : Tonnages et taux de récupération estimés des matières résiduelles générées actuelles (2020) et à atteindre (2029) pour le secteur ICI

	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ	TAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNAGE À RÉCUPÉRER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS (TONNAGE SUPPLÉMENTAIRE À 2020)
MATIÈRES RECYCLABLES	27 500	8 500	36 000	24 %	27 000 (+ 18 500)
MATIÈRES COMPOSTABLES	16 600	1 200	17 800	7 %	10 700 (+ 9 500)

L'ajout de collectes de matières compostables et recyclables représente un important changement de pratique pour une partie des ICI puisqu'ils devront trier leurs matières en trois catégories, former leur personnel et prévoir l'espace pour l'ajout de contenants, alors qu'ils n'ont parfois pas de connaissances ou de ressources humaines spécifiques dédiées à la GMR (GRAME, 2021).

Les coûts de collectes pour les matières recyclables et compostables sont élevés surtout considérant que les ICI n'ont pour l'instant aucun incitatif réglementaire à planter de telles collectes et que celles-ci sont souvent

perçues comme une dépense supplémentaire à la collecte des déchets commerciaux. Comme chaque ICI négocie son propre contrat de collecte, il n’y a pas d’économie d’échelle possible.

Plusieurs ICI ont émis le souhait que la Ville offre un service de collectes des matières compostables aux ICI à coût avantageux par rapport aux déchets, avec une possibilité d’une fréquence de collecte plus élevée que dans le secteur résidentiel. Cela permettrait d’obtenir une économie d’échelle, mais aussi de faciliter le processus d’implantation en entreprise en ayant accès à un accompagnement, des outils de communication, des formations et ateliers, etc. de la part de la Ville (CREDDO, 2021). Par ailleurs, une majorité de citoyens croient que la Ville devrait offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables aux ICI (70 %) (Léger, 2021).

Il est important aussi de souligner que la Ville profite d’une compensation des coûts de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables de l’ordre de 90 % via le régime de compensation de la collecte sélective du gouvernement du Québec et d’une compensation de 100 % à partir de 2025 avec le système modernisé de la collecte sélective.

Face à ces constats, cinq scénarios peuvent être analysés afin d’augmenter la récupération des matières recyclables et compostables du secteur ICI :

Scénario 1 : Accompagner seulement (statu quo) :

- La Ville accompagne (conseils, formations, etc.) sur une base volontaire les ICI pour leur GMR;
- Les ICI continuent d’être desservis par un collecteur privé pour l’ensemble de leurs matières;

Scénario 2 : Accompagner et réglementer:

- La Ville rend obligatoires les collectes de matières compostables et recyclables pour tous les ICI;
- La Ville accompagne sur une base volontaire les ICI pour leur GMR;
- Les ICI continuent d’être desservis par un collecteur privé pour l’ensemble de leurs matières;

Scénario 3 : Accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières compostables et recyclables aux ICI volontaires :

- La Ville rend obligatoires les collectes de matières compostables et recyclables pour tous les ICI;
- La Ville accompagne sur une base volontaire les ICI pour leur GMR;
- La Ville offre un service optionnel de collecte des matières compostables et recyclables aux ICI;
- Les ICI continuent d’être desservis par un collecteur privé pour leurs déchets commerciaux et ils peuvent choisir de faire affaire avec la Ville ou un collecteur privé pour leurs matières recyclables et compostables;

Scénario 4 : Accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières compostables et recyclables de manière exclusive :

- La Ville rend obligatoires les collectes de matières compostables et recyclables pour tous les ICI;
- La Ville accompagne sur une base volontaire les ICI pour leur GMR;
- La Ville offre un service exclusif de collecte des matières compostables et recyclables aux ICI;
- Les ICI continuent d’être desservis par un collecteur privé pour leurs déchets commerciaux, mais ils doivent obligatoirement avoir une collecte de matières recyclables et compostables auprès de la Ville;

Scénario 5 : Accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières recyclables, matières compostables et déchets commerciaux:

- La Ville rend obligatoires les collectes de matières compostables et recyclables pour tous les ICI;
- La Ville accompagne sur une base volontaire les ICI pour leur GMR;
- La Ville offre un service de collectes des matières compostables, recyclables et déchets commerciaux aux ICI;
- La Ville peut choisir d’avoir l’exclusivité pour l’ensemble des matières sur son territoire, auquel cas les ICI doivent obligatoirement faire avec la Ville pour la collecte de l’ensemble de leurs matières.

Chacun des scénarios présente des avantages et désavantages, qui sont résumés dans le Tableau 15, en fonction de :

- L'atteinte des objectifs de récupération de 60 % pour les matières compostables et 75 % pour les matières recyclables;
- Le suivi de la performance des ICI par la Ville, c'est-à-dire le niveau de facilité pour obtenir des informations quant aux tonnages générés, taux de détournement, contamination, au nombre d'ICI avec une collecte de matières recyclables et compostables, etc.;
- Les besoins opérationnels, c'est-à-dire le niveau de services requis par la Ville tels que la fréquence et les spécificités de collecte et les types de contenants (bacs, conteneurs à chargement avant, conteneurs transrouliers, etc.) et le niveau de gestion nécessaire par la Ville, tant en termes de contrats que de suivis de facturation;
- Les besoins en ressources humaines supplémentaires;
- Les économies potentielles pour les ICI pour les frais de collecte des matières;
- La perte de marché pour les collecteurs privés.

Tableau 15 : Avantages et désavantages des différents scénarios possibles pour le secteur ICI

	SCÉNARIO 1 ACCOMPAGNER (STATU QUO)	SCÉNARIO 2 ACCOMPAGNER ET RÉGLEMENTER	SCÉNARIO 3 ACCOMPAGNER, RÉGLEMENTER ET OFFRIR LES COLLECTES DE MR ET MC AUX ICI VOLONTAIRES	SCÉNARIO 4 RÉGLEMENTER, ACCOMPAGNER ET OFFRIR LES COLLECTES DE MR ET MC DE MANIÈRE EXCLUSIVE	SCÉNARIO 5 RÉGLEMENTER, ACCOMPAGNER ET OFFRIR LES COLLECTES DE MR, MC ET DÉCHETS
ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXÉS D'ICI 2029	Peu probable	Probable	Très probable	Surpassement	Surpassement
SUIVI DE LA PERFORMANCE DES ICI PAR LA VILLE	Très difficile	Difficile	Facile	Facile	Très facile
BESOINS OPÉRATIONNELS	Nulle	Faible	Élevé	Élevé	Très élevé
BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES	Nul	Faible	Élevé	Élevé	Très élevé
ÉCONOMIES D'ÉCHELLE POUR ICI	Non	Non	Oui	Oui	Oui
PERTE DE MARCHÉ POUR LES COLLECTEURS PRIVÉS	Aucune	Aucune	Faible moyenne	à Moyenne	Très élevée
EXEMPLES DE VILLES AYANT OPTÉ POUR CE SCÉNARIO	Laval, Longueuil et Saguenay	Vancouver	Québec et Sherbrooke offrent	et Drummondville pour les grands générateurs	Lévis

service optionnel

En regard des avantages et désavantages pour chacun des scénarios ainsi que de la capacité de la Ville à déployer un nouveau service de collectes aux ICI, le Service de l'environnement recommande d'aller de l'avant avec le scénario 3, soit celui d'accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières compostables et recyclables aux ICI volontaires. Lors des consultations publiques du PGMR, 94 % des répondants au questionnaire en ligne se sont dits en faveur d'un service municipal de collectes de matières compostables et recyclables aux ICI (Institut du Nouveau Monde, 2022).

L'action 14 du plan d'action du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise donc à contribuer concrètement aux objectifs de récupération des matières recyclables et compostables en déployant un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI qui se déroulera en quatre phases :

- Phase de planification du futur service de collectes (mode de facturation, fréquences de collecte, types de contenants, tarifs, etc.);
- Phase de démarrage avec des ICI volontaires pour tester le service et déterminer les conditions gagnantes, ainsi que les freins et leviers à la participation;
- Phase de déploiement pour tous les ICI souhaitant avoir des collectes de matières compostables et recyclables avec la Ville;
- Phase de suivi et analyse, avec ajustements si nécessaire.

À noter qu'en raison du contexte de la modernisation de la collecte sélective, la Ville anticipe un remboursement de 100 % des dépenses de collecte et transport des matières recyclables dans les ICI à partir du 1^{er} janvier 2025. De plus, à partir de cette date, la Ville n'aurait pas à assumer les frais de tri et de conditionnement des matières recyclables puisqu'ils seront assumés par l'organisme de gestion désigné.

Déchets commerciaux

La gestion des déchets uniquement est souvent considérée comme étant plus économique par les ICI. L'implantation de programmes de récupération est perçue comme des dépenses additionnelles qui s'ajoutent à celles de la collecte des déchets d'autant plus qu'il n'y a pas de réglementation municipale interdisant l'élimination de matières recyclables et compostables pour les ICI comme c'est le cas pour le secteur résidentiel.

Par conséquent, environ 27 500 tonnes de matières recyclables et 16 600 tonnes de matières compostables ont été envoyées à l'élimination en 2020 en provenance du secteur ICI à Gatineau. Le taux de détournement du secteur ICI est estimé à seulement 16 %, ce qui est nettement inférieur au taux de détournement de 62 % du secteur résidentiel.

Par ailleurs, lors des consultations publiques du PGMR, 97 % des répondants au questionnaire en ligne se sont dits en accord à ce que la Ville oblige les entreprises à avoir des collectes de matières compostables et recyclables (Institut du Nouveau Monde, 2022). L'action 15 du plan d'action 2023-2029 du PGMR vise donc à réglementer le secteur ICI pour interdire les matières compostables et recyclables dans les déchets et pour obliger les ICI à se doter des collectes de matières compostables et recyclables (Annexe 4).

2.5 Volet résidentiel

2.5.1 Portrait

La Ville de Gatineau offre un service de gestion des matières résiduelles encadré par le règlement 839-2018. Le service de collectes mis en place s'adresse au secteur résidentiel et est détaillé au Tableau 16.

Description de la desserte municipale

Les unités d'occupation situées sur le territoire gatinois peuvent être desservies ou non par le service de collectes municipal, dépendamment du type d'unité, du type d'immeuble dans lequel elles sont situées et, pour les immeubles non résidentiels, des quantités de matières générées. La Figure 12 résume la desserte municipale.

Immeuble résidentiel

Toute unité d'occupation, résidentielle ou non résidentielle, est obligatoirement assujettie au paiement de la taxe municipale d'enlèvement des déchets (ci-après appelée taxe GMR) et desservie par le service de collectes municipal si elle est située dans un immeuble résidentiel. La Ville de Gatineau détient donc l'exclusivité de la collecte des matières résiduelles générées par les immeubles résidentiels.

Un immeuble résidentiel est défini par le Règlement 839-2018 concernant la gestion des matières résiduelles comme étant « un immeuble dont le pourcentage que représente la valeur imposable totale de la partie résidentielle par rapport à la valeur totale de l'immeuble est égale ou supérieure à 70 % ».

La collecte des contenants peut se faire en bordure de rue ou à la cour, selon le nombre d'unités compris dans l'immeuble :

- Moins de neuf unités desservies : la collecte des contenants se fait en bordure de rue ;
- 9 à 18 unités desservies : la collecte des contenants peut se faire en bordure de rue ou à la cour ;
- Plus de 18 unités desservies : la collecte des contenants se fait à la cour.

Immeuble non résidentiel

De prime abord, les unités comprises dans un immeuble non résidentiel ne sont pas assujetties au paiement de la taxe GMR et le propriétaire doit pourvoir, à ses frais, à la disposition des matières résiduelles, conformément aux lois et règlements en vigueur. Toutefois, les unités d'un immeuble non résidentiel qui respectent les quantités maximales de matières résiduelles prévues au Règlement 839-2018 peuvent bénéficier du service de collectes municipal en bordure de rue uniquement et être assujetties au paiement de la taxe GMR.

Un immeuble non résidentiel est « un immeuble dont le pourcentage que représente la valeur imposable totale de la partie résidentielle par rapport à la valeur totale de l'immeuble est inférieure à 70 % » (Règlement 839-2018)

Unités partiellement desservies

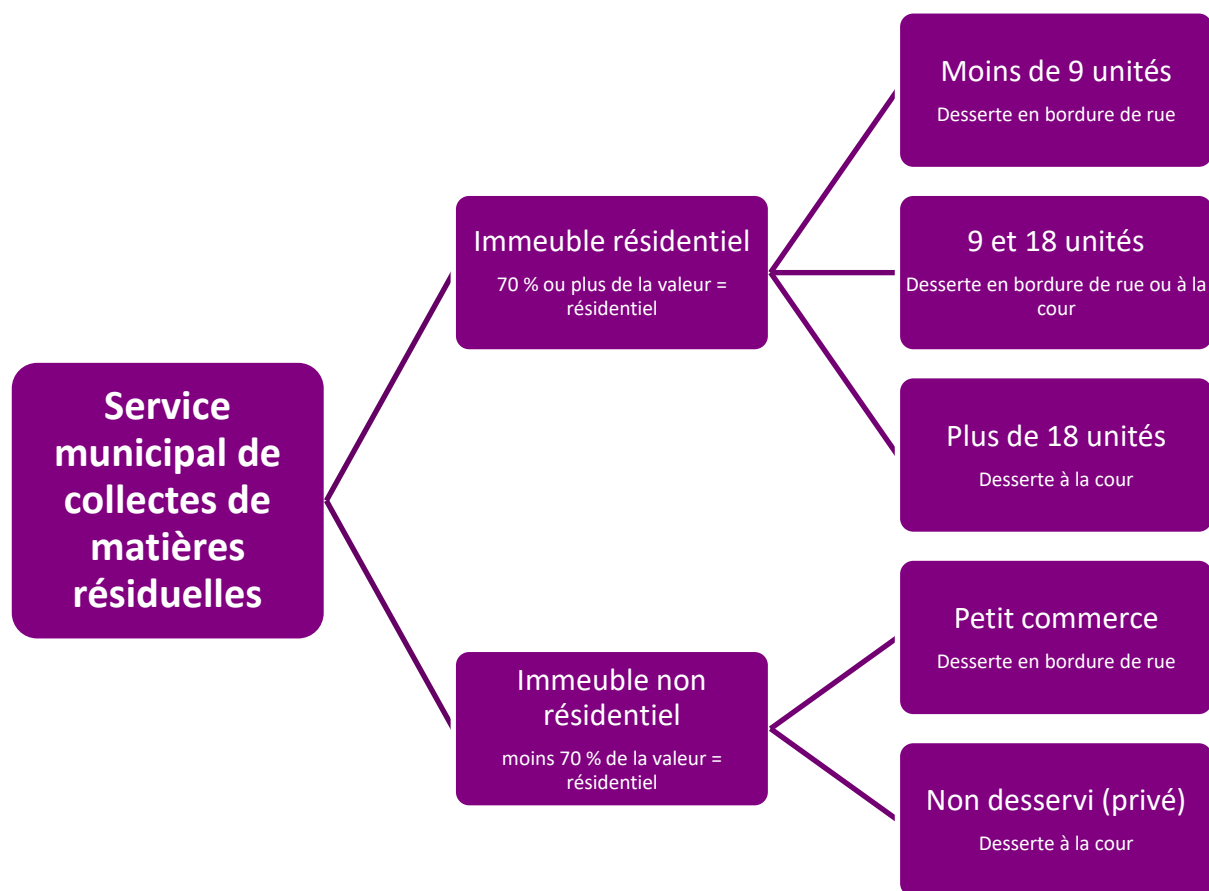
Indépendamment de l'immeuble dans lequel elles sont situées, les unités à vocation éducative, soit les [établissements scolaires](#), Centres de la petite enfance et garderies privées, et les unités pour lesquelles la Ville obtient une compensation tenant lieu de taxes (comme les presbytères, lieux de culte et résidences à vocation sociale) peuvent bénéficier gratuitement des collectes de matières compostables et recyclables. Elles peuvent également bénéficier de la collecte municipale des ordures ménagères en bordure de rue si elles respectent la quantité maximale prévue au règlement.

Tableau 16 : Service municipal de GMR offert selon les unités d'occupation et par type de collecte (changements apportés dans le cadre du PGMR 2016-2020 identifiés en rouge)

COLLECTE		BORDURE DE RUE		À LA COUR	PRINCIPALES MATIÈRES ACCEPTÉES	PRINCIPALES MATIÈRES REFUSÉES
		1-2 logis	3-8 logis	9+ logis		
ORDURES MÉNAGÈRES VOLUME MAX. = 120 L + 5 SACS ADMISSIBLES/UNITÉ/COLLECTE	Fréquence	1 x /2 sem		1 x/ 2 sem	n/a	▪ Matières composables ▪ Matières recyclables ▪ Encombrants ▪ RDD ▪ Pneus ▪ Produits électroniques ▪ Résidus de CRD
	Contenant	Bac gris 120 l, 240 l ou 360 l selon le ration 120 l / unité		Conteneur fourni par le propriétaire		
MATIÈRES RECYCLABLES OBLIGATOIRE	Fréquence	1 x/2 sem		1 x/sem	▪ Contenants, imprimés et emballages : ▪ Papier, carton, plastique, verre, métal	▪ Plastiques # 6 ▪ Matières composables ▪ Textiles ▪ Verre plat ▪ RDD ▪ Produits électroniques
	Contenant	Bac bleu 360 l fourni par la Ville		Conteneur bleu ou bac bleu fourni par la Ville		
MATIÈRES COMPOSTABLES OBLIGATOIRE	Fréquence	1 x/sem			▪ Résidus alimentaires ▪ Résidus verts ▪ Autres matières compostables ▪ Sacs certifiés compostables	▪ Couches, produits sanitaires ▪ Sacs de plastique ▪ Terre, sable ▪ Textiles
	Contenant	Bac brun 80 l fourni par Ville	Bac brun 80 l, 120 l ou 240 l fourni par Ville	Bac brun 240 l fourni par Ville		
ARBRES DE NOËL	Collecte spéciale	En bordure de rue Fréquence : 1 x/an (2 premières semaines complètes de janvier)			▪ Arbres de Noël sans décorations	
RÉSIDUS DE CONSTRUCTION (ENCOMBRANTS DE BOIS ET ARTICLES DE MÉTAL DEPUIS AVRIL 2021)	Collecte spéciale	En bordure de rue Fréquence : 8 x/an, Destination : centre de tri de résidus de CRD Volume max. : 1 m ³ par unité desservie en bordure de rue, 5 m ³ par immeuble desservi à la cour			▪ Bois ▪ Meubles en bois sans tissu ▪ Articles de métal	▪ Électroménager ▪ Item de plus de 50 kg ▪ Item de plus de 1,5 m de longueur

ENCOMBRANTS-DÉCHETS	Collecte spéciale	En bordure de rue Fréquence : 8 x/an Destination : enfouissement Volume max. : 1 m³ par unité en bordure de rue, 5 m³ par immeuble à la cour	- Grands objets en plastique - Meubles avec tissu - Matelas, sommiers - Stores - Tapis	- Encombrant métallique - Encombrant de bois - Item de plus de 50 kg - Item de plus de 1,5 m de longueur
ENCOMBRANTS RÉUTILISABLES OU RECYCLABLES	Collecte à domicile sur appel	Fréquence : sur appel Destination : recyclable ou réemploi Contrat avec GFGSO et La Relance pour récupérer à domicile les encombrants en bon état ou recyclables (projet pilote 2018-2022)	- Meubles sans tissu en bon état - Encombrants métalliques - Produits électroniques de grande dimension	Meubles avec tissu
ÉCOCENTRES	Apport volontaire	2 écocentres - Grille tarifaire par type d'usagers et de matières (Règlement 61-2006) - Dépôts du réemploi - Apport gratuit et visites illimitées depuis 2017 - Heures augmentées depuis 2018	- Résidus de CRD triés ou non - RDD - Pneus - Produits électroniques - Styromousse (2020) - Réemploi - Encombrants-déchets (2021)	Ordures ménagères
CENTRE DE TRANSBORDEMENT	Apport volontaire	Grille tarifaire par type d'usagers et de matières (Règlement 61-2006)	- Ordures ménagères - Résidus de construction - Produits électroniques - Encombrants-déchets - Matières compostables	n/a

Figure 12 : Schéma du service municipal de collectes de matières résiduelles



Bénéficiaires du service municipal

En 2020, le service municipal de GMR de la Ville de Gatineau desservait près de 135 000 unités d'occupation. La répartition des unités desservies par type de bénéficiaires est résumée dans le Tableau 17.

Tableau 17 : Répartition des unités d'occupation (u.o.) desservies par le service municipal de GMR par type de bénéficiaires (2020)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES	NB D'U.O.	% DES U.O. DESSERVIES	NB D'IMMEUBLES
RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	80717	60 %	74699
IMMEUBLES À LOGEMENTS	51766	38 %	6658
PETITS COMMERCE	773	1 %	536
IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES	343	0 %	300*
UNITÉS À VOCATION ÉDUCATIVE	233	0 %	200*
UNITÉS PARTICULIÈRES	882	1 %	100*
TOTAL DES UNITÉS D'OCCUPATION DESSERVIES	134714	100 %	82 493

*Données approximatives

Résidences unifamiliales

La majorité des unités desservies par la desserte municipale, soit 60 %, sont de type unifamilial. Ce sont des unités situées dans des maisons individuelles non attenantes, des maisons jumelées et des duplex.

À noter que certaines activités non résidentielles peuvent se tenir au sein des résidences unifamiliales. Notamment, selon le ministère de la Famille, on compte 420 services de garde en milieu familial coordonné par un bureau coordonnateur sur le territoire de la Ville de Gatineau en 2020, pour la plupart situés dans des résidences unifamiliales.

De plus, parmi les permis d'affaires octroyés à Gatineau en 2020, une trentaine de permis étaient associés à une résidence unifamiliale.

Immeubles à logements

Il existe trois types d'immeubles à logements : les multilogements, les immeubles mixtes et les condominiums.

Multilogements

À Gatineau, les multilogements de 3 unités et plus profitent de la desserte municipale soit en bordure de rue (43 %) ou encore à la cour (57 %). Le type de desserte est déterminé en fonction du nombre d'unités compris dans l'immeuble, mais aussi dans certains cas des limitations physiques du lot.

Immeubles mixtes

Plusieurs immeubles résidentiels comprennent à la fois des unités résidentielles (logis) et non résidentielles (locaux) : ce sont des immeubles mixtes. À Gatineau, en 2020, on compte un total de 577 immeubles mixtes desservis par la collecte municipale, pour un total de 7 229 unités d'occupation. Parmi celles-ci, on recense 753 locaux. Environ le tiers de ces unités ont une collecte en bordure de rue, majoritairement des petits immeubles de moins de 9 unités, alors que les plus gros immeubles ont une collecte à la cour.

Les activités commerciales ayant lieu dans des immeubles mixtes desservis par le service municipal sont variées. Selon la liste des permis d'affaires actifs en 2020, les principales activités ayant lieu dans les immeubles mixtes desservis en bordure sont les suivantes :

- Restaurants et traiteurs (52 permis d'affaires);
- Salons de coiffure (49 permis d'affaires);
- Dépanneurs (32 permis d'affaires);
- Service de notaires, avocats ou autres services d'affaires (22 permis d'affaires);
- Service de réparation d'automobiles (10 permis d'affaires).

Pour ce qui est des immeubles mixtes desservis à la cour, les usages les plus fréquents sont :

- Dépanneur (12 permis d'affaires);
- Exploitation de biens immobiliers (11 permis d'affaires);
- Salons de coiffure (6 permis d'affaires);
- Restaurants (5 permis d'affaires).

Condominiums

Les condominiums figurent également parmi les unités desservies par le service municipal. La forte majorité des unités de condominium, soit 85 %, ont une collecte à la cour. Seulement 15 % des condominiums ont une desserte en bordure de rue.

Petits commerces

Un petit commerce est un terme utilisé pour désigner une unité non résidentielle située dans un immeuble non résidentiel et admissible au service municipal de collectes en bordure de rue puisque respectant les volumes maximaux de matières prévus au Règlement 839-2018 pour chaque unité d'occupation, soit :

- Quatre bacs bleus de 360 litres pour ses matières recyclables;
- Deux bacs bruns de 240 litres pour ses matières compostables;
- Un bac gris 120 litres pour les ordures ménagères et maximum 5 sacs de surplus admissibles par collecte.

Le Règlement de tarification 61-2006 prévoit également des frais annuels pour les petits commerces qui souhaiteraient se procurer un 3^e et 4^e bac brun de 240 litres. En 2020, le coût était de 125 \$/année/bac brun, mais aucun petit commerce n'a profité de cette tarification.

Selon la liste des permis d'affaires valides en 2020 et les CUBF associés, les types de petits commerces les plus fréquemment desservis sont les suivants :

- Service de garderie (36);
- Service d'avocats, notaires, de comptabilité et autres services d'affaires (77);
- Salon de coiffure et d'esthétique (32);
- Service en santé mentale (17);
- Service dentaire (16);
- Restaurant (27).

Immeubles exempts de taxes

Les immeubles exempts de taxes selon l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, comme les presbytères, lieux de culte et organismes de charité, ainsi que les immeubles parapublics compensables, peuvent bénéficier du service de collectes municipale, en bordure de rue ou à la cour selon le type d'immeuble (résidentiel ou non résidentiel) et le nombre d'unités. La Ville dessert 343 unités d'occupation qui, même si elles ne sont pas assujetties à la taxe GMR, bénéficient tout de même du service municipal de GMR.

Unités à vocation éducative

Les unités à vocation éducative se distinguent d'autres catégories puisqu'un service particulier leur est offert tel que prévu au Règlement 839-2018, peu importe si l'immeuble dans lequel elles sont situées est assujetti à la taxe GMR ou non. En effet, depuis 2017, la Ville de Gatineau offre gratuitement les collectes hebdomadaires de matières recyclables et compostables aux établissements scolaires (incluant les centres administratifs), CPE et garderies privées établis sur le territoire. Les contenants sont fournis en nombre illimité et la collecte peut se faire à la cour. Les unités à vocation éducative desservies se comptaient au nombre de 210 en 2020, réparties comme suit :

- 108 des 109 écoles du territoire bénéficient du service municipal :
 - 99 % des écoles du territoire ont implanté la collecte des matières recyclables;
 - 88 % participent à la collecte des matières compostables;
- 102 des 128 CPE et garderies privés participent à l'une ou l'autre des collectes municipales :
 - 41 % des CPE et garderies du territoire sont desservis par la collecte des ordures ménagères en bordure de rue, ce qui signifie que 59 % ont un contrat privé pour la collecte et le traitement de leurs ordures;
 - 77 % ont la collecte municipale de matières recyclables;
 - 63 % ont implanté la collecte des matières compostables à la cour.

Autres bénéficiaires

Propriétés avec crédit

Certains immeubles sont desservis par la collecte municipale seulement pour une partie de leurs unités d'occupation. La taxe GMR est donc seulement appliquée à certaines unités comprises dans l'immeuble et un crédit est appliqué aux unités non desservies. Cela représente 133 unités réparties dans 20 immeubles.

Maisons de chambres et résidences

Les chambres locatives (évaluées ainsi par le Service de l'évaluation) situées dans un immeuble résidentiel sont taxées pour la gestion des matières résiduelles selon la règle que trois chambres équivalent à un logement. Les chambres sont comptabilisées distinctement dans le système de taxation de la Ville et n'apparaissent donc pas dans les autres catégories de bénéficiaires. En 2020, 2 247 chambres sont assujetties au paiement de la taxe GMR, ce qui équivaut à 749 unités d'occupation.

Organismes à but non lucratif approuvés

Afin de les soutenir dans leur mission, la Ville offre aux organismes œuvrant dans la récupération ou valorisation de matières résiduelles des tarifs réduits pour la disposition de leurs matières par apport volontaire aux écocentres et au centre de transbordement, selon les modalités du règlement de tarification en vigueur. Une liste des OBNL approuvés est annexée au Règlement 839-3018 (Tableau 18). Ces derniers ont également accès à la collecte municipale des matières compostables et recyclables gratuitement et les contenants leur sont fournis en nombre illimité pour les deux collectes et cela, indépendamment de l'immeuble dans lequel ils sont situés.

Tableau 18 : Annexe II du Règlement 839-2018 listant les OBNL approuvés

ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF APPROUVÉS (2020) (RÈGLEMENT NUMÉRO 839-1-2018)

- 3R QUÉBEC INC.
- ARMÉE DU SALUT OUTAOUAIS
- LES CHIFFONNIERS BÂTISSEURS D'EMMAÜS
- COMPTOIR ST-VINCENT-DE-PAUL DE HULL
- COMPTOIR ST-VINCENT-DE-PAUL RIVIERA
- ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS
- ENVIRO ÉDUC-ACTION
- GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DE L'OUTAOUAIS
- OFFICE D'HABITATION OUTAOUAIS
- RE-SOURCE INTÉGRATION
- SOUPE POPULAIRE DE HULL INC.
- SERVICE TECHNOLOGIQUE LA RELANCE
- TRI-OUTAOUAIS
- VALORITEC

Ville de Gatineau (organisation)

Les ordures ménagères, matières recyclables et matières compostables de l'organisation municipale ainsi que certains résidus d'opérations municipales (comme résidus d'abattage et de CRD) sont gérés dans le cadre du service municipal résidentiel. Cela signifie que les coûts de collecte, transport, tri ou traitement de certaines matières produites par les opérations municipales corporatives sont intégrés aux coûts de prestation du service municipal de GMR de la Ville. De même, les quantités de matières produites par l'organisation municipale sont aussi assimilées aux quantités totales gérées dans le secteur résidentiel. Très peu de données sont disponibles pour distinguer les quantités, taux de récupération et coûts de gestion des matières résiduelles corporatives par rapport à celles du secteur résidentiel. Tous les détails sont présentés à la section 2.3.

Système d'incitatifs tarifaires

Comme prévu au PGMR 2016-2020, la Ville de Gatineau a mis en place un système qui récompense les ménages qui génèrent moins d'ordures et responsabilise tous les citoyens face au tri des matières résiduelles. Plus précisément, ce système se traduit par l'imposition d'une limite du volume d'ordures ménagères à 120 litres par collecte par unité desservie en bordure de rue et la tarification des ordures excédentaires (système utilisateur-payeur).

Trois constats avaient poussé la Ville à mettre en place des incitatifs à la réduction des ordures dans le cadre du PGMR 2016-2020 :

1. Les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles étaient bien implantés depuis plusieurs années et efficaces. Malgré cela, un plafond de performance avait été atteint;
2. Les citoyens étaient très sensibilisés à la gestion des matières résiduelles et au tri (Léger, 2013), mais encore 50 % des citoyens ne participaient pas à la collecte des matières compostables;
3. Puisque tous les citoyens paient la même taxe pour la gestion des matières résiduelles, un système utilisateur-payeur se présentait comme un modèle de tarification plus équitable.

Ainsi, depuis le 15 septembre 2019 et selon le Règlement 839-2018, nul ne peut déposer plus d'un bac roulant admissible de 120 litres ainsi qu'un maximum de 5 sacs tarifés admissibles par collecte.

Déploiement du système

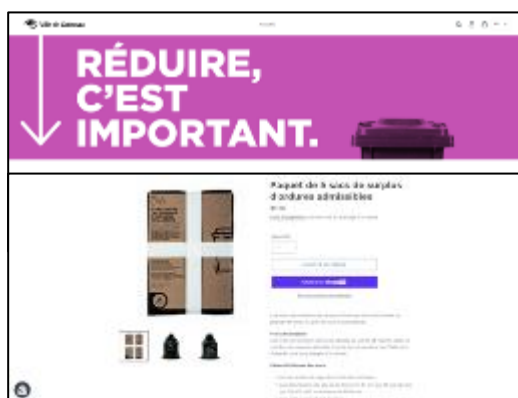
Le système s'est déployé graduellement pendant la période 2018-2020 comme suit :

- Tous les immeubles résidentiels desservis par une collecte en bordure de rue ont reçu, entre octobre 2018 et janvier 2019, un bac gris respectant le ratio de 120 litres par unité pour leurs ordures. Une trousse de départ incluant cinq sacs blancs admissibles a été distribuée à l'intérieur des bacs;
- Le Service de l'environnement a effectué plusieurs analyses et consultations afin de limiter les répercussions potentielles d'un système d'incitatifs tarifaires sur les populations vulnérables (personnes âgées, familles nombreuses à faible revenu, nouveaux arrivants, etc.). Au final, il a été déterminé que les mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables et cas particuliers étudiés allaient à l'encontre de l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* :



Le principe de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la notion de « bénéfice reçu » en fonction d'un tarif établi. Par souci d'équité, la tarification ne peut fluctuer qu'en fonction du « bénéfice reçu » et non pas en fonction de la catégorie de personne qui reçoit le service.

- Dans le but de limiter les impacts sur les groupes vulnérables et cas particuliers, le conseil municipal a fixé le prix du sac de surplus d'ordures à un coût symbolique de 0,50 \$ par sac. Le coût du sac n'a pas été réajusté depuis;
- Ainsi, pour tout surplus au bac gris, les ménages doivent se procurer des sacs de surplus d'ordures vendus en paquet de cinq sacs au coût de 2,50 \$/paquet;
- Les sacs sont disponibles dans les écocentres et centres de services ainsi que par le biais d'une plateforme d'achat en ligne et livré par la poste (frais de livraison en sus);
- Les ventes moyennes hebdomadaires sont de 1100 paquets de sacs, soit 300 000 sacs par année (le tiers de ce qui avait été estimé au départ);
- Depuis l'été 2019, différents contrats ont été octroyés pour la fourniture de sacs, la mise en paquet, l'entreposage de l'inventaire de sacs, l'expédition des commandes web, la distribution dans les points de vente, la licence pour la plateforme de vente en ligne et la livraison avec Postes Canada.



Levées supplémentaires dans les multilogements

Le volume des conteneurs d'ordures n'est pas limité dans les multilogements, bien que le Règlement 839-2018 limite la mise aux ordures d'un maximum de 120 litres par unité. Le principe d'utilisateur-payeur s'applique toutefois aux surplus d'ordures ménagères : les propriétaires de [multilogements](#) ont la possibilité d'obtenir des levées supplémentaires de conteneurs, récurrentes ou ponctuelles, selon un tarif par volume. Environ 10 % des 1 500 emplacements paient pour des levées supplémentaires.

Fourniture et gestion des contenants

Le service municipal résidentiel inclut la fourniture de certains contenants pour la collecte des matières résiduelles, soit les bacs bleus, conteneurs bleus, bacs bruns et bacs gris, disponibles dans différents volumes. Ces contenants sont la propriété de la Ville de Gatineau et sont assignés à l'immeuble auxquels ils sont livrés. Le Service de l'environnement assure le service de réparation et de livraison de ces contenants.

En 2021, le parc de contenants assignés aux unités desservies appartenant à la Ville de Gatineau représentait près de 300 000 contenants : environ 103 000 bacs bleus, 600 conteneurs bleus, 94 000 bacs bruns et, depuis 2019, 96 000 bacs gris¹⁰.

La Ville reçoit les demandes des citoyens par le biais de requêtes (téléphone ou web) enregistrées auprès du 3-1-1. En 2020, le nombre de requêtes relatives aux bris et commandes de bacs s'élevait à plus de 10 000. Les délais

¹⁰ Données tirées des assignations du logiciel interne de gestion des bacs, InnovaDel.

d'intervention peuvent varier d'une à douze semaines en fonction du volume de requêtes et de la main-d'œuvre disponible.

Certains contenants ne sont pas fournis par la Ville et demeurent à la charge des citoyens : les conteneurs d'ordures dans les multilogements et les bacs roulants ou poubelles pour les surplus de résidus verts, par exemple.

La distribution massive des bacs bleus et bacs bruns ayant eu lieu respectivement en 2008 et 2011, une grande partie de la flotte de contenants est vieillissante : 76 000 bacs bruns et 73 000 bacs bleus en usage datent des distributions massives et ont plus de 10 ans. Cela représente 50 % des bacs actifs. Ce vieillissement des contenants laisse entrevoir une augmentation des requêtes pour bris de bacs dans les prochaines années, les bacs étant garantis 10 ans par le fournisseur. De plus, avec une augmentation de la desserte municipale d'environ 1 700 unités résidentielles par année, la flotte de bacs augmente annuellement de 1 à 2 %.

2.5.2 Recensement et inventaire

Afin de proposer des actions permettant d'améliorer la performance de GMR du secteur résidentiel, il est nécessaire de faire un recensement des organismes et un inventaire des matières générées par le secteur résidentiel.

Plusieurs études préparatoires ont été réalisées au cours des dernières années dans le but de dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville, notamment pour le secteur résidentiel. Celles-ci sont résumées à l'Annexe 1.

Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Pour bien gérer leurs matières résiduelles, tous les citoyens doivent être informés des programmes et services disponibles, des meilleures pratiques de GMR responsable et des objectifs de réduction et de récupération à atteindre collectivement.

Quelques organismes mènent des activités d'ISÉ destinées au grand public sur le territoire gatinois. Le tableau à l'Annexe 5 résume les acteurs d'ISÉ présents sur le territoire.

Ville de Gatineau

La Ville de Gatineau mène la plus grande partie des efforts d'ISÉ sur le territoire auprès des unités desservies, principalement le secteur résidentiel, à travers l'application [DTRITUS](#), les campagnes publicitaires, le site web, la patrouille environnementale et le Centre d'appels non urgents (CANU).

Depuis 2006, la Ville de Gatineau prévoit, à travers ses PGMR, des plans de communication associés à des enveloppes budgétaires importantes (1,3 million \$ pour le PGMR 2006-2010 et 650 000 \$ pour le PGMR 2016-2020). Au fil des ans, plusieurs campagnes de communication ont vu le jour, notamment lors de l'implantation de nouveaux programmes :

- « Allô B.B., ça roule? » en 2008 lors de la distribution des bacs bleus 360 litres;
- « Le Bio-Bac, j'embarque! » en 2011 lors de l'implantation de la collecte des matières compostables;
- Et plus récemment, « Réduire à 120 litres, c'est possible » dans le cadre de l'implantation du système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures.

Application DTRITUS

La Ville de Gatineau possède depuis 2018 une licence de l'application de l'entreprise ReCollect, dont la version gatinoise s'appelle DTRITUS, disponible en anglais et en français. Les statistiques compilées pour l'application DTRITUS en 2020 sont les suivantes :

- Application mobile : 32 000 téléchargements mobiles;

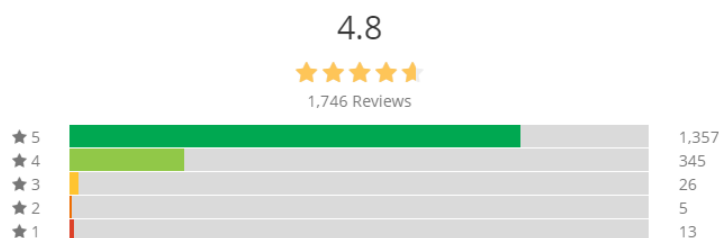
- Rappels de collecte : 41 000 rappels créés pour 26 000 adresses, soit 28 % des ménages de Gatineau;
- Calendrier de collecte : 1,7 million de visionnements par 285 000 visiteurs uniques, représentant près de 92 000 adresses;
- Moteur de recherche : 340 000 utilisations de mai 2018 à décembre 2020 par 107 000 visiteurs uniques;
- Alertes de service : 45 000 citoyens inscrits aux alertes, répartis dans 28 000 adresses différentes. En 2020, huit alertes de services ont été envoyées à 92 731 utilisateurs DTRITUS.



Le CANU consulte énormément le moteur de recherche pour aider les citoyens à mieux trier leurs matières, ainsi que le calendrier de collecte pour trouver le jour de collecte des résidents. Le CANU apprécie également les alertes de service, qui diminuent le volume d'appels lors de retards de collecte.

L'application est fortement appréciée de ses usagers (Figure 13).

Figure 13 : Évaluation de l'application mobile DTRITUS sur les plateformes de téléchargement



Campagnes publicitaires

La campagne DTRITUS s'est également déployée par le biais de différents outils imprimés et diffusés auprès des 132 000 foyers gatinois. Parmi ceux-ci, le Service des communications de la Ville de Gatineau a développé des dépliants et aide-mémoires, accroche-porte, avis de courtoisie et campagnes publicitaires (journaux, affichage, placements média, radio, etc.). Les outils sont développés et distribués en français et généralement disponibles sur demande en anglais.

Le [site web de la Ville de Gatineau](#) est l'un des principaux outils d'informations auprès des citoyens. Les pages web de la section relative à la gestion des matières résiduelles ont été mises à jour afin d'intégrer l'image de la campagne DTRITUS et l'application web DTRITUS. Elles ont également été traduites en anglais. Cette section du site web a été consultée 627 354 fois de janvier à octobre 2020.

Patrouille environnementale

De 2007 à 2019, une équipe de sensibilisation parcourait les rues de Gatineau et participait à des événements pour aller à la rencontre des citoyens. Leur mission était d'informer et d'encourager les citoyens à participer aux divers services municipaux de collectes et programmes liés à la gestion des déchets résidentiels. Depuis 2019, en raison de difficultés de recrutement, c'est l'organisme Enviro Éduc-Action qui est mandaté pour accomplir ces tâches.

CANU

Le Centre d'appels non urgents (3-1-1) de la Ville de Gatineau est fortement sollicité par les citoyens au sujet de la gestion des matières résiduelles. Notamment, le CANU est responsable de recevoir les appels des citoyens,

répondre à leurs questions ou préoccupations, recueillir les plaintes et enregistrer des requêtes ([web](#) ou téléphoniques) lorsqu'un suivi de la part des services municipaux est nécessaire. Quand de grands changements ou événements affectent le service municipal de collectes de matières résiduelles, les employés du CANU sont sur la ligne de front, comme en témoigne le Tableau 19.

Tableau 19 : Moyenne de requêtes enregistrées au sujet des matières résiduelles par année au 3-1-1

	2016-2017	2018-2020
MOYENNE DE REQUÊTES ENREGISTRÉES PAR ANNÉE	15 000	27 000 à 32 000

En complément aux requêtes enregistrées, le CANU diffuse sur sa ligne téléphonique des messages enregistrés permettant d'informer les citoyens sur une situation donnée lorsque les services municipaux appréhendent un haut niveau d'appels. Ce service est de plus en plus mis à profit pour informer les citoyens des retards de collecte. Le nombre d'écoutes des messages enregistrés au sujet des matières résiduelles était d'environ 10 000 écoutes en 2018, 13 000 en 2019 et 24 000 en 2020.

Écolo 101

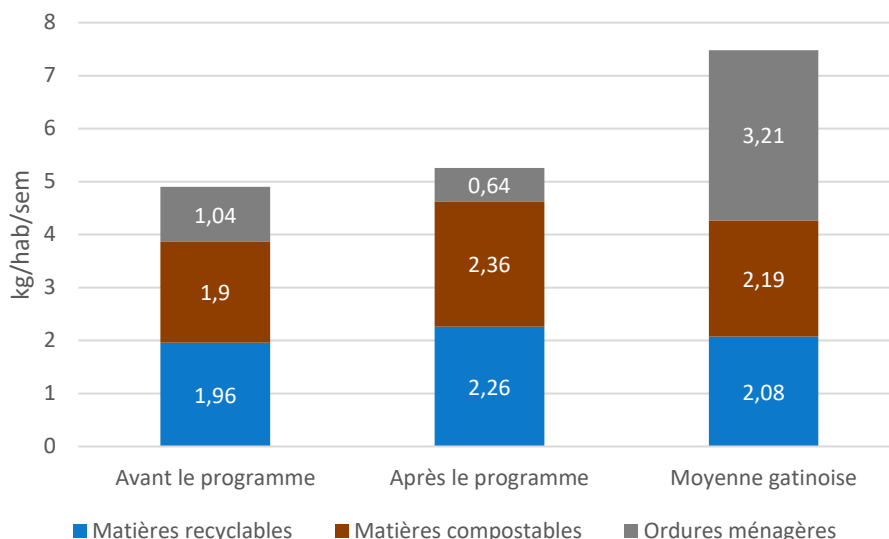
Parmi les organismes faisant de l'ISÉ auprès du grand public, soulignons le travail d'Enviro Éduc-Action (EÉA), un OBNL qui offre des services d'éducation relative à l'environnement. En 2020 et 2021, EÉA pilote le projet [Écolo 101](#), un accompagnement personnalisé aux ménages souhaitant adopter des comportements écoresponsables, entre autres au niveau de la gestion des matières résiduelles. En 2021, le programme a été financé par le biais du PGMR 2016-2020, soit la conception et le déploiement de programmes d'ISÉ basé sur le marketing social.



Ce programme d'accompagnement personnalisé s'est montré efficace, comme le démontre la Figure 14. Suite à leur participation à la deuxième cohorte du programme, les participants ont :

- augmenté leurs matières recyclables de 15 %;
- accru leurs matières compostables de 24 %;
- diminué leurs déchets de 38 %.

Figure 14 : Génération de matières résiduelles des participants d'Écolo 101 avant et après le programme en comparaison avec la moyenne gatinoise (kg/hab/semaine)



De plus, par rapport à la moyenne gatinoise, les participants ont généré un peu plus de matières recyclables et compostables, mais surtout, produit cinq fois moins de déchets et généré 29 % moins de matières résiduelles.

Autres initiatives ISÉ

De plus, certaines écoles, sur une base volontaire et ponctuelle, font aussi des activités d'ISÉ auprès de leurs étudiants, notamment, mais sans s'y limiter, les écoles écocitoyennes de l'Outaouais (programme porté par EÉA) et celles ayant un comité vert.

Même chose pour certaines associations de quartier, qui font des activités d'ISÉ à la GMR sur une base ponctuelle lors des fêtes de quartier ou autres événements. Par exemple, quelques associations de quartier ont effectué une journée de collecte de styromousse en 2021 auprès des résidents du quartier.

Ces organismes et bien d'autres ont reçu un appui financier à leurs projets d'ISÉ à la gestion des matières résiduelles grâce au [Fonds vert de la Ville de Gatineau](#). C'est le cas par exemple de la Valorifête depuis plusieurs années.

Finalement, [RECYC-QUÉBEC](#) mène des activités d'ISÉ qui retentissent jusqu'à Gatineau, comme la [campagne Ti-Mé](#) et l'[application Ça va où?](#)

Matières recyclables

La collecte des matières recyclables est bien implantée dans le secteur résidentiel gatinois, et ce, encore plus depuis l'implantation de la collecte pêle-mêle en 2008. Toutes les unités desservies ont l'obligation de trier les matières recyclables.

Comme prévu dans la [Charte des matières recyclables](#) de RECYC-QUÉBEC, les matières recyclables résidentielles sont des contenants, emballages, et imprimés composés de papiers et cartons, plastiques, verre et métal.

Les matières visées par la collecte sélective sont assujetties au [Régime de compensation pour la collecte sélective](#). La Ville de Gatineau a reçu, en 2020, une compensation de plus de 6,5 millions de dollars pour la collecte sélective, soit 92,5 % des dépenses déclarées.

Les matières recyclables collectées au niveau résidentiel par la Ville de Gatineau sont acheminées au centre de tri Tricentris, situé dans le secteur de l'Aéroparc à Gatineau.

Les données qui suivent sont basées sur les tonnages réels récupérés et la composition en fonction des résultats de la plus récente étude de caractérisation (Chamard Stratégies environnementales, 2021). Le référentiel (Ville de Gatineau, Service de l'environnement, 2021) développé par le Service de l'environnement et mis à jour annuellement explique la méthodologie. L'outil de RECYC-QUÉBEC a été utilisé à titre comparatif uniquement.

Le Tableau 20 résume les principales données quant à la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel.

Tableau 20 : Gestion de matières recyclables issues du secteur résidentiel (2020)

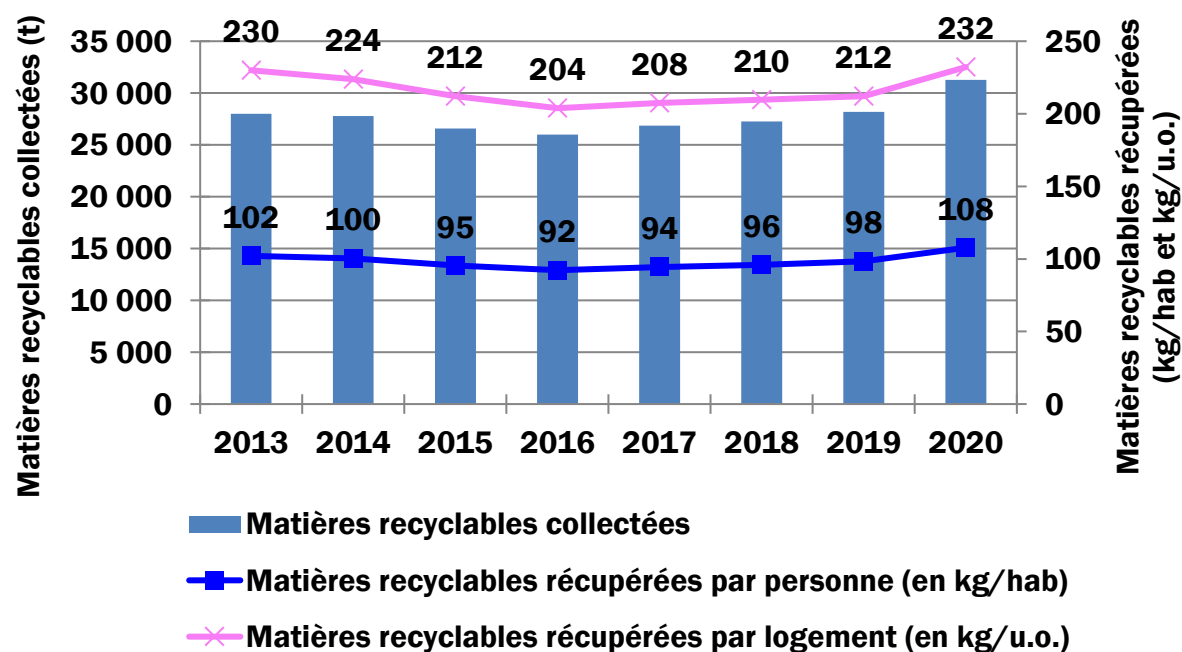
	TONNAGE BRUT COLLECTÉ	TAUX CONTAMINATION	DE	TONNAGE NET RÉCUPÉRÉ	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ	TAUX RÉCUPÉRATION	DE
RUE	25 800	18 %		21 200	3 800	25 000	85 %	
COUR	5 400	17 %		4 500	4 100	8 600	52 %	
TOTAL	31 200	18 %		25 700	7 900	33 600	76 %	

Tonnage brut collecté

En 2020, le tonnage brut de matières recyclables collecté dans le secteur résidentiel est de 31 000 tonnes. La Figure 15 illustre l'évolution des quantités de matières recyclables collectées depuis 2013. Le tonnage brut représente tout ce qui a été collecté et acheminé au centre de tri de matières recyclables en provenance de la collecte municipale : les matières recyclables du secteur résidentiel, mais aussi les petits ICI assimilables, les écoles, CPE et garderies, les OBNL approuvés et les édifices municipaux. Il inclut également les contaminants et rejets éventuels du centre de tri.

Tonnage brut collecté = tonnage total de matières acheminé au centre de tri

Figure 15 : Quantité de matières recyclables résidentielles récupérées dans la collecte sélective (2013-2020)



Le tonnage récupéré en 2020 représente une augmentation de 12 % par rapport à 2013 et de 10 % par rapport à 2019. L'optimisation des outils de collectes sur le territoire, notamment dans les multiplex en 2018-2019 avec la livraison de 175 conteneurs de recyclage et plus de 4 000 commandes de bacs bleus, ainsi que la sensibilisation effectuée auprès des occupants sont à l'origine de cette augmentation. À cela s'ajoutent la pandémie et les périodes de confinement qui ont eu un impact à la hausse sur les quantités de matières générées dans les habitations en 2020. En effet, en comparant les tonnages mensuels précédant la pandémie avec les moyennes mensuelles historiques, le Service de l'environnement estime l'effet pandémie à +10 % pour toutes les voies de collecte en 2020. Ceci a également été validé par le GRAME lors de son analyse des tonnages générés (GRAME, 2021). Bref, la performance municipale est notable, en particulier alors que l'on constate à Gatineau une diminution de la génération de matières recyclables par habitant de -1,35 % annuellement entre 2013 et 2020.

Taux de contamination

La contamination de la collecte des matières recyclables correspond aux matières non visées par la collecte sélective et donc non assujetties au Régime de compensation pour la collecte sélective. Le taux de contamination est stable à Gatineau, soit 18 %. D'ailleurs, Tricentris n'a pas observé de hausse de contamination des matières reçues à la suite de la livraison des bacs gris aux citoyens gatinois en 2018-2019. Le taux de contamination observé à Gatineau est plus élevé que la moyenne québécoise en 2018, avec un taux de contamination de 12,9 % (Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, 2018).

$$\text{Taux de contamination(\%)} = \text{matières non visées} / \text{matières collectées} \times 100$$

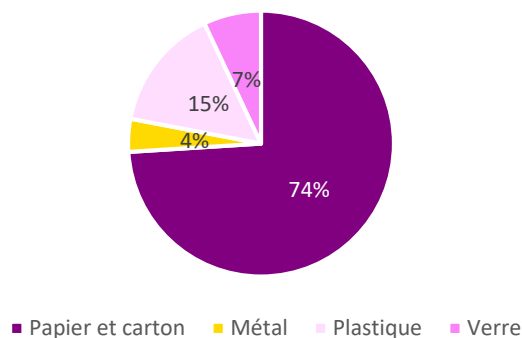
La contamination des bacs et conteneurs bleus à Gatineau représente environ 5 500 tonnes en 2020. Les principales catégories de contaminants en poids sont les matières compostables, les textiles, les plastiques non visés et les ordures.

Tonnage net récupéré

En retirant la contamination du tonnage brut récupéré, on obtient le tonnage net. En 2020, le tonnage net était de 25 700 tonnes de matières recyclables visées par la collecte sélective. Cela est similaire au tonnage suggéré par l'outil Recyc-Québec (24 000 tonnes excluant les petits ICI assimilables). La Figure 16 illustre la composition des matières recyclables visées et récupérées, le papier et carton dominant les bacs bleus avec 74 % du poids des matières récupérées.

$$\text{Tonnage net récupéré} = \text{tonnage brut récupéré} - \text{contamination}$$

Figure 16 : Composition des matières recyclables visées par la collecte sélective récupérées en poids (2020)



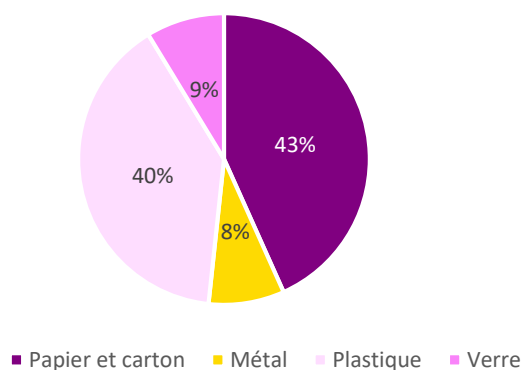
Tonnage éliminé

Les matières recyclables visées par la collecte sélective représentaient 12 % des ordures ménagères des unités desservies en bordure de rue et 25 % des ordures des unités desservies à la cour. On trouvait également 1 % de matières recyclables dans les bacs bruns¹¹.

Tonnage éliminé = matières visées dans les collectes d'ordures ménagères et matières compostables

Alors qu'en 2013, 11 000 tonnes de matières recyclables étaient éliminées en provenance du secteur résidentiel, en 2020, c'est près de 8 000 tonnes de matières recyclables qui ont été enfouies. Ce sont surtout les plastiques, papiers et cartons qui sont mis par erreur dans les ordures ménagères, comme le démontre la Figure 17.

Figure 17 : Composition des matières recyclables éliminées (2020)



Le tonnage de matières recyclables éliminé est considérablement plus bas que la moyenne provinciale, soit une variation à la baisse de 90 % avec le tonnage suggéré par l'outil RECYC-QUÉBEC (14 500 tonnes).

Taux de récupération

Le taux de récupération, ou taux de capture correspond au tonnage net récupéré sur le tonnage total généré.

$$\text{Taux de récupération(\%)} = \frac{\text{tonnage net récupéré}}{(\text{tonnage net récupéré} + \text{tonnage éliminé})} \times 100$$

Les études de caractérisation des matières recyclables réalisées au fil des ans permettent de constater que le taux de récupération des matières recyclables résidentielles est relativement stable depuis 2013, à 76 % en 2020, comme le démontre la Figure 18. Ainsi, le secteur résidentiel gatinois a dépassé l'objectif provincial de récupérer 75 % des matières recyclables d'ici 2023.

Il est toutefois important de souligner que le taux de récupération des matières recyclables varie grandement selon le type d'immeuble : le taux de récupération frôle les 85 % pour les immeubles desservis en bordure de rue, alors qu'il est de seulement 52 % dans les immeubles desservis par conteneur.

Taux de participation

Selon les observations effectuées en bordure de rue de septembre 2019 à juin 2020 (Ville de Gatineau, Service de l'environnement, 2020) sur un échantillon de près de 500 immeubles, 74 % des unités observées participaient à la

¹¹ Le 1 % de matières recyclables qui se retrouvent dans les bacs bruns sont du plastique, verre et métal. Les papiers et cartons ne sont pas comptés comme des contaminants, car il est impossible de savoir s'ils étaient souillés ou non au moment d'être déposés dans le bac.

collecte des matières recyclables en présentant au moins un contenant à la rue en vue de la collecte. Ceux qui participent à la collecte des matières recyclables effectuent généralement un bon tri : des contaminants sont parfois présents dans les bacs bleus, mais leur nombre est jugé acceptable.

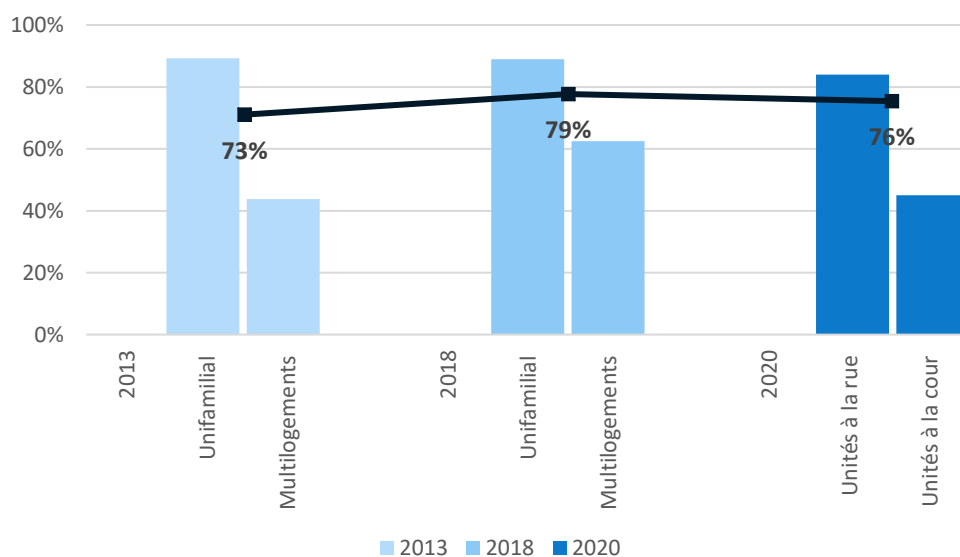
Taux de participation(%) = unités présentant au moins un contenant en vue de la collecte / unités totales desservies x 100

Selon le sondage auprès des citoyens effectué en 2021 (Léger, 2021), 95 % des citoyens déclarent qu'ils trient toujours les matières recyclables. Le taux de participation est similaire chez les occupants de maisons unifamiliales (97 %) et de multilogements desservis en bordure de rue (94 %), mais un peu plus faibles pour les multilogements desservis par une collecte à la cour (88 %).

Les raisons pour ne pas trier les matières recyclables sont les suivantes :

- 2 % des citoyens ont des doutes quant au réel recyclage des matières recyclables;
- 1 % des citoyens n'ont pas accès à un bac bleu (3 % dans les multilogements);
- 1 % des citoyens trouvent la participation trop compliquée.

Figure 18 : Taux de récupération des matières recyclables résidentielles (2013-2020)



Contenants consignés

Selon le [calculateur des contenants consignés](#) de RECYC-QUÉBEC, 64,2 % des contenants consignés vendus au Québec seraient récupérés dans le cadre du programme de consignation des contenants de bière et de boissons gazeuses. À Gatineau, cela représenterait annuellement près de 1 500 tonnes de contenants consignés récupérés à l'extérieur de la collecte sélective municipale.

Matières compostables

La collecte des matières compostables a été déployée dans le secteur résidentiel gatinois à partir de 2010 avec la livraison des bacs bruns aux unités unifamiliales. Les matières visées par cette collecte sont principalement les résidus verts et les résidus alimentaires, de même que les cartons et papiers souillés. Depuis avril 2017, les sacs de plastique et autres contenants certifiés compostables sont acceptés dans la collecte.

Depuis juillet 2018, les matières compostables sont interdites dans les ordures ménagères et les propriétaires ont l'obligation de mettre suffisamment de contenants d'entreposage pour les matières compostables selon le nombre

de logis desservis. Selon le sondage aux citoyens (Léger, 2021), l'obligation de trier les matières compostables a eu un impact sur la production d'ordures ou la qualité du tri pour 43 % des répondants.

Toutes les matières compostables collectées dans le secteur résidentiel sont transbordées au centre de transbordement puis acheminées pour traitement à l'usine de GFL Environmental, située à Moose Creek en Ontario.

Tout comme pour les matières recyclables, plusieurs indicateurs sont pertinents pour évaluer la performance de la récupération des matières compostables dans le secteur résidentiel gatinois. Les données qui suivent sont basées sur les tonnages réels récupérés et la composition est basée sur les résultats de l'étude de caractérisation réalisée en décembre 2020 (Chamard Stratégies environnementales, 2021). Les données suggérées par l'outil de RECYC-QUÉBEC n'ont pas été utilisées puisque la composition à l'échelle provinciale diffère grandement de ce qui est récupéré à Gatineau, et ce grâce à la collecte à trois voies bien implantée depuis plus de 10 ans.



Le Tableau 21 résume les principales données quant à la gestion des matières compostables du secteur résidentiel.

Tableau 21 : Gestion de matières compostables issues du secteur résidentiel (2020)

	TONNAGE BRUT COLLECTÉ	TAUX DE CONTAMINATION	TONNAGE NET RÉCUPÉRÉ	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ	TAUX DE RÉCUPÉRATION
RUE	33 700	5 %	32 000	7 650	46 800	68 %
COUR				7 150		
TOTAL	33 700	5 %	32 000	14 800	46 800	68 %

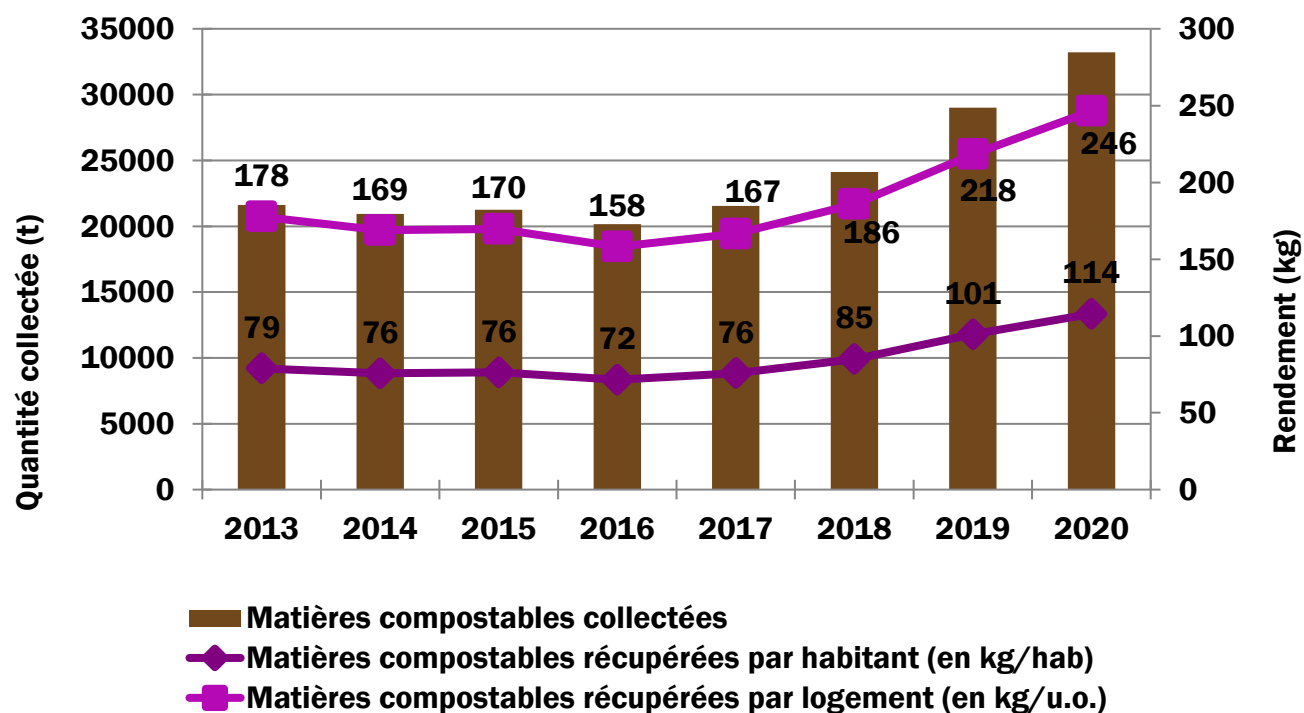
Tonnage brut collecté

Le tonnage de matières compostables collecté avait atteint un plafond avoisinant les 22 000 tonnes de 2013 à 2017. Depuis 2018, on observe une augmentation considérable du tonnage des matières compostables collectées dans le secteur résidentiel, soit une augmentation de 56 % en 2020 par rapport à 2013. En 2020, le tonnage brut de matières compostables collecté dans le secteur résidentiel est de 33 700 tonnes. La mise en place de la nouvelle réglementation et l'accompagnement offert aux multilogements, qui a favorisé l'implantation de la collecte des matières compostables aux unités desservies à la cour, ont certainement contribué à cette augmentation.

Tonnage brut collecté = tonnage total acheminé à l'usine de compostage

La Figure 19 illustre l'évolution des quantités de matières compostables collectées depuis 2013. Comme c'est le cas pour toutes les filières de matières résidentielles collectées, une partie de la hausse des matières observée en 2020 est attribuable à la pandémie de la COVID-19 et aux périodes de confinement et de télétravail.

Figure 19 : Tonnages bruts de matières compostables résidentielles récupérées (2013-2020)



Taux de contamination

Le taux de contamination observé dans la collecte des matières compostables est stable depuis 2013, soit 5 %, ce qui est jugé acceptable par l'usine de traitement. Les principaux contaminants en poids sont les plastiques (comme les films de plastique numéro 2 et numéro 4) et les déchets, dont les excréments d'animaux. À noter que les excréments d'animaux sont acceptés dans plusieurs autres villes canadiennes, dont la ville voisine d'Ottawa. Cette décision d'accepter ou non les excréments d'animaux dépend du procédé de traitement et de la qualité du produit final désirée.

Tonnage net récupéré

En retirant la contamination du tonnage brut récupéré, on obtient le tonnage net. Celui-ci est de 32 000 tonnes de matières compostables en 2020.

Tonnage net récupéré = tonnage brut récupéré – contamination

Puisque la composition des matières compostables varie grandement selon la saison, plusieurs études de caractérisation en cours d'année seraient nécessaires pour connaître la composition globale annuelle. À défaut d'avoir de telles données saisonnières, on peut estimer que les quantités de matières compostables collectées en période hivernale sont exclusivement alimentaires, et que les excédents au printemps, à l'été et à l'automne sont des résidus verts. Selon cette hypothèse très sommaire, les résidus alimentaires et les résidus verts représenteraient à parts égales 50 % des matières compostables collectées.

Tonnage éliminé

Les matières compostables représentaient 24 % des ordures ménagères des unités desservies en bordure de rue et 3 % des matières recyclables, soit 7 650 tonnes. Pour les unités desservies à la cour, les matières compostables comptaient pour 36 % des ordures et 1 % des matières recyclables, soit 7150 tonnes.

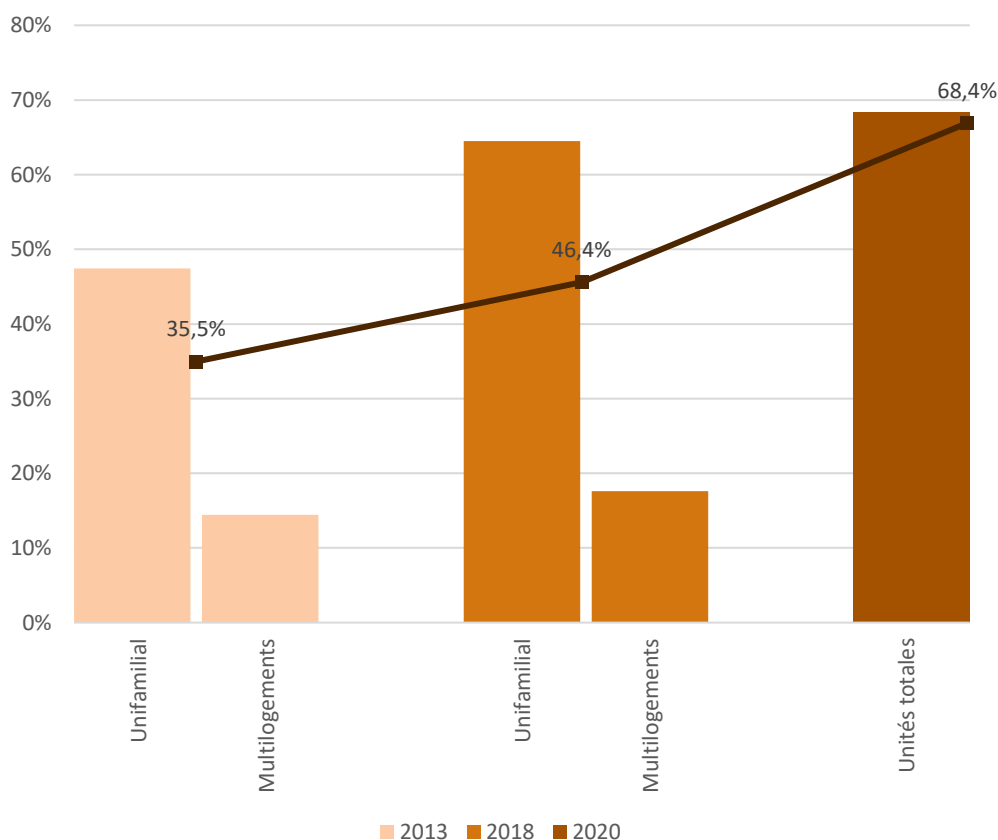
Tonnage éliminé = matières visées dans les collectes d'ordures ménagères et matières compostables

Les matières compostables éliminées sont principalement des résidus alimentaires. Les résidus verts sont interdits dans les ordures ménagères depuis plusieurs années et sont très bien triés par les Gatinois (taux de récupération des résidus verts de 97 % en 2013).

Taux de récupération

Selon les études de caractérisation des matières compostables, le taux de récupération des matières compostables résidentielles, soit la quantité récupérée sur la quantité totale générée, est en augmentation constante depuis 2013 et atteint 68 % en 2020 (Figure 20). Ainsi, le secteur résidentiel gatinois a dépassé l'objectif provincial de récupérer 60 % des matières compostables d'ici 2023.

Figure 20 : Taux de récupération des matières compostables résidentielles (2013-2020)



La dernière étude de caractérisation de la Ville de Gatineau (Chamard Stratégies environnementales, 2021) s'est effectuée à destination (soit à même les camions au lieu de transbordement). Les camions de matières compostables caractérisés contenaient des matières provenant d'unités à la rue et à la cour (une seule route de collecte pour toutes les unités) et il est donc impossible de calculer le taux de récupération des matières

compostables par type de collecte. Par contre, puisque seulement les deux tiers des immeubles desservis à la cour détenaient des bacs bruns au moment de la caractérisation, il est possible d'estimer que le taux de récupération des matières compostables est considérablement plus bas chez les unités desservies à la cour que les unités desservies en bordure de rue qui, elles, avaient déjà atteint un taux de récupération de 65 % en 2018 (Les Services I.E.W.S., 2019).

Taux de participation et tri

Selon les observations effectuées en bordure de rue de septembre 2019 à juin 2020 (Ville de Gatineau, Service de l'environnement, 2020), 75 % des unités observées participaient à la collecte des matières compostables en présentant au moins un contenant à la rue en vue de la collecte sur un cycle de deux semaines.

En 2020, environ 25 000 unités d'occupation desservies à la cour avaient accès à des bacs bruns sur les 35 000 unités desservies, ce qui représente un taux de desserte de 70 % de ces unités, par rapport à environ 5 % en 2017. Cela se confirme avec le sondage aux citoyens (Léger, 2021), où 90 % des occupants de multilogements desservis en bordure de rue ont dit avoir accès à un bac brun, contre 70 % pour les immeubles desservis à la cour. Il est prévu de compléter la livraison des bacs bruns à toutes les unités desservies par le service municipal de GMR en 2022.

Selon les observations sur le terrain (Ville de Gatineau, Service de l'environnement, 2018), la participation des multilogements desservis est conforme aux attentes (5 litres/unité/semaine) et on observe peu de contamination dans les bacs bruns.

Dans le cadre du sondage aux citoyens (Léger, 2021), 83 % des citoyens ont déclaré toujours trier les matières compostables. Le taux de participation est plus élevé chez les occupants de maisons unifamiliales (91 %), et plus faible chez les occupants de multilogements desservis en bordure de rue (70 %) et à la cour (60 %).

Parmi les raisons évoquées par les citoyens pour ne pas trier les matières compostables, les principales sont :

- 5 % des citoyens ne trient pas leurs matières compostables puisqu'ils n'ont pas accès à un bac brun, principalement les occupants de multilogements desservis en bordure de rue (5 %) et à la cour (21 %);
- 2 % des citoyens font leur propre compostage domestique.

Encombrants incluant résidus de CRD

Les encombrants sont définis au Règlement 839-2018 comme « toute matière résiduelle solide trop volumineuse pour être disposée dans un contenant de 360 litres ». Selon le type d'encombrants, les citoyens ont la possibilité de s'en départir lors des collectes spéciales en bordure de rue, dans une collecte à domicile sur appel ou encore aux points d'apport volontaire.

À Gatineau, les encombrants ont, avant 2018, toujours été collectés à même le camion d'ordures ménagères et à la même fréquence que celles-ci. Depuis juillet 2018, les citoyens peuvent se départir de leurs encombrants de quatre façons :

- Les collectes spéciales d'encombrants-déchets, voués à l'enfouissement et qui sont ramassés avec le même camion que les ordures ménagères, huit fois par année ;
- Les collectes spéciales de résidus de construction, ramassés dans un camion distinct et acheminés à un centre de tri de matériaux de construction pour être triés et recyclés, huit fois par année également. Depuis avril 2021, la collecte de résidus de construction est devenue la collecte d'encombrants de bois et articles de métal, un nom représentatif des matières acceptées dans cette collecte. L'objectif de ce changement était de faciliter le tri pour la population et augmenter le détournement des matières de l'enfouissement.
- La collecte sur appel à domicile d'encombrants en bon état (sauf les meubles rembourrés) ou recyclables (encombrants métalliques ou produits électroniques) ramassés par le



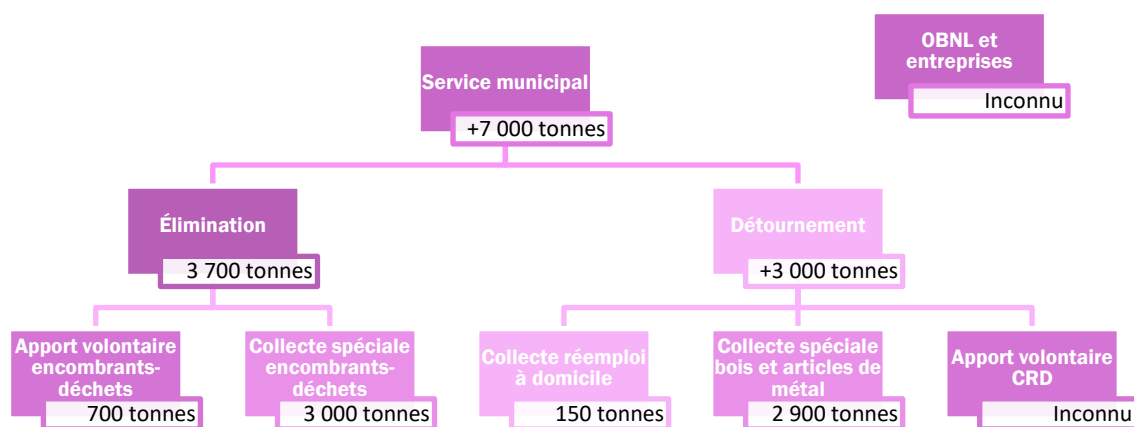
consortium formé des OBNL La Relance Outaouais et Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais (GFGSO). Le service est offert gratuitement aux citoyens par le biais d'une requête au 3-1-1.

- L'apport volontaire des résidus de construction aux écocentres et des encombrants-déchets gratuitement au centre de transbordement et, depuis janvier 2021, aux écocentres également.

En ce qui concerne la collecte à domicile, le coût payé par la Ville en 2021 est de 53,85\$ par adresse collectée. Les produits électroniques et encombrants métalliques, dont les électroménagers, sont recyclés par La Relance (partenaire de ARPE Québec). Les encombrants en bon état sont donnés aux familles dans le besoin ou à d'autres organismes d'entraide par GFGSO. On notait au bilan 2019 du PGMR 2016-2020 que seulement 60 % des appels se concrétisaient en collectes. En effet, 40 % des requêtes (appels) étaient soit annulées par les citoyens, soit l'organisme se présentait et les matières étaient non conformes ou absentes. Dans ces cas, l'organisme ne facture pas la Ville. Le délai maximal entre l'appel et la collecte est de deux semaines : cela a pour incidence de laisser le temps aux citoyens de trouver une alternative pour se départir autrement de leur encombrant, ou que ceux-ci soient ramassés par des individus (surtout les encombrants métalliques). La fin de ce projet pilote est prévue en juin 2022.

La Figure 21 illustre le service municipal de gestion d'encombrants.

Figure 21 : Schéma des services de récupération d'encombrants existants pour le secteur résidentiel (2020)



Tonnage brut récupéré

Le Tableau 22 résume les tonnages d'encombrants gérés par le service municipal (excluant les CRD apportés aux écocentres).

Tableau 22 : Gestion d'encombrants issus du secteur résidentiel (2020)

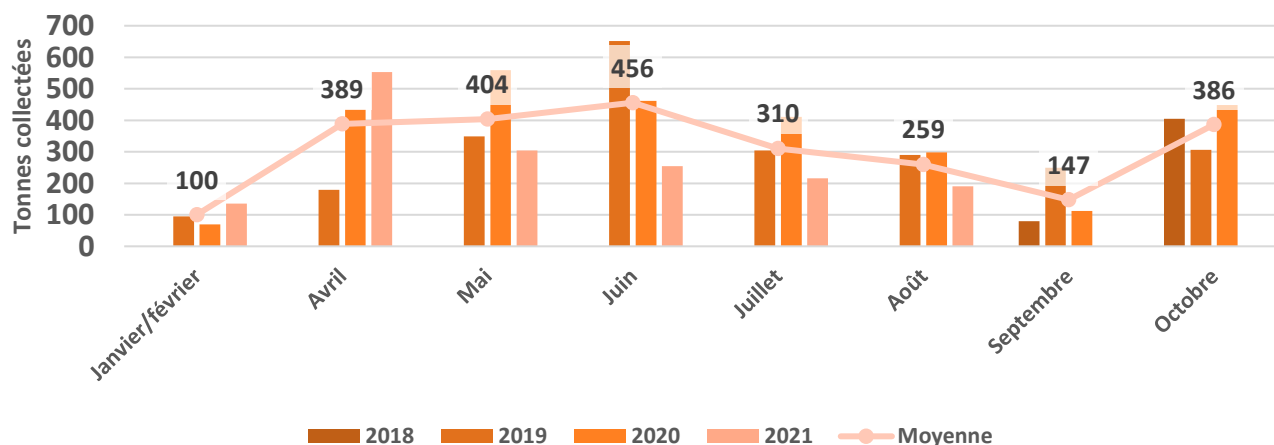
	TONNAGE BRUT COLLECTÉ	TAUX DE DÉTOURNEMENT ESTIMÉ
COLLECTES SPÉCIALES DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION	2900	50 % ¹²
COLLECTES D'ENCOMBRANTS-DÉCHETS	3000 (estimé)	0 %
COLLECTE À DOMICILE SUR APPEL	150	100 %
APPORT VOLONTAIRE D'ENCOMBRANTS-DÉCHETS	700 (estimé)	0 %
TOTAL	6 750	25 %

Collectes spéciales de résidus de construction : Le tonnage brut récupéré dans les collectes spéciales de résidus de construction (encombrants de bois et articles de métal depuis avril 2021) est facilement retraçable puisque les matières sont pesées au centre de tri de matériaux de construction où elles sont acheminées par le collecteur. Celui-ci était de 2 900 tonnes en 2020.

Les tonnages des collectes spéciales de résidus de construction collectés sont analysés dans la présente section puisqu'ils incluent une part non négligeable de meubles bois et d'articles métal ayant un potentiel de réemploi ou de réparation. Il est nécessaire de les considérer dans la réflexion entourant le potentiel de détournement des encombrants d'origine résidentielle. Cela dit, ces mêmes tonnages sont également intégrés à la section 2.6 Volet CRD.

La Figure 22 illustre le tonnage récupéré par mois depuis octobre 2019. Les collectes les moins populaires sont celles de janvier-février et septembre.

Figure 22 : Tonnages collectés lors des collectes spéciales de résidus de construction (2018-2020)



¹² Cette estimation est basée sur les données provinciales selon lesquelles 29 % des matières récupérées dans les centres de tri de CRD servent de matériel de recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement et 27 % sont acheminés à l'enfouissement (RECYC-QUÉBEC, 2020).

Collectes spéciales d'encombrants-déchets : Il est impossible de savoir la quantité exacte d'encombrants-déchets récupérés lors des collectes spéciales, puisque ceux-ci sont ramassés dans le même camion que les ordures ménagères et donc assimilés aux ordures ménagères. Toutefois, en comparant le tonnage récupéré les semaines de collectes d'ordures à celui récupéré les semaines de collectes d'ordures et encombrants-déchets pour un même mois, il est possible d'estimer que le tonnage d'encombrants-déchets collectés est très similaire à celui des encombrants de bois et articles de métal.

Par exemple, en avril, mai et juin 2021, 1 072 tonnes d'encombrants de bois et articles de métal ont été collectées. Pour la même période, en soustrayant le tonnage de la collecte d'ordures de celui de la collecte d'ordures et encombrants-déchets, on arrive à 1 096 tonnes. Les tonnages pour les deux collectes spéciales sont donc quasi-identiques. Le même constat avait été fait en 2019.

Collecte à domicile sur appel : Le bilan 2020 de la collecte d'encombrants-réemploi remis par les organismes met en évidence le fait que la collecte en est essentiellement une de recyclage : 99 % des matières récupérées, en poids, sont recyclées (90 % métaux et 9 % produits électroniques) alors que moins de 1 % sont vouées au réemploi (meubles non rembourrés ou autres).

Apport volontaire : Les entrées d'encombrants-déchets ne sont pas pesées, et ceux-ci sont mélangés directement avec les ordures au CRT/Écocentre de Hull. Ainsi, il est impossible de connaître le tonnage récupéré par apport volontaire en 2020. Cela dit, depuis le 1^{er} janvier 2021, il est possible de savoir le tonnage d'encombrants-déchets transportés de l'écocentre de l'Aéroparc vers le CRT, et donc de faire une moyenne de poids par visite.

Ainsi, de janvier à juin 2021, 255 tonnes d'encombrants-déchets ont été transportées de l'écocentre de l'Aéroparc vers le CRT, alors que 3 547 visites ont été recensées : le poids moyen par visite serait donc d'environ 72 kg. En multipliant ce poids moyen par le nombre de visites à l'écocentre de Hull et au Centre de transbordement en 2020, on peut estimer le tonnage d'encombrants-déchets ont été apportés volontairement (et gratuitement) par les citoyens pour s'en départir.

Taux de détournement

Sur les 7 000 tonnes d'encombrants gérées par le service municipal en 2020, on estime que 25 % ont été détournés de l'enfouissement.

Taux de participation

Collectes spéciales : Des observations en bordure de rue effectuées de septembre 2019 à juin 2020 permettent d'estimer que 5 % des unités desservies participent aux collectes spéciales d'encombrants-déchets en présentant des matières conformes, représentant environ 6 700 unités participantes conformes en moyenne par collecte. Cela est un peu moindre pour la participation aux collectes de résidus de construction, avec une moyenne de 5 200 unités participantes conformes en moyenne par collecte.

Collecte à domicile sur appel : Le contrat avec les organismes, prévu pour la période de juin 2018 à juin 2022, prévoyait 12 500 collectes pour les deux premières années (équivalent à 520 collectes par mois). Or, en 2019 (année considérée plus représentative que 2020 en raison de l'interruption du service lié à la COVID-19), seulement 3 394 collectes avaient été facturées, soit le tiers de ce qui avait été prévu au contrat, pour un total de 106 tonnes.

Apport volontaire : Pour ce qui est de l'apport volontaire d'encombrants-déchets durant les heures d'ouverture de l'écocentre de Hull, en 2020, on a enregistré 7299 visites, ainsi que 2881 visites durant les heures de transbordement, pour un total de 10 180 visites d'encombrants-déchets. Il importe de souligner que les visites aux points d'apport volontaire sont classées selon la principale matière (en volume, estimé visuellement) apportée par le citoyen : un encombrant apporté parmi une grande quantité de bois ne sera pas compté comme une visite d'encombrants-déchets. Ainsi, les statistiques de visites d'encombrants-déchets sont nécessairement sous-estimées.

Ordures ménagères

Dans le secteur résidentiel, les ordures ménagères devraient se limiter aux matières ne pouvant être recyclées ou valorisées dans le cadre des programmes de récupération existants. Essentiellement, les matières acceptées dans la collecte des ordures ménagères sont :

- Contenants de styromousse* et plastique numéro 6;
- Couches;
- Emballages métallisés (sacs de croustilles, emballages de barres de céréales, etc.);
- Excréments et litières d'animaux domestiques;
- Jouets brisés;
- Objets de plastique non identifiés par un numéro;
- Produits hygiéniques;
- Vaisselle brisée (en céramique, mélamine, porcelaine ou verre);
- Vêtements et textiles.

Toutes les ordures ménagères collectées au niveau résidentiel par la Ville de Gatineau sont transbordées au centre de transbordement et acheminées aux lieux d'enfouissement techniques (LET) de Lachute ou Sainte-Sophie (propriétés de Waste Management Inc.).

Impact du système d'incitatifs tarifaires sur la réduction des ordures

Conformité à la limite de 120 litres

Selon le sondage aux citoyens (Léger, 2021), la livraison des bacs gris pour les ordures ménagères à elle seule a eu un impact sur la production d'ordures et sur la qualité du tri de 47 % des unités desservies en bordure de rue. Cela a été également constaté sur le terrain, alors que le taux de conformité à la limite maximale de 120 litres est passé :

- de 63 % en août 2018 (avant la livraison des bacs gris) (Chamard Stratégies environnementales, 2018);
- à 76 % en janvier 2019 (à la fin de la livraison des bacs gris) (Les Services I.E.W.S., 2019);
- à 84 % en septembre 2019 (avant l'entrée en vigueur de la limite de 120 litres) (Les Services I.E.W.S., 2019).

Achat de sacs de surplus d'ordures

Les principaux constats du sondage aux citoyens (Léger, 2021) par rapport aux sacs de surplus d'ordures sont les suivants :

- 82 % des répondants avec une collecte en bordure de rue n'ont pas acheté de sacs de surplus d'ordures depuis l'implantation du système. C'est donc un peu moins d'un ménage sur cinq (18 % ou 18 000 unités) qui a fait l'achat de sacs de septembre 2019 à avril 2021. Les ménages de trois personnes ou plus (27 %) et les ménages avec enfants (24 %) sont plus susceptibles d'acheter des sacs;
- La durée moyenne d'un paquet de sacs est de 11 semaines. Les acheteurs sondés utilisent donc, en moyenne, un sac par collecte;
- Les acheteurs de sacs sont globalement très satisfaits (83 à 95 % de satisfaction) du système en place : tant des points de vente (qualité du service, heures d'ouverture et la localisation), de l'achat en ligne (méthodes de paiements, précision des commandes, délais de livraison) et des sacs (qualité des sacs, format, paquet et type de fermeture);
- Cependant, ces mêmes acheteurs sont moins satisfaits des frais de livraison (68 % de satisfaction) associés aux achats en ligne;
- Les acheteurs qui ne sont pas entièrement satisfaits de la disponibilité des sacs (13 %) aimeraient surtout pouvoir les acheter à l'épicerie ou à la quincaillerie. Les pharmacies, les centres sportifs et aquatiques municipaux et les bibliothèques ne seraient pas les points de vente à privilégier selon les sondés;
- La moitié des acheteurs de sacs estiment que les sacs de plastique sont le contenant le plus approprié pour les surplus d'ordures :

- 27 % aimeraient un bac gris facturé au compte de taxes;
- 20 % des étiquettes à apposer aux sacs non identifiés.

Même avec un tarif symbolique de 0,50 \$ par sac, le programme d'incitatifs tarifaires s'est avéré efficient : il est estimé que le programme a permis des économies annuelles moyennes de traitement de l'ordre de 400 000 \$ (GRAME, 2021). Ces économies sont associées au meilleur tri des matières compostables et recyclables par les citoyens, le coût de traitement des matières recyclables et compostables étant inférieur au coût d'élimination.

Tonnage brut éliminé

Le tonnage brut d'ordures ménagères envoyées à l'élimination en provenance du secteur résidentiel (incluant les bâtiments municipaux) a diminué de 18 % en 2020 par rapport à 2013, ce qui correspond au détournement de 12 000 tonnes de matières résiduelles, comme le reflète la Figure 23. Sans la pandémie COVID-19 qui a résulté dans un confinement et plus d'activités dans les résidences (fermeture des garderies et écoles, télétravail, etc.), il est estimé que la réduction des ordures en 2020 par rapport à 2013 aurait été d'environ 27 % (GRAME, 2021).

La diminution progressive du tonnage envoyé à l'élimination coïncide avec l'entrée en vigueur des différents incitatifs techniques et tarifaires à partir de 2018. Selon le sondage aux citoyens (Léger, 2021), la tarification des surplus d'ordures a eu un impact sur la production d'ordures et la qualité du tri chez 25 % des sondés desservis en bordure de rue : l'impact est nettement plus élevé chez les citoyens qui ont eu à se procurer des sacs (60 %) que chez les citoyens qui n'ont jamais acheté de sacs (18 %).

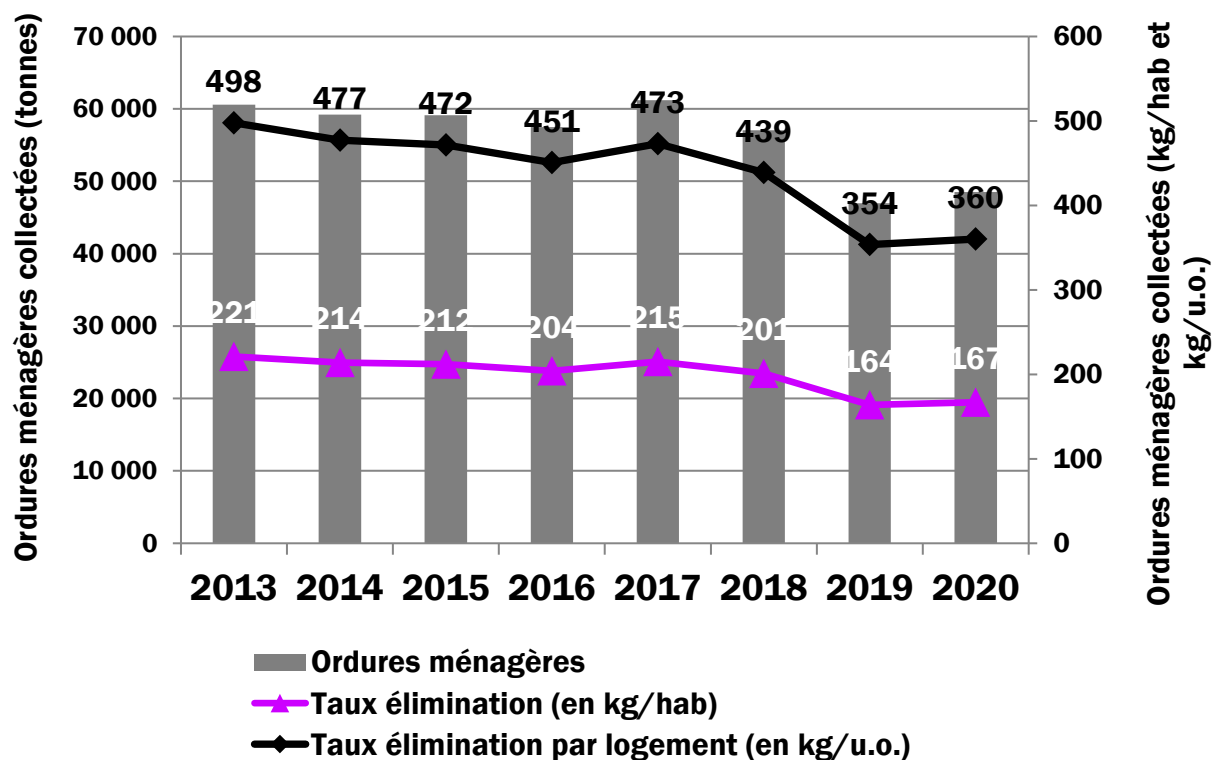
En multipliant la masse volumique des ordures ménagères résidentielles en bordure de rue (111 kg/m³) (Chamard Stratégies environnementales, 2021) par le volume et le nombre de sacs vendus durant l'année, il est estimé que des 48 516 tonnes éliminées en 2020, 2 237 tonnes ont été collectées et donc partiellement tarifées via les sacs admissibles.

Taux d'élimination

Au niveau du rendement de l'élimination pour le secteur résidentiel, on observe une baisse de 28 % du taux d'élimination par habitant pour la période de septembre 2019 à août 2020 (soit la première année d'implantation du système d'incitatifs tarifaires) par rapport à 2013 (GRAME, 2021).

Pour le secteur résidentiel, le taux d'élimination par personne de 167 kg/hab est le plus bas de toutes les grandes villes (plus de 100 000 habitants) du Québec en 2020 faisant de Gatineau la grande ville la plus performante au Québec au niveau de la GMR. Ce sont 51 kg d'ordures de moins que le citoyen moyen génère par année à Gatineau en 2020, par rapport à 2013.

Figure 23 : Performance de la collecte des ordures ménagères (2013-2020)



Taux de détournement

En 2020, environ 128 000 tonnes de matières ont été gérées par le service municipal de GMR : cela inclut les collectes régulières et spéciales ainsi que les matières reçues aux points d'apport volontaire. De cela, près de 79 000 tonnes ont été détournées de l'enfouissement, ce qui représente un taux de détournement de 62 % pour le secteur résidentiel. À titre comparatif, en 2013, le taux de détournement résidentiel était de 47 %.

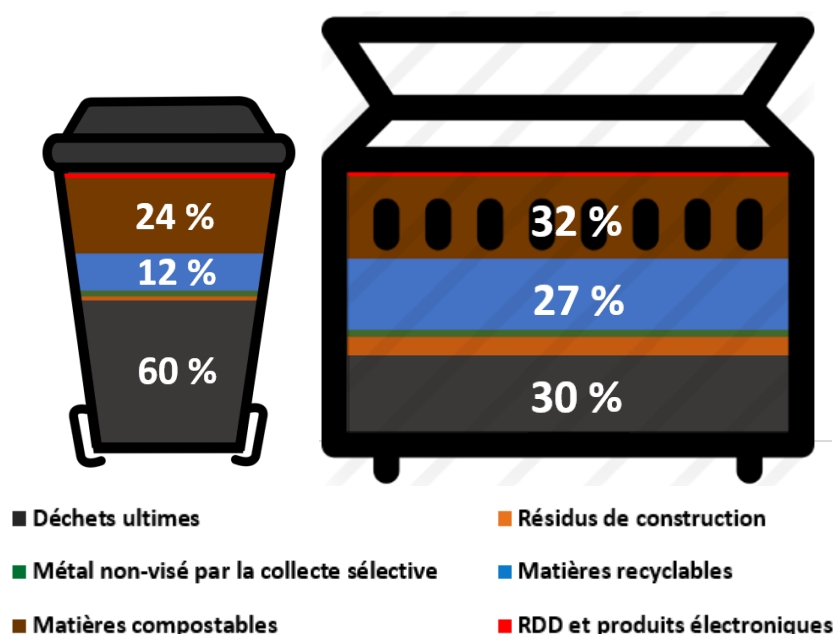
Composition des ordures ménagères

Pour les unités desservies en bordure de rue, la part des ordures ménagères (incluant les textiles) dans les matières enfouies a augmenté de 40 à 60 % entre 2013 et 2020. Pour les unités desservies à la cour, les ordures ménagères ne comptent que pour 30 % du contenu des matières enfouies. La Figure 24 illustre la composition des matières enfouies selon le type de collecte (bordure de rue vs cour).

Des 48 500 tonnes de matières résidentielles envoyées à l'enfouissement en 2020, seulement le tiers (16 800 tonnes) étaient des matières non récupérables selon les programmes et technologies actuels. Les excréments d'animaux (litière incluse) et les déchets sanitaires (majoritairement des couches) sont les principaux composants des déchets. À eux seuls, ces deux catégories de déchets représentent 9 000 tonnes de matières éliminées en 2020 (Chamard Stratégies environnementales, 2021).

Autrement, les deux tiers des matières éliminées en 2020 étaient des matières récupérables qui ne devraient pas se retrouver aux ordures, soit : des matières compostables (30 %), recyclables (16 %), textiles (11 %), résidus de construction (6 %) et résidus domestiques dangereux (2 %).

Figure 24 : Composition des ordures ménagères en bordure de rue (bac roulant) et à la cour (conteneur) (2020)



RDD et produits sous la REP

Les points de dépôts accessibles pour les citoyens pour se départir de leurs RDD sont nombreux, que ce soit les écocentres municipaux, les commerces et les garages automobiles. Ce sont environ 800 tonnes de RDD et produits sous la REP qui ont été récupérés aux écocentres municipaux en 2020 (voir section 2.7.6). En ce qui concerne les tonnages récupérés dans les points de dépôts privés, ceux-ci sont inconnus.

Cela dit, selon la plus récente étude de caractérisation (Chamard Stratégies environnementales, 2021), environ 800 tonnes de RDD (incluant des petits produits électroniques) ont été enfouies en provenance des résidences gatinoises en 2020. De plus, c'est presque 200 tonnes de RDD qui ont pris, par erreur, le chemin du centre de tri de matières recyclables. Au total, c'est donc 1 000 tonnes de RDD qui ne sont pas acheminées aux programmes de récupération.

2.5.3 Enjeux et solutions

ISÉ

Depuis 2013, et plus récemment confirmé par un sondage Léger mené en avril 2021, nous savons que la grande majorité des citoyens gatinois se considèrent très sensibilisés, informés et motivés à trier leurs matières et utiliser leurs bacs bleus et bruns (Léger, 2013). Les citoyens les plus informés sont les personnes de 55 ans et plus. Malgré ce niveau d'ISÉ, la participation peut être améliorée.

Les plus récents sondages aux citoyens ont également permis de soulever certaines lacunes au niveau de l'ISÉ :

- Un Gatinois sur cinq déclare ne pas toujours trier ses matières compostables, ses RDD et ses textiles (Léger, 2021);
- Les citoyens les moins bien informés sont les jeunes de 18 à 34 ans : ils disent manquer d'information au sujet de la GMR ou même ne pas recevoir d'information du tout (Léger, 2021). Cela a également été constaté dans le sondage provincial (RECYC-QUÉBEC, 2021), alors que les jeunes de 18 à 24 ans étaient surreprésentés parmi les répondants qui ne recycloient pas;

- Le manque de confiance dans le recyclage réel des matières serait le principal frein à la participation à la collecte des matières recyclables à Gatineau, ainsi que les désagréments liés à la collecte des matières compostables (présence de vers, odeurs, etc.) (Léger, 2021). Cela s’est aussi avéré dans le sondage sur les comportements GMR des citoyens québécois (RECYC-QUÉBEC, 2021) où plus de la moitié des répondants ont des doutes que les matières mises au bac de récupération soient réellement recyclées.
- Les locataires recyclent moins (RECYC-QUÉBEC, 2021) et auraient besoin d’une sensibilisation plus récurrente : ils déménagent plus souvent et sont moins susceptibles de développer un sentiment d’appartenance, ce qui entraîne de la confusion sur les programmes de collecte en place et la réglementation en vigueur (RECYC-QUÉBEC, 2016).

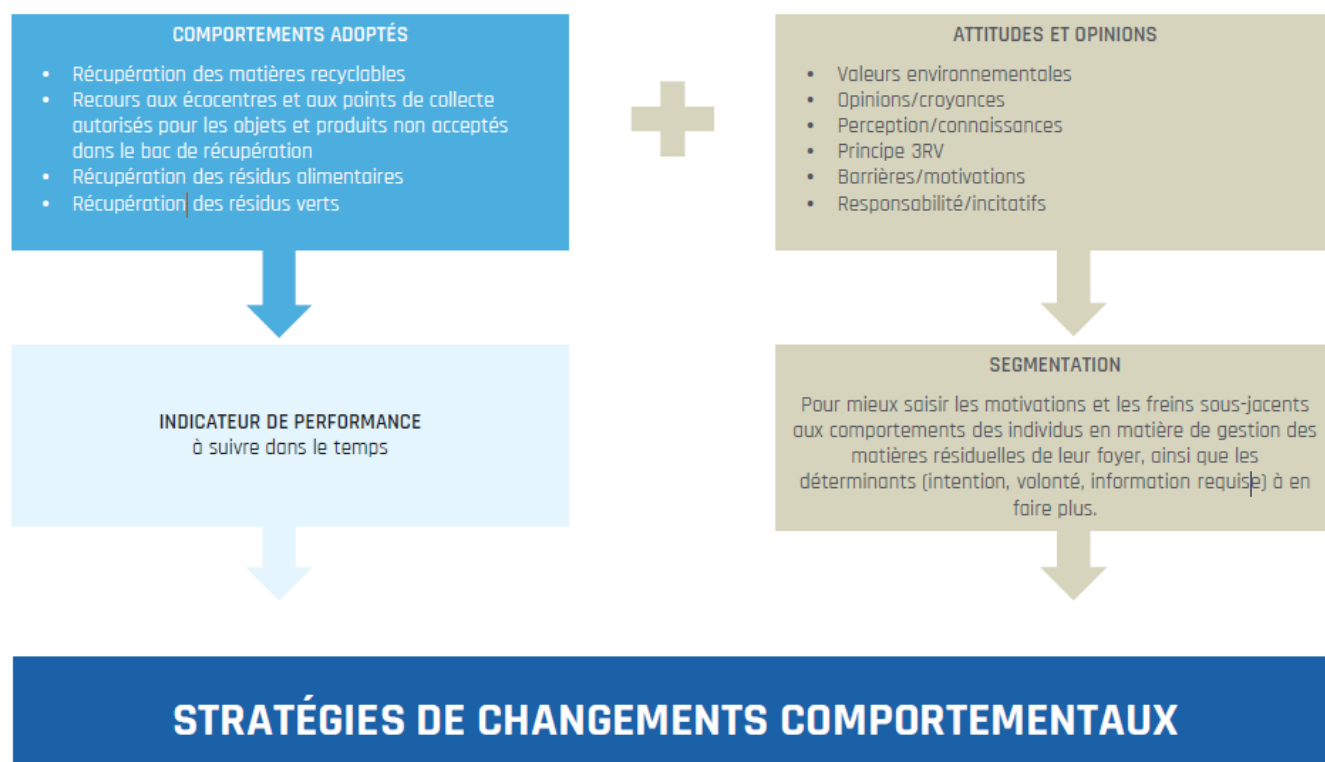
Les campagnes d’ISÉ déployées dans les dernières années ont misé sur la communication et le marketing traditionnels. Or, les recherches en psychologie environnementale et sociale démontrent que ces programmes d’ISÉ traditionnels n’ont que très peu ou pas d’effet sur les comportements des citoyens, en particulier les citoyens réfractaires et peu enclins à participer, en plus de coûter très cher. De plus, il est difficile d’évaluer l’impact direct des programmes d’ISÉ sur la performance municipale et les retombées en termes de génération de matières résiduelles. En résumé, les outils de communication doivent être réfléchis de façon à consolider la participation aux collectes et à inciter les changements de comportements auprès des réfractaires ou les citoyens peu enclins à participer (

Figure 25) (RECYC-QUÉBEC, 2021). Comme le souligne RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2021), «une fois les systèmes de collecte et les installations de traitement des matières organiques en place, le plus grand défi demeure le changement de comportement des citoyens afin de gérer autrement les résidus verts et de table». Plusieurs pistes de solutions peuvent être identifiées :

- Les programmes d’accompagnement personnalisé ont fait leurs preuves en permettant de diminuer significativement les ordures et les matières résiduelles totales générées par les ménages accompagnés. Ce type d’accompagnement personnalisé se veut mobilisateur et se déploie dans une approche ascendante (en anglais *bottom-up* ou *community-based*);
- Les programmes d’ISÉ doivent influencer les normes sociales et changer les comportements en s’appuyant sur les données des sondages et études réalisées notamment pour identifier les barrières et freins auxquels se heurtent les citoyens, comprendre leurs motivations et encourager les comportements à adopter.
- Selon RECYC QUÉBEC, «un lien est observé entre les attributs socioéconomiques et sociodémographiques (niveau d’éducation, sexe, revenu familial, âge, emploi, occupation, type d’habitation) et le comportement de récupération (RECYC-QUÉBEC, 2016). Les programmes d’ISÉ municipaux doivent s’adapter aux clientèles cibles, comme les nouveaux arrivants et personnes allophones, les réfractaires, les occupants d’immeubles à logements, etc.;
- Les retombées des programmes d’ISÉ doivent être mesurables et monitorées.

L’action 16 du plan d’action 2023-2029 (Annexe 4) vise à déployer des campagnes de changements de comportements dans le secteur résidentiel dans le but d’augmenter le tri et la participation aux programmes. Tel qu’entendu dans les consultations publiques du PGMR (Institut du Nouveau Monde, 2022), cette action prévoit un accompagnement personnalisé des occupants de multilogements, par exemple par le biais de formations et du porte-à-porte, ainsi que le développement d’outils d’information adaptés aux nouveaux arrivants.

Figure 25 : Schéma des stratégies de changements comportementaux



Matières recyclables et compostables

Environ 8 000 tonnes de matières recyclables visées par la collecte sélective et 15 000 tonnes de matières compostables ont été envoyées à l'élimination en 2020 en provenance du secteur résidentiel.

La prévalence de « mauvais tri » des matières recyclables et compostables est plus élevée parmi les unités de multilogements desservis par conteneur. En effet, de la moitié des matières recyclables envoyées à l'enfouissement. Le taux de récupération des matières compostables est également beaucoup plus faible parmi les unités de multilogements desservis par conteneur. En 2020, encore le tiers de ces unités n'avaient pas accès à un bac brun. Il reste donc considérablement d'efforts à faire pour inciter les propriétaires à fournir les bacs bruns aux occupants et, également, inciter la participation des occupants à trier leurs matières compostables et recyclables.

Toujours selon RECYC-QUÉBEC, « une attention particulière devrait être apportée aux projets intégrés, lesquels incluent des logements résidentiels, des logements commerciaux, des rues privées, des espaces communs partagés pour la GMR, etc. » (RECYC-QUÉBEC, 2016). Ces développements se multiplient à Gatineau et le Service de l'environnement doit déterminer les conditions gagnantes pour une meilleure participation des occupants de multilogements, continuer d'accompagner les promoteurs et gestionnaires pour l'implantation de la collecte à trois voies et adapter son panier de services.

Aucun renforcement n'est fait par le Service de l'environnement auprès des citoyens réfractaires qui ne participent pas à la collecte des matières recyclables ou compostables. L'information et la sensibilisation sont encore les seuls moyens utilisés auprès des citoyens. Dans le seul cas des multilogements, lorsqu'un occupant signale au 3-1-1 le refus de son propriétaire de fournir les contenants pour les collectes, le Service de l'environnement entre en

contact avec le propriétaire et lui rappelle ses obligations et les sanctions prévues au règlement. Aucun constat n'a été émis à un propriétaire qui n'aurait pas rempli ses obligations de fournir les contenants à ses occupants depuis les ajouts réglementaires en 2018.

Lors des consultations publiques menées dans le cadre de la révision du PGMR (Institut du Nouveau Monde, 2022), les citoyens ont souligné le fait qu'il est nécessaire d'augmenter la participation des occupants de multilogements aux collectes de matières compostables et recyclables. L'action 17 du plan d'action du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à identifier et mettre en œuvre des mesures qui permettront d'augmenter la performance des multilogements en termes de récupération des matières recyclables et compostables tout en outillant les gestionnaires et propriétaires pour mettre en place de bonnes pratiques.

Encombrants

Les nombreux changements implantés à la gestion des encombrants depuis 2018 ont eu pour impact de bouleverser les habitudes des citoyens. Alors qu'autrefois, les citoyens pouvaient mettre presque n'importe quel encombrant en bordure de rue sans trop se poser de questions, maintenant les matières acceptées dans chaque collecte et la fréquence de celles-ci compliquent grandement la participation. Cela dit, selon le sondage Léger (Léger, 2021), l'interdiction de mettre des encombrants dans les ordures ménagères aurait eu un impact sur la production d'ordures ou la qualité du tri pour 49 % des citoyens. Cela porte à croire que le fait de rendre l'élimination des encombrants moins facile incite les citoyens à trouver des alternatives, comme vendre, donner ou réparer ses encombrants.

Cela dit, les collectes spéciales d'encombrants en bordure présentent trois grands enjeux :

- La participation est complexe puisqu'elle nécessite un effort non négligeable de la part du citoyen pour trier les encombrants dans la collecte appropriée, connaître les dates de collecte pour son quartier et respecter le volume maximal et les consignes de préparation des matières;
- La collecte d'encombrants-déchets est la moins appréciée et la moins connue, avec un score de satisfaction de 74% et un score de notoriété de seulement 43 % (Léger, 2021). La hiérarchie des 3RV-E n'est pas optimisée dans les collectes spéciales actuelles : tous les encombrants collectés, peu importe leur état, seront recyclés au mieux (au centre de tri de résidus de CRD), éliminés au pire (encombrants-déchets). La collecte à domicile sur appel est fortement appréciée des citoyens (Léger, 2021), mais peu utilisée (environ le tiers de ce qui avait été anticipé annuellement). Ce projet-pilote qui pourrait prendre fin en juin 2022 s'est avéré beaucoup plus axé sur le recyclage du métal et des produits électroniques que le réemploi des meubles en bon état.

Concernant l'apport volontaire d'encombrants-déchets, la gratuité pour les encombrants-déchets au centre de transbordement et aux écocentres est fortement appréciée : les scores de satisfaction et de notoriété révélés dans le sondage Léger sont les plus élevés de tous les services, soit respectivement 85 % et 86 %. Toutefois, il est important de reconnaître que la gratuité et le nombre de visites illimité pour l'apport d'encombrants-déchets aux écocentres facilitent l'élimination des encombrants, en plus d'avoir un impact sur l'achalandage des sites municipaux.

L'action 18 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à optimiser les collectes d'encombrants dans le but de faciliter la collecte et la participation tout en favorisant le respect de la hiérarchie des 3RV-E dans la gestion des matières collectées.

Ordures ménagères

Comme annoncé dans la [Stratégie de valorisation des matières organiques](#), la redevance à l'élimination augmentera progressivement au cours des prochaines années et les coûts associés à l'enfouissement seront donc de plus en plus élevés pour la municipalité. La redevance à l'élimination pourrait presque doubler entre 2020 et 2029, passant de 23,51 \$ à 42 \$ par tonne métrique, d'où l'importance d'optimiser le tri à la source.

Une quantité énorme de matières récupérables sont encore envoyées à l'enfouissement chaque année. Le Tableau 23 décrit le potentiel de détournement des matières récupérables : 31 700 tonnes, en 2020, de matières recyclables, compostables, textiles, CRD et RDD qui ont été mal triées par les citoyens et envoyées dans un site d'enfouissement pour être éliminées, alors que ces matières auraient pu être traitées autrement dans les collectes de matières compostables et recyclables existantes.

Cette tendance s'accroît dans les multilogements desservis par conteneur. En effet, alors que chaque unité desservie en bordure de rue met chaque année, dans ses ordures, 173 kg de matières récupérables, ce chiffre s'élève à 422 kg de matières récupérables qui sont envoyées à l'enfouissement par année pour les unités de multilogements avec une desserte par conteneur.

Un des enjeux pouvant contribuer à la faible performance des multilogements est le manque d'incitatifs à trier pour les occupants. Premièrement, l'anonymat limite l'effet d'entraînement entre voisins. « Dans les secteurs de résidences unifamiliales, lors de la journée de collecte, le nombre de bacs mis en bordure de rue peut créer une pression sociale qui entraîne plus de personnes à participer. En contrepartie, les habitudes de récupération demeurent anonymes dans les multilogements » (Hutchinson, 2004 dans (RECYC-QUÉBEC, 2016)). Deuxièmement, les occupants ne sont pas responsabilisés face à la qualité du tri de leurs matières : la gestion des contenants et des collectes est de la responsabilité du propriétaire ou gestionnaire, et ne les affecte pas directement. Les frais associés aux levées supplémentaires de conteneurs d'ordures ne leur sont souvent pas directement chargés. Finalement, le volume des conteneurs d'ordures n'est pas limité actuellement, ce qui fait que les incitatifs techniques mis en place en 2018 (réduction de la fréquence de collecte à une fois par deux semaines et obligation de trier les matières compostables) n'ont pas eu le plein effet escompté. Lors des consultations publiques menées en 2022 dans le cadre de la révision du PGMR, 87 % des répondants au questionnaire en ligne croient que les multilogements devraient être limités dans la quantité de déchets qu'ils génèrent, comme c'est le cas pour les résidences gatinoises desservies par bac gris (Institut du Nouveau Monde, 2022).

Tableau 23 : Potentiel de détournement des matières récupérables en tonnes (2020)

	RUE	COUR	TONNAGE TOTAL ÉLIMINÉ
MATIÈRES RECYCLABLES	3 850	4 150	8 000
MATIÈRES COMPOSTABLES	7 650	7 150	14 800
TEXTILES	4 200	1 100	5 300
CRD	1 250	1 550	2 800
RDD	450	350	800
TOTAL	17 400	14 200	31 700

En ce qui concerne les unités desservies en bordure de rue, le coût symbolique du sac de surplus d'ordures à 0,50 \$ a pour effet de minimiser l'impact du système sur l'analyse coût-bénéfice (ou coût-avantage) du citoyen. Rappelons qu'un paquet de cinq sacs (2,50 \$) a une durée moyenne de 11 semaines, l'équivalent d'une dépense de 0,50 \$ par collecte d'ordures. Cette dépense est modeste et l'effort nécessaire pour se procurer les sacs est modéré vu la faible récurrence des achats (à peine deux achats par année en moyenne).

Si le programme d'incitatifs demeure tel quel, la quantité d'ordures générées par habitant pourrait stagner (GRAME, 2021) : pour éviter cela, la Ville de Gatineau doit maintenir et faire évoluer ce programme, notamment par une modulation graduelle du tarif du sac pour atteindre son coût réel où l'utilisateur paye le plein coût du service qu'il utilise.

Le coût du surplus d'ordures (sacs et levées supplémentaires) nécessite d'être modulé en fonction de différents paramètres économiques et environnementaux :

- Le coût de revient (coût réel de gestion et traitement des surplus d'ordures une fois collectés : 1,80 \$ par sac de surplus d'ordures en 2020);
- Le taux de pénétration : dans ce cas-ci, on cherche à ce que le moins de ménages aient à se procurer des sacs;
- La participation aux programmes de collectes de matières compostables et recyclables et la composition des ordures ménagères;
- L'impact de la dépense sur l'analyse coût-bénéfice.

En mettant en œuvre les recommandations du GRAME relatives à une Politique Zéro Déchet (GRAME, 2021), la Ville de Gatineau pourrait atteindre la réduction des déchets visée de 45 % par rapport à 2013, ce qui signifierait d'atteindre un taux d'élimination d'environ 100 kg/habitant.

L'action 19 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à poursuivre l'application des incitatifs tarifaires visant la réduction des déchets, soit par le biais de la tarification des surplus d'ordures ainsi que l'apport d'encombrants-déchets.

Équipements et outils de collectes

Certains équipements et outils technologiques peuvent augmenter l'efficacité de la prestation de service de collectes (ex. collecte mécanisée ou intelligente, logiciel de tarification, système de pesée et caméras sur les camions de collecte, outil informatisé pour signaler les anomalies de collecte, etc.). Les entreprises de collecte de matières résiduelles rencontrées à l'hiver 2021 ont mentionné faire face à des difficultés au niveau du recrutement et de la rétention de la main d'œuvre. Selon eux, une collecte mécanisée permettrait de limiter l'augmentation des coûts anticipée pour le prochain contrat de collecte de la Ville de Gatineau. De plus, certains équipements seront nécessaires pour mettre en œuvre un système de tarification des surplus d'ordures à la cour (lecteurs de puces, système de pesée, base de données en temps réel, logiciel de facturation, etc.). Le Service de l'environnement analysera ces différents équipements et technologies dans le cadre de la rédaction du devis pour le prochain contrat de collecte.

2.6 Volet CRD

2.6.1 Portrait

Le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) inclut les matières provenant de la construction résidentielle et commerciale, les matières issues des écocentres, des collectes spéciales et des activités municipales. Ils peuvent provenir de deux principaux flux de matières : celui des infrastructures et celui du bâtiment (RECYC-QUÉBEC, 2018).

Les principales matières générées par le secteur CRD sont :

- Agrégats, principalement le béton, la brique, la pierre et l'asphalte;
- Bardeaux d'asphalte (revêtement de toiture composé de bitume, de pierre et d'un support en carton ou en fibre de verre);
- Bois, incluant tous les types de bois, que ce soit du bois de charpente, des produits de finition intérieure, de palette de bois ou d'arbres;
- Gypse, soit des panneaux de finition intérieure faits à base de poudre de gypse;
- Métaux ferreux ou non-ferreux, peu importe leur alliage;
- Plastique PVC (plastique numéro 3).

D'autres types de résidus de CRD peuvent également être générés tel que du carton, du plastique et du verre.

Acteurs

Les résidus de CRD sont généralement acheminés vers l'un des quatre types d'installations suivantes :

- Un centre de transbordement pour concentrer les matières résiduelles afin d'en optimiser le transport vers une autre installation;
- Un centre de tri de résidus de CRD;
- Une entreprise de traitement et valorisation des résidus de CRD;
- Un lieu d'élimination.

Centres de tri

Il existe quatre principaux centres de tri de CRD qui reçoivent des matières en provenance de Gatineau (Annexe 2) : trois sur le territoire de Gatineau et un situé dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais (voir section 2.7). Ces centres de tri reçoivent des résidus de CRD triés ou non triés (pêle-mêle) et effectuent une séparation ou un conditionnement (ex. : concassage ou tamisage) par type de matières pour ensuite les acheminer vers différents marchés. Les centres de tri de la région ont des moyens mécaniques variables : tri manuel, tri en partie mécanisé avec une table de tri, un convoyeur, un concasseur, etc.

Un nouveau [Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD](#), géré par RECYC-QUÉBEC, est entré en vigueur en 2021 afin de reconnaître les installations performantes, basé sur des critères d'évaluation tels que :

- Tri d'au moins cinq types de matières;
- Taux global de recyclage et de valorisation;
- Pourcentage de bardeaux envoyés au recyclage et en valorisation énergétique.

En date de décembre 2021, aucun centre de tri de la région n'a obtenu la certification, mais un centre de tri a entrepris le processus pour l'obtenir, soit Thibault Démolition.

Entreprises de traitement, valorisation et élimination

Une fois triés, les résidus de CRD peuvent être recyclés, valorisés énergétiquement pour produire de la chaleur ou de l'électricité ou encore être enfouis (Annexe 2).

Les débouchés peuvent varier d'un centre de tri à l'autre. Il n'existe pas de portrait régional des débouchés existants.

Quelques entreprises de Gatineau récupèrent les morceaux de béton ou d'agréats pour les recycler en matériaux granulaires pour des travaux de construction ou de remblai.

Il existe également quelques récupérateurs de métaux (ferrailleurs) bien établis sur le territoire, de même qu'une entreprise de transport de matériaux de CRD pouvant être réutilisés.

Un seul lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) est encore en activité en Outaouais, soit celui de Thibault Démolition. Bien que les LEDCE ne soient plus autorisés au Québec, ceux qui étaient déjà établis lors de l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) peuvent rester en activité jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite permise par leur certificat d'autorisation.

Bénéficiaires

Citoyens

Pour se départir de leurs résidus de CRD, les citoyens de Gatineau peuvent :

- Les déposer en bordure de rue lors d'une collecte spéciale d'encombrants de bois et d'articles de métal selon la [liste des matières acceptées et refusées](#) en vigueur (voir volet résidentiel);
- Les apporter à l'un des deux écocentres municipaux;
- Les apporter directement à un centre de tri de résidus de CRD;
- Louer un conteneur de résidus de CRD auprès d'une entreprise privée ou faire affaire avec un entrepreneur en construction pour un service clé en main de gestion de résidus de CRD.

Industries, commerces et institutions

Pour se départir de leurs résidus de CRD, les ICI sur le territoire de Gatineau peuvent:

- Les apporter à l'un des deux écocentres municipaux selon la [grille de tarification](#) en vigueur;
- Les apporter directement à un centre de tri de résidus de CRD;
- Louer un conteneur de résidus de CRD auprès d'une entreprise privée ou faire affaire avec un entrepreneur en construction pour un service clé en main de gestion de résidus de CRD.

Organisation municipale

La Ville de Gatineau gère une quantité considérable de résidus de CRD issus de ses activités et de ses installations, comme :

- L'asphalte et le béton;
- Le bois et les résidus d'abattage;
- Le métal;
- Les résidus de balayage de rue;
- Autres matières provenant de travaux de CRD des bâtiments municipaux.

Le traitement de ces matières est effectué par des entreprises privées dans le cadre de contrats. Ces matières sont recyclées, valorisées ou encore éliminées.

La Ville est également un donneur d'ouvrage pour plusieurs projets: réfection de route, rénovation ou construction d'un bâtiment municipal, etc. Ces travaux sont exécutés par diverses entreprises qui s'occupent alors de la gestion des résidus de CRD générés.

2.6.2 Recensement et inventaire

Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Quelques initiatives d'ISÉ sur les meilleures pratiques en gestion des résidus de CRD existent en Outaouais :

- Le CREDDO, via son programme [Synergie Outaouais](#), a mis en place en 2017 une Table de concertation pour les déchets de construction pour trouver des solutions permettant de valoriser ce gisement de matériaux ;
- La Ville de Gatineau diffuse des campagnes de sensibilisation et informe sur le tri des matières, notamment via son application DTRITUS;
- RECYC-QUÉBEC, au niveau provincial, a réalisé quelques outils d'information, sensibilisation et éducation destinés aux entreprises de la CRD;
- Le [Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec](#) (3RMCDQ), au niveau provincial, est un regroupement d'entreprises et d'organisations visant à améliorer les conditions de développement des membres pour augmenter significativement les volumes et la qualité de matières résiduelles valorisées.



Résidus de CRD

Le secteur de l'industrie de la CRD est celui qui génère le plus de matières résiduelles, devant les secteurs résidentiel et ICI. Les tonnages de résidus de CRD estimés sont basés sur les données d'élimination déclarées en provenance du secteur de la CRD de Gatineau ainsi que l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC qui estime des quantités pour un territoire donné en fonction de la valeur des permis de construction émis sur ce territoire, mais s'appuie pour ce faire sur des paramètres calculés à l'aide de données moyennes pour le Québec. Les quantités estimées par cet outil ne représentent donc pas nécessairement la situation réelle du territoire. Ainsi, il est estimé que 170 300 tonnes de résidus de CRD seraient générées sur le territoire de Gatineau en 2020, dont plus de 131 400 tonnes (78 %) auraient été récupérées (Tableau 24).

Le taux de récupération élevé pour le secteur de la CRD serait principalement attribuable au fait que les deux tiers (66 %) des CRD générés seraient des agrégats dont le taux de récupération serait de plus de 94 %. En effet, les morceaux de béton et d'asphalte provenant des travaux d'infrastructures seraient généralement recyclés dans les travaux de voirie. Pour ce qui est des autres résidus de CRD qui proviennent principalement du secteur du bâtiment, les taux de récupération seraient plus faibles, allant de 4 à 64 %. Si on exclut les agrégats, le taux de récupération moyen serait estimé à environ 46 %.

Tableau 24 : Quantités estimées des différents types de résidus de CRD gérés sur le territoire de Gatineau (2020)

RÉSIDUS DE CRD	TONNAGE			TAUX DE RÉCUPÉRATION	PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS
	Récupéré	Éliminé	Généré		
AGRÉGATS	106 400	6 600	113 000	94 %	Recyclage
BOIS	25 200	14 000	39 200	64 %	Valorisation énergétique et enfouissement
GYPSE	200	6 400	6 600	4 %	Enfouissement
BARDEAUX D'ASPHALTE	600	5 400	6 000	11 %	Recyclage, valorisation énergétique et enfouissement
AUTRES RÉSIDUS DE CRD	0	5 500	5 500	0 %	Enfouissement
TOTAL	131 400	37 900	170 300	78 %	

Il est à noter qu'étant le principal pôle économique de l'Outaouais, une partie des résidus de CRD peuvent être générés ailleurs dans la région, mais traités à Gatineau. Cela pourrait augmenter le taux d'élimination par habitant pour le secteur de la CRD à Gatineau.

Agrégats

Le secteur de la CRD aurait généré, en 2020, 113 000 tonnes d'agrégats en provenance de Gatineau. Les agrégats seraient, pour la forte majorité, envoyés vers des entreprises de la région pour être recyclés ou valorisés.

Il est estimé que 13 % des agrégats générés à Gatineau (14 500 tonnes) proviendraient des rebuts d'asphalte et de béton générés par l'organisation municipale

Métaux

Les métaux seraient en grande majorité triés et envoyés à des recycleurs de métal (ferrailleurs) pour être recyclés.

Bois

Il est estimé que 39 200 tonnes de bois auraient été générées sur le territoire de Gatineau en 2020, provenant de travaux de CRD, de résidus d'abattage d'arbres ou d'entreprises de transformation du bois. Le taux de récupération

du bois serait de 64 % (25 200 tonnes), le bois étant principalement récupéré à des fins de valorisation énergétique dans les papeteries de la région. Il est à noter que la valorisation énergétique est le dernier échelon avant l'élimination dans la hiérarchie des 3RV-E (3RMCDQ, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Association de la construction du Québec (ACQ) et Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDC), 2021). Il n'existe aucun débouché pour le recyclage du bois de qualité de catégorie Q1 en Outaouais (bois de qualité servant à la fabrication de produit à valeur ajoutée comme des panneaux de particules (3RMCDQ et RECYC-QUÉBEC, 2019)). Le bois de qualité Q1 est donc mélangé au bois de qualité Q2 et Q3, un bois de moindre qualité servant à produire de l'énergie électrique ou thermique.

Ce sont 14 000 tonnes de bois qui seraient encore envoyées à l'enfouissement, soit parce que les conteneurs de résidus de CRD n'ont pas transité par un centre de tri ou soit parce que la qualité du bois n'est pas suffisante pour qu'il soit recyclé ou valorisé énergétiquement (dormants de chemin de fer, bois traité, etc.). La filière du bois représenterait le plus gros gisement de résidus de CRD non valorisés à Gatineau (Tableau 24).

Autres résidus de CRD

Le gypse est difficilement valorisable puisqu'il s'effrite facilement lorsque mélangé aux autres résidus de CRD. À cela s'ajoute l'absence de débouché régional, ce qui explique que cette matière est envoyée à l'enfouissement à l'heure actuelle (3RMCDQ, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Association de la construction du Québec (ACQ) et Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDC), 2021).

Les bardeaux d'asphalte seraient soit envoyés à l'enfouissement, soit recyclés dans des travaux d'asphaltage ou envoyés dans des cimenteries à des fins de valorisation énergétique. Toutefois, peu de débouchés existent pour les bardeaux d'asphalte dans la région de l'Outaouais (RECYC-QUÉBEC, 2020).

Pour ce qui est des autres résidus de CRD, ils seraient présents en moindre quantité et seraient composés de matériaux divers. Parmi ceux-ci, les fractions fines sont des résidus de criblage de faible granulométrie résultant des activités de tri des centres de tri de résidus de CRD et composés de nombreuses matières : gypse, bois, agrégats, laine minérale, plastique, verre, bardeau, etc. Il est estimé que 20 à 25% des extrants d'un centre de tri seraient des fractions fines pour lesquelles il n'existe aucun débouché. Peu de sites d'enfouissement les acceptent au Québec en raison des odeurs et du méthane qu'elles peuvent générer (3RMCDQ, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Association de la construction du Québec (ACQ) et Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDC), 2021).

CRD gérés par la Ville de Gatineau

Au total, ce sont environ 29 500 tonnes de CRD qui ont été gérées par l'organisation municipale en 2020 :

- Près de 12 000 tonnes apportées par les citoyens aux écocentres;
- Près de 14 500 tonnes de rebuts d'asphalte et de béton générées uniquement par le Service des travaux publics, représentant près de 13 % de la génération estimée d'agrégats en provenance du territoire de Gatineau (voir Tableau 24).
- 3 000 tonnes de résidus de CRD collectés lors des collectes spéciales en bordure de rue;

En combinant l'ensemble de ces matières, la Ville de Gatineau générerait donc 17 % des résidus de CRD générés sur le territoire en plus d'être un donneur d'ouvrage pour plusieurs projets. Certaines cibles de détournement de matières résiduelles sont prévues dans quelques contrats municipaux, par exemple pour l'obtention de la certification LEED lors la construction de certains bâtiments municipaux ou encore dans les contrats de gestion des résidus provenant des écocentres municipaux.

Données provinciales

À l'échelle provinciale, les données de caractérisation des déchets et de rapports de tonnage compilés par RECYC-QUÉBEC en 2020 suggèrent que 40 % des résidus de CRD seraient envoyés directement à l'enfouissement, alors que 60 % des résidus de CRD seraient dirigés vers un centre de tri de résidus de CRD. Des tonnages reçus par les centres de tri de résidus de CRD :

- 23 % seraient recyclés;
- 22 % seraient valorisés énergétiquement;
- 29 % serviraient de matériel de recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement;
- Et 27 % seraient acheminés à l'enfouissement (RECYC-QUÉBEC, 2020).

2.6.3 Enjeux et solutions

Information, sensibilisation et éducation

Lors de la concertation avec l'industrie de la CRD, les entreprises ont mentionné vouloir être accompagnées dans l'implantation des meilleures pratiques et continuer le partage d'informations amorcé via une table de concertation ou un autre canal de communications (CREDDO, 2021). La Ville de Gatineau peut faire la promotion des bonnes pratiques, faire connaître les organismes ayant une expertise en GMR et les leviers financiers disponibles.

L'action 20 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise donc à répondre à ces enjeux en informant et accompagnant les ICI du secteur de la CRD afin qu'ils intègrent de meilleures pratiques lors de la réalisation de leurs travaux.

Résidus de CRD

Les résidus de CRD doivent être triés afin d'en extraire le maximum de matières valorisables et n'envoyer que les matières non valorisables à l'enfouissement. Idéalement, tous les résidus de CRD seraient triés à la source ou acheminés à un centre de tri de résidus de CRD. Le tri à la source n'est pas encore répandu dans les chantiers au Québec, faute d'espace, de ressources humaines qualifiées ou parce que les quantités générées sont trop faibles pour justifier un tri en plusieurs catégories. La gestion des résidus de CRD dans des conteneurs pêle-mêle sur chantier demeure le type de gestion le plus répandu.

Il existe à l'heure actuelle peu de débouchés en Outaouais pour plusieurs résidus de CRD, dont le gypse, les bardeaux d'asphalte, certains plastiques, isolants et la fraction fine. Cette dernière correspond à des résidus variés de faible granulométrie (habituellement de 0 à 2 pouces ou 0 à 50 mm). De plus, le seul débouché local pour le bois est la valorisation énergétique. Pour ce qui est des agrégats, le taux de valorisation est élevé en 2020 (près de 95 %). Cela dit, une saturation du marché des agrégats recyclés est anticipée à court terme et laisse présager une diminution du taux de détournement, l'offre d'agrégats recyclés étant plus supérieure à la demande (RECYC-QUÉBEC, 2020).

L'action 21 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise donc à appuyer et contribuer à des initiatives (tables de concertation, projet pilote, études, etc.) visant le développement de débouchés régionaux pour les résidus de CRD en respect avec la hiérarchie des 3RV-E. Pour répondre à la volonté des citoyens que la Ville de Gatineau fasse preuve d'exemplarité (Institut du Nouveau Monde, 2022), une étude d'envergure est prévue dans le cadre de l'action 21 pour optimiser la gestion des matières résiduelles issues des opérations municipales.

À l'échelle du Québec, il est évalué que 40 % des résidus de CRD seraient envoyés directement à l'enfouissement alors que 60 % seraient acheminés à un centre de tri de résidus de CRD. Plus de la moitié du tonnage entrant dans les centres de tri (56 %) serait réacheminé dans un lieu d'enfouissement, soit comme matériel de recouvrement journalier ou tout simplement enfoui (RECYC-QUÉBEC, 2020). Les coûts d'enfouissement sont parfois moins élevés que le tarif exigé par les centres de tri, ce qui n'incite pas au tri des résidus de CRD.

Pour renverser cette tendance, plusieurs mesures ont été annoncées par le gouvernement du Québec et devraient avoir un impact sur la gestion des résidus de CRD :

- Augmentation graduelle de la redevance à l'élimination;

- Imposition d'une pénalité au tonnage pour les conteneurs de résidus de CRD qui ne seraient pas acheminés vers un centre de tri;
- Nouvelle redevance à l'élimination appliquée sur les résidus de CRD utilisés comme matériaux de recouvrement dans les lieux d'enfouissement. Ainsi, cette pratique ne sera plus considérée comme de la valorisation afin de décourager l'élimination des résidus de CRD et de stimuler l'industrie du recyclage de la CRD (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020).

Pour augmenter le tri des résidus de CRD et diminuer leur enfouissement, il est possible de réglementer le secteur de la CRD afin d'obliger les conteneurs de résidus de CRD à être acheminés vers un centre de tri de résidus de CRD. Il n'y a actuellement aucune exigence réglementaire en ce sens à Gatineau. L'action 23 du PGMR 2023-2029 vise à implanter une telle réglementation lors de l'émission de permis de construction.

Finalement, de par ses activités, la Ville de Gatineau génère et gère une grande quantité de résidus de CRD. En effet, la Ville générerait 17 % (29 500 tonnes) des résidus de CRD générés sur le territoire via ses écocentres, ses collectes spéciales en bordure de rue et ses opérations municipales. Toutefois, peu de spécifications sont incluses dans l'évaluation des appels d'offres touchant le domaine de la CRD quant aux cibles de détournement de l'enfouissement de ces matières.

La Ville génère également de grandes quantités de résidus de CRD en tant que donneur d'ouvrage. Les travaux d'infrastructures municipales sont souvent exécutés par des entreprises qui gèrent elles-mêmes les résidus de CRD générés. En général, aucun critère de performance en GMR n'est inclus dans l'évaluation des appels d'offres. Une fois le contrat octroyé, le suivi quant à la gestion et destination de ces matières est difficile du à l'absence de mécanisme ou de système de traçabilité des résidus de CRD.

Des résidus de CRD pourraient également être réemployés ou recyclés dans les travaux effectués par la Ville, mais les devis normalisés ne le permettent pas actuellement, notamment pour les agrégats pour lesquels la Ville est un important générateur.

Afin de pallier à ces problématiques et conformément aux préoccupations exprimées lors des consultations publiques du PGMR (Institut du Nouveau Monde, 2022), l'action 22 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à faire de l'organisation municipale un exemple à suivre dans sa gestion de ses résidus de CRD en évaluant la possibilité de revoir les devis normalisés, appels d'offres et contrats municipaux pour y inclure des critères de performance en gestion des résidus de CRD et permettre, lorsque possible, l'utilisation de matériaux recyclés. L'action 22 prévoit une étude spécifique aux meilleures pratiques et mécanismes de traçabilité des matières résiduelles à prévoir aux contrats municipaux, ainsi que les ressources humaines pour mettre en œuvre les mécanismes et effectuer le suivi des contrats.

2.7 Volet infrastructures et installations

2.7.1 Réduction et réemploi

Installations

Plusieurs installations sont accessibles aux citoyens pour réparer, donner, échanger ou acheter des matières qui auraient autrement été mises aux ordures ménagères, telles que :

- des coopératives ou entreprises privées oeuvrant dans la réparation;
- des organismes oeuvrant dans la récupération de denrées alimentaires et la lutte contre la faim;
- des boîtes de dons pour la récupération de vêtements, cuir, chaussures et accessoires usagés installées sur des terrains privés et municipaux (Tri-Outaouais, Saint-Vincent de Paul, etc.);
- plusieurs points de dépôt et revente d'articles et vêtements usagés, tels que des friperies privées et comptoirs familiaux (Saint-Vincent de Paul, Emmaüs, 3R Québec, etc.);
- des services de récupération à domicile de dons comme des encombrants offerts par des organismes.

Les installations existantes pour la réduction et le réemploi sont de petite envergure; chaque organisme gère ses propres matières. Il n'existe pas d'infrastructure de grande envergure permettant de faire converger les surplus de matières vers un même lieu.

Plusieurs modèles d'infrastructures de réduction et réemploi existent, notamment en Europe où l'on retrouve :

- [ReTuna](#), un centre d'achat d'économie de seconde main exemplaire à proximité d'un écocentre municipal, en Suède;
- Un [réseau de 140 centres de réemploi](#) en Belgique;
- [La Petite Rockette](#) en France, un réseau de ressourcerie avec collecte à domicile et réparation d'objets.

Au Québec, plusieurs municipalités et MRC ([Iles-de-la-Madeleine](#), [Rouyn-Noranda](#), [Granby](#), [Manicouagan](#), [Haute-Côte-Nord](#), etc.) ont mis l'accent sur le réemploi au sein de leurs installations d'écocentres, soit :

- En aménageant une section dédiée au réemploi directement à l'écocentre, géré par la municipalité;
- En opérant un bâtiment ou un local dédié au réemploi à l'écocentre ou à proximité, géré par la municipalité ou par un OBNL;
- En établissant un partenariat avec un OBNL qui récupère les matières à l'écocentre pour les revendre dans un local qui lui appartient.

Tonnages à traiter

Les deux filières de réduction et réemploi les plus importantes, en tonnage, sont celles des encombrants et des textiles. Le Tableau 25 estime les tonnages de textiles et encombrants générés. En se basant sur le tonnage de textiles éliminés et en visant l'objectif de réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés, ce sont 3 800 tonnes de textiles additionnels qui devront être récupérés (Chamard Stratégies environnementales, 2021) d'ici 2029. Pour les encombrants, aucun objectif de récupération n'est visé. Cela dit, la Ville a géré, en 2020, 6 700 tonnes d'encombrants qui ont un potentiel de tri en vue d'être réparés, réemployés ou revendus.

Tableau 25 : Tonnages de textiles et encombrants (de provenance résidentielle) connus sur le territoire gatinois (2020)

FILIÈRES DE MATIÈRES	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ (RÉCUPÉRÉ + ÉLIMINÉ)	TONNAGE QUE REPRÉSENTE L'OBJECTIF À ATTEINDRE EN 2029
TEXTILES RÉSIDENTIELS	Min. 4 000	5 300	11 600	+ 3 800 t à récupérer pour réduction de 75 %
ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS	Min. 3 000	3 700 (estimé)	n/a	n/a

2.7.2 Matières recyclables

Plusieurs organismes et entreprises s'affairent à la collecte, la récupération, le tri, la mise en ballot et la revente de matières recyclables, en particulier des matières ayant une forte valeur de revente (métal, papier et carton) sur le territoire gatinois. La plupart des matières quittent la région pour être recyclées (Tricentris, 2021). Que ce soit pour la collecte de papier de bureau, de carton, ou de matières recyclables pêle-mêle, ces services permettent de réduire les volumes et quantités de déchets à disposer et les coûts de gestion qui y sont associés.

Installations

Le Tableau 26 illustre les installations de traitement de matières recyclables existantes sur le territoire de la Ville de Gatineau ou à proximité. Ce sont en grande majorité des centres de tri de matières recyclables. Quelques entreprises privées font également la récupération et le tri des métaux. Ces métaux ne sont pas recyclés sur le territoire de la Ville de Gatineau : ils sont envoyés à Ottawa ou encore dans la grande région de Montréal.

Le seul centre de tri capable d'accepter toutes les matières recyclables pêle-mêle en Outaouais est Tricentris. Aussi, Cascades Recovery à Ottawa possède suffisamment de capacité pour recevoir toutes les matières recyclables gatinoises générées, mais triées à la source (fibres séparées du plastique, verre et métal) et non pêle-mêle.

Tableau 26 : Installations de tri et de traitement des matières recyclables (2020)

NOM	ADRESSE DE L'INSTALLATION	VILLE, PROVINCE	ACTIVITÉS	MATIÈRES ACCEPTÉES	CLIENTÈLE
CASCADES RECOVERY INC.	2811, chemin Sheffield	Ottawa, ON	Centre de tri de matières recyclables	Papier, carton, métal et plastiques	Résidentiel et ICI
LA RELANCE (VALORITEC) (FERMÉ EN 2021)	444, boulevard Saint-René Est	Gatineau, QC	Récupération et mise en ballots de matières recyclables	Papier et carton, service de déchiquetage de documents confidentiels	ICI
RE-SOURCE INTÉGRATION (FERMÉ EN 2021)	312, rue Saint-Louis	Gatineau, QC	Récupération et mise en ballots de matières recyclables	Papier, carton et plastiques	ICI
TOMLINSON GROUP	100, Citigate Drive	Ottawa, ON	Centre de tri	Papier, carton et plastiques et métal	Résidentiel et ICI
TRICENTRIS	45, rue Pierre-Ménard	Gatineau, QC	Centre de tri	Papier, carton, verre, métal et plastiques	Résidentiel et ICI
WASTE CONNEXIONS	4141, boulevard de la Grande-Allée	Boisbriand, QC	Centre de tri	Papier, carton et plastiques et métal	Résidentiel et ICI

Cascades Recovery Inc. (Metro Waste) Ottawa

Cette usine de tri située à Ottawa reçoit une partie des matières recyclables du secteur commercial (non résidentiel) du territoire de la Ville de Gatineau. Ce centre de tri peut accueillir deux filières de matières séparées, soit les fibres (papier et carton) et les contenants et emballages mélangés faits de plastique, verre et métal. Présentement, il n'est pas possible pour ce centre de tri de recevoir des matières recyclables pêle-mêle provenant du secteur résidentiel gatinois.

Tomlinson Group

Tomlinson possède un centre de tri des matières recyclables à Ottawa, pour le papier, carton, plastique, verre et métal. La capacité du centre de tri est inconnue, mais l'entreprise a mentionné avoir suffisamment de capacité pour les matières recyclables du secteur ICI de Gatineau. L'entreprise collecte déjà les matières de plusieurs ICI sur le territoire de Gatineau.

Tricentris

Tricentris est le seul centre de tri des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Gatineau. En plus de trier les matières recyclables provenant de la collecte résidentielle de la Ville de Gatineau, Tricentris accepte les matières recyclables de la plupart des municipalités de l'Outaouais en plus des matières recyclables de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de quelques ICI du territoire.

Le bâtiment, d'une superficie de 50 000 pi², a une capacité de trier et de traiter environ 80 000 tonnes de matières par année, ce qui serait suffisant pour accepter l'entièreté des matières des secteurs résidentiels et des ICI.

L'entente entre la Ville de Gatineau et Tricentris se termine en avril 2022. Un nouveau contrat sera octroyé pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024 (date d'entrée en vigueur de la modernisation de la collecte sélective).

Waste connexions

L'entreprise Waste Connexions collecte les matières recyclables d'ICI de Gatineau pour les apporter à son centre de transfert d'Ottawa où le papier et carton sont mis en ballots pour être revendus. Le plastique, verre et métal sont envoyés à leur centre de tri de Boisbriand pour y être triés puis mis en ballots.

Tonnages à traiter

En atteignant l'objectif de récupération de 75 % des matières recyclables pour le secteur ICI et 85 % pour le secteur résidentiel, les installations de tri des matières recyclables devront traiter un total de près de 60 000 tonnes de matières recyclables. Cela représente 20 000 tonnes de matières recyclables additionnelles récupérées d'ici 2029 par rapport à 2020 (Tableau 27). À noter qu'une partie des matières recyclables récupérées ou à récupérer pourrait être visée par l'élargissement de la consigne. Ces contenants consignés ne seraient plus nécessairement gérés par la collecte sélective et les centres de tri de matières recyclables, mais plutôt par un réseau de points de retour.

Tableau 27 : Tonnages estimés de matières recyclables générés sur le territoire (résidentiel et ICI)

MATIÈRES RECYCLABLES	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ (RÉCUPÉRÉ + ÉLIMINÉ)	TONNAGE TOTAL À TRAITER (TONNAGE SUPPLÉMENTAIRE À 2020) SI ATTEINTE DES OBJECTIFS EN 2029
RÉSIDENTIEL	31 200	8 000	39 200	32 700 (+ 1 500)
ICI	8 500	27 500	36 000	27 000 (+ 18 500)
TOTAL	39 700	35 500	75 200	59 700 (+ 20 000 tonnes à récupérer en 2029)

2.7.3 Matières compostables

Les matières compostables incluent à la fois les résidus alimentaires et les résidus verts. Les biosolides provenant des usines d'épuration des eaux usées et des fosses septiques du territoire sont pour leur part traités dans le volet Infrastructures et installations. Les produits sanitaires (couches, etc.) et les excréments et litières d'animaux sont considérés comme des déchets, car ils sont actuellement refusés dans la collecte municipale des matières compostables.

Installations

Les installations de traitement des matières compostables sont principalement des plateformes de compostage dans la région de la capitale nationale. Les matières acceptées sont similaires d'une installation à l'autre bien que certaines ont leurs spécificités notamment pour les « plastiques » compostables, les couches, les excréments d'animaux domestiques, les poils, plumes et cheveux, etc.

Aucune installation de traitement de matières compostables n'est présente sur le territoire gatinois (voir Tableau 28). En revanche, la Ville exploite le centre de transbordement du boulevard de la Carrière, où transitent les matières compostables résidentielles, des matières compostables de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et une partie des matières compostables du secteur ICI à destination de l'usine de compostage GFL Environmental Inc. à Moose Creek, en Ontario. Aussi, le centre de transbordement de GFL (Malex) à Gatineau gère également des matières compostables provenant de clients commerciaux transbordés pour la même destination en Ontario.

Tableau 28 : Installations de tri et traitement des matières compostables desservant Gatineau

NOM	ADRESSE DE L'INSTALLATION	VILLE, PROVINCE	ACTIVITÉS	MATIÈRES ACCEPTÉES	CLIENTÈLE
CÈDRES RECYCLÉS (RE-SOURCE INTÉGRATION)	312, rue Saint-Louis	Gatineau, QC	Récupération et transformation de retailles de cèdres	Retailles de cèdres	Résidentiel
CONVERTUS	5123, chemin Hawthorne	Ottawa, ON	Plateforme de compostage	Résidus verts et résidus alimentaires	Résidentiel (Ottawa)
ÉPURSOL	47, rue Albert-Ferland	Chénéville, QC	Vidange de fosses septiques, plateforme de compostage	Boues de fosses septiques, résidus verts, résidus de bois	Résidentiel et ICI
GFL ENVIRONMENTAL	17125, chemin Lafleche	Moose Creek, ON	Plateforme de compostage	Résidus verts et résidus alimentaires	Résidentiel et ICI
MIRONOR	751, chemin de la 2e Concession	Brownsburd-Chatham, QC	Plateforme de compostage	Résidus alimentaires, résidus verts, résidus de bois, biosolides	Résidentiel, ICI et municipal
SANIMAX	9900, Maurice-Duplessis	Montréal, QC	Récupération et traitement des huiles de cuisson usées et autres sous-produits agroalimentaires	Huiles de cuisson usées et sous-produits de viande et d'animaux	ICI
UTEAU	211, route 301	Litchfield, QC	Traitement des biosolides	Boues de fosses septiques, biosolides, sables de l'usine d'épuration	Municipal

Cèdres recyclés

Cèdres recyclés est une division de Re-Source Intégration. Elle offre la cueillette de retailles de cèdres sur tout le territoire de l'Outaouais pour en extraire de l'huile essentielle, puis faire du paillis avec le résiduel. En 2020, ce sont environ 450 tonnes de retailles de cèdres qui ont ainsi été récupérées.

Convertus

L'usine Convertus à Ottawa a été conçue au départ pour traiter 80 000 tonnes de résidus alimentaires de la Ville d'Ottawa exclusivement. Elle a d'ailleurs conclu une entente en ce sens avec la Ville, en 2010, pour vingt ans. Toutefois, sa capacité de traitement n'est pas encore atteinte et l'usine pourrait traiter davantage de matières compostables.

Épursol

Site de compostage à aire ouverte situé à Chénéville, en Outaouais, à 95 km du CRT de Gatineau et à 78 km de l'usine d'épuration de Gatineau. Le site comprend une usine de traitement des eaux pour disposer des eaux et boues de fosses septiques et une plateforme de compostage pour les résidus alimentaires et verts.

GFL Environmental

L'usine GFL Environmental reçoit et traite depuis 2010 les matières compostables du secteur résidentiel de Gatineau. Situé à 72 km de Gatineau, à Moose Creek, en Ontario, cet établissement reçoit diverses matières compostables et agents structurants (copeaux de bois, feuilles, etc.) et est en mesure de traiter les sacs de plastique compostables. Le procédé de traitement consiste à agiter mécaniquement la matière en décomposition dans des tunnels fermés à aération forcée. La capacité du site est inconnue, mais l'entreprise a mentionné avoir suffisamment de capacité pour les matières organiques en provenance des ICI de Gatineau au besoin.

Mironor

Centre de compostage à aire ouverte situé à Brownsburg-Chatham, près de Lachute, soit à 120 km du CRT de Gatineau et à 100 km de l'usine d'épuration. Le centre accepte les résidus verts, les résidus alimentaires, les biosolides municipaux et les boues de fosses septiques. La capacité du site pourrait être agrandie advenant l'obtention de nouveaux contrats de traitement dans le futur.

Sanimax

L'entreprise Sanimax récupère les huiles de cuisson usées et les sous-produits de viande et d'animaux pour les transformer en protéines, graisses et huiles pour la nutrition animale, biodiésel, etc. Le tonnage collecté en provenance de Gatineau est inconnu.

UTEAU

Située à Litchfield, dans le Pontiac, Uteau possède une plateforme permettant le traitement de sols contaminés, résidus alimentaires, résidus verts, boues de fosses septiques et biosolides, entre autres.

Tonnages à traiter

Pour atteindre l'objectif de récupération de 60 % des matières compostables pour le secteur ICI et 85 % pour le secteur résidentiel, il faudra récupérer 33 400 tonnes de matières compostables additionnelles d'ici 2029, pour un total d'environ 68 200 tonnes (Tableau 29). Cela ne prend pas en compte les efforts qui seront mis pour lutter contre le gaspillage alimentaire et donc, réduire les matières compostables à la source.

Tableau 29 : Tonnages estimés de matières compostables générés sur le territoire (résidentiel et ICI)

MATIÈRES COMPOSTABLES	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ (RÉCUPÉRÉ + ÉLIMINÉ)	TONNAGE TOTAL À TRAITER (TONNAGE SUPPLÉMENTAIRE À 2020) SI ATTEINTE DES OBJECTIFS EN 2029
RÉSIDENTIEL	33 700	14 800	48 500	57 500 (+ 23 900)
ICI	1 200	16 600	17 800	10 700 (+ 9 500)
TOTAL	34 900	31 400	66 300	68 200 (+ 33 400 tonnes à récupérer en 2029)

2.7.4 Biosolides

Les biosolides sont des matières organiques résultant du traitement des eaux usées. Les matières résiduelles épandues au Québec doivent avoir des propriétés d'engrais ou d'amendement reconnu pour être considérées comme des matières résiduelles fertilisantes (MRF). En plus, elles doivent répondre à un ensemble de critères conçus pour protéger la qualité de l'environnement.

Les biosolides provenant du secteur résidentiel et des secteurs autres que résidentiels sont tous gérés par le réseau municipal de traitement des eaux à Gatineau. Ils sont acheminés à l'usine d'épuration des eaux de Gatineau ou aux étangs de Masson-Angers où ils sont traités.

Plusieurs entreprises de vidange de fosses septiques sont actives sur le territoire gatinois. Elles desservent des clients résidentiels et autres en Outaouais. Ces entreprises peuvent acheminer les boues provenant d'adresses gatinoises à l'usine d'épuration de Gatineau. Les boues provenant de l'extérieur du territoire gatinois ne sont pas autorisées à l'usine d'épuration, et ce afin de respecter la capacité de l'installation. Les entreprises de vidange de fosses septiques peuvent également acheminer les boues de fosses septiques en provenance du territoire gatinois vers des sites privés (voir tableau 29). Ces tonnages ne sont toutefois pas connus.

Installations

Le Tableau 30 présente les entreprises et installations qui gèrent et traitent des biosolides provenant de la Ville de Gatineau. La Ville de Gatineau possède deux installations de traitement des eaux usées : l'usine d'épuration de Gatineau et les étangs d'aération de Masson-Angers.

Tableau 30 : Entreprises et installations gérant ou ayant géré des biosolides de la Ville de Gatineau

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	ACTIVITÉS	CLIENTÈLE PROVENANCE	OU
ÉTANGS D'AÉRATION MASSON-ANGERS	150, chemin de la Rive, Gatineau, QC	Traitement des eaux usées, secteur Masson-Angers	Ville de Gatineau	
RALPH M. LANG INC	C45, Hanna Road, Shawville, QC	Valorisation des granules à des fins agricoles	Ville de Gatineau (usine d'épuration)	
USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE GATINEAU	858, rue Notre-Dame Est, Gatineau, QC	Usine d'épuration de Gatineau (boues municipales et boues de fosses septiques)	Ville de Gatineau (tous les secteurs)	
UTEAU	211, route 301 Litchfield (QC)	Valorisation à des fins agricoles (épandage) de boues à environ 25 % de siccité. Valorisation des sables de l'usine d'épuration	Ville de Gatineau (usine d'épuration)	

Usine d'épuration de Gatineau

L'usine d'épuration de Gatineau produit plusieurs types de biosolides. Cette station mécanisée dessert les secteurs de Gatineau, Hull et Aylmer et possède une capacité de 270 000 m³ par jour (elle traite en moyenne 120 000 m³ d'eau par jour). L'usine d'épuration a recours à la digestion anaérobie pour traiter ses biosolides municipaux. L'usine comprend une unité de séchage thermique qui lui permet de granuler 60 % des boues digérées produites. Une

partie de la fraction carbonée des boues est récupérée sous forme de biogaz, qui est réutilisé comme source énergétique à l'usine. La capacité de granulation actuelle à l'usine d'épuration ne permet pas de transformer la totalité des boues produites, ce qui explique qu'une quantité de boues épaissies et non granulées doit être transportée afin d'en disposer.

Le taux de recyclage des biosolides provenant de l'usine d'épuration de Gatineau est de 100 %. En effet, les boues à l'usine d'épuration de Gatineau sont valorisées par UTEAU, qui en fait de l'épandage agricole. Les granules, quant à elles, sont utilisées en tant que matière fertilisante ou amendement par l'entreprise privée Ralph M. Lang inc. Les sables de l'usine d'épuration font l'objet d'un autre contrat avec UTEAU et sont valorisés plutôt qu'éliminés depuis 2021.

Gestion des boues de l'usine d'épuration

En 2015, des experts en agronomie et l'administration municipale avaient analysé la gestion des boues générées par la station mécanisée. Cette analyse avait démontré que la granulation des boues produites à l'usine d'épuration représente le meilleur scénario du point de vue du développement durable (Boujenoui, 2015). Une fois produites, les granules sont très faciles à gérer, entreposer, transporter et épandre comme fertilisant. D'ailleurs, la gestion des granules à 97 % de siccité nécessite quatre fois moins de transport que les boues à 25 % de siccité.

De plus, la Ville utilise le gaz provenant de la digestion anaérobie pour le chauffage de ses bâtiments ou le séchage des granules. Des travaux de réfection de l'usine d'épuration sont en cours jusqu'en 2024. L'objectif est d'augmenter les capacités de digestion et de granulation afin d'être en mesure de granuler la totalité des boues digérées produites.

Étangs d'aération

Gatineau possède quatre étangs d'aération à Masson-Angers. Le mode de gestion des boues des étangs d'aération de Masson-Angers se résume à récupérer les boues par dragage, à les déshydrater à plus ou moins 22 % de siccité et à les transporter pour des fins d'épandage agricole. La Ville octroie des contrats de vidange et disposition des boues ainsi récoltées par appels d'offres. La dernière vidange d'un étang d'aération a eu lieu en 2017 et environ 3 500 tonnes humides de boues résultant de cette opération ont alors été épandues dans des fermes agricoles de la région.

Le prochain étang à vidanger le sera en 2022. La fréquence de vidange pourrait varier en fonction du degré de remplissage.

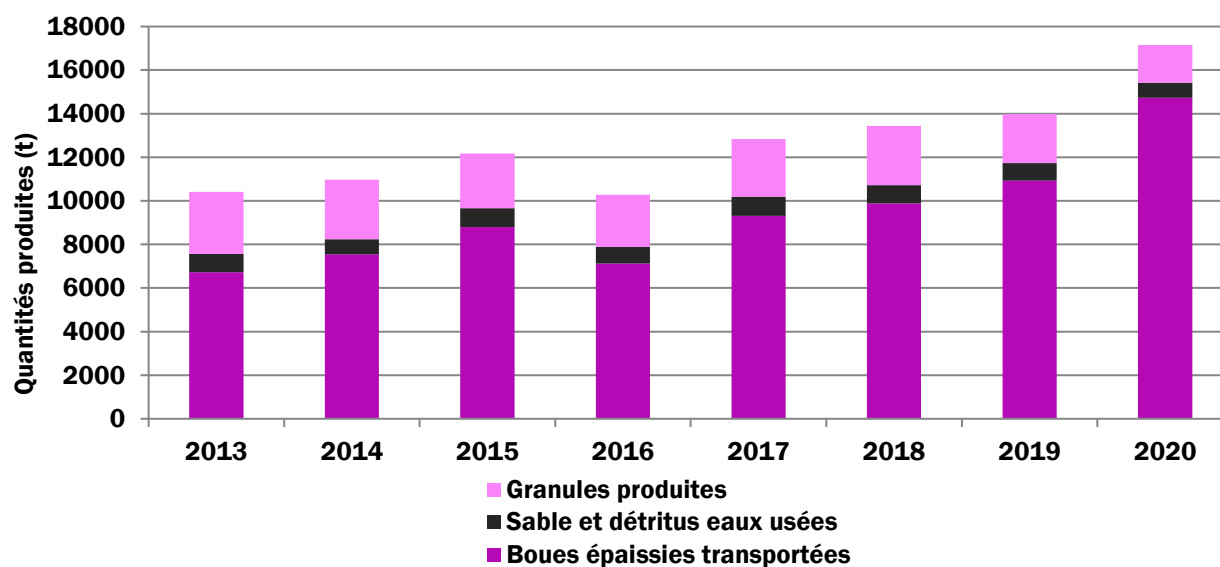
Épandage

Il ne se fait actuellement pas d'épandage de boues municipales sur le territoire gatinois. En 2020, l'ensemble des MRF en provenance de l'usine et des étangs d'aération sont épandues aux champs en Outaouais.

Tonnages à traiter

La Figure 26 illustre qu'un peu plus de 16 000 tonnes de granules, boues épaissies et sables et détritiques ont été générés en 2020 par les installations de traitement des biosolides de Gatineau. L'ensemble de ces matières ont été valorisées par épandage agricole en Outaouais.

Figure 26 : Production des biosolides de l'usine d'épuration en tonnes humides (2013-2020)



2.7.5 Résidus de CRD

Installations

Les deux principaux types d'installations de résidus de CRD sont les écocentres, privés et municipaux, ainsi que les centres de tri de résidus de CRD. On estime que 60 % des résidus de CRD générés sont acheminés vers un centre de tri de CRD alors que 40 % sont envoyés directement à l'enfouissement (RECYC-QUÉBEC, 2020).

Centres de tri de résidus de CRD

Il y a six centres de tri de CRD qui reçoivent des matières en provenance de Gatineau: quatre sur le territoire de Gatineau, un à L'Ange-Gardien et un à Val-des-Monts (Tableau 31). Ces centres de tri reçoivent des résidus de CRD triés ou pêle-mêle et effectuent une séparation ou un conditionnement (ex. : concassage ou tamisage) par type de matières pour les acheminer vers différents marchés.

Tableau 31 : Centres de tri de résidus de CRD

NOM	ADRESSE DE L'INSTALLATION	VILLE, PROVINCE	ACTIVITÉS	MATIÈRES ACCEPTÉES	CLIENTÈLE
CENTRE DE TRI FORGET	26 rue Dumouchel, QC	Gatineau, QC	Centre de tri et point de dépôt	Résidus de CRD	Résidentiel et ICI
CENTRE DE TRI R.M.S.O. - MYRAL	815, rue de Vernon	Gatineau, QC	Centre de tri et point de dépôt	Résidus de CRD	Résidentiel et ICI
ÉCO-CENTRE DELAGE	187, chemin Industriel	L'Ange-Gardien, QC	Point de dépôt	Résidus de CRD, électroménagers	Résidentiel et ICI
LGL GLOBE	1765, boul Maloney E	Gatineau, QC	Centre de tri et point de dépôt	Résidus de CRD	Résidentiel et ICI
MATREC, DIVISION DE GFL ENVIRONMENTAL	418, rue Saint-Louis	Gatineau, QC	Centre de tri	Résidus de CRD	Résidentiel et ICI
THIBAUT DÉMOLITION	135, chemin Saint-Antoine	Val-des-Monts, QC	Centre de tri, point de dépôt et enfouissement	Résidus de CRD	Résidentiel et ICI

Centre de tri Forget

L'autorisation délivrée au Centre de tri Forget en 2017 (secteur de l'Aéroparc) par le MELCC a été suspendue à l'automne 2021 puisque « malgré les nombreuses interventions réalisées par le Ministère au cours des dernières années, l'entreprise exploite toujours son site en contravention avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* et avec l'autorisation qui lui a été délivrée (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021). » L'entreprise faisait un tri manuel des matières, sans convoyeur ni table de tri.

Centre de tri de R.M.S.O. – Myral

Ce centre situé dans le secteur Aylmer de la Ville accepte tous les types de résidus de CRD sur une plateforme de béton, mais il est aussi doté aussi d'un parc à conteneurs pour les citoyens ou les petits entrepreneurs. Une tarification en fonction de la matière apportée, du tri effectué et du type de véhicule est appliquée à l'entrée.

Éco-Centre Delage

Cet écocentre privé situé à l'Ange-Gardien accepte tous les types de résidus de CRD et est accessible autant aux citoyens qu'aux ICI, moyennant une tarification.

LGL Globe

LGL est une entreprise gatinoise qui offre des services de collectes des matières recyclables et de déchets commerciaux pour les entreprises, de location de conteneurs pour la gestion des résidus de CRD, déchets et matières recyclables, de même que le tri des matériaux de construction. Le tri se fait de façon semi-mécanisée : un convoyeur et une table de tri permettent une certaine séparation des matières pour en faciliter par la suite le tri manuel. L'entreprise indique avoir la capacité de traiter davantage de matières que ce qu'elle reçoit présentement..

Matrec

Matrec, une division de GFL Services Environnementaux, possède un certificat d'autorisation pour un centre de tri de résidus de CRD (secteur Gatineau). On y fait principalement du transbordement de résidus de CRD et déchets commerciaux. Un tri manuel est parfois effectué par les employés sur une dalle de béton en surface intérieure, mais la capacité actuelle de tri est limitée, n'ayant pas de convoyeur ni de table de tri dédié aux résidus de CRD. La plupart des matières apportées sont dirigées vers un autre centre de tri de résidus de CRD ou bien vers un lieu d'élimination. Les apports de matières par les citoyens ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

Thibault Démolition

Thibault Démolition, situé à Val-des-Monts, a d'abord ouvert un site d'enfouissement pour les résidus de CRD puis, en 2009, a également ouvert un centre de tri de matériaux de CRD. L'entreprise possède un convoyeur et une table de tri pour faciliter ensuite le tri des matières par les employés. Une fois triées, certaines matières sont conditionnées sur le site (ex. : bois réduit en copeaux) alors que d'autres sont redirigées vers différents débouchés pour leur recyclage ou valorisation. Enfin, une certaine proportion est enfouie dans le lieu d'enfouissement de l'entreprise.

Le lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) de Thibault Démolition est encore en activité puisque la limite inscrite à son certificat d'autorisation n'a pas encore été atteinte.

Écocentres municipaux

La Ville de Gatineau possède deux installations permettant une meilleure gestion des résidus de CRD soit :

- L'écocentre de Hull (860, boulevard de la Carrière, secteur Hull) qui a été inauguré en 2009;
- L'écocentre de l'Aéroparc (26, rue Pierre-Ménard, secteur Gatineau) en opération depuis 2013.

En plus des résidus de CRD triés (bois, bardeaux d'asphalte, agrégats et métaux) et non triés, les matières suivantes sont également acceptées aux écocentres :

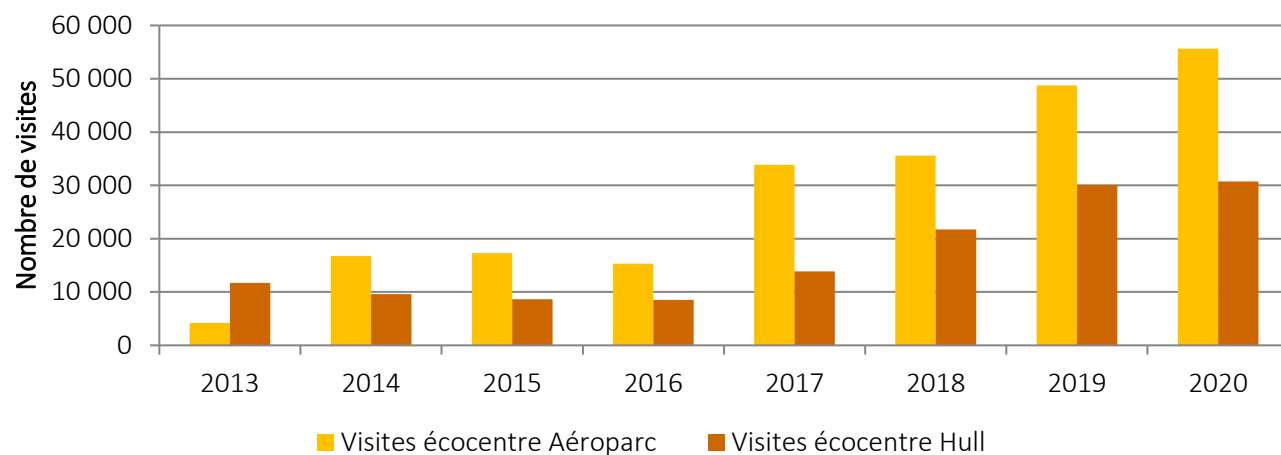
- Encombrants-déchets ;
- RDD ;
- Produits sous une responsabilité élargie des producteurs ;
- Surplus de matières recyclables et compostables ;
- Articles et textiles usagés en bon état destinés au réemploi ;
- Styromousse.

Autant les citoyens que les entreprises ont accès aux écocentres, selon la grille tarifaire en vigueur.

Depuis l'implantation de la gratuité et des visites illimitées aux écocentres, en 2017, le nombre de visites annuel a plus que triplé à l'écocentre de Hull et plus que doublé à l'écocentre de l'Aéroparc. Le nombre de visites s'élevait à 31 000 visites à Hull et à 56 000 visites à l'Aéroparc en 2020 (Figure 27).

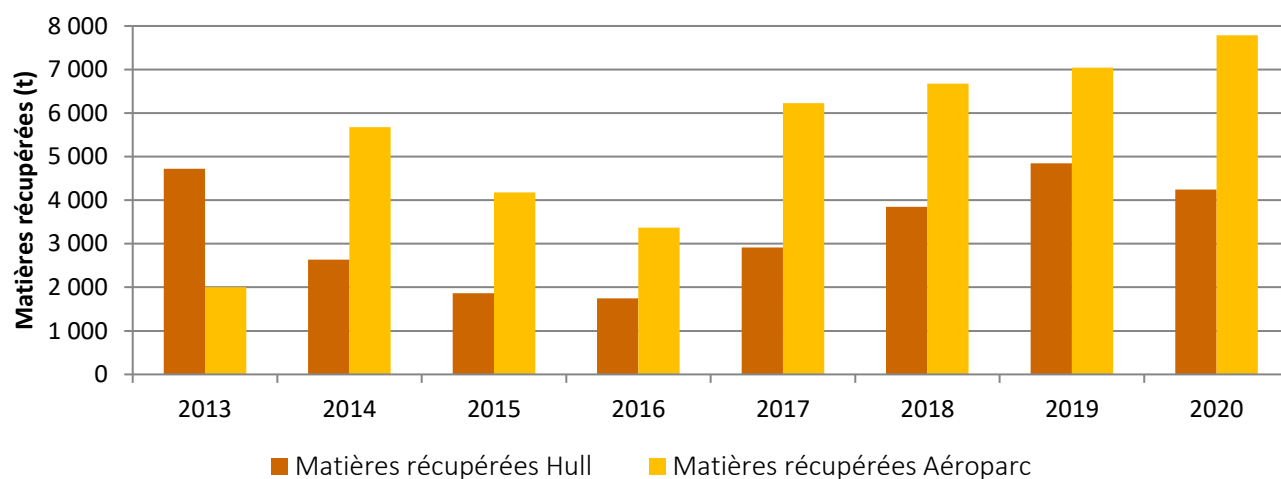


Figure 27 : Nombre de visites aux écocentres (2013-2020)



Quant au tonnage de matières récupérées aux écocentres, il a aussi doublé depuis l'implantation de la gratuité. Le tonnage récupéré atteignait 4 200 tonnes à l'écocentre de Hull et 7 800 tonnes à l'écocentre de l'Aéroport en 2020 (Figure 28). C'est donc 12 000 tonnes de matières qui ont été apportées par les citoyens aux écocentres en 2020, sur un potentiel estimé à 26 000 tonnes dans un réseau d'écocentres optimal (Chamard Stratégies environnementales, 2019).

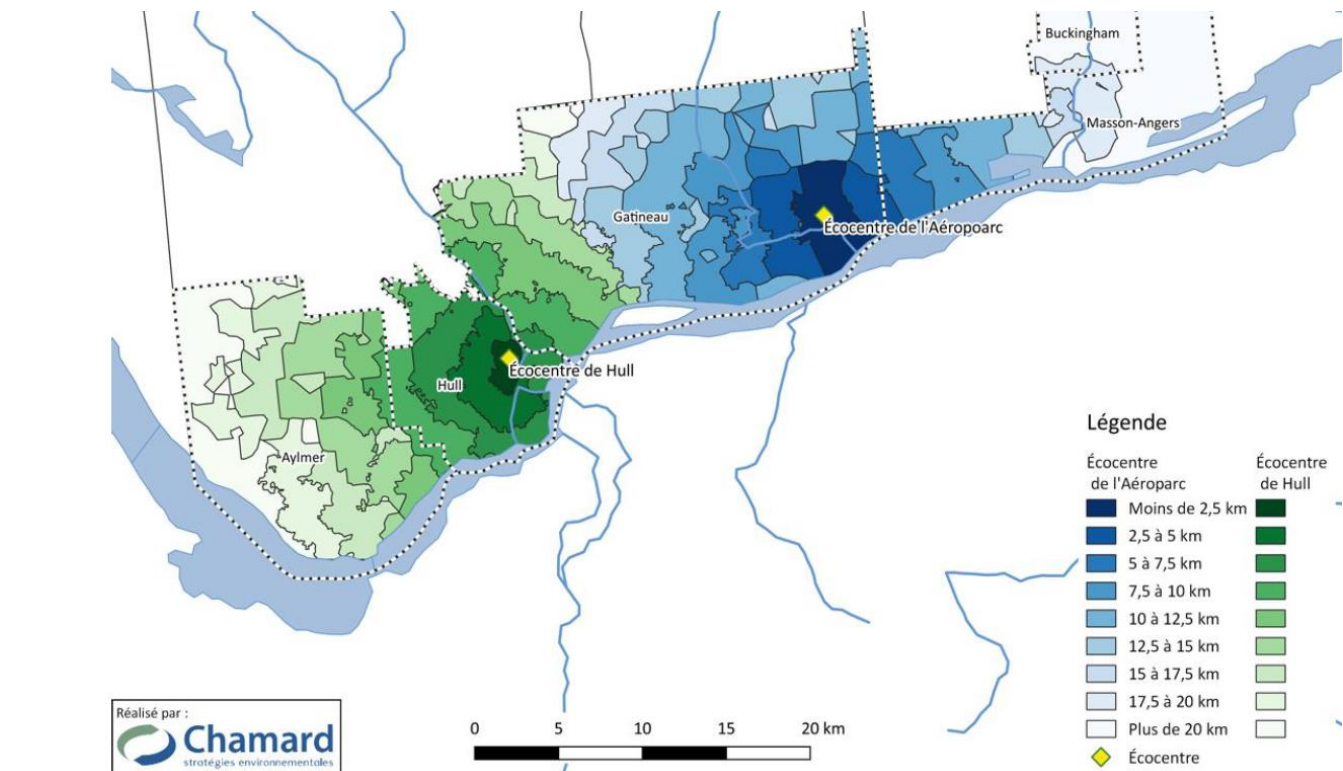
Figure 28: Tonnages des matières résiduelles récupérées aux écocentres (2013-2020)



Pour faire face à cette augmentation marquée tant en termes d'achalandage que de matières apportées, les heures d'ouverture ont été augmentées à plusieurs reprises depuis 2017.

Il est à noter que la majorité des résidents des secteurs Aylmer, Buckingham et Masson-Angers sont situés à plus de 15 km de l'écocentre le plus près, distance au-delà de laquelle il est reconnu que les usagers sont moins enclins à utiliser ces infrastructures (Chamard Stratégies environnementales, 2019) (voir Figure 29).

Figure 29 : Analyse de la desserte des citoyens par rapport à l'écocentre le plus proche



Suite à ce constat, le conseil municipal a mandaté en 2020 le Service l'environnement pour élaborer et réaliser un projet d'écocentre dans le secteur d'Aylmer (résolution CM-2019-837). Au mois de décembre 2021, le projet en était rendu à la phase préparatoire (choix du terrain).

De plus, pour pallier en partie à cette disparité entre secteurs, en 2021, quatre écocentres mobiles, deux dans le secteur Aylmer et deux dans le secteur Buckingham, ont été organisés. Ces écocentres mobiles ont connu du succès :

- 502 visites au printemps et 583 à l'automne à Aylmer;
- 255 visites au printemps et 116 à l'automne dans le secteur Buckingham.

Finalement, selon un sondage effectué en 2021, les écocentres sont le service en GMR de la Ville le plus connu (93 %) et apprécié (84 %) des citoyens de Gatineau. De plus, la gratuité d'accès aux écocentres et l'augmentation des heures d'ouverture sont les mesures qui ont eu le plus d'impact sur la production d'ordures et la qualité du tri des citoyens (Léger, 2021).

Sites municipaux d'entreposage de résidus de CRD

De par ses activités, la Ville génère des matières qui nécessitent parfois d'être entreposées avant de pouvoir s'en départir (branches et résidus d'abattage d'arbres, balayures de rue, sacs de sable, agrégats, etc.). C'est le Règlement de zonage de la Ville qui définit les endroits où il est possible d'établir des sites d'entreposage de matières résiduelles sur le territoire. Le [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement](#) (REAFIE) du gouvernement du Québec définit les normes et critères environnementaux à respecter pour les sites d'entreposage de matières résiduelles.

En incluant les ateliers municipaux, la Ville possède 12 sites d'entreposage des matières résiduelles, répartis comme suit :

- Trois dans les secteurs Buckingham et Masson-Angers (rue Charles, chemin de Montréal Est et rue Georges);
- Quatre dans le secteur Gatineau (rue Pierre-Ménard, deux sur le boulevard Saint-René et boulevard Gréber);
- Trois dans le secteur Hull (rue Émilie-Bond, rue Buteau et rue d'Edmonton);
- Deux dans le secteur d'Aylmer (chemin Pink et chemin Eardley).

Tonnages à traiter

L'objectif de récupération de 70 % des résidus de CRD pour le territoire est déjà atteint (Tableau 32).

Tableau 32 : Tonnages estimés de résidus de CRD générés sur le territoire de Gatineau

RÉSIDUS DE CRD	TONNAGE RÉCUPÉRÉ	TONNAGE ÉLIMINÉ	TONNAGE GÉNÉRÉ (RÉCUPÉRÉ + ÉLIMINÉ)	TONNAGE TOTAL À TRAITER (TONNAGE SUPPLÉMENTAIRE À 2020) SI ATTEINTE DES OBJECTIFS EN 2029
TOTAL	131 400	37 900	170 300	170 300 (objectif déjà atteint)

2.7.6 Résidus domestiques dangereux et produits sous une responsabilité élargie des producteurs

Les résidus domestiques dangereux (RDD), les produits sous une responsabilité élargie des producteurs (REP) régis par le [Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises](#) et les pneus régis sous le [Programme de gestion des pneus hors d'usage](#) comprennent :

- Huiles, antigels, liquides de refroidissement, incluant les contenants (et contenants aérosols) ainsi que les filtres gérés par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU);
- Produits et appareils électroniques gérés par l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec);
- Piles et batteries, gérées par Appel à Recycler;
- Peinture et ses contenants, incluant les aérosols, gérés par Éco-Peinture;
- Lampes au mercure telles que les tubes fluorescents et les lampes fluocompactes, gérées par RecycFluo;
- Appareils ménagers et de climatisation, gérés par GoRecycle;
- Pneus hors d'usage, gérés par RECYC-QUÉBEC;
- Autres résidus domestiques dangereux : produits toxiques d'usage courant tels que vernis à ongles, bonbonnes de propane, batterie d'automobile, certains produits de nettoyage, solvants, etc.

Ces matières sont interdites à l'enfouissement et donc ne doivent pas être déposées aux ordures ménagères, ni au recyclage, ni au compostage. En plus d'être nocifs pour l'environnement, certains RDD et produits sous une REP représentent un réel danger s'ils ne sont pas bien gérés.

Il est à noter également que, tel que mentionné à l'action 15 du [Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR](#), le gouvernement du Québec fera évoluer dans les prochaines années le cadre actuel de la REP et de nouvelles matières y seront assujetties. D'ailleurs, en octobre 2021, le gouvernement a déposé un projet de règlement afin d'assujettir de nouvelles matières à une REP au cours des prochaines années, notamment :

- 12 mois après l'entrée en vigueur du Règlement :
 - Les petites piles et les batteries scellées au plomb-acide;
 - La plupart des plastiques agricoles ainsi que les pesticides périmés;
- 24 mois après l'entrée en vigueur du Règlement :
 - Les produits pharmaceutiques (les médicaments, les objets tranchants et piquants servant à administrer ces médicaments et les produits de santé naturels);
 - Les contenants pressurisés de combustibles (ex. : les bonbonnes de propane pour le camping);
- 36 mois après l'entrée en vigueur du Règlement :
 - Les autres plastiques agricoles.

D'autres matières sont en cours d'évaluation dont les [revêtements de toitures](#) et les [petits appareils ménagers](#).

Installations

Quelques entreprises de collecte, récupération et traitement des RDD et produits sous une REP sont actives dans la région (Tableau 33). Celles-ci sont accessibles à différentes clientèles.

Tableau 33 : Entreprises de gestion des RDD et des produits sous la REP

NOM	ADRESSE DE L'INSTALLATION	VILLE, PROVINCE	ACTIVITÉS	MATIÈRES ACCEPTÉES	CLIENTÈLE
TRIUMVIRATE	1223, Montée de la Pomme d'Or	Contre-cœur, QC	Centre de récupération, traitement, valorisation et élimination	RDD	ICI et municipal
DRAIN-ALL LTD	3385, Hawthorne Rd	Ottawa, ON	Centre de récupération, traitement, valorisation et élimination	RDD	ICI et municipal
VEOLIA	4140, Belgreen Drive	Ottawa, ON	Centre de récupération, traitement, valorisation et élimination	RDD	ICI et municipal
AEVITAS	725, Avenue Meloche	Dorval, QC	Centre de récupération, traitement, valorisation et élimination	RDD	ICI et municipal
RECYCFLUO	35, rue De Lauzon	Boucherville, QC	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Fluocompactes	Résidentiel, ICI et municipal

SOGHU	248, boulevard Fréchette	Chambly, QC	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Huiles usées, antigels, liquides de refroidissement, filtres et leurs contenants	Résidentiel, ICI et municipal
ARPE-QUÉBEC	5750, Explorer Drive	Mississauga, ON	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Produits électroniques	Résidentiel, ICI et municipal
APPEL À RECYCLER	7200, boulevard Grande-Alée	Saint-Hubert, QC	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Piles et batteries	Résidentiel, ICI et municipal
ÉCO-PEINTURE	240, rue des Forges	Trois-Rivières, QC	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Peintures et leurs contenants	Résidentiel, ICI et municipal
GO RECYCLE	550, rue Sherbrooke O	Montréal, QC	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Appareils ménagers et de climatisation	Résidentiel, ICI et municipal

Pour les produits sous une REP, on compte plusieurs points de dépôt accessibles au public (Tableau 34). L'Annexe 3 propose une liste intégrale de ces points de dépôt. Les écocentres municipaux sont un point de dépôt pour l'ensemble de ces produits de même que pour les RDD apportés par les citoyens.

Tonnages à traiter

En 2020, les matières suivantes ont été récupérées aux écocentres :

- 210 tonnes de RDD;
- 120 tonnes de peintures, ampoules fluocompactes et piles (collectés par le même transporteur donc les tonnages pour chacun sont inconnus);
- 140 tonnes de pneus;
- 330 tonnes de produits électroniques.

Ces tonnages sont relativement stables depuis l'implantation de la gratuité aux écocentres, en 2017.

Outre les RDD et produits sous une REP récupérés dans les bâtiments municipaux, la Ville de Gatineau détient peu de données sur la récupération de ces matières sur son territoire. Cela dit, 800 tonnes de RDD et produits sous une REP ont été mis dans les ordures ménagères en 2020, ainsi que 200 tonnes dans la collecte des matières recyclables (Chamard Stratégies environnementales, 2021).

Les taux de récupération provinciaux oscillent entre 1 % et 67 % pour les produits électroniques : plus un produit électronique est petit, moins celui-ci est récupéré (RECYC-QUÉBEC, 2020). Les piles et batteries ont un taux de récupération d'environ 54 % (RECYC-QUÉBEC, 2020).

Tableau 34 : Nombre de points de dépôt à Gatineau pour les produits sous une REP

PRODUITS SOUS UNE REP	NOMBRE DE POINTS DE DÉPÔT
PETITS ET GRANDS PRODUITS ÉLECTRONIQUES	10
PETITS PRODUITS ÉLECTRONIQUES UNIQUEMENT	13
PILES ET BATTERIES	49
PEINTURE ET SES CONTENANTS	13
LAMPES AU MERCURE	8
HUILES, ANTIGELS ET LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT	10
APPAREILS MÉNAGERS ET CLIMATISATION	2
PNEUS	265

Pour ce qui est des plastiques agricoles pour lesquels une RÉP est prévue au cours des prochaines années, une étude réalisée par le CREDDO, en 2019, avait déterminé que 28 producteurs agricoles situés à Gatineau produisaient environ 24 tonnes de plastiques d'ensilage, dont la majorité est enfouie (CREDDO, 2019).

2.7.7 Déchets

L'analyse des infrastructures et installations nécessaires au traitement des déchets ci-dessous considère l'ensemble des matières résiduelles éliminées en provenance du territoire de Gatineau en 2020. Cela inclut donc les ordures ménagères du secteur résidentiel et les déchets commerciaux des ICI.

Installations

Le Tableau 35 énumère les installations de tri et traitement des déchets accessibles pour Gatineau. Les déchets de Gatineau transitent actuellement par trois centres de transbordement, soit deux sur le territoire gatinois et un situé à Ottawa. Un centre de transbordement constitue un intermédiaire entre les camions de collecte et les sites d'enfouissement. Les camions de collecte y déposent leur contenu dans des remorques d'une capacité d'environ 30 tonnes qui sont dirigées, par la suite, vers un lieu d'enfouissement technique. Des installations informatisées permettent de contrôler la provenance des chargements, de mesurer avec précision les volumes et poids transités et de produire des rapports détaillés pour tous les types de clientèles et de types de matières qui y transitent.

On trouve également deux lieux d'enfouissement sanitaires fermés à Gatineau, soit les sites Cook et La Baie. Il n'existe aucune infrastructure d'élimination en Outaouais. Depuis 1991, les déchets de Gatineau sont transbordés vers des sites d'enfouissement privés, le lieu d'enfouissement technique (LET) le plus près étant situé à Lachute, à 136 km du centre de transbordement de la Ville de Gatineau.

Tableau 35 : Installations de tri et traitement des déchets accessibles pour Gatineau

NOM	ADRESSE DE L'INSTALLATION	VILLE, PROVINCE	DISTANCE ROUTIÈRE DU CRT	ACTIVITÉS	MATIÈRES ACCEPTÉES	CLIENTÈLE
CENTRE DE TRANSBORDEMENT GATINEAU	860, boulevard de la Carrière	Gatineau, QC	n/a	Centre de trans-bordement	Ordures ménagères, déchets commerciaux	Résidentiel (municipal) et ICI
CENTRE DE TRANSBORDEMENT GFL MATREC DE L'OUTAOUAIS	418-1, rue St-Louis	Gatineau, QC	n/a	Centre de trans-bordement	Déchets commerciaux	ICI
CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE LGL GLOBE	1765, boulevard Maloney Est	Gatineau, QC	n/a	Centre de trans-bordement	Déchets commerciaux	ICI
CENTRE DE VALORISATION TOMLINSON WASTE RECOVERY CENTRE (WRC)	106 Westhunt Dr.	Carp, ON	37 km	Centre de trans-bordement	Déchets commerciaux, résidus de CRD	ICI
LET LACHUTE (GFL MATREC)	6985, chemin des Sources	Lachute, QC	136 km	Lieu d'enfouissement technique	Déchets commerciaux, résidus de CRD	ICI
LET LACHUTE (WM QUÉBEC INC.)	6985, chemin des Sources	Lachute, QC	136 km	Lieu d'enfouissement technique	Ordures ménagères, résidus de CRD	Résidentiel (municipal) et ICI
LET SAINTE-SOPHIE (WASTE MANAGEMENT)	2535, 1ere Rue	Sainte-Sophie, QC	168 km	Lieu d'enfouissement technique	Ordures ménagères, résidus de CRD	Résidentiel (municipal) et ICI
SITE D'ENFOUISSEMENT NAVAN	3354, chemin Navan	Ottawa, ON	24 km	Site d'enfouissement	Déchets commerciaux	ICI
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE L'EST DE L'ONTARIO (GFL ENVIRONNEMENT)	17125, rue Lafleche	Moose Creek, ON	72 km	Site d'enfouissement	Déchets commerciaux	ICI

Centres de transbordement

Centre de récupération et de transbordement de la Ville de Gatineau

Le [centre de récupération et de transbordement](#) (CRT) de la Ville de Gatineau, situé au 860, boulevard de la Carrière dans le secteur Hull, sert à transborder depuis 1990 les ordures ménagères destinées à l'enfouissement, et depuis 2010 les matières compostables destinées au traitement par compostage. Géré et opéré par la Ville de Gatineau, le CRT possède une capacité de plus de 100 000 tonnes de matières résiduelles par année. Cette capacité n'est pas atteinte (Tableau 36).

Les citoyens, les ICI et les OBNL de Gatineau peuvent y apporter entre autres des déchets, des résidus de CRD et des matières compostables selon la grille tarifaire en vigueur.

Tableau 36 : Matières résiduelles gérées au centre de transbordement de Gatineau (2020)

MATIÈRES RÉSIDUELLES	QUANTITÉS (TONNES)	2020 DESTINATION
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDENTIELLES	47 800	Sites d'enfouissements : LET de Lachute (Québec) LET de Sainte-Sophie (Québec)
DÉCHETS COMMERCIAUX	2 200	
REJETS DU CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES	1 400	
ENCOMBRANTS- DÉCHETS (ESTIMÉ)	1 200	
SABLE ET DÉTRITUS DE L'USINE D'ÉPURATION	700	
TONNAGE TOTAL DE DÉCHETS	52 600	
MATIÈRES COMPOSTABLES RÉSIDENTIELLES	33 700	Usine de compostage GFL Environmental, Moose Creek (Ontario)
MATIÈRES COMPOSTABLES COMMERCIALES	1000	
TONNAGE TOTAL DE MATIÈRES COMPOSTABLES	34 700	

En moyenne, 8 camions-remorques par jour ouvrable font l'aller-retour au site d'enfouissement depuis le centre de transbordement pour y transporter les déchets. Aussi, trois à quatre camions-remorques de matières compostables se rendent à l'usine de compostage GFL Environmental, à Moose Creek en Ontario chaque jour.

Centre de transbordement Matrec

Matrec (division de GFL) possède et gère un poste de transbordement pour déchets, matières recyclables, compostables et résidus de CRD au 418 chemin Saint-Louis, secteur de Gatineau. Les matières qui y transitent sont strictement d'origine ICI (incluant les résidus des écocentres municipaux). Il n'a pas été possible d'obtenir les données relatives aux quantités et à la provenance des déchets qui y transitent.

Centre de valorisation Tomlinson

Environ 16 000 tonnes de déchets commerciaux sont enfouies en Ontario, provenant des activités de collecte de l'entreprise Tomlinson. Ces matières sont apportées au centre de valorisation où elles sont transbordées vers un des lieux d'enfouissement gérés par la compagnie, dans la région d'Ottawa.

Lieux d'enfouissement technique

Lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute

Le LET de Lachute est situé à 136 km du centre de transbordement de Gatineau. La Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM) est gestionnaire de la propriété où se situe le LET de Lachute, alors que la firme multinationale Waste Management y gère les opérations depuis 2013. Ce LET récupère les biogaz afin de produire de l'électricité. Le site comporte également une plateforme de compostage régionale pilotée par la firme Englobe.

Le décret d'autorisation 901-2003 émis par le MELCC autorise l'enfouissement au LET de Lachute de 500 000 tonnes métriques de déchets sur une base annuelle, pour une quantité totale autorisée de 12,4 millions de mètres cubes. L'autorisation est valide jusqu'en 2024. L'entrée de matières résiduelles destinées à l'enfouissement a augmenté depuis quelques années, passant de 305 000 tonnes métriques en 2015 à 440 000 tonnes métriques en 2019. Selon Waste Management, la fin d'exploitation du LET de Lachute est prévue dans environ 10 ans.

La MRC d'Argenteuil a exercé un droit de regard par le biais de son PGMR 2016-2020, et ce, conformément à l'article 53.9 de la LQE¹³. Plus précisément, afin de garantir que la totalité des matières résiduelles provenant du territoire de ses neuf municipalités constituantes pourra être traitée par le LET de Lachute, l'article 1.6 de son PGMR établit clairement une limitation annuelle à 470 000 tonnes métriques de matières provenant de l'extérieur du territoire de la MRC, dont l'Outaouais.

Lieux d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie

Ce lieu d'enfouissement est situé dans la municipalité de Sainte-Sophie sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, à 168 km du CRT de Gatineau. Le site est géré par Waste Management, tout comme celui de Lachute.

En 2020, Waste Management a obtenu le décret d'autorisation 1227-2020 du MELCC lui permettant de recevoir annuellement 1 million de tonnes métriques de déchets, pour une quantité totale autorisée de 18,6 millions de mètres cubes. L'autorisation est valide jusqu'en 2040. Le LET de Sainte-Sophie reçoit, depuis 2015, près de un million de tonnes métriques de déchets sur une base annuelle. Selon Waste Management, la fin d'exploitation du LET de Sainte-Sophie est prévue dans environ 20 ans.

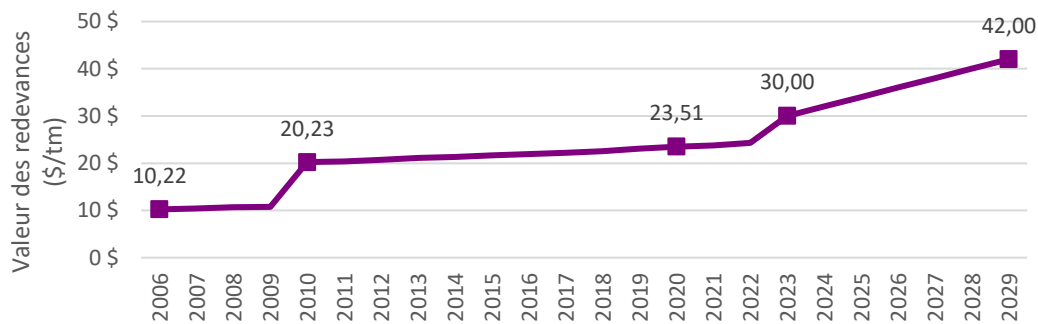
Redevances à l'élimination

Le [Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles](#) est entré en vigueur en 2006. Il a pour but de réduire les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées au Québec et, par la même occasion, d'augmenter la durée de vie des lieux d'élimination. Les redevances permettent également de financer la préparation, la mise en œuvre et la révision des PGMR. En 2020, les redevances payables à l'élimination de chaque tonne métrique de matières résiduelles étaient de 23,51 \$ la tonne. En avril 2020, le gouvernement a annoncé la modification du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (décret 433-2020). Ainsi, le tarif a été établi à 23,75 \$ la tonne en 2021 et les critères de redistribution de redevances ont été modifiés.

¹³ « Dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le PGMR et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. » (LQE, article 53.9)

Comme annoncé dans la Stratégie de valorisation des matières organiques, les redevances augmenteront significativement au cours des prochaines années. En effet, le gouvernement a annoncé que les redevances seraient de 30 \$ la tonne en 2023, suivi d'une augmentation annuelle de 2 \$ la tonne pour les années subséquentes. Les redevances pourraient donc atteindre 42 \$ la tonne en 2029, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2020 (Figure 30).

Figure 30 : Évolution de la valeur des redevances à l'élimination par tonne métrique (2006-2029)¹⁴



Redistribution des redevances à l'élimination

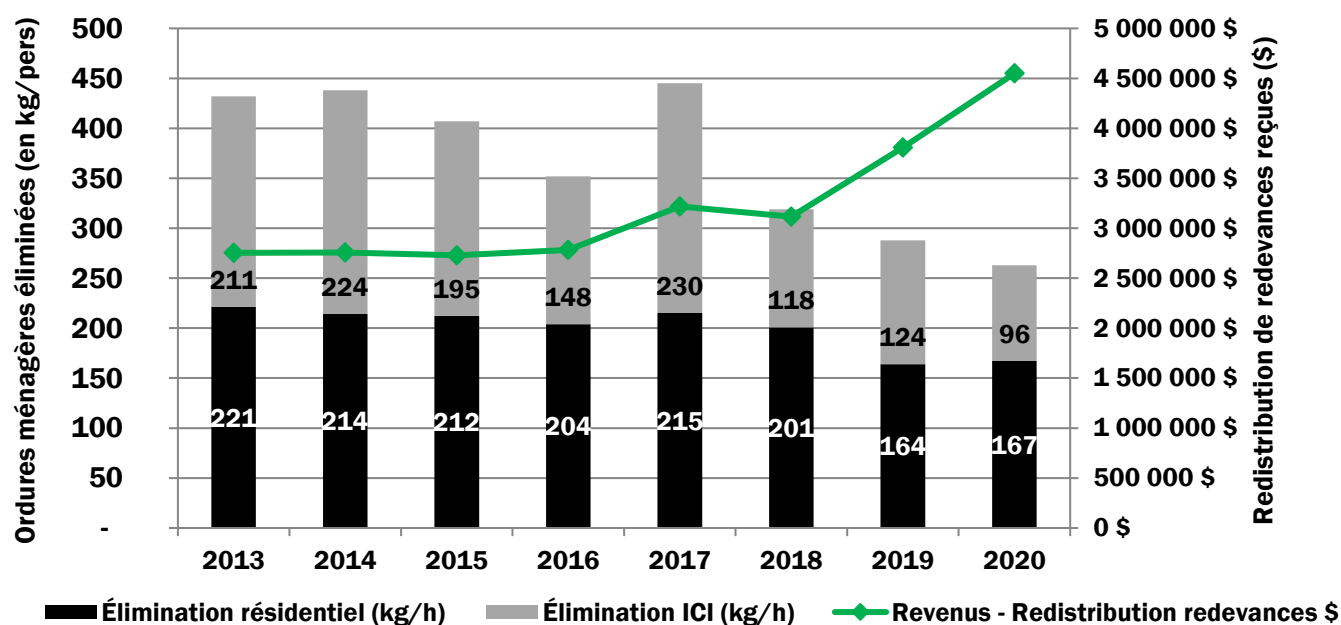
Le [Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles](#) a été mis sur pied à la suite de l'adoption du Règlement sur les redevances. Il permet de récompenser les municipalités qui font des efforts pour détourner les matières résiduelles de l'élimination. Ce programme redistribue 85 % des sommes reçues en redevances au cours d'une année aux municipalités sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur PGMR. Le solde, représentant 15 % des redevances reçues, finance des activités relatives à la gestion de matières résiduelles au MELCC.

Les données sur les quantités éliminées proviennent des rapports annuels des LET, des LEDCD, des incinérateurs et des centres de transfert de matières résiduelles. D'ailleurs chaque année, la Ville de Gatineau produit un rapport des quantités de matières résiduelles éliminées ayant transité par son centre de transbordement et le déclare au MELCC.

La performance résidentielle de la Ville de Gatineau est excellente puisque le tonnage de déchets générés par habitant est inférieur à la moyenne québécoise. La Figure 31 illustre la redistribution des redevances reçue par la Ville de Gatineau depuis 2014 ainsi que la performance à l'élimination (taux d'élimination résidentiel et ICI). Règle générale : plus la Ville performe en réduisant son taux d'élimination territorial, plus le montant de redistribution de redevances qu'elle reçoit est élevé.

¹⁴ Tel qu'annoncé par la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Figure 31 : Revenus de redistribution de redevances en fonction du taux d'élimination résidentielle (kg/pers)



Tonnages à gérer

Chaque année, le MELCC compile des données sur l'origine, la nature et la quantité des matières résiduelles éliminées au Québec. Ces données proviennent des registres et rapports annuels des lieux d'enfouissement. Elles constituent une source globale et unique de renseignements sur l'élimination de ces matières au Québec. Le PGMR doit projeter les tonnages à éliminer pour les prochaines années et déterminer les enjeux d'élimination, s'il y a lieu.

Secteur résidentiel

En tenant compte de la croissance de la population et en conservant le même taux d'élimination que celui observé en 2020 pour le secteur résidentiel, on estime que la Ville de Gatineau éliminera, en 2029, 52 700 tonnes d'ordures ménagères, ce qui correspond au scénario statu quo. Le Tableau 37 démontre l'impact qu'aurait l'atteinte des objectifs de récupération que se fixe la Ville de Gatineau sur la génération d'ordures du secteur résidentiel, soit : récupérer 85 % des matières recyclables, compostables et résidus de CRD et réduire 75 % des textiles éliminés.

Tableau 37 : Tonnages d'ordures ménagères projeté suite à l'atteinte des objectifs de récupération en 2029

ORDURES MÉNAGÈRES PROJETÉES (STATU QUO)	QUANTITÉ DE MATIÈRES DÉTOURNÉES	TONNAGE À ÉLIMINER (ATTEINTE DES OBJECTIFS 2029)
52 700 T	- 3 200 t de matières recyclables - 10 700 t des matières compostables - 4 000 t de textiles - 2 200 t de résidus de CRD - 900 t de RDD = - 21 000 t	31 700 t

Les hypothèses de génération de matières résiduelles d'ici 2029 sont basées sur :

- La croissance démographique telle qu'anticipée;
- Une stabilité dans la génération d'ordures par habitant par rapport à 2020 (167 kg/hab);
- Les tendances de génération par habitant des matières recyclables (-1,35 %) et compostables (+3%) annuelles moyennes observées depuis 2013;
- Un taux de récupération des matières recyclables, compostables et CRD de 85% en 2029, une diminution de 75 % des textiles éliminés et une absence totale de RDD dans les ordures ménagères.

Ainsi, si les objectifs adoptés étaient entièrement atteints en 2029 :

- 21 000 tonnes de matières seraient récupérées dans les programmes appropriés et donc détournées de l'enfouissement. Cette quantité résulterait en une réduction de 50 % du tonnage absolu des ordures ménagères par rapport à 2013 et de 30 % par rapport à 2020;
- La quantité d'ordures ménagères envoyées à l'enfouissement seraient réduites à 32 000 en 2029;
- Le taux d'élimination par personne dans le secteur résidentiel serait réduit de plus de 38 % par rapport à 2020, soit environ à 100 kg/personne.

Notons que ces projections ne tiennent pas compte des impacts potentiels de la modernisation de la collecte sélective, de l'élargissement de la consigne, des actions de réduction et de réemploi ou encore du déploiement de l'économie circulaire à Gatineau.

Secteur ICI

Considérant que la génération de déchets du secteur ICI est relativement stable depuis les dernières années, il est possible d'estimer que la Ville de Gatineau devra éliminer, en 2029, 51 800 tonnes de déchets commerciaux, ce qui correspond au scénario statu quo et qui comprend les déchets commerciaux actuellement enfouis en Ontario. Le Tableau 38 démontre l'impact qu'aurait l'atteinte des objectifs de récupération sur la génération de déchets du secteur ICI.

Tableau 38 : Tonnages de déchets commerciaux projeté suite à l'atteinte des objectifs de récupération en 2029

DÉCHETS COMMERCIAUX PROJETÉS (STATU QUO)	QUANTITÉ DE MATIÈRES DÉTOURNÉES	TONNAGE ÉLIMINER (ATTEINTE DES OBJECTIFS 2029)
51 800 T	- 18 500 t de matières recyclables - 9 500 t des matières compostables = - 28 000 t	23 900 t

À noter que les données à l'élimination du secteur ICI :

- Ne comprennent pas les boues agroalimentaires, les biosolides, les résidus d'écocentres, de compostage et des centres de tri;
- Sont estimées être inférieures à la normale pour la période de référence considérant la pandémie de COVID-19 qui a entraîné un ralentissement et la fermeture temporaire de plusieurs entreprises en 2020.

Ainsi, si les objectifs du secteur ICI étaient entièrement atteints en 2029 :

- 28 000 tonnes de matières seraient récupérées dans les programmes appropriés et donc détournées de l'enfouissement. Cette quantité résulterait en une réduction du tonnage absolu de 54 % par rapport à 2020;
- La quantité de déchets commerciaux éliminés seraient réduits à 23 900 tonnes en 2029;
- Le taux d'élimination par personne dans le secteur ICI serait réduit de plus de 50 % par rapport à 2020, soit environ à 76 kg/personne.

2.7.8 Enjeux et solutions

Réduction et réemploi

La tournée de concertation des organismes œuvrant dans le réemploi a démontré que le manque de capacité d'entreposage pour gérer les textiles et encombrants constitue pour eux un frein important pour mettre en œuvre les meilleures pratiques de récupération de GMR respectant la hiérarchie des 3RV-E. En effet, plusieurs organismes ont peu ou pas d'espace d'entreposage, ce qui ne favorise pas la récupération, le réemploi et le recyclage des matières. Des surplus de textiles, encombrants et articles usagés se retrouvent parfois à l'enfouissement à défaut de pouvoir les entreposer en attendant de trouver un débouché.

Outre ces enjeux d'entreposage, les organismes qui font la collecte, qui reçoivent des dons ou qui revendent de telles matières ne peuvent pas toujours les utiliser à leur plus grande valeur selon la hiérarchie des 3RV-E, soit par manque d'outils, de ressources ou d'un approvisionnement minimal nécessaire pour faire la réparation, le tri, le démantèlement ou trouver les débouchés économiques.

Il semble donc que les freins les plus importants au plein déploiement du réemploi soient :

- Le manque d'espace physique (local) pour la gestion des matières, comme l'entreposage, le tri, la réparation;
- L'absence de réseau pour mettre en commun les matières résiduelles (biens, meubles, équipements usagés, matériel excédentaire, surplus d'inventaires, surplus de production, etc.) en vue de leur réparation, réemploi ou recyclage;
- Les débouchés pour la filière du recyclage des textiles au Québec qui sont limités (aucun débouché en Outaouais), particulièrement pour les textiles post-consommation : 48 % de l'ensemble des textiles récupérés sur le territoire québécois sont éliminés (MUTREC, 2020).

À partir de 2013, une initiative a été lancée aux écocentres municipaux afin de récupérer les matières dédiées au réemploi dans des dépôts prévus à cette fin. Toutefois, faute de popularité, du roulement de personnel et par un manque d'espace adapté, cette initiative a été graduellement délaissée.

Les matières récupérées dans ces centres de réemploi sont variées ainsi que les activités complémentaires qui y sont offertes (ateliers de réparation, *surcyclage*, etc.). Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités et le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC peuvent financer de telles infrastructures.

L'action 28 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à faciliter et soutenir le développement de solutions pour optimiser la chaîne du réemploi à Gatineau.

Matières recyclables

Le centre de tri de matières recyclables Tricentris assure avoir la capacité de traitement de l'ensemble des matières sur le territoire de Gatineau, y compris les matières recyclables des ICI. De plus, quelques autres compagnies ontariennes ont également mentionné avoir une capacité de traitement pour des matières en provenance de Gatineau. Quoi qu'il en soit, avec la modernisation de la collecte sélective, la responsabilité du contrat de tri et conditionnement des matières se fera désormais par l'organisme de gestion désignée à partir de 2024 au Québec.

De plus, l'élargissement de la consigne prévu à partir de 2023 nécessitera la mise en place d'un réseau de points de retour pour les contenants consignés. Les écocentres et certains bâtiments municipaux pourraient faire partie de ce réseau, mais aucune information n'a été communiquée sur le rôle des municipalités dans le système modernisé à ce jour.

Matières compostables

En termes de capacité, la région est bien desservie par les entreprises déjà existantes dans la région de la capitale nationale pour le traitement et la valorisation des matières organiques. Dans cette perspective, la Ville de Gatineau

continuera à contracter les services de traitement des matières compostables municipales par le biais d'appels d'offres.

Avec le bannissement des plastiques à usage unique annoncé par le gouvernement fédéral, l'utilisation des « plastiques » compostables pourrait augmenter, notamment dans le domaine de la restauration. Advenant un changement d'adjudicataire dans les prochaines années pour le traitement des matières compostables, il serait pertinent de s'assurer que les installations pourront traiter ce type de matières ou bien d'ajuster l'information transmise aux citoyens et ICI si ceux-ci ne sont plus traités.

Biosolides

Il n'y a aucun enjeu quant à la gestion des biosolides qui sont entièrement valorisés par épandage dans des champs agricoles. L'action 22 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) prévoit, entre autres, assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E dans les prochains contrats de traitement des biosolides municipaux.

Résidus de CRD

Centre de tri de résidus de CRD

La capacité de traitement des centres de tri de résidus de CRD dans la région de la capitale nationale semble suffisante pour les besoins actuels et futurs, selon les informations fournies par les entreprises. Aucun centre de tri n'a encore atteint sa capacité de traitement maximale.

Écocentres municipaux

Les écocentres existants sont de plus en plus sollicités, tant en nombre de visites qu'en tonnage de matières apportées. Cette observation s'accroît à l'écocentre de Hull, qui a un achalandage près de deux fois plus élevé que l'écocentre de l'Aéroparc tant en termes de nombres de visites par heure que de tonnage de matières apportées par heure. Cela est principalement dû au fait que les heures sont plus restreintes à Hull et ne peuvent être bonifiées davantage étant donné les activités du centre de transbordement le jour qui ont lieu sur le même site et qui pourraient poser des enjeux de sécurité.

En comparant les statistiques d'utilisation du réseau d'écocentres gatinois avec d'autres grandes villes de taille comparable (Longueuil, Sherbrooke, Québec et Saguenay), on constate que :

- Le nombre de visites par habitant à Gatineau (0,20 visite/hab/an) est inférieur à la moyenne des autres villes (0,45 visite/hab/an).
- Le tonnage apporté par habitant à Gatineau (0,036 tonne/hab/an) est bien en deçà de la moyenne des autres villes (0,094 tonne/hab/an) (Chamard Stratégies environnementales, 2019).

Cela s'explique par le fait que le réseau actuel d'écocentres de Gatineau ne compte que deux emplacements et est présentement saturé, tant pour les visites que les quantités de matières récupérées. Le temps d'attente élevé et la distance entre les résidences et l'écocentre le plus près peuvent décourager certains usagers à s'y rendre. D'ailleurs, la majorité des résidents des secteurs Aylmer et Buckingham sont situés à plus de 15 km d'un écocentre, distance au-delà de laquelle il est reconnu que les usagers sont moins enclins à utiliser ces infrastructures (Chamard Stratégies environnementales, 2019).

L'ouverture de l'écocentre d'Aylmer prévue d'ici quelques années augmentera la proportion de citoyens habitant à moins de 15 km d'un écocentre (Chamard Stratégies environnementales, 2019). Pour maintenir son niveau de service, la Ville de Gatineau devra également conserver un écocentre performant dans le secteur de Hull. Cela dit, l'écocentre de Hull étant saturé, une évaluation devra être faite afin d'optimiser le service offert.

Par ailleurs, le système informatique utilisé aux écocentres ne compile que le nombre de visites, la principale matière apportée par visite et le type d'utilisateur (citoyen ou ICI). Aucune donnée n'est disponible sur le nombre de

visites ou le tonnage apporté par adresse ou par citoyen, le secteur de provenance des citoyens, etc. afin d'aider à la prise de décision et d'assurer un meilleur suivi des matières apportées.

Finalement, les petites entreprises telles que définies au Règlement de GMR n'ont pas accès aux écocentres pour se départir de RDD, pneus et styromousse bien que certaines pourraient être intéressées par ce service. Pour plusieurs d'entre elles, la faible quantité qu'elles génèrent n'est souvent pas suffisante pour faire appel à une compagnie spécialisée dans le domaine.

Pour pallier ces enjeux, l'action 25 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à planifier les ressources nécessaires pour optimiser les écocentres existants. L'action 26, pour sa part, vise à bonifier les services d'écocentres offerts actuellement afin de faire face à la demande grandissante pour ce type de services.

Sites municipaux d'entreposage de résidus de CRD

Actuellement, la Ville procède à la mise aux normes réglementaires de certains sites municipaux d'entreposage de matières résiduelles afin d'éviter leur fermeture. L'action 29 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise donc à contribuer à la planification de sites municipaux d'entreposage de matières résiduelles répondant aux normes et exigences du gouvernement du Québec.

RDD et produits sous une REP

Malgré la gratuité de l'apport des RDD et produits sous une REP aux écocentres et différents points de dépôts autorisés sur le territoire de Gatineau, les citoyens ne sont pas tous informés et sensibilisés suffisamment pour récupérer leurs RDD. En effet, selon le sondage effectué auprès des Gatinois en 2021 :

- 82 % trient et apportent leurs produits électroniques à l'écocentre ou dans les points de dépôts des programmes existants;
- 82 % trient et apportent leurs piles et batteries à l'écocentre ou dans les points de dépôts des programmes existants;
- 80 % trient et apportent leurs RDD à l'écocentre ou dans les points de dépôts des programmes existants (Léger, 2021).

Selon l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC, 27 000 tonnes de RDD ont été envoyées à l'enfouissement à l'échelle de la province, soit 1,4 % des matières éliminées. Cela représente une hausse par rapport à 2011, où les RDD composaient 0,5 % des matières éliminées (RECYC-QUÉBEC, 2021). À Gatineau, en 2020, on trouvait 800 tonnes de RDD dans les ordures ménagères (1,7 % du tonnage collecté) et 200 tonnes dans la collecte des matières recyclables (0,6 % du tonnage collecté), ce qui est légèrement supérieur par rapport à la province (Chamard Stratégies environnementales, 2021) ainsi qu'aux données gatinoises de 2013 (Les Services I.E.W.S., 2013).

Rappelons qu'en règle générale, plus un produit électronique est petit, moins celui-ci est récupéré puisque plus facile à jeter à la poubelle (RECYC-QUÉBEC, 2020).

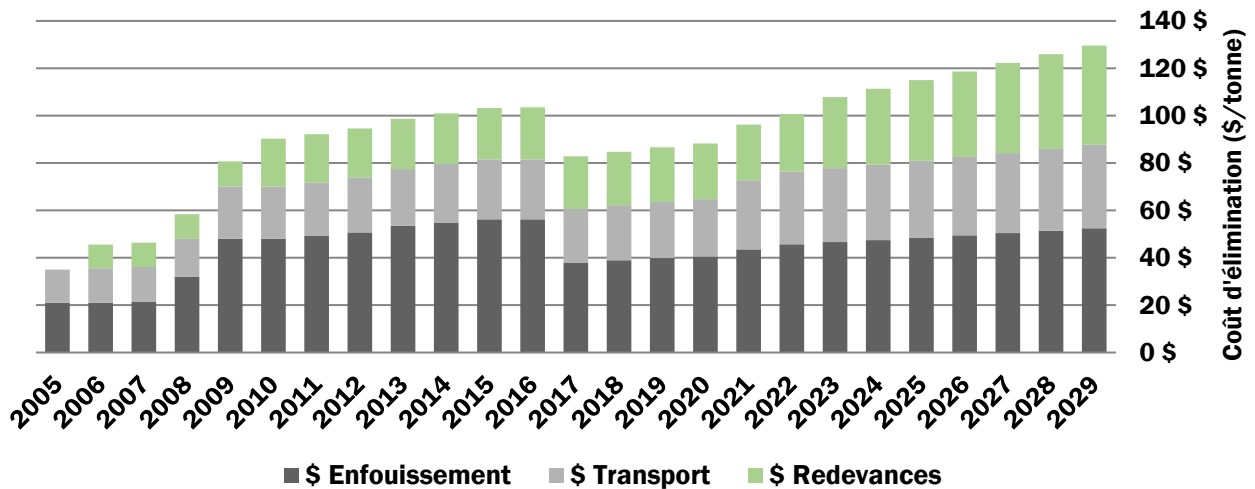
L'action 27 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vient répondre à ces enjeux en augmentant l'accessibilité à des points de dépôt pour les piles et produits électroniques dans le but de faciliter leur récupération.

Déchets

Alors que le coût d'enfouissement était bas et stable lorsque le site d'enfouissement de Lachute était opéré par la RIADM jusqu'en 2007, celui-ci a augmenté lors du changement d'exploitation en 2008-2009. Le tarif d'enfouissement a diminué en 2016-2017 lors du second changement d'exploitation, pour ensuite augmenter légèrement au fil des ans. Les coûts de transport et de redevances payés par la Ville de Gatineau augmentent également de façon graduelle.

Le coût d'élimination total payé par Ville est passé de 35 \$/tonne en 2005 à 90 \$/tonne en 2020. Il est estimé que la facture totale pourrait atteindre 130 \$/tonne en 2029 (Figure 32).

Figure 32 : Évolution des coûts d'élimination totaux (en \$/tonnes) des déchets gérés par la Ville de Gatineau



La Ville de Gatineau se trouve, depuis près de 30 ans, dans une situation de vulnérabilité étant donné l'absence d'installation de traitement des déchets en Outaouais. Cette vulnérabilité est amplifiée avec la diminution graduelle des capacités d'élimination des sites d'enfouissement et la difficulté d'autoriser la construction ou l'agrandissement des LET, un processus soumis au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

À cette vulnérabilité s'ajoutent les coûts financiers et environnementaux reliés au transport des matières vers les LET de la région des Laurentides. Lors des consultations publiques du PGMR 2016-2020 et 2023-2029, certains citoyens ont exprimé leur volonté que la Ville de Gatineau trouve une solution régionale à la gestion des déchets, et ce, tant pour des raisons économiques qu'environnementales. Il a été aussi souligné que la Ville de Gatineau devrait réduire sa dépendance aux solutions existantes en matière de la gestion des déchets, en ayant un meilleur contrôle sur la solution choisie pour leur traitement.

Depuis 2019, la Ville de Gatineau coordonne un Regroupement régional de l'Outaouais afin de réaliser une étude comparative du traitement des déchets en Outaouais. L'étude a été subventionnée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de l'Outaouais. Le rapport d'étude d'opportunité a été déposé en juin 2020 auprès de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO), qui a résolu le 24 août 2020 de poursuivre le projet d'étude avec la volonté de réaliser les étapes subséquentes. Un appel d'intérêt pour identifier les technologies potentielles de traitement des déchets est prévu en 2022.

Selon le rapport *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la commission d'enquête a constaté « que les organismes municipaux sont, en pratique, laissés à eux-mêmes pour l'analyse et le choix des technologies de traitement ou d'élimination de leurs matières résiduelles. » Elle a donc émis l'avis « que le partage des savoirs scientifiques et techniques dans le choix des technologies de traitement et d'élimination des matières résiduelles dicte et justifie la mise sur pied, par RECYC-QUÉBEC, d'un pôle d'expertise qui favoriserait des choix judicieux tout en économisant temps et argent. Un tel pôle permettrait le partage d'informations et l'accompagnement de façon soutenue et éclairée des municipalités dans leurs choix. » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2022)

En concordance avec les objectifs du Plan climat et l'atteinte de la carboneutralité, Gatineau devrait prioriser une infrastructure à faibles émissions pour le traitement des déchets en Outaouais. Ainsi, l'action 24 du PGMR 2023-2029 (Annexe 4) vise à continuer la coordination de l'étude régionale dans le but d'élaborer un appel d'offres pour la valorisation des déchets, participer à l'évaluation des solutions proposées et d'être un partenaire dans le déploiement de la solution de valorisation retenue. Entretemps, il apparaît que l'exploitation du CRT actuel et la capacité du LET utilisé sont adéquates. Les opérations du CRT seront nécessaires d'ici la mise en fonction d'une infrastructure régionale.

2.8 Matières nécessitant une gestion particulière

2.8.1 Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles

Rejets de centres de tri

Tous les centres de tri de résidus de CRD et de matières recyclables produisent des rejets qui sont envoyés à l'enfouissement. Aucun centre de tri œuvrant sur le territoire gatinois ou qui gère des matières provenant de Gatineau n'a divulgué les quantités de rejets produits en 2020. Toutefois, selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, ce serait 4 000 tonnes de rejets du tri des matières recyclables qui seraient envoyées à l'enfouissement en provenance de Gatineau.

Rejets et sous-produits de l'usine de traitement des matières compostables

Aucune usine de compostage n'est en opération en 2020 sur le territoire gatinois. Les matières compostables en provenance de Gatineau ont été compostées chez GFL Environmental en Ontario. En 2020, sur les 34 100 tonnes de matières compostables entrantes à cette usine, 2 500 tonnes ont été rejetées. Cela correspond à un taux de rejet d'environ 7 %.

2.8.2 Résidus d'activités municipales

Résidus de balayage de rue

La Ville de Gatineau génère chaque année environ 14 000 tonnes de résidus de balayage de rue composés de pierres, de matières organiques (feuilles, herbe), de sable et de déchets. Ces résidus résultent du nettoyage des rues par les équipes d'entretien de la Ville. Jusqu'à 2013, ces résidus étaient utilisés dans un lieu d'enfouissement pour remblai et remplissage pour les chemins d'accès ou comme matériel de recouvrement journalier.

En 2020, l'entreprise UTEAU a obtenu un contrat pour le transport et la disposition de balayures de rues. Celles-ci sont désormais entièrement valorisées.

L'action 21 prévoit une étude d'envergure pour optimiser la gestion des matières résiduelles issues des opérations municipales, notamment les balayures de rue, les boues de puisard, les matières résiduelles granulaires, les branches, les terres d'excavation et les sols contaminés. Une autre étude pour améliorer l'entreposage de ces matières est prévue à l'action 29.

2.8.3 Résidus de transformation industrielle

La Ville de Gatineau n'a pas obtenu les données liées aux résidus du secteur primaire qui sont transportés hors du lieu d'origine vers un lieu d'enfouissement ou vers des installations de valorisation des matières résiduelles.

Selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, 4 000 à 5 000 tonnes de résidus d'industries de transformation alimentaire seraient produites sur le territoire et envoyées à l'enfouissement. Selon les données de permis d'affaires pour 2020, ces résidus pourraient provenir d'une quinzaine d'entreprises ayant notamment comme activité principale :

- Industrie du pain et des autres produits de boulangerie;
- Industrie de la bière;
- Fabrication artisanale du beurre, du fromage et autres produits laitiers.

La Ville de Gatineau évaluera la possibilité de mettre en place des mesures d'acquisition de données pour ce secteur et de valorisation de ces résidus. À titre de précision, l'objectif de récupérer 60 % des matières compostables en provenance des ICI inclut les résidus de transformation alimentaire. Les actions 13, 14 et 15 proposées dans le plan d'action visent également ce secteur industriel.

3. PLAN D'ACTION 2023-2029

Un plan d'action comprenant 30 actions est proposé à l'Annexe 4 afin de répondre aux orientations établies et de viser l'atteinte des objectifs adoptés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau. Ce plan d'action du PGMR 2023-2029 permet de :

- Informer, sensibiliser et éduquer tous les générateurs sur les bonnes pratiques de GMR;
- Assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E en prévoyant des actions spécifiques pour la réduction à la source et le réemploi;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs d'élimination et de récupération des matières fixés par le plan d'action 2019-2023 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation de la matière organique.

3.1 Cadre financier

Les besoins en ressources humaines et financières pour la réalisation du plan d'action ont été évalués pour la période 2023-2029 (Tableau 39). Globalement, la mise en œuvre du plan d'action nécessite l'embauche de huit ressources humaines supplémentaires pour solidifier les équipes existantes au Service de l'environnement et au Service des communications. Ces ressources touchent une variété de types d'emploi : gestion de projet, application réglementaire, administration, communication et expertise en lien avec la GMR. À titre de comparaison, le budget du PGMR 2016-2020 prévoyait l'embauche de trois ressources humaines supplémentaires.

Le coût brut moyen annuel du PGMR 2023-2029, incluant les ressources humaines, est de 5,7 millions de dollars par année (versus 2,9 millions de dollars par année pour la mise en œuvre du PGMR 2016-2020). 71 % des dépenses totales sont associées à l'action 14, soit l'offre d'un service municipal de collectes de matières compostables et recyclables aux ICI. Les ressources financières et humaines nécessaires pour la réalisation de chacune des actions ont été estimées et sont présentées sur un échéancier de sept ans dans chacune des fiches action de l'Annexe 4.

La mise en œuvre du plan d'action 2023-2029 génèrera des économies considérables liées à l'atteinte des objectifs de récupération. En effet, l'amélioration du tri des matières par les citoyens permettra de diminuer les coûts de traitement assumés par la Ville de Gatineau, le coût de traitement des ordures étant plus élevé que celui des matières recyclables et compostables. La tarification de certains services, notamment l'action 14, pourra également couvrir une partie des dépenses. Finalement, la Ville de Gatineau peut bénéficier de différents programmes de subvention. Entre autres, le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables remboursera, en 2025, 100 % des dépenses liées à la collecte municipale de matières recyclables des secteurs résidentiel et ICI du territoire. Au total, ces sources de revenus pourraient atteindre 5 millions de dollars par année.

Finalement, grâce à sa bonne performance à l'élimination, la Ville de Gatineau pourrait voir sa redistribution de redevances augmenter au cours des prochaines années. Il est impossible d'en prédire le montant puisque celui-ci est tributaire de la performance des autres grandes villes. En 2021, la Ville de Gatineau a reçu 4,55 millions de dollars en redistribution de redevances, contre 3,8 millions en 2020, soit 750 000 \$ de plus.

Tableau 39 : Budget annuel moyen du plan d'action du PGMR 2023-2029

	Évaluation préliminaire au Service de l'environnement (janvier 2022)		Évaluation finale à la Ville de Gatineau (juillet 2022)	
Volet	RH supplémentaires* requis 2023-2029	Dépenses (\$ par année)	RH supplémentaires** requis 2023-2029	Dépenses (\$ par année)
Réduction et réemploi	+1	195 000 \$	+ ½	360 000 \$
Organisationnel	+1	60 000 \$	+1	60 000 \$
ICI	+3	4 190 000 \$	+ 3 ½	3 700 000 \$
Résidentiel	+1	200 000 \$	+2	220 000 \$
CRD et infrastructures et installations	+1	175 000 \$	+1	215 000 \$
Suivi et reddition de comptes	+½	70 000 \$	-	70 000 \$
Coût brut par année	865 000 \$	4 890 000 \$	1 080 000 \$	4 625 000 \$
Total brut par année	5 755 000 \$		5 705 000 \$	
<i>Revenus potentiels (subventions, tarification, économies de traitement)</i>	<i>(5 030 000) \$</i>		<i>Action 14 : (4 030 000) \$ Autres économies potentielles : (1 375 000 \$)</i>	
Total net par année	725 000 \$		Selon la performance et l'atteinte des objectifs : entre 300 000 \$ et 1 675 000 \$	

* 2 postes de chargés de projets PGMR existants

** 3 postes de chargés de projets PGMR existants et 1 poste de responsable PGMR

3.2 Suivi et reddition de comptes

Des mesures de surveillance de la mise en œuvre du PGMR ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés sont prévues en continu tout au long des sept prochaines années. D'ailleurs, un poste de chargé de projets – PGMR au Service de l'environnement est dédié à la coordination de la mise en œuvre du PGMR depuis 2007 et cette même personne sera responsable de la reddition de compte associée au PGMR. Voici les mesures de suivi qui sont prévues via l'action 30 du plan d'action 2023-2029 (Annexe 4) :

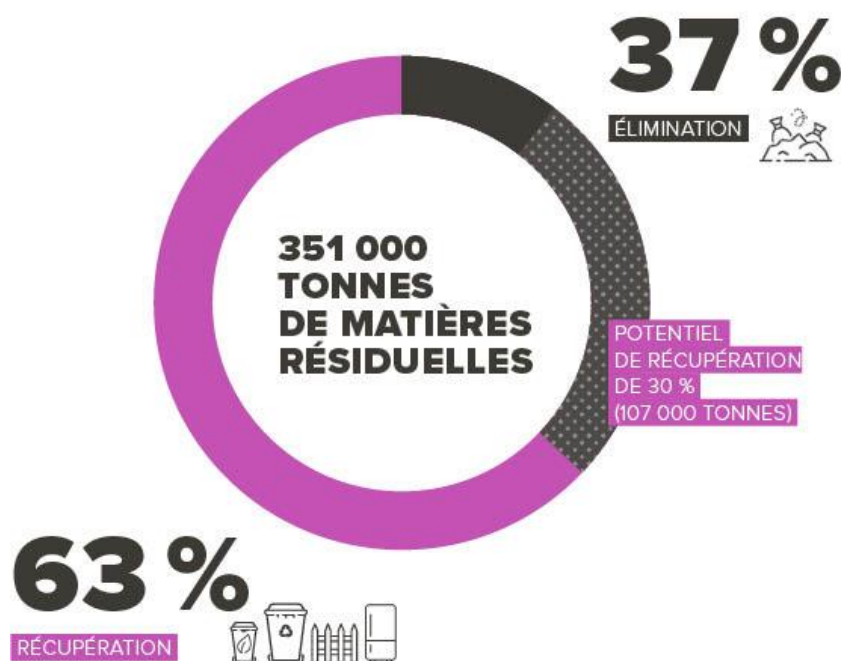
- Bonifier les outils de suivi des indicateurs de performance;
- Poursuivre les activités de reddition de comptes liées au PGMR;
- Assurer une veille réglementaire en lien avec la GMR;
- Participer aux activités et consultations des partenaires et organismes gouvernementaux pour assurer l'atteinte des objectifs du PGMR;
- Prévoir les ressources pour la réalisation des différentes étapes légales liées à la révision du PGMR actuel et l'élaboration des prochains PGMR.

4. CONCLUSION

Le présent PGMR de la Ville de Gatineau fait état du portrait actuel de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, comme le résument les figures 33 et 34, pour l'ensemble du territoire, soit :

- Le secteur résidentiel (incluant la Ville de Gatineau en tant qu'organisation);
- Le secteur ICI;
- Le secteur de l'industrie de la CRD.

Figure 33 : Génération de matières résiduelles à Gatineau (2020)

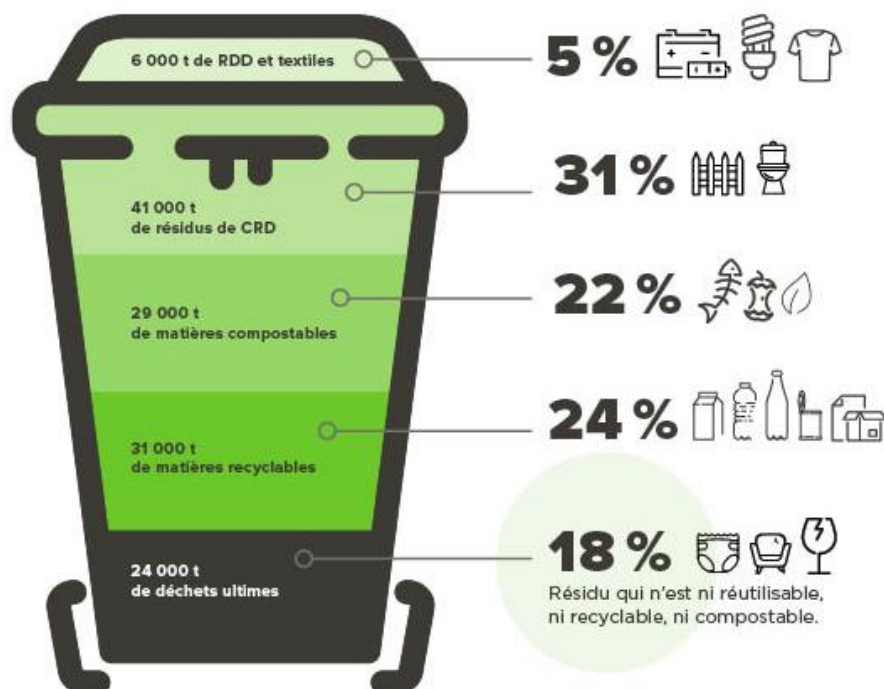


En somme, 351 000 tonnes de matières résiduelles étaient générées sur le territoire gatinois en 2020. De cela, 63 % (220 000 tonnes) étaient récupérés via les programmes de récupération de matières compostables et de matières recyclables, les écocentres municipaux et les centres de tri de résidus de CRD. 37 % (131 000 tonnes) étaient destinés à l'enfouissement.

Le potentiel de récupération parmi les matières destinées à l'enfouissement est grand : on y retrouve 6 000 tonnes de textiles et de RDD résidentiels, 41 000 tonnes de résidus de CRD, 29 000 tonnes de matières compostables et 31 000 tonnes de matières recyclables, pour un total de 107 000 tonnes.

Au final, parmi les 351 000 tonnes de matières résiduelles générées sur le territoire, seulement 24 000 tonnes (7 %) sont des déchets pour lesquels il n'y a pas de programme de récupération disponible actuellement.

Figure 34 : Composition des déchets éliminés en provenance de Gatineau (2020)



Devant ce potentiel de récupération considérable, le PGMR 2023-2029 vise l'atteinte des objectifs suivants :

Pour tous les secteurs d'ici 2029 :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi;
- Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg par habitant;
- Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets;
- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés.

Pour le secteur ICI d'ici 2029 :

- Récupérer 75 % des matières recyclables générées;
- Récupérer 60 % des matières compostables générées (incluant les résidus de transformation agroalimentaire).

Pour les secteurs résidentiel et organisationnel d'ici 2029 :

- Récupérer 85 % des matières recyclables générées;
- Récupérer 85 % des matières compostables générées;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel;
- Réduire de 75 % les textiles éliminés;
- Viser l'absence complète de résidus domestiques dangereux dans les ordures ménagères.

L'atteinte de l'ensemble de ces objectifs se traduira par un changement majeur dans la composition des déchets du territoire et par une augmentation du taux de détournement des matières de l'enfouissement via les voies de collectes appropriées. Ainsi, les figures 35 et 36 illustrent ce que pourrait devenir la génération de matières résiduelles des secteurs résidentiels (incluant les matières générées par l'organisation municipale), ICI et CRD en 2029.

Figure 35 : Projection de la génération de matières résiduelles à Gatineau (2029)

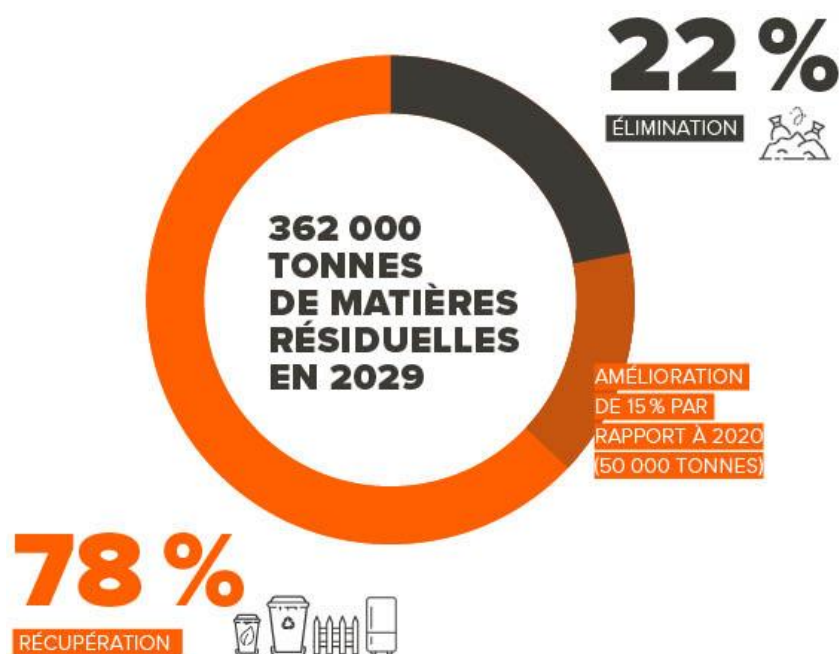
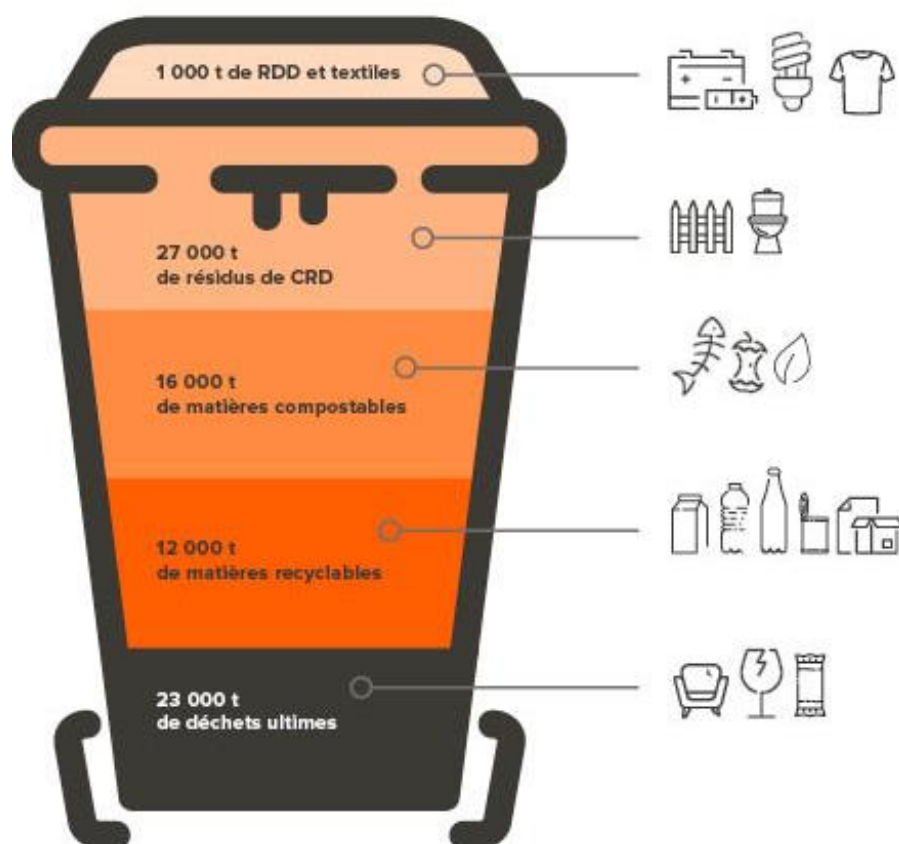


Figure 36 : Projection de la composition des déchets éliminés en provenance de Gatineau (2029)



Selon ce scénario qui représente l'atteinte des objectifs, il ne resterait en 2029 en provenance de Gatineau qu'environ 80 000 tonnes de matières éliminées sur une quantité générée de 362 000 tonnes (ne comptant pas l'effet de la réduction à la source qui est difficile à mesurer et anticiper). Cela signifie un taux de détournement pour le territoire gatinois de 78 %.

En somme, la mise en œuvre du PGMR 2023-2029 et de son plan d'action ambitieux permettra d'atteindre des résultats considérables. Au total, près de 50 000 tonnes de matières récupérables en provenance de Gatineau seront détournées de l'enfouissement. La transition vers l'économie circulaire sera entamée sur le territoire gatinois et permettra une meilleure gestion des ressources. Avec un taux de détournement de 78 % et un taux d'élimination de moins de 200 kg/hab pour les secteurs résidentiel et ICI combinés, Gatineau continuera d'être chef de file parmi les villes visant le zéro déchet.

RÉFÉRENCES

3RMCDQ et RECYC-QUÉBEC Guide des meilleures pratiques: Mise en valeur des résidus de bois de construction, de rénovation et de démolition [En ligne]. - 2019. -

https://www.3rmcdq.qc.ca/client_file/upload/Guide%20Bois%20CRD_v_final_V3.pdf.

3RMCDQ, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Association de la construction du Québec (ACQ) et Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDC) Mémoire - État des lieux et la gestion des résidus ultimes, présenté au BAPE [Rapport]. - 2021. - p. 23.

3R-Québec Projet pilote d'accompagnement des épiciers et organismes d'entraide dans la récupération et distribution des surplus alimentaires – Rapport final et recommandations [Rapport]. - Gatineau : [s.n.], 2020. - p. 24.

Boujenoui Fatma Perspectives de recyclage régional et durable de la matière organique municipale produite par la Ville de Gatineau [Rapport]. - Sherbrooke : Essai présenté au CUFÉ en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, 2015.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes - Rapport d'enquête et d'audience publique [Rapport]. - Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022. - p. 695.

Chamard Stratégies environnementales Accompagnement stratégique pour la définition de paramètres économiques et logistiques du déploiement équitable d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel [Rapport]. - Gatineau : [s.n.], 2018. - p. 3.

Chamard Stratégies environnementales Étude de caractérisation à destination des matières résiduelles de la ville de Gatineau - Automne 2020 [Rapport]. - 2021. - p. 16.

Chamard Stratégies environnementales Étude de faisabilité pour faciliter l'accès à un écocentre ou à des services de récupération et de tri des résidus de CRD dans l'ouest de Gatineau – Rapport d'étude [Rapport]. - 2019. - p. 50.

Champions 12.3 The Business Case For Reducing Food Loss And Waste [En ligne]. - Mars 2017. - <https://champions123.org/sites/default/files/2020-08/business-case-for-reducing-food-loss-and-waste.pdf>.

CIRANO, Le Québec économique Répartition de l'emploi selon le secteur d'Activité, 2020 [En ligne]. - 2020. - <https://qe.cirano.qc.ca/theme/regions/capitales-leurs-regions-adjacentes/region-metropolitaine-gatineau/tableau-repartition-lemploi-selon-secteur-dactivite-2020>.

Circle Economy Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec 2021 [En ligne]. - 25 septembre 2021. - <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>.

Commission de coopération environnementale Caractérisation et gestion de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord [Rapport]. - Montréal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017. - p. 48.

Commission de la capitale nationale Le parc de la Gatineau [En ligne]. - 2021. - <https://ccn-ncc.gc.ca/endroits/parc-de-la-gatineau>.

Conseil canadien du commerce de détail Consultation prébudgétaire 2020 : Le CCCD transmet ses réflexions [En ligne]. - 2020. - <https://www.commercedetail.org/press-releases/consultation-prebudgetaire-2020/>.

Conseil National Zéro Déchet La gaspillage alimentaire à la maison [En ligne] // J'aime manger pas gaspiller Canada. - 2021. - <https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/>.

CREDDO Gestion des plastiques agricoles [Conférence]. - Gatineau : [s.n.], 2019. - p. 1.

CREDDO Implantation de la collecte de matières organiques et recyclables – Regroupement d’ICI de «Gatineau Montcalm, RQ-P2-27», Rapport d’évaluation [Rapport]. - 2018. - p. 24.

CREDDO Révision du PGMR de la Ville de Gatineau - Rapport de concertation des cafés-rencontres [Rapport]. - 2021. - p. 10.

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC Caractérisation à destination - Résultats 2017-2018 [Rapport]. - 2018. - p. 5.

EDDEC Institut Schémas de l'économie linéaire et circulaire. - 2018.

Ellen MacArthur Foundation A new textile economy: Redesigning fashion's future [En ligne] // Ellen MacArthur Foundation. - 2017. - <https://ellenmacarthurfoundation.org/a-new-textiles-economy>.

Environnement et Changement climatique Canada Bilan des activités: réduire la perte et le gaspillage alimentaire au Canada [Rapport] / Gouvernement du Canada. - Gatineau : Centre de renseignements à la population, 2019. - p. 44. - ISBN : 978-0-660-29447-6.

Environnement et Changement climatique Canada Évaluation scientifique de la pollution plastique et Santé Canada [Rapport]. - Gatineau : Gouvernement du Canada, 2020. - p. 195.

Environnement et Changement climatique Canada Le Canada fait un pas de plus vers l’objectif de zéro déchet de plastique d’ici 2030 [En ligne]. - 2020. - <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2020/10/le-canada-fait-un-pas-de-plus-vers-lobjectif-de-zero-dechet-de-plastique-dici-2030.html>.

Environnement et Changement climatique Canada National Waste Characterization Report: The Composition of Canadian Residual Municipal Solid Waste. - Gatineau : Centre de renseignements à la population, 2020.

Environnement et ressources naturelles Déchets solides municipaux : une responsabilité partagée [En ligne] // Gouvernement du Canada. - 2021. - <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/solides-municipaux/responsabilite-partagee.html>.

Équiterre Guide du vêtement responsable [En ligne]. - 2008. - https://www.equiterre.org/sites/fichiers/divers/guide_vetement_responsable_2008.pdf.

Food Donor Encouragement Act [En ligne] // BC Laws. - 2021. - https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/00_97008_01.

Gouvernement du Canada - Cabinet du Premier ministre du Canada Le Canada interdira les plastiques à usage unique néfastes pour l’environnement et tiendra les entreprises responsables de leurs déchets plastiques [En ligne]. - 10 06 2019. - <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2019/06/10/canada-interdira-les-plastiques-usage-unique-nefastes>.

Gouvernement du Canada Règlement interdisant les plastiques à usage unique : DORS/2022-138 [En ligne] // Gouvernement du Canada. - 2022. - <https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2022/2022-06-22/html/sor-dors138-fra.html>.

Gouvernement du Canada Résumé des commentaires reçus du public sur le projet de décret d’inscription pour ajouter « articles manufacturés en plastique » à l’annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l’environnement (1999) [En ligne] // Gouvernement du Canada. - 2021. - <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/evaluation-substances->

existantes/resume-commentaires-recus-public-decret-inscription-ajouter-articles-manufactures-plastique-annexe-1-loi-canadienne-protection-environnement-1999.html.

GRAMÉ La tarification incitative des matières résiduelles à Gatineau : un outil efficace et efficient dans une démarche Zéro Déchet [Rapport]. - 2021.

Institut de la statistique du Québec Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2016 [En ligne]. - 2015.

Institut du Nouveau Monde Rapport de consultation, Projet de PGMR 2023-2029 de la Ville de Gatineau [Rapport]. - 2022. - p. 45.

Léger Plan de gestion des matières résiduelles - Sondage populationnel [Rapport]. - 2021.

Léger Sondage Léger - Accompagnement dans l'identification des obstacles reliés à la participation des citoyens à certains programmes de valorisation des matières résiduelles - Rapport diagnostic [Rapport]. - 2013.

Les Services I.E.W.S. Rapport de l'étude de caractérisation des matières résiduelles résidentielles [Rapport]. - La Pêche : [s.n.], 2013. - p. 18.

Les Services I.E.W.S. Suivi de la participation aux collectes de matières résiduelles [Rapport]. - 2019.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Stratégie de valorisation de la matière organique [En ligne]. - 2020. - 17 12 2021. - <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Données d'élimination des matières résiduelles au Québec [En ligne]. - 3 septembre 2021. - <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suspend l'autorisation délivrée au Centre de tri Forget inc. [En ligne]. - 20 12 2021. - <https://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communiquer.asp?no=4691>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Politique québécoise de gestion des matières résiduelles [En ligne]. - 2011. - <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>. - ISBN : 978-2-550-61105-9.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles [En ligne]. - 2021. - <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective [En ligne]. - 9 octobre 2021. - <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/consigne-collecte-selective.pdf>.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Décret de population [En ligne]. - 1 janvier 2021. - <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>.

MUTREC Circularité de l'industrie textile au Québec. Des débouchés pour les malaimés [En ligne]. - 2020. - <http://mutrec.ca/portfolio/un-rapport-pour-faire-avancer-la-circularite-des-textiles-au-quebec/>.

Observatoire du développement de l'Outaouais État de situation socioéconomique de l'Outaouais et de ses territoires [En ligne]. - 2020. - https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2020/12/Emploi-et-main-doeuvre_version-finale.pdf.

Programme des Nations unies pour l'environnement Food Waste Index Report 2021 [Rapport]. - Nairobi : [s.n.], 2021. - p. 100.

Québec circulaire Concept et définition [En ligne]. - 3 septembre 2021. - <https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html>.

RECYC-QUÉBEC Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements [Rapport]. - 2016. - p. 94.

RECYC-QUÉBEC Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec [En ligne]. - 2020. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-complet.pdf>. - ISBN : 978-2-550-87044-9.

RECYC-QUÉBEC Campagne de changement de comportement liée à la stratégie de valorisation de la matière organique, Appel d'offres 202122-112-06. - 2021.

RECYC-QUÉBEC Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 [En ligne]. - 15 novembre 2021. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>.

RECYC-QUÉBEC Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires [Rapport]. - 2022. - p. 58.

RECYC-QUÉBEC Feuillet économie linéaire et circulaire [En ligne]. - 8 octobre 2021. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuillet-economie-lineaire-circulaire.pdf>.

RECYC-QUÉBEC Gaspillage alimentaire [En ligne]. - 3 septembre 2021.

RECYC-QUÉBEC Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI) – Guide destiné aux organismes municipaux [En ligne]. - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 28 juin 2021. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-implantation-mo-mun.pdf>. - ISBN: 978-2-550-89385-1.

RECYC-QUÉBEC Les résidus de construction, de rénovation et de démolition - Bilan 2018 [En ligne]. - 10 08 2020. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-section-crd.pdf>.

RECYC-QUÉBEC Matières organiques, Fiche informative [Ouvrage]. - 2018. - p. 10.

RECYC-QUÉBEC Portait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2e édition) [Rapport]. - Québec : [s.n.], 2021. - p. 160.

RECYC-QUÉBEC Produits de textile et d'habillement - Fiche informative [En ligne]. - Septembre 2018. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-textile.pdf>.

RECYC-QUÉBEC Rapport sectoriel de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du mandat du BAPE sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes [En ligne]. - 2021 février 2021. - <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000236275>.

RECYC-QUÉBEC Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables [En ligne]. - 4 novembre 2021. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/collecte-selective-municipale/regime-de-compensation>.

RECYC-QUÉBEC Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) - Fiche informative [En ligne]. - mars 2018. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-crd.pdf>.

RECYC-QUÉBEC Système modernisé de collecte sélective au Québec [En ligne]. - 4 novembre 2021. - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/modernisation-coll-sel-differences-systeme-actuel.pdf>.

- Second Harvest and Value Chain Management International** The avoidable crisis of food waste: the roadmap [En ligne]. - 2019. - 2021. - <https://secondharvest.ca/wp-content/uploads/2019/01/Avoidable-Crisis-of-Food-Waste-The-Roadmap-by-Second-Harvest-and-VCMI.pdf>.
- Tricentris** Carte-matières [En ligne]. - 2021. - <https://www.tricentris.com/wp-content/uploads/2021/10/100-1315-Tricentris-CarteMatiere-A-V6.pdf>.
- Ville de Gatineau** Infoterritoire [En ligne]. - 4 novembre 2021. - <http://www3.gatineau.ca/Infoterritoire/WebInterface/views/about.aspx>.
- Ville de Gatineau** Plan stratégique 2021-2026 [En ligne]. - Juin 2021. - https://www.gatineau.ca/docs/publications_cartes_statistiques_donnees_ouvertes/publications/20210706_plan_strategique_2021_2026.pdf.
- Ville de Gatineau** Règlement numéro 839-2018 Concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Gatineau. - Gatineau : [s.n.], 11 juillet 2018.
- Ville de Gatineau** Schéma d'aménagement et de développement révisé [Rapport]. - Gatineau : [s.n.], 2015. - p. 263.
- Ville de Gatineau, Service de l'environnement** Gestion des matières résiduelles résidentielles - Référentiel 2020 [Rapport]. - 2021. - p. 16.
- Ville de Gatineau, Service de l'environnement** Suivi de la participation à la collecte de matières compostables dans les multilogements desservis à la cour [Rapport]. - 2018.
- Ville de Gatineau, Service de l'environnement** Suivi de participation aux collectes. - 2020.

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES

Plusieurs études préparatoires ont été réalisées au cours des dernières années dans le but de dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Gatineau. Les résumés et faits saillants de ces études sont présentés dans la présente annexe.

Regroupement de la GMR dans les ICI de Gatineau – Rapport de synthèse, CREDDO, 2016

Le CREDDO a entrepris une étude sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI participants de Gatineau, secteur Hull. Plusieurs commerçants de Gatineau ont ainsi été rencontrés par le CREDDO au printemps 2016. L'objectif du projet était d'obtenir un portrait clair de la GMR au sein de ces ICI. Cet exercice visait aussi à évaluer l'intérêt de ces derniers à joindre un regroupement pour la GMR. Les matières visées étaient les matières organiques et recyclables pêle-mêle.

Faits saillants

- Des données de 185 ICI du secteur Hull ont été analysées, 160 ont été rencontrés et 65 ont répondu au questionnaire sur la gestion de leurs matières résiduelles, en majorité des restaurants (43 %) et bars (9 %), des services (15 %) et des magasins (12 %);
- Parmi les répondants au sondage :
 - 35 % étaient desservis par le service résidentiel de la Ville de Gatineau pour l'ensemble de leurs matières;
 - 84 % des ICI avaient déjà une collecte des matières recyclables en partie (carton seulement ou bien contenants consignés) ou pêle-mêle dont près de la moitié via le service résidentiel de la Ville.
- Seulement 9 % des ICI avaient une collecte des matières organiques : quatre ICI avec le service résidentiel de la Ville et deux au privé;
- Les ICI se sont montrés intéressés par une collecte des matières compostables si :
 - Les coûts sont abordables;
 - L'accès aux contenants est sécurisé (non accessible aux passants);
 - Le service offert est flexible (fréquence de collecte, grandeur des contenants, variations annuelles, etc.).
- 31 ICI à la fin de l'étude avaient un intérêt pour se regrouper et démarrer une collecte des matières compostables.

Implantation de la collecte de matières organiques et recyclables – Regroupement d'ICI «Gatineau Laval – RQ-P2-26», CREDDO, 2018

Ce projet consistait à accompagner les douze ICI composant le regroupement "Gatineau Laval" qui étaient intéressés à améliorer leurs pratiques en GMR. Ce projet pilote, qui s'est échelonné de 2016 à 2020, avait pour objectif d'implanter de nouvelles collectes de matières valorisables et d'optimiser celles déjà existantes afin de détourner un maximum de matières de l'enfouissement.

Faits saillants

- Sur les douze ICI participants, seulement trois commerces ont réussi à implanter une collecte des matières organiques ou à augmenter leur fréquence de collecte des matières recyclables;
- Les autres commerces ont abandonné en cours de route pour plusieurs raisons et contraintes dont :
 - Manque de temps et d'implications de la part des propriétaires;
 - Manque d'espace pour une collecte supplémentaire;

- Variabilité dans la production de déchets annuellement;
- Prix demandé par les collecteurs aussi élevé pour une collecte de déchets qu'une collecte des matières organiques.
- Malgré tout, 17 tonnes /an supplémentaires de matières ont pu être détournées de l'enfouissement;
- Un restaurateur ayant implanté une collecte des matières organiques et des matières recyclables est parvenu à un taux de détournement de plus de 90% des matières de l'enfouissement.

Inventaire des contenants d'ordures et options de récupération des bacs, Chamard stratégies environnementales, 2018

Un mandat d'accompagnement pour le déploiement d'un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel a été octroyé en août 2018 à la firme Chamard stratégies environnementales. Un des volets du mandat consistait à faire l'inventaire des contenants d'ordures utilisés par les citoyens avant la livraison des bacs roulants gris, et ce dans le but de proposer des recommandations pour la récupération des contenants. L'inventaire a eu lieu à l'été 2018 et a permis de recenser les contenants d'ordures utilisés par 7 500 adresses desservies sur le territoire.

Faits saillants

- L'inventaire réalisé par Chamard a permis de déterminer que près de 60 % des unités desservies à la rue utilisaient un contenant de 120 litres ou moins en 2018. Cela signifie que le système d'incitatifs tarifaires pour les surplus d'ordures n'aurait probablement aucun impact sur la moitié des unités desservies en bordure de rue, qui génèrent déjà moins de 120 litres par collecte;
- Pour les vieux contenants d'ordures, l'option à privilégier est d'encourager les citoyens à garder leurs bacs pour un autre usage, notamment : contenant pour les surplus de résidus verts (identifié d'un V), rangement, composteur domestique et récupérateur d'eau de pluie;
- Pour la récupération des vieux contenants, il est possible de le faire lors de la livraison des nouveaux bacs gris, en collecte porte-à-porte, en point de dépôt ou dans la collecte des résidus de construction;
- Les bacs récupérés peuvent être donnés, vendus ou recyclés.

Suivi de la participation à la collecte de matières compostables dans les multilogements desservis à la cour, Service de l'environnement, Ville de Gatineau, 2018

En décembre 2018, un suivi de la participation des multilogements à la collecte des matières compostables a été effectué par le Service de l'environnement. Un échantillon de 30 multilogements a été observé. Les observations incluaient le nombre et volume des contenants de collecte, le taux de remplissage et le taux de contamination.

Faits saillants

- Le volume de matières compostables par unité desservie à la cour est d'environ 5,6 litres par unité;
- La contamination est modérée : 71 % des contenants sont exempts de contaminants.

Études de caractérisation des matières résiduelles résidentielles et non résidentielles, Les Services I.E.W.S., 2018-2019

Le Service de l'environnement a mandaté Les Services I.E.W.S. pour réaliser deux études de caractérisation des matières résiduelles générées par les unités résidentielles et non résidentielles desservies par le service municipal. Les études ont été réalisées à la fin de l'automne 2018 et au début de 2019. Les catégories à l'étude étaient les suivantes :

- Unités résidentielles : maisons unifamiliales, petits multilogements desservis en bordure de rue (3 à 8 logis), lieux de culte, lieux d'hébergement et services de garde en milieu familial;
- Unités non résidentielles : petits commerces dont les CPE et garderies

Faits saillants

- Le taux de récupération (taux de diversion ou détournement) des matières a augmenté en 2018 pour les résidences unifamiliales (51 % en 2013 vs 64 % en 2018);
- Environ 10 % des matières se trouvant dans les contenants d'ordures ménagères sont encore des matières recyclables et près de 40 % des matières compostables (taux qui augmente à 59 % dans les petits multilogements desservis à la rue). Bref, environ 50 % du contenu des poubelles (bacs gris) devrait être trié et déposé dans les collectes de matières compostables et recyclables (bacs bleus et bacs bruns);
- Dans les déchets non récupérables (51 % de la poubelle) des résidences unifamiliales, près de la moitié est composé de litières et excréments d'animaux;
- Environ 63 % des ménages produisent l'équivalent de 120 litres ou moins d'ordures ménagères par collecte et n'auraient donc pas besoin de se procurer des sacs de surplus de déchets. Le taux d'utilisation volontaire du bac gris est de 67 % pour les unifamiliales;
- Pour les petits commerces, le taux de récupération est inférieur à celui du résidentiel et se situe à seulement 43 %;
- Environ 64 % des matières se trouvant dans les ordures ménagères des petits commerces échantillonnés sont soit compostables ou recyclables. Pour certaines catégories de commerces, jusqu'à 95% (dépanneurs et vente au détail de produits de l'alimentation) et 87 % (hébergement et restauration) du contenu des ordures ménagères sont compostables ou recyclables;
- La quantité de matières compostables dans les ordures a diminué de 2013 (105 kg/u.o/an) à 2018 (62 kg/u.o/an).

Étude de faisabilité pour faciliter l'accès à un écocentre ou à des services de récupération et de tri des résidus de CRD dans l'ouest de Gatineau – Rapport d'étude, Charmard Stratégies environnementales, 2019

En 2018, le conseil municipal a mandaté le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau afin d'analyser la possibilité d'implanter un écocentre dans le secteur d'Aylmer (CM-2018-887). En 2019, la Ville de Gatineau donc a octroyé un mandat à Charmard stratégies environnementales afin de réaliser une étude sur l'optimisation de la gestion des écocentres et des résidus de CRD sur son territoire. Ce mandat est divisé en deux volets, dont le premier porte sur une analyse du portrait actuel et le second sur l'analyse et la comparaison de cinq scénarios d'écocentres dans le secteur ouest de la Ville.

Faits saillants

- Lors de l'étude, les constats suivants ont été formulés :
- Les écocentres actuels sont bien gérés, malgré les limites de celui de Hull. Il est tout de même recommandé de planifier l'aménagement temporaire de l'écocentre du secteur de Hull et son éventuel remplacement;
- L'achalandage est élevé aux écocentres actuels, qui sont trop peu nombreux pour la population desservie, particulièrement dans les secteurs d'Aylmer, Buckingham et Masson-Angers. Il est donc recommandé de:
 - Aller de l'avant avec la réalisation d'un écocentre dans le secteur d'Aylmer ;
 - Considérer une étude pour la desserte des secteurs Buckingham et Masson-Angers ;
- La traçabilité des matières est difficile actuellement. Il est donc recommandé de mieux intégrer la traçabilité des matières dans le prochain devis d'appel d'offres pour la gestion des matières récupérées aux écocentres ;
- La gestion des encombrants et des articles destinés au réemploi n'est pas optimale. Il est donc recommandé de :
 - Accepter tous les types d'encombrants aux écocentres ;
 - Prévoir une infrastructure de réemploi.

Suivi de la participation aux collectes de matières résiduelles, Les Services I.E.W.S. et Chamard stratégies environnementales, 2019

À l'été 2019, la Ville de Gatineau a acheté le module d'audit de participation (*Participation study tool*) disponible dans l'application *ReCollect*. Ce module permet de créer un formulaire personnalisé et de compiler des observations terrain sur la participation des unités aux collectes municipales. Le Service de l'environnement a mandaté Les Services I.E.W.S. pour effectuer les observations du 2 au 13 septembre 2019 sur tout le territoire de la Ville. Au total l'échantillon comptait 411 unités unifamiliales, 95 multilogements desservis à la rue (359 unités) et 31 multilogements desservis à la cour (846 unités). Les observations incluaient :

- Le volume de contenants, le taux de remplissage et la présence de contaminants (visuellement identifiables en soulevant le couvercle du bac) pour les collectes d'ordures ménagères et matières recyclables (bordure de rue uniquement) et matières compostables (bordure de rue et à la cour);
- Les volumes présentés, le taux de conformité et les principales matières pour les encombrants-déchets et les résidus de construction.

Par la suite, l'analyse des données a été effectuée par Chamard stratégies environnementales dans le cadre d'heures résiduelles d'un mandat existant (Accompagnement pour le déploiement d'un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel).

Faits saillants

- Le taux d'utilisation volontaire des bacs gris atteint 88 % en septembre 2019 pour les unités unifamiliales, et 79 % pour les multilogements desservis à la rue. 84 % des unités observées génèrent 120 litres ou moins, ce qui signifie qu'un potentiel de +/- 14 000 unités ayant besoin de se procurer des sacs de façon ponctuelle ou récurrente s'ils ne réduisent pas leur production d'ordures. La réduction du tonnage d'ordures collecté en 2019 se traduit dans le volume observé en bordure de rue même avant l'entrée en vigueur du système d'incitatifs tarifaires (137 litres par unité en septembre 2013 vs 95 litres par unité en septembre 2019);
- La participation à la collecte des matières recyclables est plutôt stable (81 % en 2013 vs 84 % en 2019);
- L'augmentation du tonnage de matières compostables collecté en 2019 se manifeste dans la participation à la collecte en bordure de rue (72 % en 2013 vs 85 % en 2019). Le volume de matières compostables par unité desservie à la cour est d'environ 6,1 litres par unité. La moitié des contenants observés contenaient des contaminants;
- Pour la collecte des encombrants-déchets, seulement 4 % des unités unifamiliales observées ont présenté un encombrant conforme en septembre 2019. Cela représente un potentiel de +/- 6 000 unités participantes conformes par collecte. En moyenne, le volume d'encombrants-déchets présenté était de 0,9 m3 par unité unifamiliale. Les matières non conformes présentées étaient principalement des résidus de construction et des produits électroniques;
- Pour la collecte des résidus de construction, seulement 2 % des unités unifamiliales observées ont présenté un encombrant conforme en septembre 2019. Cela représente un potentiel de +/- 4 000 unités participantes conformes par collecte. En moyenne, le volume d'encombrants-déchets présenté était de 0,8 m3 par unité unifamiliale. Les matières non conformes présentées étaient principalement des encombrants-déchets et des produits électroniques.

Consultation citoyenne sur le modèle d'incitatifs tarifaires et cas particuliers, Léger 360, 2019

Un mandat de consultation citoyenne a été donné à Léger en février 2019 afin qu'ils réalisent un sondage en ligne et des groupes de discussion sur le modèle tarifaire et les cas particuliers du programme incitatif à la réduction des déchets. Ce sont 500 répondants provenant du panel de répondants de la firme qui ont répondu au sondage.

De plus, deux groupes de discussion ont été organisés. Le premier groupe était constitué de 9 personnes atteintes d'une condition médicale qui affecte la quantité de déchets produits par leur ménage ou de proches aidants de personnes atteintes d'une telle condition. Le second groupe était constitué de 5 personnes représentant une

famille nombreuse (cinq personnes et plus dans le ménage). Les participants étaient des citoyens ayant fait une requête au 3-1-1 pour manifester leurs inquiétudes et réticences au sujet de la réglementation à venir.

Faits saillants

- Le volume moyen des contenants utilisés pour la collecte des ordures ménagères en bordure de rue seulement est de 186 litres /collecte (déclaré) et 68 % des citoyens ont, en février 2019, déjà adopté le bac gris pour disposer de leurs ordures ménagères;
- Les Gatinois assujettis à ce système tarifaire évaluent le juste prix pour un sac de surplus d'ordures ménagères à 2,25 \$ par sac et que le point de vente le plus populaire pour ces sacs serait une plateforme d'achat en ligne et les centres de services municipaux en second;
- Une grande majorité des répondants souhaite que les garderies en milieu familial, les familles nombreuses ainsi que les personnes ayant une condition médicale bénéficient de mesures d'atténuation leur permettant de produire une plus grande quantité de déchets sans avoir à se procurer de sacs tarifés;
- Les familles nombreuses et les ménages dont une personne est affectée par une condition médicale ont un sentiment d'injustice face au système tarifaire proposé et considèrent que la Ville devrait tenir compte de leur situation particulière.

Revue de cas municipaux sur les mesures d'atténuation, Chamard stratégies environnementales, 2019

Dans le cadre du contrat d'Accompagnement pour le déploiement d'un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel, la firme Chamard stratégies environnementales a réalisé une revue de cas auprès de 5 municipalités en ce qui concerne les mesures d'exception adoptées pour les groupes particuliers tels que les familles nombreuses, ménages à faibles revenus, personnes avec condition médicale, garderies en milieu familial, résidences d'hébergement. Le livrable visait aussi à émettre des recommandations sur les mesures à implanter.

Constats et recommandations

- Il est important de communiquer et de sensibiliser les citoyens aux différentes étapes d'implantation du système d'incitatifs tarifaires;
- Dans les autres municipalités ayant un système d'incitatifs tarifaires au Canada et aux États-Unis, les cas spéciaux sont rarement considérés lors des consultations préimplantation. Très peu d'entre elles ont adopté des mesures d'atténuation pour les cas particuliers;
- Les seuls exemples recueillis sont des sacs gratuits pour les personnes ayant une condition médicale sur preuve d'attestation médicale, familles nombreuses et personnes âgées avec production élevée de couches et personnes handicapées à faible revenu;
- Il est recommandé de mettre en place des mesures d'atténuation temporaires ou permanentes selon le groupe cible :
 - Fournir des sacs de surplus pour les maisons intergénérationnelles et les familles nombreuses pour les 6 premiers mois, à titre de transition;
 - Fournir des bacs additionnels gratuits pour les centres d'hébergement, maisons de chambres, ou tarifés pour les garderies;
 - Fournir des sacs de surplus gratuits aux familles à faible revenu.

Note technique #1 pour le projet pilote de collecte dans le secteur ICI, Chamard Stratégies environnementales, 2019

En 2019, l'équipe du PGMR planifiait la mise en œuvre du projet pilote de collecte des matières compostables et recyclables dans le secteur ICI (action 10 et 14 du PGMR 2016-2020) et a donc octroyé un mandat d'accompagnement pour sa planification et mise en œuvre. La note technique #1 était la première étape pour estimer un échantillonnage représentatif d'ICI participants et les données à collecter en début de projet. La suite

du mandat avec Chamard a finalement été abandonnée en raison de la pandémie de COVID-19 qui rendait impossible la mise en œuvre du projet pilote pour les ICI en 2020.

Faits saillants

- 4278 ICI recensés sur le territoire de Gatineau dont :
 - 957 commerces;
 - 826 restaurant et épicerie;
 - 2495 institutions et services;
- Pour le projet pilote, il était recommandé de :
 - Viser environ 65 établissements pour un échantillon représentatif, c'est-à-dire environ 20 à 25 établissements pour chacune des trois catégories;
 - Avoir des routes de collectes dédiées pour chacune des catégories;
 - Favoriser des entreprises ne partageant pas un conteneur de déchets avec une autre entreprise et pour lesquelles une fréquence de collecte d'une fois par semaine serait suffisante;
- Un questionnaire pour les participants du projet pilote avait été élaboré de même qu'une liste de catégories de tri à viser pour la caractérisation de leurs matières résiduelles.

Accompagnement des petits ICI desservis par la Ville de Gatineau pour la collecte des matières résiduelles, CREDDO, 2020

Lors de ce mandat, le CREDDO avait pour objectif d'accompagner les petits ICI desservis par la collecte résidentielle de la Ville de Gatineau en vue des changements réglementaires (bac gris et sacs tarifés) qui entraient en vigueur à l'été 2019.

Faits saillants

- 107 appels, 89 visites de courtoisie et 26 accompagnements individuels ont été effectués;
- Accompagnement offert a été apprécié par la forte majorité des ICI (96 %) et a permis dans certains cas de réduire grandement les déchets;
- La majorité des petits ICI rencontrés ont perçu positivement le changement de la réglementation municipale.

Projet d'accompagnement des épiciers dans la récupération et distribution des surplus alimentaires, 3R Québec, 2020

Le projet visait d'une part à dresser un portrait qualitatif et quantitatif des matières résiduelles générées par six (6) épiciers de Gatineau pendant six (6) semaines et d'autre part à redistribuer les surplus alimentaires à des organismes d'entraide.

Faits saillants

- Annuellement, il est estimé qu'entre 75 et 85 tonnes d'aliments par épicier pourraient être détournées du compostage et de l'élimination au profit de l'aide alimentaire de dernier recours, si elles étaient récupérées et redistribuées rapidement;
- Durant la durée du projet, 81 tonnes de denrées alimentaires ont été collectées chez les six épiciers participants dont :
 - 25 % ont été compostées, n'étant plus bons pour la consommation humaine;
 - 75 % ont pu être redistribués comme suit :
 - 34 % à des organismes et groupes communautaires;
 - 66 % via la redistribution directe de 3R-Québec dans ses locaux;
- Les aliments récupérés chez les épiciers étaient en grande partie des fruits et légumes (36 %), des produits de boucherie (13 %), des produits de boulangerie (8 %) et des produits laitiers (8 %);
- Le coût à la tonne pour redistribuer des denrées alimentaires est élevé, environ 663 \$/tonne (incluant frais de transport, entreposage, tri des aliments, etc.) comparativement aux frais de compostage ou d'élimination d'un

épicier. Par contre, pour les organismes d'entraide, cela est moins dispendieux que d'acheter les denrées au prix en épicerie.

Suivi de la participation aux collectes de matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Gatineau, 2020

Tout au long de l'année 2020, la Ville de Gatineau utilisé le module d'audit de participation de l'application *ReCollect* afin de compiler des observations terrain sur la participation des unités aux collectes municipales, lors des collectes spéciales d'encombrants (janvier/février et d'avril à octobre). Des agents du Service de l'environnement ont effectué les observations, notamment des stagiaires, chargées de projets et préposés à la réglementation, de même qu'un employé d'Enviro Éduc-Action. Les observations incluaient :

- Le volume de contenants, le taux de remplissage et la présence de contaminants* (visuellement identifiables en soulevant le couvercle du bac) pour les collectes d'ordures ménagères et matières recyclables (bordure de rue uniquement) et matières compostables (bordure de rue et à la cour);
- Les volumes présentés, le taux de conformité et les principales matières pour les encombrants-déchets et les résidus de construction.

À noter qu'en raison de la pandémie COVID-19, il a été décidé d'éviter tout contact avec les contenants, ce qui signifie que les taux de remplissage et de contamination n'ont pas pu être comptabilisés pour les collectes d'avril à octobre 2020. L'analyse des données a été effectuée par l'équipe du PGMR.

Faits saillants

- Pour la collecte des encombrants-déchets, en moyenne 6 % des unités desservies en bordure de rue observées ont présenté un encombrant conforme de septembre 2019 à juin 2020, vs 3 % pour les unités à la cour. Cela représente 7 000 unités participantes conformes par collecte;
- Pour la collecte des résidus de construction, seulement 4 % des unités desservies observées ont présenté un encombrant conforme de septembre 2019 à juin 2020. Cela représente 5 000 unités participantes conformes par collecte.

Étude de caractérisation à destination, Chamard stratégies environnementales, 2021

En vue du bilan du PGMR 2016-2020, le Service de l'environnement a mandaté Chamard stratégies environnementales afin de réaliser une étude de caractérisation à destination des matières résiduelles de la Ville de Gatineau. Celle-ci s'est déroulée en décembre 2020 au Centre de transbordement ainsi qu'au Centre de tri Tricentris. L'étude a permis de déterminer la composition des différentes voies par type de collecte (bordure de rue et à la cour) selon 58 catégories de matières. Au total, l'échantillonnage a permis de caractériser :

- 626,9 kg d'ordures (moyenne de 41,8kg par échantillon pour 15 échantillons);
- 623,1 kg de matières recyclables (moyenne de 41,5 kg par échantillon pour 15 échantillons);
- 233,3 kg de matières organiques (moyenne de 33,3 kg par échantillon pour 7 échantillons).

Faits saillants

Dans les ordures ménagères :

- La part de matières recyclables dans les ordures est plus importante dans la collecte à la cour (25 %) que la collecte à la rue (12 %);
- On retrouve aussi une proportion plus élevée de matières organiques dans les ordures dans la collecte à la cour (30 %) que dans la collecte à la rue (24 %);
- La proportion de couches dans les ordures est plus élevée dans la collecte en bordure de rue (17%) que dans la collecte à la cour (5 %). Il en va de même pour les textiles (13 % en bordure de rue vs 5 % à la cour).

Dans les matières recyclables :

- Puisque les sacs d'ordures opaques n'ont pas été ouverts, le contenu a été présumé être des ordures. Ce biais méthodologique a fait bondir le taux présumé de contamination à 24 % pour les unités desservies en bordure de rue et atteint 36 % dans les matières collectées à la cour. Après discussion avec le centre de tri de matières recyclables, il est estimé que seulement 15 %s sacs opaques contiennent des ordures : le taux de contamination serait donc d'environ 17-18 %, ce qui est confirmé par le centre de tri;
- Le taux de récupération (capture) des matières recyclables est de 84 % pour la collecte à la rue et 45 % pour la collecte à la cour, pour un taux global de 74 % (76 % après ajustement du taux de contamination).

Dans les matières compostables :

- Plus de 90 % du contenu de la voie des matières organiques sont des matières acceptées dans la collecte du bac brun, avec une très faible marge d'erreur;
- Les excréments d'animaux représentent la matière non acceptée la plus commune avec 2,27 % du total des matières;
- Le taux de récupération (capture) des matières compostables est de 68 %.

Sondage scientifique sur l'utilisation et la satisfaction des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, Léger 360, 2021

Un contrat a été octroyé à la firme Léger en mars 2021 afin de mener un sondage divisé en deux parties :

- La première partie du sondage aborde les aspects opérationnels du service de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau, soit la connaissance, l'utilisation et l'appréciation des collectes et points d'apport volontaire municipaux par les citoyens.
- La deuxième partie du sondage aborde les grands thèmes et orientations du prochain PGMR de la Ville de Gatineau.

Au total, un échantillon scientifique de 801 répondants du panel Léger ont répondu à l'ensemble du questionnaire (parties 1 et 2). De plus, 1256 citoyens ont répondu à la partie 2 du sondage uniquement via un lien ouvert web accessible à tous.

Faits saillants

Partie 1 : Service municipal de GMR

- Les citoyens se considèrent très bien informés des programmes de GMR et du tri des matières, mais un peu moins sur la réduction à la source et les points de dépôts pour certaines matières (RDD, textiles);
- Les citoyens les plus informés sont les personnes de 55 ans et plus et les moins bien informés sont les jeunes de 18-34 ans : ils disent manquer d'information au sujet de la GMR ou même ne pas recevoir d'information du tout;
- Le service municipal de GMR est globalement très apprécié des répondants : les scores de satisfaction et de notoriété des programmes sont en majorité supérieurs à 80 % (à l'exception des collectes spéciales d'encombrants);
- Les occupants de multilogements desservis à la cour sont moins nombreux à participer aux collectes de matières compostables et recyclables;
- Les mesures mises en place dans le cadre du PGMR 2016-2020 ont eu un effet positif sur la production d'ordures ou la qualité du tri des répondants;
- Seulement 18 % des répondants avec une collecte en bordure de rue ont déjà fait l'achat de sacs de surplus d'ordures. Les acheteurs sont globalement très satisfaits du programme.

Partie 2 : Vision, orientations et priorités

- La Ville doit faire la promotion des initiatives existantes de réduction et réemploi auprès des citoyens et ICI;

- La Ville doit continuer de sensibiliser les citoyens et renforcer l'application réglementaire pour augmenter la participation aux collectes de matières compostables et recyclables;
- La Ville doit obliger les commerçants à récupérer les invendus (alimentaires, vestimentaires);
- La Ville doit offrir les collectes de matières compostables et recyclables ou obliger les commerçants à avoir de telles collectes.

Accompagnement pour l'évaluation du modèle tarifaire des services de gestion de matières résiduelles à Gatineau, GRAME, 2021

Le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) a été mandaté par la Ville de Gatineau à l'été 2021 afin d'évaluer le programme de tarification incitative récemment implanté au sein de son service municipal de GMR tout en émettant des recommandations, notamment pour sa modulation future.

Faits saillants

- Les mesures tarifaires implantées à Gatineau pour les surplus d'ordures se sont avérées efficaces : pour la période de septembre 2019 à août 2020, comparée à 2013, chaque Gatinois génère 27,6 % moins de déchets destinés à l'enfouissement, notamment grâce à la participation accrue à la collecte des matières compostables (+45,8 %);
- Le programme d'incitatifs tarifaires est efficient : même avec son tarif symbolique de 0,50 \$ par sac, le programme a permis des économies annuelles moyennes de traitement de l'ordre de 400 000 \$;
- Si le programme demeure tel quel, la quantité d'ordures générées par habitant pourrait stagner (160 kg en 2019-2020 et 159 kg en 2020-2021) : pour éviter cela, la Ville de Gatineau doit poursuivre le déploiement du programme, notamment par une modulation graduelle du tarif du sac pour atteindre son coût réel (100 % utilisateur-payeur), puis même le dépasser afin de renforcer l'effet incitatif de la tarification;
- En mettant en œuvre les recommandations du GRAME relatives à une Politique Zéro Déchet, la Ville de Gatineau pourrait être en voie d'atteindre les objectifs du PGMR 2016-2020 de réduire ses déchets de 45 %, ce qui signifierait d'atteindre un taux d'élimination d'environ 100 kg/habitant.

Tournée des entreprises œuvrant dans la GMR, Service de l'environnement, Ville de Gatineau, 2021

En 2021, le Service de l'environnement a rencontré 14 entreprises œuvrant en GMR sur le territoire de la Ville de Gatineau : centre de tri de matières recyclables, centre de tri de CRD, collecteurs de matières résiduelles, propriétaires d'un lieu d'élimination ou d'une plateforme de compostage, etc. Ces rencontres avaient pour but de mieux connaître les acteurs de la GMR, les services offerts, les défis et leurs enjeux.

Faits saillants

- Tous ont affirmé :
 - Avoir la capacité pour augmenter les matières collectées, traitées, valorisées ou éliminées, à l'exception d'un dépôt de matériaux secs qui aura atteint dans les prochaines années sa capacité maximale, sans possibilité d'extension;
 - Être intéressés à optimiser leurs opérations, notamment par l'ajout de technologies;
 - Être en faveur de réglementation plus contraignante si elle est mise en place graduellement et uniforme pour tous les ICI;
- Pour les collecteurs :
 - Un seul collecte les matières compostables bien que plusieurs ont mentionné avoir la capacité de le faire également si la demande est là;
 - Un seul collecte les matières recyclables pêle-mêle bien que les autres ont mentionné qu'ils pourraient le faire si la Ville de Gatineau le rendait obligatoire, mais que cela amènerait sans doute une augmentation des prix demandés;
- Pour le secteur de la CRD :

- Aucun centre de tri de résidus de CRD n’a obtenu la certification de RECYC-QUÉBEC, mais un est en voie de l’obtenir et les autres sont intéressés;
- La gestion des fines est en enjeu majeur.

Rapport de concertation des cafés-rencontres avec les ICI – Révision du PGMR de la Ville de Gatineau, CREDDO, 2021

Le Service de l’environnement de la Ville de Gatineau, conjointement avec le CREDDO, a organisé cinq cafés-rencontres virtuels avec les ICI entre le 24 mars et le 8 avril 2021 pour orienter la révision du PGMR. Les cafés-rencontres ont permis d’atteindre trois objectifs soit :

- Informer les ICI des nouvelles obligations et orientations gouvernementales (objectifs provinciaux et futures réglementations concernant, entre autres, la stratégie de valorisation des matières organiques, la modernisation de la collecte sélective et des centres de tri de CRD, etc.);
- Obtenir des témoignages concernant les besoins (ou souhaits) des participants en soutien et accompagnement de la Ville de Gatineau afin d’orienter la rédaction du PGMR 2023-2029;
- Promouvoir une meilleure gestion des matières résiduelles au sein des ICI.

Faits saillants

Quatre grandes problématiques ont été soulevées par les participants ainsi que des solutions potentielles mentionnées par les participants et le CREDDO :

- Méconnaissance des enjeux, du contexte et des solutions offertes qui pourrait être améliorée avec :
 - Une offensive communicationnelle visant les ICI spécifiquement;
 - La promotion des organismes, entreprises, incitatifs financiers, etc. visant une meilleure GMR chez les ICI.
- Coûts élevés pour l’implantation d’une meilleure GMR qui pourraient être amenuisés avec :
 - Une offre de service municipal de collectes des matières recyclables et compostables pour les ICI;
 - Un accompagnement accru des ICI vers une meilleure GMR.
- Manque d’efficacité de la GMR en général qui pourrait être optimisée avec :
 - Davantage de concertation entre les acteurs de la GMR et les ICI;
 - Un meilleur soutien financier pour les secteurs du réemploi, de la réparation et de la valorisation dans son développement et sa pérennité.
 - Une transition vers des écocentres de 2^e génération favorisant davantage la hiérarchie des 3RV
- Manque d’incitatifs ou de contraintes pour encourager les bons comportements et réduire ceux non désirés qui pourraient être améliorés avec :
 - Des incitatifs réglementaires aux ICI favorisant une meilleure GMR;
 - Un renforcement du rôle des inspecteurs de la Ville.

Tournée de concertation des acteurs de réemploi, Service de l’environnement, Ville de Gatineau, 2021

Le Service de l’environnement a débuté les activités de concertation auprès des acteurs du secteur du réemploi à l’hiver 2021. Des contacts ont été établis avec les principaux organismes ayant des points de dépôt comme des boîtes de dons ou des comptoirs familiaux. Une tournée a été effectuée auprès de 11 organismes, en personne ou encore par téléphone ou visioconférence :

- 3R Québec;
- Emmaüs;
- Entraide familiale de l’Outaouais;
- Grands Frères Grandes Sœurs de l’Outaouais;
- La Relance;
- Paroisse Sainte-Rose de Lima;

- Re-Source Intégration;
- Saint-Vincent de Paul, comptoir Hull;
- Saint-Vincent de Paul, comptoir Pointe-Gatineau;
- Saint-Vincent de Paul, comptoirs Riviera et Basse-Lièvre;
- Tri-Outaouais.

Faits saillants

- La réglementation entourant les boîtes de dons est considérée par les organismes de réemploi comme trop contraignante, tant au niveau des emplacements conformes au Règlement de zonage qu'au niveau des pièces justificatives demandées, notamment la permission annuelle du propriétaire du terrain. La réglementation constitue même un frein au déploiement des boîtes de dons;
- Les dépôts clandestins autour des boîtes de dons et à l'extérieur des points de dépôt constituent un défi majeur pour les organismes qui doivent disposer des matières, le plus souvent des ordures ou des encombrants-déchets, à leurs frais. Cette situation est généralisée et semble s'être accentuée avec les différents changements réglementaires (réduction de la fréquence de collecte des encombrants et limite des ordures ménagères). Cela représente beaucoup de gestion et de dépenses pour les organismes, un frein au déploiement des boîtes de dons;
- Entre 30 et 50 % de ce qui est récupéré par les organismes (donc déposé à l'intérieur et à l'extérieur des boîtes de dons et comptoirs familiaux par les citoyens) n'est pas de qualité réemploi, mais plutôt des ordures, des matières non visées ou des dons en mauvais état ou souillés;
- Plusieurs organismes sont limités au niveau de leurs espaces d'entreposage, ce qui a un impact sur la proportion de dons récupérés revendue ou redistribuée localement versus vendue pour recyclage ou exportation. Ce débouché est le plus lucratif pour les organismes.
- Les flux de matières vouées au réemploi sont très flous. Les organismes ne comptabilisent pas les volumes ou tonnages qu'ils récupèrent. De plus, les mêmes matières peuvent transiter par plusieurs organismes par le biais d'échanges ou de dons entre organismes. Le seul tonnage connu et disponible est celui que les organismes vendent pour recyclage ou exportation. Selon les informations fournies sur une base volontaire, les organismes ont déclaré avoir récupéré environ 4 000 tonnes de textiles pour recyclage ou exportation en 2020.

Tournée de concertation des services municipaux, Service de l'environnement, Ville de Gatineau, 2021

Entre février et septembre 2021, une tournée interne d'information et de concertation a été réalisée dans différents services de la Ville. L'objectif était d'abord de leur présenter les services offerts par la Ville en GMR, le bilan du PGMR 2016-2020 et les orientations provinciales. Ensuite, le Service de l'environnement souhaitait comprendre et évaluer leur perception par rapport à la GMR, leur degré d'implication, ainsi que recueillir leurs observations et suggestions pour améliorer le service offert. Il s'agit des services suivants :

- Centre d'appels non urgents;
- Division de la planification stratégique;
- Secrétariat au développement économique;
- Service des arts, de la culture et des lettres;
- Service des communications;
- Service des finances incluant la division des approvisionnements;
- Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- Service des travaux publics;
- Service de l'urbanisme et du développement durable.

Faits saillants

Plusieurs opportunités de collaboration ont été soulevées par les participants en lien avec la gestion des matières résiduelles. Plusieurs services municipaux ont des projets en cours ou planifiés en lien avec la GMR, dont :

- Le Secrétariat au développement économique avec son support aux parcs industriels;
- Le Service des arts, de la culture et des lettres avec le développement de collections d'objets à emprunter dans le réseau de bibliothèques et le déploiement de mesures écoresponsables dans les fêtes et festivals;
- Le Service des finances (division des approvisionnements) avec sa gestion des surplus d'actifs et son énoncé d'achat responsable;
- Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés avec son projet de Système alimentaire durable, le soutien aux événements et activités et sa gestion des matières résiduelles dans les parcs et espaces verts;

Au niveau organisationnel, certains enjeux ont été soulevés :

- Le besoin de sensibilisation et d'information sur le tri des matières et la hiérarchie des 3RV-E par les employés et usagers des bâtiments municipaux;
- La nécessité d'harmoniser les outils de collecte et les démarches de GMR dans les différents services, mais aussi dans les événements.

Rapport de détermination du potentiel de certification ICI on recycle + pour cinq bâtiments de la Ville de Gatineau, CREDDO, 2021

La Ville de Gatineau a mandaté le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDDO) pour l'accompagner dans sa démarche de certification ICI on recycle+ de RECYC-QUÉBEC pour cinq de ses bâtiments, soit :

- La Maison du citoyen, située au 25, rue Laurier;
- La bibliothèque Lucien-Lalonde, située au 225, rue Berri;
- Le centre de service de Gatineau, situé au 144, boulevard de l'Hôpital;
- Le centre de service de Hull, situé au 775, boulevard de la Carrière;
- Les ateliers municipaux de Hull, situé au 100, rue d'Edmonton.

Le CREDDO a réalisé à l'été 2020 des audits des pratiques en gestion des matières résiduelles dans ces cinq bâtiments. Les critères d'audit ont été élaborés en suivant le formulaire du programme ICI on recycle+ qui propose une liste de mesures à cocher qui permet à l'établissement de cumuler des points selon les mesures qu'il a mises en place. Pour satisfaire aux exigences du niveau Performance (niveau visé par la Ville de Gatineau), les bâtiments doivent minimalement :

- Réaliser les mesures obligatoires;
- Atteindre un pointage minimal de 50 %.

Faits saillants

- Maison du Citoyen : Niveau 2 - Performance : 52 %. Elle dispose des équipements pour la collecte à trois voies. Des îlots de tri sont présents, ce qui augmente le taux de récupération. L'affichage visant à faciliter le tri des matières résiduelles n'est pas optimal.
- Bibliothèque Lucien-Lalonde : Niveau 2 – Performance : 59 %. Elle dispose des équipements pour la collecte à trois voies. Toutefois, la collecte des matières organiques n'étant pas incluse dans le contrat d'entretien ménager, cette matière n'est pas collectée. Aucun affichage (signalisation) visant à faciliter le tri des matières résiduelles n'est présent.
- Centre de service de Gatineau : Niveau 2 - Performance : 59 %. Elle dispose des équipements pour la collecte à trois voies. Des îlots de tri sont présents, ce qui augmente le taux de récupération. Toutefois, l'affichage (signalisation) visant à faciliter le tri des matières n'est pas optimal.

- Centre de service de Hull : Niveau 2 - Performance : 55 %. Elle dispose des équipements pour la collecte à trois voies. Des îlots de tri sont présents, ce qui augmente le taux de récupération. L’affichage (signalisation) visant à faciliter le tri des matières résiduelles est présent et adapté.
- Ateliers municipaux de Hull : Niveau 2 - Performance : 63 %. Elle dispose des équipements pour la collecte à trois voies. Des îlots de tri sont présents, ce qui augmente le taux de récupération. L’affichage (signalisation) visant à faciliter le tri des matières résiduelles est présent et adapté.

ANNEXE 2

ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR

ENTREPRISE OU ORGANISME	TYPE D'ORGANISATION			TYPE D'ACTIVITÉS						MATIÈRES ACCEPTÉES									DÉTAILS	SECTEUR VISÉ	ADRESSE
	Public	Privé	OBNL	ISÉ	Collecte et transport	Réduction et réemploi	Tri/transbordement	Recyclage/valorisation	Élimination	Textiles et dons	Encombrants	Denrées alimentaires	Matières recyclables	Matières compostables	Déchets	Résidus de CRD	RDD	Autres			
1-800-GOT-JUNK		X			X						X					X			Location de conteneurs pour CRD et services de collecte d'encombrants.	ICI et résidentiel	1077, rue Laure, Gatineau, Québec
3R MCDQ			X	X												X			ISÉ auprès des entreprises de la CRD pour une meilleure valorisation des résidus de CRD.	ICI	2011 rue Léonard-de-Vinci, Sainte-Julie, Québec
3R QUÉBEC			X		X	X				X		X							Récupération de surplus alimentaires dans les épiceries. Friperie de vêtements et accessoires, comptoir de dons et revente.	ICI et résidentiel	309, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec 373, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec 297, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec
AEVITAS QUÉBEC		X			X		X	X	X								X		Traitement, recyclage et élimination des déchets dangereux.	ICI	725, avenue Meloche, Dorval, Québec
AIM GATINEAU, OTTAWA EST, OTTAWA OUEST		X					X	X										X	Recyclage de métaux.	ICI	36, rue de Bécancour, Gatineau, Québec
ATELIER HORS-PISTE		X			X					X								X	Réparation et modification de matériel de plein air, atelier de cordonnerie.	Résidentiel	10, rue Noël, Gatineau, Québec

BASE			X			X						X						Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	119, rue de Carillon, Gatineau, Québec
BIBLIOTHÈQUE DE GATINEAU			X	X		X												Récupération de livres, disques compacts, films, jeux vidéo et jeux de société en location. Projet d’une bibliothèque d’outils comme nouvelle collection de la Bibliothèque de Gatineau. Offre de formations/activités liées à la réparation, zéro déchet, etc.	Résidentiel	207, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec 181, rue Joseph, Gatineau, Québec 25, rue Laurier, Gatineau, Québec 12, rue de Picardie, Gatineau, Québec 20, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec 255, rue de Bruxelles, Gatineau, Québec 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec 430, rue du Progrès, Gatineau, Québec 225, rue Berri, Gatineau, Québec 181, rue Principale, Gatineau, Québec 36, chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec
BIBLI'OUTILS			X	X		X												Revalorisation de matériaux, location d'outils, réparations variées, ateliers et formations sur la réparation d'objets.	Résidentiel	75, rue Eddy, Gatineau, Québec
BOUTIQUE CHAPMAN		X				X										X		Réparation d'aspirateurs et de machines à café, vente d'articles remis à neuf.	Résidentiel	46, chemin de la Savane, Gatineau, Québec

BOUTIQUE LA FEMME D'À CÔTÉ	X		X		X			Boutique de vêtements et accessoires pour femmes haut de gamme en consignation.	Résidentiel	394, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec
BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA	X		X			X		Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	109, rue Wright, Gatineau, Québec
CAMPUS 3	X		X					X Utilisation de bois récupéré, atelier de menuiserie, partage d'outils.	Résidentiel	196, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec
CASCADES RECOVERY	X		X		X	X		X Centre de tri des matières recyclables à Ottawa et services de collecte.	ICI	2811, Old Sheffield Rd, Ottawa, Ontario
CÉDÉ TROQUÉ	X		X					X Réparation de disques compacts, jeux vidéo, films et vinyles; achat, vente et échange.	Résidentiel	190, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 178, boulevard Gréber, Gatineau, Québec
CENTRE D'ANIMATION FAMILIAL DE GATINEAU	X		X			X		Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec
CENTRE DE TRI FORGET*	X			X				X Tri de résidus de CRD.	ICI	815, rue de Vernon, Gatineau, Québec
CENTRE DE TRI RMSO - MYRAL	X			X				X Tri de résidus de CRD.	ICI	815, rue de Vernon, Gatineau, Québec
COMITÉ VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU	X		X			X		Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec
COMME NEUF DIVERSITÉ	X		X			X		X Récupération de meubles et équipements usagés et re-vente.	Résidentiel	135, rue Eddy, Gatineau, Québec
CONVERTUS (ORGAWORLD)	X				X			X Opération d'une plateforme de compostage à Ottawa.	ICI	5123, chemin Hawthorne, Ottawa, Ontario

CREDDO - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEM ENT ET DU DÉVELOPPEME NT DURABLE DE L'OUTAOUAIS	X	X								Accompagnement des ICI vers l'économie circulaire et la cer- tification ICI On recycle+.	ICI	85 rue Victoria, Gati- neau, Québec
DÉMOLITION PICHÉ	X				X				X	Recyclage des agrégats.	ICI	1907, boulevard Ma- loney Est, Gatineau, Québec
DERICHEBOUR G ENVIRONNEME NT	X		X				X	X	X	X	Municipal	835, rue de Vernon, Gatineau, Québec
ÉCOCENTRE DE L'ANGE- GARDIEN	X				X					X	Résidentiel	775, chemin Lucien- Lefrançois, L'Ange- Gardien, Québec
EMMAÜS – COMPTOIR HULL	X		X	X			X	X			Résidentiel	175, rue Eddy, Gati- neau, Québec
ENFANTS DE L'ESPOIR DE HULL	X			X		X	X				Résidentiel	305, rue Saint-Ré- dempteur, Gatineau, Québec
ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS	X		X	X				X			Résidentiel	396, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec
ENTREPRISES MARÉCHAL	X		X		X					X	ICI	875, rue de Vernon, Gatineau, Québec
ENVIRO ÉDUC- ACTION	X	X									ICI	200 boulevard Saint- Joseph, Gatineau, Québec

													d'accompagnement personnalisé Écolo 101.						
FRIPERIE CHEZ TOUSS'KI	X			X				X	X					Récupération de vêtements, livres, biens et autres et revente.	Résidentiel	60, boulevard Saint-Raymond, Gatineau			
FRIPERIE LE BON BERGER	X			X				X						Récupération et vente de vêtements usagés pour toute la famille en très bon état et à bas prix.	Résidentiel	65, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec			
MATREC-MALEX/GFL ENVIRONNEMENTAL	X			X		X	X	X				X	X	X	X		Opération d'une partie du volume autorisé du LET de Lachute, centre de tri et de transfert de déchets à Gatineau, plateforme de compostage et site d'enfouissement en Ontario, services de collecte.	ICI et Résidentiel	780, rue de Vernon, Gatineau, Québec
GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DE L'OUTAOUAIS		X		X	X			X	X						Collecte à domicile gratuite de vêtements, articles de maison, encombrants et redistribution ou revente.	Résidentiel	195, rue Deveault, Gatineau, Québec		
ITINÉRANCE ZÉRO		X			X			X		X					Récupération de bas, bottes, gants, produits d'hygiène, nourriture sèche, etc. et redistribution.	Résidentiel	230, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec		
JUNK THAT FUNK	X			X				X					X		Location de conteneurs pour CRD et services de collecte d'encombrants.	ICI	50, Florence St, Ottawa, Ontario		
LA BOUQUINERIE À Dédé	X			X									X		Récupération et revente de livres usagés.	Résidentiel	341, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec		
LA FABRIQUE MOBILE		X			X								X		Réparation des objets, fabrication numérique à partir de matériels recyclés.	Résidentiel	333, boulevard Cités-Jeunes, Gatineau, Québec		

LA MIE DE L'ENTRAIDE	X	X		X				Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	129, rue Joseph, Gatineau, Québec
LA SOURCE DES AUBAINES (RESSOURCE INTÉGRATION)	X	X		X			X	Liquidation de mobilier neuf (surplus d'inventaires), produits électroniques, électroménagers, vêtements et plus.	Résidentiel	93, rue Lois, Gatineau, Québec 74, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 914, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec
LAFARGE	X			X			X	Recyclage des agrégats.	ICI	1501, chemin Pink, Gatineau, Québec
LAURENTIDES RESSOURCES	X	X		X			X	Transport des REP pour les peintures, piles et fluocompactes.	ICI	345, rue de la Bulstrode, Victoriaville, Québec
LES APPRENTIS	X	X					X	Récupération de dons et revente, artisanat.	Résidentiel	410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec
LES BOÎTES À REBUTS GATINEAU (BÉRARD ET JÉMUS)	X		X				X	Tri et transbordement de métaux seulement.	ICI et Résidentiel	925, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec
LES CONTENEURS DE L'OUTAOUAIS	X	X					X	Location de conteneurs pour CRD.	ICI et Résidentiel	18, rue de Mars, Gatineau, Québec
LGL GLOBE	X	X	X		X	X	X	Centre de tri pour les résidus de CRD, centre de transfert pour déchets commerciaux et services de collecte.	ICI	1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec
LOCATION BEL-ÎLE	X	X					X	Location de conteneurs pour CRD.	ICI et Résidentiel	88, rue de Massicotte, Gatineau, Québec
LOCATION G.R. INC - GOOD RIDDINS INC	X	X					X	Location de conteneurs pour CRD.	ICI	16, Beechwood Ave., Vanier, Ontario

LOCATION GODMAIRE	X	X			X	Location de conteneurs pour CRD.	ICI	21, rue de Granby, Gatineau, Québec
LOCATION MOBIL TECH	X	X			X	Location de conteneurs pour CRD.	ICI et Résidentiel	1311, chemin Vanier, Gatineau, Québec
MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON	X	X		X		Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	22, rue Arthur-Buies, Gatineau, Québec
MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU	X	X			X	Prêt de jouets, jeux vidéos, livres, accessoires pour la famille.	Résidentiel	132, rue Saint-Jacques, Gatineau, Québec
MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE	X	X			X	Vente d'articles usagés, partage d'articles scolaires à prix réduit.	Résidentiel	321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec
MOISSON OUTAOUAIS	X	X	X		X	Récupération en supermarchés et redistribution aux organismes affiliés. Centre de tri, entreposage et cuisine de transformation.	ICI	37, rue Bombardier, Gatineau, Québec
PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA	X	X		X		Récupération de vêtements, jouets et articles ménagers et redistribution ou revente.	Résidentiel	861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec 914, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec
PAVAGE COCO	X		X		X	Recyclage des agrégats.	ICI	636, chemin Klock, Gatineau, Québec
POP TA SOUPE	X	X		X		Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec
PRO RAMASSE	X	X		X	X	Location de conteneurs pour CRD et services de collecte d'encombrants.	Résidentiel	258, chemin Saint-Joseph, Val-des-Monts, Québec

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU	X			X			X	Valorisation énergétique de copeaux de bois.	ICI	79, rue main, Gati-neau, Québec	
RACK À BÉCYK		X	X		X		X	Partage d'équipements de ré-paration et ateliers d'initiation à la réparation vélo.	Résidentiel	135 rue Eddy, Gati-neau, Québec	
RECYC-QUÉBEC	X			X				ISÉ auprès des ICI, responsable du programme ICI On re-cycle+.	ICI	300 rue Saint-Paul, Québec, Québec	
RE-SOURCE INTÉGRATION		X			X		X	Mise en ballot de textiles.	Résidentiel	1291, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec	
SAINT-VINCENT-DE-PAUL BASSE-LIÈVRE		X		X	X		X	Récupération de vêtements, biens, meubles, électroména-gers et redistribution ou re-vente.	Résidentiel	438, avenue de Buck-ingham, Gatineau, Québec	
SAINT-VINCENT-DE-PAUL CONFÉRENCE DE L'ÎLE		X			X		X	X	Récupération de vêtements, biens, meubles, électroména-gers et redistribution ou re-vente.	Résidentiel	109, rue Wright, Gati-neau, Québec
SAINT-VINCENT-DE-PAUL D'AYLMER		X			X		X	X	Récupération de vêtements, biens, meubles, électroména-gers et redistribution ou re-vente.	Résidentiel	56, rue Principale, Gatineau, Québec
SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE HULL		X		X	X		X	X	Récupération de vêtements, accessoires, articles ménagers, meubles, électroménagers et redistribution ou revente.	Résidentiel	102, rue Eddy, Gati-neau, Québec
SAINT-VINCENT-DE-PAUL POINTE-GATINEAU		X		X	X		X	X	Récupération de vêtements, accessoires et articles ména-gers, et redistribution ou re-vente, dépanneur alimentaire, exploitation de boîtes de dons.	Résidentiel	1291, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec 5, rue Arthur, Gati-neau, Québec 1291, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec 55, boulevard Gréber, Gatineau, Québec

SAINT-VINCENT-DE-PAUL RIVIERA	X	X	X		X	X		Récupération de vêtements, biens, meubles, électroménagers et redistribution ou revente et collecte à domicile de meubles offerte gratuitement, exploitation de boîtes de dons.	Résidentiel	165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec
SAINT-VINCENT-DE-PAUL SAINT-MÉDARD	X		X		X			Récupération de vêtements, biens, meubles, électroménagers et redistribution ou revente.	Résidentiel	25, rue Côté, Gatineau, Québec
SAINT-VINCENT-DE-PAUL SAINT-JEAN-BOSCO	X		X		X			Récupération de vêtements, accessoires et articles ménagers, et redistribution ou revente, dépanneur alimentaire.	Résidentiel	24, rue Booth, Gatineau, Québec
SANIMAX	X		X		X		X	Récupération et traitement des huiles usées alimentaires et les sous-produits de viandes.	ICI	1125, route 900 East, Saint-Albert, Ontario
SERVICE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS	X		X					Récupération d'articles de sport et redistribution/revente.	Résidentiel	29, boulevard Gréber, Gatineau, Québec
SOUPE POPULAIRE DE HULL	X		X				X	Récupération de dons alimentaires et redistribution.	Résidentiel	297, boulevard des Allumettières, Gatineau, Québec
SPORT ÉCHANGE OUTAOUAIS	X		X		X		X	Récupération d'articles de sport usagés, location, réparation et revente.	Résidentiel	1065, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec
TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS	X	X	X				X	Escouade anti-gaspillage alimentaire, activités de cueillette aux champs (glanage), frigo anti-gaspillage.	Résidentiel et ICI	180, boulevard Mont-Bleu, Gatineau, Québec

TERRACUBE	X		X						X		Location de conteneurs pour CRD.	ICI	124, chemin Sainte-Élisabeth, Cantley, Québec
THIBAUT DÉMOLITION	X			X		X			X		Tri de résidus de CRD et LEDCD.	ICI	135, chemin Saint-Antoine, Val-des-Monts, Québec
TOMLINSON GROUP	X		X	X	X			X	X	X	Services de collecte et opération d'un LET en Ontario.	ICI	100 Citigate Dr, Ottawa, Ontario
TRICENTRIS		X	X		X			X			Seul centre de tri des matières recyclables à Gatineau, sensibilisation grand public et écoles, programme amélioration de la performance.	ICI	45, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec
TRI-OUTAOUAIS		X		X		X					Récupération de vêtements et accessoires et revente, exploitation de boîtes de dons.	Résidentiel	26, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 2, rue Fortier, Gatineau, Québec
TRIUMVIRATE	X		X	X	X	X			X		Traitement, recyclage et élimination des déchets dangereux.	ICI	1223, montée de la Pomme-d'Or, Contrecoeur, Québec
UNIBAC	X		X						X		Location de conteneurs pour CRD.	ICI	2310, rue Saint-Louis, Gatineau
UTEAU (GROUPE GASCON)	X				X			X	X	X	Plateforme de compostage, récupération et recyclage des résidus de balais de rue, etc.	ICI	211, route 301, Lichfield, Québec
VALORIFÊTE		X	X								Organisation d'événements lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets chaque année.	ICI	330, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec
VEOLIA	X		X	X	X	X			X		Traitement, recyclage et élimination des déchets dangereux.	ICI	4140 Belgreen Dr, Ottawa, Ontario

VILLAGE DES VALEURS	X		X			X	X			Récupération de textiles, articles ménagers et meubles et revente locale, hors région et exportation.	Résidentiel	361, boulevard Maloney, Gatineau, Québec
VILLE DE GATINEAU – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	X		X							Accompagnement personnalisé, DTRITUS, patrouille environnementale, CANU, Bottin vert, Fonds vert de la Ville de Gatineau (soutien \$).	ICI et Résidentiel	144, boulevard de l'hôpital, Gatineau, Québec
WASTE CONNECTIONS CANADA	X		X		X			X	X	Services de collecte.	ICI et Résidentiel	1152, Kenaston Street, Ottawa, Ontario
WASTE MANAGEMENT	X		X		X			X	X	Opération du LET de Lachute et services de collecte.	ICI et Résidentiel	627, rue de Vernon, Gatineau, Québec

ANNEXE 3

Points de dépôt des produits sous une REP

ENTREPRISE OU ORGANISME	DÉTAILS	SECTEUR DESSERVI	ADRESSE
APPEL À RECYCLER	Mise en œuvre et exploitation du programme de récupération et de valorisation des piles et batterie.	ICI	920, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 120, rue Joseph, Gatineau, Québec 325, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 25-C, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 795, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec 235, montée Paiement, Gatineau, Québec 55, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 170, avenue Lépine, Gatineau, Québec 213, boulevard des Grives, Gatineau, Québec 355, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 700, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 515, rue Charles, Gatineau, Québec 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec 775, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 57, chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 26, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec 23, rue de Varennes, Gatineau, Québec 1320, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec 9-189, rue Deveault, Gatineau, Québec 243, Montée Paiement, Gatineau, Québec 110, rue Georges, bureau 10, Gatineau, Québec 1205, rue de Neuville, Gatineau, Québec 15, boulevard Montclair, Gatineau, Québec 205, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 2310, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec 28, boulevard du Mont-bleu, Gatineau, Québec 381, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec 535, chemin Vanier, Gatineau, Québec 62, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 860, boulevard Saint-Réné Ouest, Gatineau, Québec 908, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec 181, rue Principale, Gatineau, Québec 320, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 45-B, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 1100, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 1959, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec 95, rue Atawe, Gatineau, Québec 435, chemin McConnell, Gatineau, Québec 777, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec 1011, chemin de Masson, Gatineau, Québec 165, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 1205, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 214, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec

			325, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 620, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec 914, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec
ARPE-QUÉBEC	Mise en œuvre et exploitation du programme de récupération et de valorisation des produits électroniques.	ICI	325, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 500, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec 920, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 455, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 235, montée Paiement, Gatineau, Québec 1130, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec 276-A, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 50, rue Victoria, Gatineau, Québec 200, promenade du Portage, Gatineau, Québec 11, rue Laurier, Gatineau, Québec 15, rue Eddy, Gatineau, Québec 9, rue Laurier, Gatineau, Québec 10, rue Wellington, Gatineau, Québec 283, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec 25, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 35, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 203, boulevard des Grives, Gatineau, Québec 329, chemin Industriel, Gatineau, Québec 26, rue Pierre Ménard, Gatineau, Québec 78, rue Principale, Gatineau, Québec 999, rue Dollard, Gatineau, Québec
ÉCO-PEINTURE	Mise en œuvre et exploitation du programme de récupération et de valorisation des peintures et leurs contenants.	ICI	151, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 700, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 777, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec 95, rue Atawe, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 780, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 355, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 77, boulevard Montclair, Gatineau, Québec 600, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec 165, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 213, boulevard des Grives, Gatineau, Québec 26, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec 435, chemin McConnell, Gatineau, Québec
GORECYCLE	Mise en œuvre et exploitation du programme de recyclage et de valorisation des appareils ménagers et climatisation.	ICI	26, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec

RECYCFLUO	Mise en œuvre et exploitation du programme de récupération et de valorisation des fluocompactes.	ICI	777, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec 1011, chemin de Masson, Gatineau, Québec 435, chemin McConnell, Gatineau, Québec 165, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec 95, rue Atawe, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec 9-189, rue Deveault, Gatineau, Québec 26, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec
SOGHU	Mise en œuvre et exploitation du programme de récupération et de valorisation des huiles usées, antigels, liquides de refroidissement, filtres et leurs contenants.	ICI	868, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 850, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec 81, boulevard Gréber, Gatineau, Québec 900, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 965, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 570, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec 622, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec 475, chemin McConnell, Gatineau, Québec 26, rue Pierre-Ménard, Gatineau, Québec 860, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec

ANNEXE 4

PLAN D'ACTION 2023-2029

1. Déployer des campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi auprès des citoyens

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau a la responsabilité d'informer, sensibiliser et éduquer les différents acteurs de son territoire par rapport à la gestion des matières résiduelles. L'action vise à concevoir et mettre en œuvre des campagnes d'ISÉ destinées aux citoyens misant sur les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E : la réduction et le réemploi.	▪ Réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Les campagnes d'ISÉ municipales ont par le passé visé principalement la participation des citoyens aux collectes municipales; ▪ Le plus récent sondage réalisé auprès des citoyens gatinois a démontré que les citoyens manquent d'informations sur la réduction à la source et les points de dépôts pour certaines matières, notamment les textiles : un citoyen sur cinq déclare ne pas récupérer les textiles (Léger, 2021); ▪ La part des textiles dans les déchets a doublé au Québec entre 2011 et 2019-2020 (RECYC-QUÉBEC, 2021). À Gatineau, les textiles à l'élimination ont triplé entre 2013 et 2020, passant de 1 500 tonnes à 4 500 tonnes enfouies (Chamard, 2021); ▪ On estime que chaque Canadien gaspille en moyenne 79 kg de nourriture par année (Environnement et Changement climatique Canada, 2020); ▪ Les plastiques à usage unique comptent pour 1 % des ordures ménagères gatinoises, en poids. Ces plastiques sont parfois mal triés et contaminent les autres voies de collecte, ou ils sont abandonnés dans l'environnement où ils représentent une nuisance visuelle en plus d'avoir un impact sur la faune et la flore; ▪ Les couches jetables représentent 13 % des ordures ménagères gatinoises en 2020, soit 6 000 tonnes envoyées à l'élimination. Selon le sondage aux citoyens (Léger, 2021), seulement 15 % des familles avec enfant aux couches à Gatineau utilisent des couches lavables. Les produits sanitaires, eux, comptent pour 600 tonnes éliminées. (Chamard, 2021); ▪ Il est estimé que les résidus verts, dont les feuilles et les retailles d'herbe, comptent pour la moitié du tonnage récupéré dans la collecte des matières compostables. L'abondance des sacs de feuilles déposés en bordure de rue à certains moments de l'année cause une surcharge au niveau de la collecte; ▪ La surproduction de matières résiduelles implique une augmentation des coûts de traitement des matières et/ou une diminution de la performance à l'élimination du territoire.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des communications, Centre d'appels non urgents.	

Solutions								
- Concevoir et diffuser des outils d'ISÉ destinés aux citoyens et axés sur la réduction à la source et le réemploi, notamment : - La lutte contre le gaspillage alimentaire; - Les points de dépôt pour les textiles; - La diminution des plastiques et articles jetables, incluant les couches et produits sanitaires; - L'herbicyclage et le feuillicyclage; - La réparation des produits.								
État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Page web Vêtements et textiles; - Carte des boîtes de dons autorisées disponible sur le site web gatineau.ca; - Campagne de sensibilisation sur le tri des matières déployée depuis 2018; - Outil DTRITUS permettant de diffuser des campagnes d'ISÉ et recenser des points de dépôt; Bilan des activités : réduire la perte et le gaspillage alimentaire au Canada; comporte de nombreux exemples d'outils et de campagnes visant à réduire le gaspillage alimentaire autant pour les citoyens que les ICI.							
Mesures proposées	1.1 Concevoir des campagnes et des outils d'ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi pour les citoyens ou s'appuyer sur des campagnes existantes. 1.2 Bonifier l'application DTRITUS pour y intégrer notamment des points de dépôt de réduction, réparation et réemploi.							
Indicateurs de réussite	- Nombre de citoyens touchés par les campagnes déployées; - Quantité de matières compostables générées par habitant; - Ajout des points de dépôt de réduction, réparation et réemploi dans DTRITUS; % de citoyens qui récupèrent les textiles; % de citoyens qui disent avoir suffisamment d'information pour réduire à la source.							
Pratique inspirante	De nombreuses campagnes sur la réduction à la source et le réemploi existent déjà au niveau national (par exemple Love Food, Hate Waste).							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	30 000 \$	31 000 \$	31 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	33 000 \$	34 000 \$	223 000 \$
Ressources humaines (heures)	860	615	615	615	615	615	615	4550
Subvention potentielle Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de RECYC-QUÉBEC	(21 000 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(21 000 \$)

2. Déployer des campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source auprès des ICI

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau a la responsabilité d'informer, sensibiliser et éduquer les différents acteurs de son territoire par rapport à la gestion des matières résiduelles. L'action vise à concevoir et mettre en œuvre des campagnes d'ISÉ destinées aux ICI misant sur les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E : la réduction et le réemploi.	▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Les campagnes d'ISÉ municipales ont par le passé visé principalement la participation des citoyens aux collectes municipales et très peu les ICI; ▪ Certains comportements, comme le gaspillage alimentaire et vestimentaire de même que l'utilisation d'articles jetables, favorisent une surproduction de matières résiduelles par les ICI et leurs clientèles. Ces matières résiduelles doivent être traitées, ce qui implique une augmentation des coûts de traitement des matières et/ou une diminution de la performance à l'élimination du territoire; ▪ Il est estimé qu'environ 20 % des aliments produits au Canada sont gaspillés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, avec une proportion plus élevée lors de la vente au détail (12 % des aliments gaspillés) et en restauration (entre 20 et 38 % des aliments gaspillés) (Environnement et Changement climatique Canada, 2019); ▪ Lors de la concertation du secteur ICI, ceux-ci ont affirmé avoir besoin d'information, sensibilisation et éducation de la part de la Ville de Gatineau pour les accompagner vers une meilleure GMR; ▪ La Ville détient peu d'informations sur les motivations et le nombre d'ICI ayant implanté des initiatives de réduction à la source et de réemploi ou bien souhaitant le faire et les freins à l'implantation de telles mesures.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des communications, Centre d'appels non urgents, partenaires de diffusion (regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).	
Solutions	
▪ Concevoir et diffuser des outils d'ISÉ destinés aux ICI et axés sur la réduction à la source et le réemploi, notamment : ○ Le gaspillage alimentaire; ○ La réduction des plastiques à usage unique et autres articles jetables; ○ Le don d'inventures en magasin; ▪ Sonder les ICI sur les freins et leviers à l'intégration de bonnes pratiques favorisant la réduction à la source et le réemploi.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- La majorité des citoyens gatinois croit que le Ville devrait : - Accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles; - Encourager les commerçants à offrir des solutions de rechange aux articles de plastique à usage unique (Léger, 2021); - Outil DTRITUS permettant de diffuser des campagnes d’ISÉ et recenser des points de dépôt, réemploi, réparation, consommation responsable, etc.; - Plusieurs applications permettant aux commerçants d’afficher le don ou la vente à rabais de produits sur le point de périmé : Sauvegarde, Flashfood, FoodHero, etc.; Registre du Circuit Zéro Déchet qui répertorie les commerces acceptant les contenants réutilisables des clients; Bottin Les Pages Vertes qui répertorie les entreprises du Québec ayant implanté des mesures écoresponsables; - Page web d’Environnement et Changement climatique Canada Bilan des activités : réduire la perte et le gaspillage alimentaire au Canada qui comporte de nombreuses mesures que les ICI peuvent mettre en place pour réduire le gaspillage à la source, des outils, exemple d’entreprises ayant adopté de bonnes pratiques, etc.							
Mesures proposées	2.1 Concevoir des campagnes et des outils d’ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi pour les ICI ou s’appuyer des campagnes existantes. 2.2 Étudier les comportements des ICI gatinois sur l’adoption de pratiques favorisant la réduction à la source et le réemploi ainsi que les freins et les leviers pour y parvenir.							
Indicateurs de réussite	- Nombre d’ICI touchés par les campagnes déployées; - Nombre d’ICI touchés par les outils déployés; - Réalisation d’un sondage pour les ICI sur l’adoption de pratiques favorisant la réduction à la source et le réemploi; % des ICI ayant mis en place des mesures de réduction à la source et de réemploi; - Quantité des matières compostables générées pour le secteur ICI.							
Pratiques inspirantes	Exemples de campagnes d’ISÉ : - De nombreuses campagnes sur la réduction à la source et le réemploi existent déjà au Québec (par exemple Love Food, Hate Waste, déploiement de tasses et vaisselle réutilisables dans les ICI); Guide des bonnes pratiques écoresponsables des PME du Plateau-Mont-Royal. Exemples d’ICI ayant adopté des mesures favorisant la réduction à la source et le réemploi : L’Université de Sherbrooke, l’Université Laval, le Cégep Édouard-Montpetit, l’UQO, Sodexo – Édifice Marie-Guyart, IGA, Ou Quoi Salon Urbain, Le marché Brut sont quelques exemples d’ICI ayant mis en place des mesures de réduction à la source (vaisselle lavable, diminution du gaspillage alimentaire, élimination de sacs de plastique, etc.).							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total

Ressources financières PGMR (\$)	30 000 \$	31 000 \$	31 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	33 000 \$	34 000 \$	223 000 \$
Ressources humaines (heures)	605	570	605	570	605	570	605	4130
Subvention potentielle Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de RECYC-QUÉBEC	(21 000 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(21 000 \$)

3. Soutenir financièrement les organismes de réduction et réemploi du territoire

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Plusieurs organismes d'économie sociale œuvrent dans la GMR par leurs activités de réduction à la source et réemploi. L'action vise à soutenir financièrement les organismes d'économie sociale et communautaire qui permettent de réduire à la source ou de réemployer les matières sur le territoire, en développant un nouveau programme de soutien ou en se greffant à un programme municipal existant.	▪ Réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ La Ville de Gatineau a observé une augmentation importante des textiles dans les ordures ménagères (plus de 4 500 tonnes de textiles enfouis en 2020 en provenance du secteur résidentiel vs 1500 tonnes en 2013). Le coût de traitement de ces textiles enfouis est estimé à 500 000\$ annuellement; ▪ 63 % de la nourriture que les Canadiens jettent aurait pu être consommée (J'aime manger pas gaspiller, 2021). Ce gaspillage pourrait représenter 20 000 tonnes à Gatineau : le coût de traitement de ces résidus alimentaires résidentiels est estimé à 2 millions de dollars annuellement; ▪ Les activités menées par les organismes d'économie sociale œuvrant dans la réduction à la source (comme la lutte au gaspillage alimentaire) et le réemploi (par exemple la récupération de textiles) permettent de diminuer les tonnages de matières gérées par la Ville et les coûts qui y sont associés en plus d'éduquer les citoyens à une meilleure GMR; ▪ Les ressources financières des organismes d'économie sociale et communautaire sont souvent limitées et ceux-ci sont constamment à la recherche de financement et bailleurs de fonds pour se développer et innover.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, Secrétariat au développement économique, Coopérative de développement régional Outaouais–Laurentides (CDROL).	
Solution	
▪ Offrir un soutien financier aux OBNL dont la mission ou les activités permettent de réduire, réemployer ou mieux gérer les matières résiduelles.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Action 7 du PGMR 2016-2020 réalisée et octroi de subventions annuelles à des organismes de réduction et réemploi; ▪ Activités « Réparera-t-on » organisées par la Fabrique Mobile (2018 et 2019) et financées par l'action 4 du PGMR 2016-2020; ▪ Programmes ou plans municipaux existants : Fonds vert, Programme de subvention des écogestes, Cadre de soutien au développement des communautés, Politique d'économie sociale, Programme de soutien aux grands événements et Système alimentaire durable; ○ Action 2.1 de la Politique d'économie sociale : Maintenir et assurer une grande accessibilité, pour les entreprises d'économie sociale, aux fonds municipaux dédiés à l'entrepreneuriat, aux divers programmes et autres formes de soutien; ▪ Portail de demande en ligne pour le soutien financier ou logistique pour divers programmes dans les domaines des loisirs, des arts, de la culture, de l'urbanisme et de l'environnement; ▪ Les OBNL en environnement ne sont pas admissibles au cadre de soutien au développement des communautés; ▪ Le Fonds vert de la Ville de Gatineau finance des projets et non la mission même des organismes; ▪ Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais–Laurentides accompagne et offre différents services aux organismes d'économie sociale; ▪ Émergence d'OBNL visant la réparation d'objets, la redistribution ou la vente d'inventus ou de denrées alimentaires encore consommables; ▪ RECYC-QUÉBEC: Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées, dont les textiles.
Mesures proposées	3.1 Analyser les cadres de soutien municipaux existants et les possibilités d'y inclure les organismes en GMR. 3.2 Développer ou bonifier un programme de soutien destiné aux organismes d'économie sociale et communautaire qui permettent de réduire à la source, réemployer ou mieux gérer les matières sur le territoire. 3.3 Faire connaître le programme et s'assurer qu'il soit accessible à tous les OBNL.
Indicateurs de réussite	▪ Nombre d'organismes et initiatives soutenus; ▪ Tonnage estimé de matières récupérées par les organismes et initiatives soutenus; ▪ Quantité de textiles résidentiels éliminés par habitant.
Pratique inspirante	▪ Ville de Montréal : Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique. Appel à projets destiné aux entreprises d'économie sociale ou organismes communautaires pour des projets permettant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage ou la valorisation de matériaux de construction ou de vêtements destinés à l'enfouissement. Le projet retenu peut bénéficier d'un soutien financier de 500 000 \$. L'aide versée par la Ville de Montréal représente 100 % des dépenses admissibles.

Estimation des res- sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous -total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 800 000 \$
Ressources humaines (heures)	260	445	410	410	410	410	410	2755

4. Augmenter la récupération des textiles et en interdire l'élimination

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
En 2018, la Ville de Gatineau a réglementé l'exploitation de boîtes de dons sur son territoire. Depuis, le nombre de boîtes de dons a grandement diminué à Gatineau et la quantité de textiles envoyés à l'enfouissement a augmenté. L'action vise à réviser la réglementation afin d'augmenter la récupération des textiles et responsabiliser les citoyens par rapport à l'utilisation des boîtes de dons.	▪ Réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ En décembre 2021, seulement 6 boîtes de dons sont autorisées sur le territoire, alors qu'en 2017, on en comptait près de 175 (dont environ la moitié était opérée par des entreprises privées); ▪ La Ville de Gatineau a observé une augmentation importante des textiles dans les ordures ménagères (plus de 4 500 tonnes de textiles enfouis en 2020 en provenance du secteur résidentiel vs 1500 tonnes en 2013). Le coût de traitement de ces textiles enfouis est estimé à 500 000\$ annuellement; ▪ Les OBNL sont d'avis que la réglementation entourant les permis d'exploitation de boîtes de dons est trop contraignante et que les procédures pour l'octroi de permis sont laborieuses. La conformité au Règlement de zonage est parfois un frein à l'exploitation des boîtes de dons; ▪ Les dépôts illicites autour des boîtes de dons rendent leur exploitation peu intéressante pour les OBNL qui doivent gérer ces matières, leur transport et leur disposition; ▪ Selon les organismes, plusieurs matières déposées par les citoyens dans les boîtes de dons sont en mauvais état ou tout simplement pas acceptées par les organismes. Selon les informations obtenues lors de la tournée de concertation des acteurs du réemploi, les rejets des organismes peuvent atteindre 30 % des dons reçus; ▪ Les activités menées par les organismes d'économie sociale œuvrant dans la récupération de textiles permettent de diminuer les tonnages de matières gérées par la Ville et les coûts qui y sont associés.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des affaires juridiques, Service du greffe, Service de l'urbanisme et du développement durable, Service des communications, Service des travaux publics, OBNL de réemploi, CDROL.	
Solutions	
▪ Analyser les différentes solutions pour augmenter la récupération des textiles sur le territoire; ▪ Modifier le cadre réglementaire pour faciliter la récupération de dons; ▪ Déployer une campagne pour responsabiliser les citoyens face à l'utilisation de ces points de dépôts.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Action 7 du PGMR 2016-2020 réalisée : ○ Développement d'un portail électronique de réemploi (DTRITUS) ; ○ Réglementation des boîtes de dons (Chapitre 8 du Règlement 839-2018); ○ Carte de boîtes de dons autorisées sur le site web gatineau.ca; ○ Subventions annuelles à des organismes de réemploi; ▪ Règlement de zonage prévoit les dispositions relatives aux boîtes de dons; ▪ RECYC-QUÉBEC : Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées, dont les textiles.							
Mesures proposées	4.1 Analyser les différentes solutions et programmes de récupération des textiles et identifier les conditions gagnantes pour augmenter la récupération des textiles. 4.2 Consulter les OBNL sur les révisions réglementaires et les messages à communiquer aux usagers des boîtes de dons. 4.3 Déployer la solution retenue. 4.4 Modifier la réglementation pour faciliter la récupération de dons, notamment en interdisant les textiles dans les ordures ménagères. 4.5 Concevoir et diffuser une campagne de communication sur la récupération des textiles et les dépôts clandestins.							
Indicateurs de réussite	▪ Nombre de points de dépôt de textiles sur le territoire gatinois; ▪ Modifications apportées à la réglementation; ▪ Bannissement des textiles des ordures ménagères; ▪ Déploiement d'une campagne de communication; ▪ Identification des conditions gagnantes pour augmenter la récupération des textiles.							
Pratiques inspirantes	▪ Ville de Terrebonne : cloches municipales opérées par les organismes partenaires, uniformisation des dons acceptés et campagne « Ici, vous savez à qui vous donnez »; ▪ En 2016, la Ville de Markham en Ontario a déployé un programme de recyclage des textiles. Des points de dépôt de textiles ont été déployés dans tous les bâtiments municipaux incluant ses écocentres, casernes de pompiers et centres communautaires. En 2017, la Ville de Markham en Ontario est devenue la première municipalité en Amérique du Nord à bannir les textiles des ordures ménagères. En 2021, ce sont 160 emplacements publics et 63 propriétés d'immeubles à logements qui hébergent des points de dépôt de textiles. La municipalité est partenaire de cinq organismes de charité pour la récupération des dons.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$) 	25 000 \$	15 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	170 000 \$
Ressources humaines (heures) 	140	295	595	365	190	190	190	1965
Économies potentielles Économie de traitement	(81 500 \$)	(168 000 \$)	(260 500 \$)	(359 000 \$)	(463 000 \$)	(573 500 \$)	(690 500 \$)	(2 596 000) \$

5. Encadrer la vente et la distribution de certains produits à usage unique

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Environ le tiers des plastiques utilisés au Canada sont des produits et emballages à usage unique ou à courte durée de vie (Gouvernement du Canada, 2019). Plusieurs produits à usage uniques sont difficiles – voire impossibles – à recycler alors que des alternatives réutilisables, recyclables ou compostables faciles d'utilisation existent pour plusieurs d'entre eux. L'action vise à encadrer sur l'utilisation de certains produits à usage unique par les ICI. Les produits visés sont d'usage courant, pouvant être réduits à la source ou pour lesquels il existe des produits de substitution réutilisables, compostables ou recyclables à moindre impact environnemental.	▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ La dégradation de certains produits à usage unique, notamment ceux faits de plastique, dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années; ▪ 1 % de tous les déchets plastiques produits au Canada (Environnement et Changement climatique Canada, 2020) sont abandonnés dans l'environnement où ils représentent une nuisance visuelle en plus d'avoir un impact sur la faune et la flore; ▪ L'utilisation d'articles jetables à usage unique favorise une surproduction de matières résiduelles que les municipalités doivent gérer, ce qui implique une augmentation des coûts de traitement des matières et/ou une diminution de la performance à l'élimination du territoire; ▪ La réduction de produits à usage unique nécessite un changement de pratique de la part des citoyens et des ICI; ▪ La majorité des citoyens croit que la Ville devrait encourager les commerçants à offrir des solutions de rechange aux articles de plastique à usage unique (Léger, 2021); ▪ Au sein de l'organisation municipale, il n'y a pas de lignes directrices visant à réduire l'utilisation de produits à usage unique. ▪ En juin 2022, le gouvernement du Canada a publié le Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU) qui interdit la fabrication, l'importation et la vente des articles en plastique à usage unique. L'entrée en vigueur des interdictions se fera de façon graduelle en fonction des types d'articles. Dès le 20 décembre 2023, la fabrication et l'importation pour la vente des sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires visés, les pailles qui ne sont pas emballées avec des contenants de boissons et des bâtonnets à mélanger seront interdites, et dès juin 2023 pour les anneaux pour emballages de boissons. ▪ Lors des consultations publiques tenues sur le projet de PGMR, les Gatinoises et Gatinois ont exprimé leur volonté de réduire leurs déchets à la source (Institut du Nouveau Monde, 2022). Ils désirent que la Ville adresse certains enjeux, dont : ○ Le suremballage; ○ Les plastiques non recyclables comme la styromousse; ○ Les publicités non ciblées;	

- L'utilisation de produits à usage unique dont les couches jetables et produits d'hygiène féminine.
- De plus, plusieurs mémoires ont été reçus proposant que la Ville de Gatineau encadre la distribution d'imprimés publicitaires non ciblés. Cette mesure obtient également un soutien de la population gatinoise.

Parties prenantes

- Porteur : Service de l'environnement;
- Partenaires : Service des affaires juridiques, Service du greffe, Division de la planification stratégique, Service des communications, Centre d'appels non urgents, partenaires de diffusion (Service du développement économique, regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).

Solutions

- Informer les ICI des alternatives aux produits à usage unique;
- Analyser la faisabilité d'interdire certains produits à usage unique composés de plastique ou de toute autre matière;
- Revoir les politiques municipales afin d'inclure des clauses bannissant certains produits à usage unique.

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Action 7 du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR consistant à diminuer le recours aux produits jetables à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables non réalisées; ▪ Analyse relative aux bannissements des plastiques à usage unique, réalisée en 2018, dans le cadre de la CDTHE (action 4 du PGMR 2016-2020); ▪ Au Québec, en 2019-2020, 1,5 % des matières enfouies en provenance du secteur résidentiel et 1,3 % des matières enfouies en provenance du secteur ICI étaient des plastiques à usage unique, ce qui est un pourcentage élevé considérant le très faible poids de ces matières (RECYC-QUÉBEC, 2021); ▪ Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique; ▪ Document Informations à l'intention des municipalités du Québec qui envisagent un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique (RECYC-QUÉBEC, 2016); ▪ Le Conseil canadien du commerce de détail a recommandé en 2020 le bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique sur l'ensemble du territoire québécois; ▪ Plusieurs chaînes commerciales ont cessé la distribution d'articles de plastique à usage unique, par exemple les sacs de plastique (IGA, SAQ), les pailles de plastique (McDonalds, Tim Horton's) de même que la réduction à la source des plastiques (Bar Ou Quoi Salon Urbain, Marché Brut, restaurants Saint-Hubert, Hilton Lac-Leamy, etc.); ▪ Plusieurs dizaines de milliers d'imprimés publicitaires sont distribués hebdomadairement sur le territoire de la Ville de Gatineau, représentant une quantité non négligeable de papier et de plastique recyclés ou parfois enfouis. La Ville de Montréal estime qu'environ 11 % des matières recyclables envoyées dans un centre de tri de matières recyclables sont des imprimés publicitaires (Ville de Montréal, 2019).
Mesures proposées	5.1 Concevoir et diffuser des outils à l'intention des ICI pour les informer sur les alternatives aux produits à usage unique. 5.2 Réaliser un atelier d'information auprès des ICI sur les alternatives aux produits à usage unique. 5.3 Réaliser une étude de faisabilité réglementaire et une analyse d'impacts sur une réglementation pour interdire graduellement l'utilisation de certains produits à usage unique, dont les imprimés publicitaires, de façon complémentaire à la réglementation fédérale. 5.4 Se doter d'une politique interne afin d'interdire l'achat et la distribution de certains produits à usage unique dans le cadre des activités municipales.

Indicateurs de réussite	▪ Nombre d'ICI informés de la nouvelle réglementation; ▪ Tenue d'une activité d'information; ▪ Réalisation de l'étude réglementaire; ▪ Adoption d'une politique interne. Selon les résultats de l'étude de faisabilité réglementaire et de l'analyse d'impact : ▪ Nombre d'ICI informés des changements réglementaires; ▪ Adoption des modifications réglementaires.							
Pratiques inspirantes	▪ Plusieurs dizaines de municipalités du Québec ont déjà banni l'utilisation de sacs de plastique sur leur territoire (Montréal, MRC L'Assomption, Laval, Sherbrooke, Val-des-Monts, Cantley, etc.); ▪ Laval a interdit, en mai 2022, la distribution des couverts à usage unique (ustensiles, pailles, tasses, assiettes, etc.) dans les commerces de restauration et d'alimentation; ▪ Montréal a annoncé son intention d'interdire les pailles, gobelets, ustensiles et autres articles de plastique en 2023; ▪ Chambly a adopté un règlement pour interdire les contenants, ustensiles et pailles à usage unique sur son territoire à partir du 1^{er} janvier 2022; ▪ Sherbrooke a produit divers outils à l'intention des ICI et citoyens suite à l'entrée en vigueur de l'interdiction de distribuer certains sacs d'emplettes; ▪ Prévost se démarque par l'interdiction de produits à usage unique en plastique, mais également une obligation de vendre en vrac pour certains produits et l'implantation du principe d'écofiscalité avec des redevances sur les produits à usage unique. ▪ Mirabel a, depuis octobre 2019, un règlement selon lequel les imprimés publicitaires ne sont plus distribués aux citoyens de façon systématique, mais seulement à ceux qui souhaitent les recevoir sur une base volontaire. ▪ La Ville de Montréal prévoit également l'entrée en vigueur d'un tel règlement en 2023.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	60 000 \$	25 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	85 000 \$
Ressources humaines (heures)	1235	520	85	85	85	85	85	2180
Subvention potentielle Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de RECYC-QUÉBEC	(24 500 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(24 500 \$)

6. Encadrer les ICI afin de lutter contre le gaspillage alimentaire

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Au Québec, 3,1 millions de tonnes d'aliments gaspillés annuellement auraient pu être mangées ou données (ex. : à des banques alimentaires) plutôt que jetés, soit 41 % des aliments entrant dans le système bioalimentaire (RECYC-QUÉBEC, 2022). De ce nombre, 1,2 million de tonnes sont des aliments comestibles perdus ou gaspillés et 1,9 million de tonnes de parties non comestibles associées. L'action vise à encadrer le secteur ICI afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser la récupération et les dons des invendus alimentaires encore propres à la consommation.	▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Au Québec, il est estimé que 72 % du gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne d'approvisionnement (RECYC-QUÉBEC, 2022), avant même que la nourriture n'ait la chance de se rendre aux domiciles; ▪ Dans le secteur de la vente au détail, 12 % des aliments entrants seront ultimement gaspillés et, dans le secteur de la restauration, 20 % à 38 % des aliments entrants seront gaspillés (Gouvernement du Canada, 2019); ▪ Le gaspillage alimentaire favorise une surproduction de matières résiduelles devant être gérées, ce qui implique une augmentation des coûts de traitement des matières et/ou une diminution de la performance à l'élimination du territoire; ▪ Réduire le gaspillage alimentaire peut représenter un défi organisationnel de taille pour certaines entreprises qui n'ont souvent pas de ressources dédiées à l'implantation de meilleures pratiques en GMR; ▪ Il est souvent plus facile (moins d'espace d'entreposage, moins de procédures à suivre, etc.) et plus économique (moins de RH nécessaire et coûts d'enfouissement peu élevés) pour les commerçants de jeter ou composter des aliments encore propres à la consommation que de les donner (Second Harvest et Value Chain Management International, 2019).	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des affaires juridiques, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, Service des communications, Centre d'appels non urgents, OBNL œuvrant dans la lutte contre la faim, consultants, partenaires de diffusion (ID Gatineau, regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).	
Solutions	
▪ Conseiller les commerçants sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire; ▪ Analyser la faisabilité de réglementer pour favoriser la récupération et les dons de denrées alimentaires encore propres à la consommation suite à une concertation et une analyse d'impacts.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées

- Au Québec, le [MAPAQ](#) encadre le don d'aliments et fournit [plusieurs ressources pour limiter le gaspillage alimentaire](#);
- En 2020, un projet de [Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire](#) a été déposé (encore à l'étude) à l'Assemblée nationale du Québec en vue d'obliger « les transformateurs, les distributeurs et les détaillants de produits alimentaires propres à la consommation humaine d'engager des démarches sérieuses en vue de conclure des ententes de réduction du gaspillage de produits invendus avec des organismes reconnus »;
- Le [Conseil national zéro déchet](#) a publié plusieurs rapports, guides et outils sur le gaspillage alimentaire, sa réduction à la source, le don d'aliments, etc. dont des [Lignes directrices visant à réduire le gaspillage alimentaire et à promouvoir le don d'aliments](#);
- 76 % des citoyens croient que la Ville devrait obliger les commerçants à avoir un partenariat avec un organisme pour les surplus alimentaires et 66 % croient que la Ville devrait conseiller les commerçants du secteur de l'alimentation sur les moyens d'éviter le gaspillage alimentaire (Léger, 2021);
- Plan d'action municipal sur le système alimentaire durable en cours de développement à la Ville de Gatineau;
- Plusieurs OBNL œuvrant pour la lutte contre la faim sont présents à Gatineau (Moisson Outaouais, BASE, 3R Québec, etc.) et bénéficient de dons d'aliments;
- [Moisson Outaouais](#) récupère annuellement plus de 1500 tonnes de nourriture, dont près de 500 tonnes proviennent des 28 épiceries participant au Programme de récupération en supermarchés;
- Annuellement, il est estimé qu'entre 75 et 85 tonnes d'aliments par épicerie pourraient être détournées du compostage et de l'élimination au profit de l'aide alimentaire de dernier recours, si elles étaient récupérées et redistribuées rapidement (3R Québec, 2020).
- La Table agroalimentaire de l'Outaouais a élaboré un [Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais](#) dont certaines actions visent une meilleure GMR et une réduction du gaspillage alimentaire.
- Le CREDDO a débuté le projet Deuxième récolte en 2022, qui vise à réduire le gaspillage grâce à la redistribution et à la valorisation des pertes alimentaires. La première phase du projet (2022-2023) a pour objectif de réaliser, entre autres, une analyse de flux de matières du secteur alimentaire. La deuxième phase (2023-2024) a pour objectif de favoriser les maillages entre les acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mesures proposées	6.1 Créer un répertoire des OBNL de lutte contre la faim et entreprises de transformation qui acceptent les dons alimentaires. 6.2 Offrir un accompagnement des ICI dans l’implantation de bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire. 6.3 Réaliser un atelier de concertation auprès des ICI sur une réglementation visant la réduction du gaspillage alimentaire. 6.4 Réaliser une étude de faisabilité réglementaire et une analyse d’impacts sur une réglementation visant la récupération des denrées alimentaires encore propres à la consommation. Selon les résultats de l’ étude de faisabilité réglementaire et de l’analyse d’impact : 6.5 Modifier la réglementation pour faciliter le don de denrées alimentaires comestibles invendues. 6.6 Concevoir et diffuser des outils à l’intention des ICI pour les informer des modifications réglementaires.							
Indicateurs de réussite	▪ Nombre de bonnes pratiques implantées dans les ICI accompagnés; ▪ Tenue d’une activité de concertation; ▪ Réalisation de l’étude réglementaire; Selon les résultats de l’étude de faisabilité réglementaire et de l’analyse d’impact : ▪ Nombre d’ICI informés des changements réglementaires; ▪ Adoption des modifications réglementaires; ▪ Tonnage de denrées alimentaires invendues redistribuées.							
Pratiques inspirantes	Exemples de commercialisation de produits alimentaires rejetés : ▪ Flirt Kumbucha, entreprise de Gatineau, vend des produits faits à partir de fruits frais invendus; ▪ La Transformerie; ▪ Loop; Exemples de réglementation : ▪ La Colombie-Britannique a une réglementation facilitant le don de nourriture (Food Donor Encouragement Act); ▪ La France a récemment adopté la Loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire afin d’obliger les commerces de grande taille, comme les supermarchés, à conclure une entente avec un organisme caritatif afin de céder gratuitement les denrées alimentaires invendues.							
Estimation des res- sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous -total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	- \$	65 000 \$	35 000 \$	- \$	- \$	- \$	100 000 \$
Ressources humaines (heures)	0	0	850	1350	355	235	195	2985

7. Encadrer les ICI afin de lutter contre le gaspillage vestimentaire

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Au Québec, la consommation toujours plus importante de vêtements s'est accentuée au cours des dernières années : entre 2011 et 2019-2020, la quantité de textiles enfouie a presque doublé représentant maintenant 5 % des matières éliminées en provenance du secteur ICI (RECYC-QUÉBEC, 2021). L'action vise à encadrer le secteur ICI afin de lutter contre le gaspillage vestimentaire et favoriser le réemploi et les dons de textiles.	▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Il est estimé qu'environ 87 % des textiles sont envoyés à l'enfouissement alors que 95 % de ceux-ci auraient pu être réemployés ou recyclés (Ellen MacArthur Foundation, 2017) ; ▪ Une partie des textiles enfouis en provenance du secteur ICI auraient pu être donnés ou réutilisés ; ▪ Certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter ; ▪ Le gaspillage vestimentaire favorise une surproduction de matières résiduelles que les municipalités doivent gérer, ce qui implique une augmentation des coûts de traitement des matières et/ou une diminution de la performance à l'élimination du territoire ; ▪ Enrayer le gaspillage vestimentaire représente un changement de comportement et de pratiques pour certains ICI mettant en marché ces matières.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des affaires juridiques, Service des communications, Centre d'appels non urgents, OBNL œuvrant dans le réemploi, partenaires de diffusion (ID Gatineau, regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).	
Solution	
▪ Analyser la faisabilité de réglementer pour favoriser le réemploi et les dons de textiles invendus en magasin suite à une concertation et une analyse d'impacts	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Le Québec consomme près de 343 000 tonnes de produits textiles neufs par année, soit 40 kg/habitant/an (MUTREC, 2020); - Page web Vêtement et textiles; - Carte de boîtes de dons autorisées; - Outil DTRITUS permettant de diffuser des campagnes d'ISÉ et recenser des points de dépôt pour les textiles; - Environ 15 organismes et quelques entreprises privées récupérant les textiles en bon état sont présents à Gatineau (comptoirs de paroisse, friperies, etc.); - Au Québec, il existe peu de débouchés pour le recyclage des textiles, entre autres par ce que la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés ne permet pas l'usage de fibres recyclées post-consommation pour en faire du rembourrage, contrairement à certaines autres juridictions provinciales ou nationales. Le Ministère de l'Économie et de l'Innovation a cependant entrepris de réviser cette loi (MUTREC, 2020).
Mesures proposées	7.1 Créer un répertoire des OBNL et entreprises de récupération des textiles. 7.2 Informer les propriétaires de la création du répertoire et les inciter à redonner leurs invendus via un partenariat avec un OBNL ou une entreprise de récupération des textiles et identifier des entreprises « ambassadrices ». 7.3 Réaliser un atelier de concertation auprès des ICI sur une réglementation visant la réduction du gaspillage vestimentaire. 7.4 Réaliser une étude de faisabilité réglementaire et une analyse d'impacts sur une réglementation visant le réemploi et les dons de textiles invendus en magasin. Si l'étude de faisabilité réglementaire et l'analyse d'impacts se montrent favorables à une réglementation : 7.5 Modifier la réglementation pour faciliter le réemploi et les dons de textiles invendus en magasin. 7.6 Concevoir et diffuser des outils à l'intention des ICI pour les informer des modifications réglementaires.
Indicateurs de réussite	- Nombre d'ICI informés sur le répertoire créé; - Tonnage de textiles invendus redistribués; - Tenue d'une activité de concertation; - Réalisation de l'étude de faisabilité réglementaire et analyse d'impacts; - Si l'étude de faisabilité réglementaire et l'analyse d'impacts se montrent favorables à une réglementation : - Adoption des modifications réglementaires; - Nombre d'ICI informés des changements réglementaires.
Pratiques inspirantes	Metro Vancouver évalue actuellement des programmes et des politiques potentiels pour réduire les déchets textiles au niveau régional. En 2018, ils ont contribué à l'élaboration d'un rapport qui résume les principaux défis liés aux déchets de textiles, fournit un aperçu détaillé du système existant de réutilisation et de recyclage des vêtements et identifie les opportunités

	pour l'industrie, les universités et le gouvernement de travailler à la réduction à la source et au réemploi de textiles; - Les textiles sont une filière sous une responsabilité élargie des producteurs en France depuis 2007. La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire récemment adoptée fera en sorte qu'il sera interdit, dès 2022, de détruire des invendus et obligera à recourir systématiquement au réemploi, à la réutilisation et au recyclage des produits neufs; - Projet pilote en cours en Ontario pour le recyclage des textiles faits de polyester.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	- \$	- \$	15 000 \$	25 000 \$	10 000 \$	- \$	50 000 \$
Ressources humaines (heures)	0	0	0	220	965	1085	355	2625

8.Élaborer et déployer la feuille de route pour la transition vers l'économie circulaire

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Beaucoup de ressources-matières et de ressources-énergie circulent à Gatineau. L'économie circulaire est un nouveau modèle qui vise à faire plus avec ce qui existe déjà. Cette action vise donc à doter la Ville de Gatineau d'une feuille de route de transition vers l'économie circulaire et de la faire cheminer vers une ville zéro déchet.	▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ Il n'existe pas à ce jour une démarche claire et uniformisée de transition vers l'économie circulaire au niveau municipal et régional; ▪ La Ville ne possède pas un portrait des flux de ressources existantes sur le territoire; ▪ Aucun comité interservices responsable de travailler sur la planification et l'intégration de l'économie circulaire.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Tous les services municipaux et plus spécifiquement le Secrétariat au développement économique, le Service des finances (Approvisionnements), le Bureau des événements, le Service des travaux publics, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, la Division de la planification stratégique.	
Solutions	
▪ Mettre en place un comité interservices sur l'économie circulaire; ▪ Réaliser un diagnostic des flux de ressources; ▪ Élaborer une feuille de route pour la transition vers l'économie circulaire.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Participation de la Ville de Gatineau au Réseau des pairs en économie circulaire, qui lui permet d'avoir accès à du mentorat avec des experts nationaux et internationaux en ce domaine. Par sa participation, la Ville de Gatineau travaillera à élaborer une feuille de route en économie circulaire pour le territoire gatinois en 2022; ▪ L'action 24 du Plan stratégique de développement économique 2021-2026 prévoit la mise en œuvre du plan d'action de mise en valeur des espaces économiques spécialisés tout en favorisant l'intégration des principes d'économie circulaire dans les pratiques des entreprises. ▪ Procédure PR-22, entrée en vigueur le 25 juillet 2019, qui vise à mettre graduellement en place des pratiques d'approvisionnement écoresponsable. Énoncé du volet écoresponsable dans la procédure d'acquisition des biens et services; ▪ Politique de dépossession adoptée via la résolution CM-2006-542 visant à établir les règles de disposition des biens (autres qu'immobiliers) dont elle est propriétaire; ▪ Catalogue interne en ligne qui affiche les biens en dépossession. ▪ Le CREDDO accompagne plusieurs ICI vers une meilleure GMR, notamment à travers Synergie Outaouais, un programme régional en économie circulaire destiné aux ICI, basé sur l'échange et la mutualisation de ressources entre entreprises.
Mesures proposées	8.1 Mettre sur pied un comité de travail interservices sur l'économie circulaire. 8.2 Identifier les opportunités stratégiques, les priorités, la gouvernance et la portée de la feuille de route 8.3 Réaliser le diagnostic et l'analyse des flux de ressources du territoire 8.4 Rédiger la feuille de route pour la transition vers l'économie circulaire. 8.5 Promouvoir et déployer la feuille de route 8.6 Faire un suivi périodique de la mise en œuvre de la feuille de route.
Indicateurs de réussite	▪ Mise sur pied d'un comité de travail interservices et participation active; ▪ Réalisation du diagnostic; ▪ Adoption et déploiement de la feuille de route de transition vers l'économie circulaire.
Pratiques inspirantes	▪ Toronto : la Ville a créé une unité d'économie circulaire et d'innovation au sein de la division des services de gestion des déchets solides. L'unité est impliquée dans la recherche et la planification ainsi que dans l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les nouveaux programmes, politiques, achats et processus. Elle a aussi développé un cadre d'approvisionnement en économie circulaire décrivant comment les principes et les objectifs de l'économie circulaire peuvent être appliqués dans le processus d'achat de la Ville pour stimuler la réduction des déchets, la croissance économique et la prospérité sociale; ▪ Recycling Council of Alberta a accompagné cinq villes de l'Alberta pour le déploiement de feuilles de route en économie circulaire en 2020, notamment Banff, Calgary et Edmonton.

Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	100 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	100 000 \$
Ressources humaines (heures)	1070	775	920	920	920	920	920	6445
Subvention potentielle Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités	(50 000 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(50 000 \$)

9. Déployer un programme interne d'ISÉ et des services d'expertise-conseil sur la GMR

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau a la responsabilité d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) ses employés sur la gestion des matières résiduelles. L'action vise à développer un programme d'ISÉ adapté aux employés municipaux et d'offrir des services d'expertise-conseil sur la GMR au sein des opérations municipales.	▪ Récupérer 85 % des matières recyclables et matières compostables organisationnelles en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ Le Service de l'environnement possède l'expertise pour conseiller et accompagner les différents services municipaux vers une meilleure GMR, mais ce service est peu connu au sein de l'appareil municipal; ▪ Les employés de la Ville ne sont pas assez informés sur le tri des RDD; ▪ Les équipes de conciergerie n'ont pas été formées sur les meilleures pratiques en GMR depuis 2011 alors que le roulement de personnel est important; ▪ Les équipes des travaux publics manquent d'informations pour optimiser le tri des résidus de CRD; ▪ L'absence de portrait de la situation sur la performance municipale en GMR rend difficile le déploiement d'outils d'ISÉ ciblés.	
Parties prenantes	
▪ Porteur: Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Tous les services municipaux et plus spécifiquement le Service des communications, le Service des travaux publics et le Service de l'informatique.	
Solutions	
▪ Offrir un accompagnement en GMR aux services municipaux en fonction de leurs besoins; ▪ Concevoir un programme interne d'ISÉ adapté en fonction du diagnostic réalisé lors de la réalisation du PGMR organisationnel.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Certains bâtiments municipaux (bibliothèques, centres sportifs et aquatiques, centres de services, écocentres) distribuent des outils d'ISÉ sur la GMR destinés aux citoyens; ▪ Moteur de recherche de l'application DTRITUS pertinent pour le tri des matières par les employés municipaux; ▪ Accompagnement ponctuel offert par le Service de l'environnement aux services municipaux sur des enjeux spécifiques de GMR; ▪ Blogue interne permettant de diffuser de l'information aux employés; ▪ Possibilités de diffusion d'information sur les écrans des ateliers municipaux.							
Mesures proposées	9.1 Développer et diffuser un programme et des outils spécifiques aux besoins des services, dont des formations pour les équipes de conciergerie et d'entretien des parcs. 9.2 Réaliser des activités d'ISÉ auprès des employés municipaux à combiner avec une campagne nationale ou régionale relative à la GMR. 9.3 Développer et offrir un service d'expertise-conseil GMR au travail. 9.4 Créer un portail GMR au travail dans l'intranet et mettre à jour le contenu.							
Indicateurs de réussite	▪ Nombre d'employés rencontrés et formés; ▪ Implantation d'un portail <i>GMR au travail</i> dans l'intranet; ▪ Nombre d'enjeux spécifiques résolus.							
Pratique inspirante	▪ La Ville de Sherbrooke déploie un programme d'ISÉ à l'interne qui a contribué à l'atteinte des taux de récupération de 70 % pour les matières compostables et recyclables organisationnelles.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	6 000 \$	10 000 \$	6 000 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	48 000 \$
Ressources humaines (heures)	735	545	370	370	370	370	370	3130

10. Optimiser la collecte des matières résiduelles dans les aires publiques et bâtiments municipaux

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les matières recyclables et compostables sont interdites dans les ordures ménagères à Gatineau. La Ville doit faire preuve d'exemplarité en assurant une collecte à trois voies optimale dans ses installations. L'action consiste à revoir la desserte et la collecte de matières résiduelles dans les aires publiques et bâtiments municipaux afin d'optimiser le tri des matières recyclables et compostables.	▪ Récupérer 85 % des matières recyclables et matières compostables organisationnelles en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale
Enjeux liés	
▪ L'inventaire des outils de collecte présents dans les bâtiments municipaux réalisé en 2020 révèle que certains de ces bâtiments n'ont pas suffisamment d'outils de collecte à trois voies (matières recyclables, matières compostables et ordures) et que l'emplacement des contenants n'est souvent pas optimal; ▪ L'affichage lié à la GMR est déficient à certains endroits et celui-ci n'est pas uniforme à travers les bâtiments municipaux; ▪ Les contrats de gestion externe de certains bâtiments municipaux ne prévoient pas la collecte à trois voies; ▪ En ce qui a trait aux aires publiques municipales dont les parcs et espaces verts, les duos-bacs (matières recyclables et ordures) sont parfois insuffisants ou même absents; ▪ Les ressources sont limitées pour l'achat de duos-bacs additionnels; ▪ Il n'y a aucun contenant pour les matières compostables prévu dans les aires publiques municipales.	
Parties prenantes	
▪ Porteur: Service de l'environnement; ▪ Partenaires: Service des travaux publics, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, Centre d'appels non urgents.	
Solutions	
▪ Déployer les outils de collecte nécessaires dans les bâtiments municipaux; ▪ Uniformiser et optimiser l'affichage lié à la GMR; ▪ Revoir la desserte de duo-bacs dans les aires publiques; ▪ Tester l'implantation de bacs pour les matières compostables dans certaines aires publiques.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	Bâtiments municipaux : ▪ Devis de collecte résidentiel permettant la collecte à trois voies dans tous les bâtiments municipaux; ▪ Inventaire exhaustif réalisé par le CREDDO dans 7 bâtiments municipaux en vue de la certification ICI on recycle! (2021-2022); ▪ Inventaire interne des outils de collecte réalisé dans 70 bâtiments municipaux (2020) : 83 % de bâtiments municipaux sont desservis par la collecte des matières recyclables et 53 % sont desservis par la collecte des matières compostables. La livraison des bacs bleus et bruns dans les bâtiments non desservis est prévue en 2022; ▪ Contribution des équipes de la division Entretien des édifices municipaux pour la collecte à trois voies dans plusieurs bâtiments municipaux depuis de nombreuses années; ▪ Environ 80 bâtiments municipaux dont l'entretien se fait à contrat. Aires publiques : ▪ Installation systématique de duo-bacs dans les nouveaux parcs ou lors de réaménagement; ▪ Présence de duo-bacs répertoriée dans les rapports d'inspection, mais pas dans l'inventaire des parcs; ▪ Le programme d'aide financière pour la récupération hors foyer, qui visait à rembourser l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales, a pris fin en 2019; ▪ Le Service des loisirs, du sport et du développement des communautés assure la planification et l'installation des duos-bacs dans les aires publiques; ▪ Le Service des travaux publics assure la vidange, l'entretien et le remplacement des duos-bacs.
Mesures proposées	10.1 Compléter et mettre à jour l'inventaire des outils de collecte présents dans les bâtiments municipaux. 10.2 Atteindre les critères de la certification ICI ON RECYCLE dans tous les bâtiments municipaux : ○ Déployer les outils de collectes à trois voies en nombre suffisant dans tous bâtiments municipaux; ○ Uniformiser l'affichage lié à la GMR dans tous les bâtiments municipaux. 10.3 Travailler avec les services municipaux afin de planifier la collecte à trois voies dans les bâtiments municipaux sous gestion externe. 10.4 Travailler avec les services municipaux afin de réaliser l'inventaire et planifier le déploiement des duos-bacs, en nombre suffisant, dans toutes les aires publiques. 10.5 Collaborer au déploiement d'un projet pilote de collecte de matières compostables dans une ou plusieurs aires publiques.

Indicateurs de réussite	▪ % de bâtiments municipaux disposant des outils à trois voies en nombre suffisant; ▪ Taux de récupération des matières recyclables et compostables dans les bâtiments municipaux; ▪ Composition des ordures dans les bâtiments municipaux; ▪ % des parcs et espaces verts disposant des duos-bacs en nombre suffisant; ▪ Identification des conditions gagnantes grâce au projet pilote de collecte de matières compostables dans les aires publiques.							
Pratiques inspirantes	▪ Montréal : Étude de caractérisation des outils et des modes de collecte hors foyer sur plusieurs artères et parcs à Montréal qui a permis d'évaluer la performance en termes de collecte du recyclage; ▪ Plusieurs projets d'installation d'équipements de récupération à trois voies dans les aires publiques municipales et sites récréotouristiques au Québec : Ville de Grande-Rivière, Parc national d'Oka, MRC de la Matanie, MRC de Memphrémagog, Municipalité de Rawdon, etc.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	14 500 \$	2 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 000 \$
Ressources humaines (heures)	800	900	260	155	155	155	155	2580

11. Faciliter la gestion des matières résiduelles des organismes soutenus par la Ville

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les organismes reconnus par la Ville (associations de quartier, associations sportives, etc.) bénéficient d'un soutien technique et professionnel pour les appuyer dans leur mission, activités et événements. L'action vise à bonifier le soutien qui leur est offert afin de faciliter la gestion de leurs matières résiduelles lors de leurs activités et événements.	▪ Récupérer 85 % des matières recyclables et matières compostables organisationnelles en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ Le soutien technique et professionnel offert aux organismes reconnus par la Ville dans le cadre de leurs événements ne comprend pas le prêt de bacs gris, bacs bleus et bacs bruns; ▪ La Ville de Gatineau assume la gestion des déchets après les événements, mais pas la gestion des matières recyclables et compostables qui doit être assurée par les organisateurs, bénévoles ou organisme externe dans certains cas; ▪ Les bénévoles et employés des organismes soutenus par la Ville n'ont souvent pas les ressources ou l'expertise pour mettre en place des mesures qui favoriseraient la hiérarchie des 3RV-E (utilisation de vaisselle réutilisable, compostable ou recyclable plutôt que jetable, don des surplus alimentaires en fin d'événement, etc.).	
Parties prenantes	
▪ Porteurs : Service de l'environnement et Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ▪ Partenaires : Service des travaux publics, Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la planification stratégique et OBNL spécialisé dans la GMR événementielle	
Solutions	
▪ Fournir les outils de collecte aux organismes soutenus par la Ville; ▪ Accompagner les organismes dans la gestion de leurs matières résiduelles pour favoriser la hiérarchie des 3RV-E.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Le Bureau des événements de la Ville de Gatineau fournit une expertise-conseil et le prêt de bacs bleus et bruns via leur Cadre de soutien aux grands événements. De plus, dans les protocoles d'entente avec les organisations, une clause spécifie qu'il est interdit d'utiliser du plastique #6 et que les collectes de matières compostables et recyclables sont obligatoires. Ces mesures pourraient servir de modèle à suivre pour les petits événements. - Quelques associations de quartier de Gatineau ont embauché un organisme lors de leurs événements afin de mieux gérer leurs matières résiduelles (fourniture de bacs bleus et bruns, tri des déchets, gestion des matières à la fin de l'événement, etc.).							
Mesures proposées	11.1 Bonifier les outils et services offerts pour la GMR aux organisateurs d'événements soutenus par la Ville : - Fourniture des outils de collecte pour les trois voies; - Évaluer le besoin et la faisabilité de fournir des outils pour la récupération pour des matières additionnelles (CRD, RDD, styromousse); - Récupération des matières générées. 11.2 Accompagner et soutenir les organisateurs de petits événements dans la gestion de leurs matières résiduelles pour favoriser la hiérarchie des 3RV-E. 11.3 Développer des outils d'ISÉ à l'intention des organisateurs d'événements.							
Indicateurs de réussite	- Modification du Cadre de soutien au développement des communautés pour bonifier le panier de services offerts en lien avec la GMR; - Nombre de mesures mises en place par des organismes pour favoriser la hiérarchie des 3RV-E; - Nombre d'outils d'ISÉ distribués aux organismes.							
Pratiques inspirantes	- La Ville de Mont-Tremblant a créé un guide écoévénementiel afin que tous les événements se déroulant sur son territoire soient écoresponsables et les organisateurs doivent dorénavant s'engager, à travers la Charte des engagements écoresponsables des organisateurs, à mettre en place un nombre minimal de mesures écoresponsables; - Le soutien offert par la Ville de Magog dans le cadre de sa Politique d'accueil des événements comprend l'accompagnement du volet écoresponsable de la planification à la tenue de l'événement, ainsi que la réalisation d'un bilan. - La MRC du Granit a réalisé en 2022 un appel de projets relatif aux événements écoresponsables. Trois organisations ont reçu un appui financier visant à favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	59 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	37 000 \$	27 000 \$	37 000 \$	27 000 \$	221 000 \$
Ressources humaines (heures)	780	155	155	225	155	225	155	1850

12. Développer et mettre en œuvre un PGMR organisationnel

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau en tant qu'institution génère de grandes quantités de matières. L'action vise à faire de l'organisation municipale un exemple à suivre pour les autres ICI du territoire en développant et mettant en œuvre un PGMR organisationnel.	▪ Récupérer 85 % des matières recyclables et matières compostables organisationnelles en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ La Ville de Gatineau ne dispose pas d'outil de planification ou de politique interne pour la gestion des matières résiduelles générées par l'organisation municipale; ▪ Faute d'étude de caractérisation et d'inventaire complet des outils de collecte dans tous les bâtiments municipaux, la Ville ne dispose pas de données permettant d'évaluer sa performance en GMR.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des travaux publics et Service des finances (Approvisionnements).	
Solutions	
▪ Élaborer un PGMR interne; ▪ Assurer le déploiement du PGMR interne à travers l'appareil municipal.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Inventaire exhaustif réalisé par le CREDDO dans cinq bâtiments municipaux en vue de la certification ICI on recycle! (2021-2022); ▪ Inventaire interne des outils de collecte réalisé dans 70 bâtiments municipaux sur les 120 bâtiments existants (2020); ▪ Programme d'excellence GMR Pro existant pour les municipalités ayant un PGMR en vigueur (Réseau Environnement); ▪ Politique de dépossession adoptée via la résolution CM-2006-542 visant à établir les règles de disposition des biens (autres qu'immobiliers) dont elle est propriétaire; ▪ La Ville dispose d'une politique d'approvisionnement écoresponsable; ▪ Le Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville possède une solide expertise en GMR événementielle depuis plusieurs années pour accompagner les fêtes et festivals; ▪ Collaboration existante entre plusieurs services de la Ville pour la GMR.							
Mesures proposées	12.1 Rédiger et faire approuver un PGMR interne pour la Ville de Gatineau : ○ Réaliser une étude de caractérisation des matières générées dans les bâtiments municipaux; ○ Mettre sur pied un comité de travail interservices sur l'optimisation de la GMR organisationnelle; ○ Effectuer une tournée de concertation de l'ensemble des services municipaux; ○ Rédiger un portrait de la GMR à l'interne et un plan d'action. 12.2 Déployer le PGMR interne à travers l'appareil municipal. 12.3 Faire un suivi périodique de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR interne.							
Indicateurs de réussite	▪ Formation d'un comité de travail interservices; ▪ Nombre de services municipaux consultés; ▪ Approbation du PGMR interne par l'instance appropriée; ▪ Taux de récupération des matières compostables et recyclables organisationnelles; ▪ Quantité de matières résiduelles organisationnelles générées; ▪ Taux de détournement des matières résiduelles organisationnelles; ▪ Réalisation de bilans annuels de suivi du PGMR interne.							
Pratiques inspirantes	▪ Une quinzaine de municipalités dotées d'un PGMR organisationnel participent depuis 2017 au programme d'excellence GMR Pro, notamment les villes de Sherbrooke et Drummondville qui se sont démarquées; ▪ La Ville de Sherbrooke a certifié 12 bâtiments municipaux grâce à son PGMR organisationnel.							
Estimation des res- sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous -total
Ressources financières PGMR (\$)	25 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$
Ressources humaines (heures)	140	945	350	225	225	225	225	2335

13. Déployer des campagnes d'ISÉ pour favoriser la participation aux collectes de matières compostables et recyclables du secteur ICI

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau a la responsabilité d'informer, sensibiliser et éduquer les différents acteurs de son territoire par rapport à la gestion des matières résiduelles. L'action vise à déployer des activités d'ISÉ destinées aux ICI et adaptées en fonction de leur secteur d'activité dans le but de faire changer les comportements et de faciliter le tri des matières et la participation aux programmes de collectes de matières compostables et recyclables.	▪ Récupérer 75 % des matières recyclables du secteur ICI en 2029; ▪ Récupérer 60 % des matières compostables du secteur ICI en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029.
Enjeux liés	
▪ Aucune campagne de sensibilisation en GMR destinée aux ICI n'a été réalisée dans les dernières années à la Ville de Gatineau; ▪ Les ICI sont peu informés sur le contexte, enjeux et cibles à atteindre en GMR pour leur secteur (GRAME, 2021); ▪ Les ICI, particulièrement les PME, ont rarement les connaissances ni de ressources financières pour se doter d'outils de sensibilisation à la GMR; ▪ Plusieurs ICI ont démontré le souhait d'être accompagnés pour mieux gérer leurs matières résiduelles et avoir accès à des outils et moyens de sensibilisation adaptés à leur secteur (Rapport de concertation, 2021 et GRAME, 2021).	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des communications, Centre d'appels non urgents, OBNL spécialisé en éducation à la GMR, partenaires de diffusion (ID Gatineau, regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).	
Solutions	
▪ Concevoir et diffuser des outils d'ISÉ destinés aux ICI pour la collecte des matières recyclables et compostables; ▪ Offrir des formations aux ICI lors de l'implantation des collectes des matières recyclables et compostables.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Contrat accordé à l’automne 2021 pour développer des affiches de signalisation sur le tri des déchets en milieu ICI; ▪ Outil DTRITUS permettant de diffuser des campagnes d’ISÉ, recenser des points de dépôt, d’informer sur le tri des déchets et les jours de collecte; ▪ Objectifs de la SVMO : Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025; ▪ Une forte majorité de citoyens croient que la Ville devrait offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables aux ICI (70 % des sondés) (Léger, avril 2021); ▪ Programme ICI On Recycle + de RECYC-QUÉBEC visant à reconnaître les ICI ayant une bonne performance en GMR. ▪ Éco Entreprises Québec sera responsable du déploiement de la collecte sélective auprès des ICI selon le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles. Un contrat pourrait être conclu entre ÉEQ et la Ville pour les services de proximité offerts aux ICI du territoire de Gatineau.								
Mesures proposées	13.1 Concevoir des outils d’ISÉ destinés aux ICI sur la GMR adaptés selon les secteurs d’activités ou s’appuyer sur des outils et campagnes existants : ○ Page web sur les services et outils destinés aux ICI; ○ Signalisation pour les contenants; ○ Formation pour les employés; ○ Guide sur les meilleures pratiques de GMR en milieu ICI. 13.2 Sonder les ICI gatinois sur leurs comportements et attitudes via des sondages et études. 13.3 Octroyer un mandat d’accompagnement des ICI dans l’implantation des collectes de matières compostables et recyclables ainsi qu’à une meilleure GMR en général.								
Indicateurs de réussite	▪ Nombre d’outils d’ISÉ conçus; ▪ Nombre d’accompagnements effectués; ▪ Nombre d’ICI sensibilisés.								
Pratiques inspirantes	▪ Guide des bonnes pratiques écoresponsables des PME du Plateau-Mont-Royal; ▪ Rosemont-La-Petite-Patrie : Défi Zéro Déchet pour les commerces incluant un diagnostic et un accompagnement par un expert de l’organisme Jour de la Terre Canada; ▪ San Francisco fournit aux entreprises un exemple de politique d’approvisionnement responsable, des affiches personnalisables pour le tri des déchets et plusieurs autres outils d’ISÉ; ▪ L’état du Massachusetts fournit aux ICI des guides sur la GMR, une liste de recycleurs pour différentes matières (palettes, CRD, électroniques, etc.), des vidéos explicatives de cas à succès, une ligne téléphonique dédiée, etc.; ▪ MRC de Beauharnois-Salaberry accompagne les ICI souhaitant implanter la collecte des matières organiques.								
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total	

Ressources financières PGMR (\$)	80 000 \$	53 000 \$	64 000 \$	55 000 \$	54 000 \$	44 000 \$	42 000 \$	391 000 \$
Ressources humaines (heures)	1085	940	1020	940	1020	940	1020	6965

14. Offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Le gouvernement du Québec, à travers sa Stratégie de valorisation des matières organiques, vise à ce que 100 % des ICI soient desservis par des collectes de matières recyclables (papier et carton) et compostables d'ici 2025. L'action vise à contribuer concrètement à cet objectif en déployant un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI.	▪ Récupérer 75 % des matières recyclables du secteur ICI en 2029; ▪ Récupérer 60% des matières compostables du secteur ICI en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029.
Enjeux liés	
▪ Environ 27 500 tonnes de matières recyclables visées par la collecte de matières recyclables et 17 000 tonnes de matières compostables ont été envoyées à l'élimination en 2020 en provenance du secteur ICI; ▪ Le taux de récupération des matières recyclables est estimé à 24 % pour le secteur ICI (vs 76 % pour le secteur résidentiel) et celui pour les matières compostables à 7 % (vs 68 % pour le secteur résidentiel); ▪ Moins de la moitié des ICI de Gatineau ont une collecte de matières recyclables (souvent papier et carton seulement) et presque aucun n'a de collecte de matières compostables; ▪ Actuellement, il n'y a aucun incitatif financier et réglementaire au détournement de matières recyclables et compostables pour les ICI à Gatineau (GRAME, 2021) : ▪ Contrat de collecte négocié par chaque ICI, donc peu de pouvoir de négociation et pas d'économie d'échelle pour les ICI; ▪ Collectes de matières compostables et recyclables perçues par les ICI comme des dépenses et des ressources humaines qui s'ajoutent à celles de la collecte des déchets; ▪ La compensation de la collecte sélective offerte aux municipalités (qui couvre 92 % des coûts de collecte et transport des matières recyclables et 100 % suite à la réforme de la collecte sélective prévue en 2024) n'est pas offerte aux ICI qui font affaire au privé; ▪ Le règlement GMR interdisant de mettre des matières compostables et recyclables dans les ordures ménagères ne s'applique pas aux unités non desservies; ▪ L'ajout de collectes de matières compostables et recyclables représente un important changement de pratique pour certains ICI puisqu'ils devront trier leurs matières en trois catégories, former leur personnel et prévoir l'espace pour l'ajout de contenants, alors qu'ils n'ont parfois pas de connaissances ou de ressources humaines spécifiques dédiées à la GMR; ▪ À Gatineau, peu de collecteurs offrent la collecte pêle-mêle des matières recyclables et la collecte des matières compostables. Lorsque c'est le cas, le prix demandé est souvent supérieur à celui de la collecte des déchets.	
Parties prenantes	
▪ Porteur: Service de l'environnement; ▪ Partenaires: Secrétariat du développement économique, Service des communications, Service de la transition écologique, Centre d'appels non urgents, OBNL spécialisé en éducation à la GMR, partenaires de diffusion (ID Gatineau, regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).	
Solutions	
▪ Développer et déployer un service municipal de collectes des matières recyclables et compostables aux ICI;	

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner les ICI dans l'implantation des collectes des matières recyclables et compostables. |
|---|

État de la situation, outils existants et mesures engagées

- Actions 10 et 14 du PGMR 2016-2020 réalisées en partie :
 - Mandats octroyés au CREDDO en 2016 et 2018 pour accompagner les commerçants du secteur Hull dans l'implantation de collectes de matières compostables et recyclables mutualisées;
 - Mandat octroyé à Chamard Stratégies environnementales en 2019-2020 pour accompagner la Ville de Gatineau dans le déploiement du projet pilote de collecte aux ICI (projet abandonné en raison de la pandémie de la COVID-19);
 - Accompagnement par le CREDDO des petits ICI desservis par la Ville de Gatineau pour la collecte des matières résiduelles suite à l'implantation du bac gris en 2019-2020;
- Sondage aux ICI et caractérisation des déchets du secteur ICI prévus en 2022;
- 18 500 tonnes de matières recyclables doivent être détournées pour atteindre l'objectif de 75 % de récupération et 9 500 tonnes de matières compostables pour atteindre l'objectif de 60 % d'ici 2029;
- Lors des activités de concertation tenues en 2021, plusieurs ICI ont émis le souhait que la Ville :
 - Offre un service municipal de collectes et traitement des matières recyclables et compostables à coût avantageux;
 - Modifie la réglementation et l'applique de façon graduelle, mais uniforme pour motiver l'ensemble du secteur ICI à adopter de bonnes pratiques de GMR;
 - Les accompagne dans l'implantation des collectes de matières compostables et recyclables;
- Une forte majorité de citoyens croient que la Ville devrait (Léger, 2021) :
 - Offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables aux ICI (70 % des sondés);
 - Obliger tous les ICI de Gatineau à se doter de collectes de matières compostables et recyclables (66 % des sondés).
- Rapport du GRAME, 2021 : Gestion des matières résiduelles pour le secteur des ICI de Gatineau – Accompagnement dans l'évaluation du modèle tarifaire des programmes de gestion des matières résiduelles, secteur des ICI dont les principales recommandations sont :
 - Offrir une collecte différenciée selon deux catégories d'ICI soit celles assimilables au service résidentiel et les ICI générant de grandes quantités de déchets;
 - Assurer un coût de participation au programme de collectes de matières compostables et recyclables moindre que le coût de collecte des ordures au privé ;
 - Offrir une fréquence de collecte flexible qui s'adapte aux besoins des ICI;
 - Mettre en place le programme de collecte des matières recyclables et compostables graduellement afin d'offrir une période d'adaptation à la fois du côté du service municipal que des entités desservies;

- Offrir les collectes de matières compostables et recyclables conjointement afin d’atteindre les objectifs de récupération de ces deux filières;
- Mettre en place un programme d’accompagnement personnalisé des ICI pour la gestion de leurs déchets;
- Guide destiné aux municipalités de RECYC-QUÉBEC : [Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans les ICI;](#)
- Guide destiné aux ICI de RECYC-QUÉBEC : [Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans votre organisation en 6 étapes;](#)
- Rapport de Chamard stratégies environnementales : [Pratiques favorisant la récupération des matières organiques dans les ICI;](#)
- Étude de RECYC-QUÉBEC sur les [résidus organiques des entreprises.](#)
- Application DTRITUS permettant de faciliter l’accès au calendrier de collecte pour les collectes en bordure de rue.
- Application Portail citoyen offrant diverses fonctions, dont le calendrier de collecte et l’accès au compte de taxes municipales.
- Éco Entreprises Québec sera responsable du déploiement de la collecte sélective auprès des ICI selon le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles. Un contrat pourrait être conclu entre ÉEQ et la Ville pour les services de proximité offerts aux ICI du territoire de Gatineau.

Mesures proposées	14.1 Phase 1 (planification) ▪ Élaborer le plan d'affaires du futur service de collectes (mode de facturation, fourniture des contenants, nombres de levées, tarification, etc.); ▪ Déterminer les critères pour la participation à la phase de démarrage, de façon concertée avec les acteurs du milieu économique ▪ Développer des outils de communication détaillant l'offre de service. ▪ Prévoir l'accès au calendrier de collecte pour les ICI desservis. 14.2 Phase 2 (démarrage) ▪ Recruter des ICI volontaires pour le déploiement de collectes de matières compostables et recyclables et déterminer les freins et leviers à la participation; ▪ Suivi terrain de la participation (degré de remplissage des contenants, contamination, etc.) et ajustements si nécessaires. 14.3 Phase 3 (déploiement) ▪ Déployer le service à tous les ICI volontaires. 14.4 Phase 4 (suivi du projet) ▪ Effectuer un bilan de la gestion des matières résiduelles et proposer des ajustements, si nécessaire.
Indicateurs de réussite	▪ Identification des freins et leviers grâce à la phase de démarrage; ▪ Nombre d'ICI desservis par le service municipal de collecte; ▪ % d'ICI desservis par une collecte des matières recyclables; ▪ % d'ICI desservis par une collecte des matières compostables; ▪ Taux de récupération des matières recyclables du secteur ICI; ▪ Taux de récupération des matières compostables du secteur ICI.
Pratiques inspirantes	▪ Plusieurs grandes villes du Québec offrent un service de collectes de matières recyclables compostables ou déchets commerciaux aux ICI de leur territoire (GRAME, 2021) : ○ Québec : Offre gratuitement la collecte des matières recyclables aux ICI (seuls les déchets sont tarifés), taux de participation d'environ 70 %; ○ Lévis : offre gratuitement les collectes de matières compostables et recyclables aux ICI (seuls les déchets sont tarifés), taux de participation d'environ 80 % pour les matières recyclables et d'environ 10 % pour les matières compostables; ○ Drummondville : offre les collectes de matières compostables (obligatoire pour les grands générateurs) et recyclables aux ICI selon le principe d'utilisateur-payeur, la collecte de déchets se fait entièrement au privé; ○ Sherbrooke : offre la collecte des matières recyclables aux ICI (mais avec peu de flexibilité quant à la fréquence de collecte) et la collecte de matières compostables pour les ICI est en phase démarrage; ○ Et plusieurs autres : Magog, Rosemont-La-Petite-Patrie, MRC de Beauharnois-Salaberry, etc.;

	- Plusieurs villes des États-Unis offrent également une collecte des matières recyclables et/ou compostables à leurs ICI, dont : San Francisco : taux de diversion de plus de 80 %, tous secteurs confondus.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	25 000 \$	1 125 500 \$	2 347 000 \$	4 548 000 \$	5 898 000 \$	5 814 000 \$	5 675 000 \$	25 432 500 \$
Ressources humaines (heures)	1580	3570	4280	9710	10130	6440	6440	42150
Subventions potentielles	n/a	(310 000 \$)	(773 000) \$	(1 546 000) \$	(2 164 500) \$	(2 319 000) \$	(2 319 000) \$	(9 431 500) \$
Modernisation de la collecte sélective								
Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) de RECYC-QUÉBEC	(97 000 \$)	(203 000 \$)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	(300 000 \$)
Revenus anticipés	Revenus équivalents au coût net de l'action							
Tarification utilisateur-payeur								

15. Réglementer afin de rendre obligatoire les collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Le gouvernement du Québec, à travers sa Stratégie de valorisation des matières organiques, vise à ce que 100 % des ICI soient desservis par des collectes de matières recyclables (papier et carton) et compostables d'ici 2025. L'action vise à contribuer concrètement à cet objectif en réglementant le secteur ICI pour interdire les matières compostables et recyclables dans les déchets et pour obliger les ICI à se doter des collectes des matières compostables et recyclables.	▪ Récupérer 75 % des matières recyclables du secteur ICI en 2029; ▪ Récupérer 60 % des matières compostables du secteur ICI en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029.
Enjeux liés	
▪ Environ 27 500 tonnes de matières recyclables visées par la collecte sélective et 17 000 tonnes de matières compostables ont été envoyées à l'élimination en 2020 en provenance du secteur ICI à Gatineau; ▪ Le taux de récupération des matières recyclables est estimé à 24 % pour le secteur ICI et celui pour les matières compostables à 7 %, ce qui est nettement inférieur au secteur résidentiel de 76 % pour les matières recyclables et 68 % pour les matières compostables; ▪ Moins de la moitié des ICI de Gatineau ont une collecte de matières recyclables (souvent papier et carton seulement) et presque aucun n'a de collecte de matières compostables; ▪ Actuellement, il n'y a pas de réglementation municipale interdisant l'élimination de matières recyclables et compostables pour les ICI, alors que c'est le cas pour les unités desservies par le service municipal.	
Parties prenantes	
▪ Porteur: Service de l'environnement; ▪ Partenaires: Service des affaires juridiques, Service du greffe, Secrétariat au développement économique, Service des communications, Centre d'appels non urgents, Service de l'urbanisme et du développement durable, partenaires de diffusion (ID Gatineau, regroupements de gens d'affaires, Chambre de commerce, etc.).	
Solutions	
▪ Élargir l'interdiction des matières compostables et recyclables dans les déchets à tous les générateurs; ▪ Réglementer pour obliger les ICI à se doter de collectes de matières compostables et recyclables.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Sondage aux ICI et caractérisation des déchets du secteur prévus en 2022; ▪ Pour atteindre les objectifs provinciaux, 18 500 tonnes de matières recyclables et 9 500 tonnes de matières compostables doivent être détournées de l’enfouissement d’ici 2029; ▪ Lors des différentes activités de concertations effectuées en 2021, plusieurs ICI ont émis le souhait que la Ville modifie la réglementation pour obliger les collectes de matières compostables et recyclables et l’applique de façon graduelle, mais uniforme pour motiver l’ensemble du secteur ICI à adopter de bonnes pratiques de GMR; ▪ 66 % des citoyens sondés croient que la Ville devrait obliger tous les ICI de Gatineau à se doter de collectes de matières compostables et recyclables (Léger, 2021); ▪ Guide destiné aux municipalités de RECYC-QUÉBEC : Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans les ICI; ▪ Guide destiné aux ICI de RECYC-QUÉBEC : Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans votre organisation en 6 étapes; ▪ Étude de RECYC-QUÉBEC sur les résidus organiques des entreprises.							
Mesures proposées	15.1 Réaliser une analyse réglementaire (dépôts et enclos à matières résiduelles, notion de droits acquis, etc.) 15.2 Modifier la réglementation afin de : ▪ Élargir l’interdiction des matières compostables et recyclables dans les déchets à tous les générateurs; ▪ Obliger les ICI à avoir une collecte des matières compostables et recyclables. 15.3 Concevoir et diffuser des outils à l’intention des ICI pour les informer des changements réglementaires. 15.4 Assurer le respect de la réglementation.							
Indicateurs de réussite	▪ Adoption des modifications réglementaires; ▪ % d’ICI desservis par une collecte des matières recyclables; ▪ % d’ICI desservis par une collecte des matières compostables.							
Pratiques inspirantes	▪ Drummondville a obligé les grands générateurs de son territoire à se doter d’une collecte de matières organiques avec la municipalité; ▪ La Nouvelle-Écosse a interdit les matières compostables et recyclables dans les déchets; ▪ La région de Metro Vancouver a interdit en 2015 de jeter des matières compostables dans les déchets; ▪ En Californie ainsi que dans plusieurs villes des États-Unis (New York, Portland, Seattle), le compostage est obligatoire pour les grands générateurs ou même l’ensemble des ICI selon le cas.							
Estimation des res-sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	- \$	31 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	31 000 \$

Ressources humaines (heures)	0	245	1080	605	605	605	605	3745
---------------------------------	---	-----	------	-----	-----	-----	-----	------

16. Déployer des campagnes de changements de comportements adaptées aux publics cibles pour le secteur résidentiel

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau a la responsabilité d'informer, sensibiliser et éduquer les différents acteurs de son territoire par rapport à la gestion des matières résiduelles. Le marketing social est une stratégie d'ISÉ innovante visant à amener un public cible à modifier ou délaisser certains comportements. L'action vise à déployer des campagnes de changements de comportements dans le secteur résidentiel dans le but d'augmenter le tri et la participation aux programmes.	▪ Récupérer 85 % des matières compostables résidentielles en 2029; ▪ Réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés en 2029; ▪ Viser l'absence complète de RDD dans les ordures ménagères; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029.
Enjeux liés	
▪ Depuis 2013, la très grande majorité des Gatinois se considèrent très sensibilisés, informés et motivés à trier leurs matières et participer aux collectes des matières compostables et recyclables; ▪ Plusieurs campagnes de grande envergure ont été déployées à Gatineau, mais ces campagnes d'ISÉ traditionnelles n'ont pas réussi à modifier certains comportements spécifiques comme le démontrent les résultats du sondage aux citoyens (Léger, 2021) : ▪ Un citoyen sur cinq déclare ne pas toujours trier ses matières compostables; ▪ Un citoyen sur cinq ne récupère pas les RDD; ▪ Un citoyen sur cinq ne récupère pas les textiles; ▪ Les contaminants comptent pour 18 % du contenu des bacs bleus (Chamard, 2021), ce qui est plus élevé que la moyenne provinciale de contamination de 13 % (Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, 2019).	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des communications, Centre d'appels non urgents, OBNL spécialisé en éducation à la GMR.	
Solutions	
▪ Concevoir un programme et des outils basés sur le marketing social pour améliorer la GMR; ▪ Mettre de l'avant les techniques les plus éprouvées pour inciter le changement les comportements.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Informations disponibles sur les pages web gatineau.ca; ▪ Distribution d'une brochure GMR à toutes les unités desservies (printemps 2021); ▪ Application web et mobile DTRITUS permettant de diffuser des campagnes d'ISÉ; ▪ Contrats ponctuels de sensibilisation à un OBNL (porte à porte, accompagnement personnalisé, etc.); ▪ Programme d'accompagnement personnalisé Écolo 101 porté par l'organisme Enviro Éduc-Action, visant entre autres l'accompagnement à une meilleure GMR; ▪ Recueil d'informations sur le marketing social et les changements de comportements en GMR mettant de l'avant des techniques éprouvées comme : ○ D'éveiller un esprit de (saine) compétition parmi les citoyens ou quartiers; ○ Personne à personne : intervention beaucoup plus efficace quand le citoyen est rencontré en personne plutôt que lorsque la documentation lui est laissée; ○ Engagement clair à poser le geste sur une certaine période (engagement écrit, petits gestes graduels).
Mesures proposées	16.1 Suivre l'évolution des comportements et attitudes des citoyens gatinois via des sondages et études. 16.2 Concevoir, mettre en œuvre et mesurer les retombées de projets pilotes de changements de comportements. 16.3 Octroyer un contrat pour la sensibilisation personne à personne (porte à porte, kiosques, formations, accompagnement personnalisé, etc.). 16.4 Concevoir des stratégies adaptées aux publics cibles (nouveaux arrivants, résidences pour personnes âgées, réfractaires, etc.) ou s'appuyer sur des campagnes existantes. 16.5 Faciliter la participation aux programmes par le déploiement des outils et fonctionnalités DTRITUS.
Indicateurs de réussite	▪ % des ménages desservis qui considèrent que la récupération des MC/MR est une tâche facile; ▪ % des ménages qui trient et apportent leurs RDD à un point de dépôt; ▪ % des ménages qui participent à la collecte des matières compostables; ▪ % des ménages qui trient et apportent leurs textiles à un point de dépôt ▪ Taux de récupération des textiles; ▪ Taux de récupération des matières compostables résidentielles; ▪ Taux de contamination des matières recyclables; ▪ Nb de ménages sensibilisés (porte à porte, kiosques, formations et accompagnement personnalisé); ▪ Statistiques d'utilisation DTRITUS.
Pratiques inspirantes	Exemples de projets pilotes de changements de comportements : ▪ MRC Robert-Cliche : Concours entre quartiers (saine compétition) avec observations des contaminants et <i>nudge</i> vert;

- [Rosemont La Petite-Patrie](#) : Défi Zéro Déchet;

Techniques éprouvées d’engagement dans les multilogements :

- [Université de Western Michigan](#) : Augmentation de 40 % du tonnage recyclé lorsque le citoyen s’engage par écrit et qu’on diffuse le poids des matières collectées;
- [Denver, Colorado](#) : 30 % de participation après 7 semaines lorsque désignation d'un « champion GMR » pour diffuser information et 20 % lors des rappels sont donnés (prompts);

Sites web dédiés à la GMR : Plusieurs municipalités québécoises ont des sites web entièrement dédiés à la GMR, qui sont détachés du site web général de la municipalité. Cela permet de regrouper l’information et de faciliter l’accès au contenu lié à la GMR. Exemples :

- MRC Arthabaska : <https://www.gestrio.ca/>;
- MRC des Laurentides : <https://www.traindeviedurable.com>;
- MRC de Drummond/Drummondville : <https://geretapoubelle.ca/>;
- MRC de la Haute-Yamaska : <https://genedejeter.com>;
- MRC de Beauharnois-Salaberry : <https://jlefaiss.com/>;

Autres pratiques inspirantes

- [Drummondville](#) : aide-mémoire sur la GMR traduit en 4 langues;
- [Vancouver](#) : aide-mémoire sur le bannissement des matières compostables traduit en sept langues;
- Niagara : Utilisation de l’application ReCollect pour signaler un dépôt illicite.

Estimation des res- sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous- total
Ressources financières PGMR (\$)	90 000 \$	117 000 \$	94 000 \$	96 000 \$	123 000 \$	100 000 \$	127 000 \$	746 000 \$
Ressources humaines (heures)	910	980	910	910	980	910	980	6580
Subvention potentielle Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation des produits à usage unique de RECYC-QUÉBEC	(15 225 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(15 225 \$)

17. Renforcer la participation aux programmes de collectes et les meilleures pratiques dans les multilogements

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les multilogements sont desservis exclusivement par le service municipal résidentiel et comptent pour 38 % des unités desservies. L'action vise à identifier et mettre en œuvre des mesures qui permettront d'augmenter la performance des multilogements en termes de récupération des matières recyclables et compostables tout en outillant les gestionnaires et propriétaires pour mettre en place de bonnes pratiques.	▪ Récupérer 85 % des matières recyclables et matières compostables résidentielles en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029.
Enjeux liés	
▪ Les multilogements, en particulier ceux ayant une desserte à la cour, participent moins aux collectes de matières compostables et recyclables et les taux de récupération des matières recyclables et compostables sont considérablement plus faibles que chez les résidences unifamiliales; ▪ Plus de la moitié de ce qui est déposé dans les conteneurs d'ordures sont des matières recyclables et compostables (vs 35 % pour les unités ayant une desserte à la rue); ▪ Pour les nouvelles constructions, la vérification par le Service de l'environnement des plans d'implantation pour s'assurer de l'optimisation de la GMR n'est pas systématique.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), propriétaires et gestionnaires d'immeubles à logements	
Solutions	
▪ Développer et diffuser des outils pour améliorer la GMR; ▪ Tester différents équipements et installations favorisant la participation et le tri; ▪ Renforcer les dispositions et l'application réglementaires dans le but d'augmenter la participation aux collectes de matières compostables et recyclables; ▪ Revoir les procédures pour l'accompagnement des promoteurs immobiliers pour une meilleure planification de la GMR.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Informations disponibles sur la page web Multilogements; ▪ Outil de RECYC-QUÉBEC : Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements; ▪ Règlement de zonage : dispositions encadrant le dépôt à matières résiduelles; ▪ Règlement de GMR : collecte à trois voies obligatoire dans les multilogements et fourniture des contenants de matières recyclables et compostables (gratuit); ▪ Analyse et accompagnement ponctuels des promoteurs lors des demandes de permis de construction (service-conseil en continu); ▪ Guide à l'intention des promoteurs immobiliers en cours de développement au SUDD (2022); ▪ Certains aménagements intérieurs comme les chutes à déchets sont encadrés par le Code du bâtiment; ▪ Application DTRITUS permettant de faciliter l'accès au calendrier de collecte pour les collectes en bordure de rue.
Mesures proposées	17.1 Développer un guide des meilleures pratiques de GMR à l'intention des gestionnaires et propriétaires d'immeubles à logements. 17.2 Réaliser une étude réglementaire pour optimiser la GMR dans les immeubles à logements (par exemple, réviser l'aménagement des espaces et l'entreposage des contenants de matières résiduelles, interdire les chutes à déchets, etc.) 17.3 Collaborer avec le SUDD pour bonifier l'accompagnement des promoteurs immobiliers en amont. 17.4 Réaliser des projets pilotes pour déterminer les conditions gagnantes pour une meilleure GMR dans les multilogements (par exemple, implantation d'une chute à matières organiques ou à trois voies et ISÉ des occupants, implantation et gestion d'un point de dépôt RDD/réemploi, etc.) 17.5 Renforcer l'application réglementaire en faisant le suivi de la participation aux programmes de collectes dans les multilogements et en intervenant dans les secteurs problématiques. 17.6 Faciliter l'accès au calendrier de collecte pour les multilogements desservis à la cour.
Indicateurs de réussite	▪ Taux de récupération des matières recyclables et compostables dans les multilogements; ▪ Composition des ordures ménagères des unités desservies à la cour; ▪ Nombre de guides sur les meilleures pratiques GMR distribués aux propriétaires et gestionnaires d'immeubles à logements; ▪ Adoption des modifications réglementaires souhaitées; ▪ Identification des conditions gagnantes grâce aux projets pilotes dans les multilogements; ▪ Taux de participation aux collectes de matières compostables et recyclables dans les multilogements; ▪ Pourcentage des unités desservies ayant un accès web à leur calendrier de collecte en temps réel.

Pratiques inspirantes

- Multilogement exemplaire à Toronto ayant une chute à matières organiques et un espace partagé pour le réemploi : [Mayfair on the Green](#);
- Programme de fermeture de chute à déchets à Toronto : [Accompagnement et conditions gagnantes pour la fermeture d'une chute à déchets](#);
- Outils développés par la Ville de Drummondville à l'intention des propriétaires d'immeubles locatifs : page web [Propriétaires d'immeubles locatifs](#), [Lettre d'engagement aux locataires](#), etc.;
- Outils de la région de Metro Vancouver à l'intention des propriétaires et gestionnaires de multilogements : section [Appartements et condominiums](#).

Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	13 500 \$	13 500 \$	3 500 \$	13 500 \$	3 500 \$	13 500 \$	4 000 \$	65 000 \$
Ressources humaines (heures)	1450	2105	1395	1715	1230	1715	1230	10840
Économies potentielles Économie de traitement	(108 500 \$)	(229 500 \$)	(388 500 \$)	(544 500 \$)	(714 000 \$)	(898 000 \$)	(1 097 000 \$)	(3 980 000 \$)

18. Optimiser le service de collectes d'encombrants

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les encombrants font partie des matières gérées par le service municipal résidentiel de GMR. L'action vise à optimiser les collectes d'encombrants dans le but de faciliter la collecte et la participation tout en favorisant le respect de la hiérarchie des 3RV-E dans la gestion des matières collectées.	▪ Récupérer 85 % des résidus de CRD; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029 ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Depuis juillet 2018, les encombrants sont exclus de la collecte des ordures ménagères. Trois collectes ont été mises en place : collecte d'encombrants-déchets, collecte de résidus de construction (encombrants de bois et articles de métal depuis avril 2021) et collecte d'encombrants recyclables ou réutilisables à domicile; ▪ La participation des citoyens aux collectes spéciales d'encombrants en bordure de rue est complexe: ils doivent trier les encombrants dans la collecte appropriée, connaître les dates de collecte pour son quartier et respecter le volume maximal et les consignes de préparation des matières; ▪ La collecte d'encombrants-déchets est la moins appréciée et la moins connue des collectes municipales (Léger, 2021), avec un score de satisfaction de 74 % et un score de notoriété de seulement 43 %; ▪ Le taux de participation aux collectes spéciales est d'environ 5 %, alors que les camions de collecte font la totalité du parcours de collecte; ▪ La hiérarchie des 3RV-E n'est pas optimisée dans les collectes spéciales actuelles puisqu'ils sont collectés à l'aide d'un camion compacteur : tous les encombrants collectés, peu importe leur état, sont recyclés ou valorisés au mieux, éliminés au pire; ▪ La collecte à domicile sur appel est fortement appréciée et connue des citoyens (Léger, 2021), mais peu utilisée par ceux-ci (environ le tiers des demandes qui avaient été anticipées annuellement). Ce projet pilote prendra fin en juin 2022. 99 % du tonnage récupéré dans le cadre de ce projet pilote est recyclé (encombrants métalliques et produits électroniques) et moins de 1 % est réemployé.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des finances (Approvisionnements).	
Solutions	
▪ Simplifier la participation aux collectes d'encombrants; ▪ Mettre sur pied une plateforme d'inscription pour augmenter l'efficacité des parcours; ▪ Appliquer la hiérarchie des 3RV-E à la gestion des encombrants.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Informations disponibles sur la page web Encombrants; - Règlement GMR : 8 collectes d'encombrants-déchets et 8 collectes d'encombrants de bois et articles de métal par année; - Apport volontaire d'encombrants-déchets, résidus de construction, encombrants métalliques, produits électroniques et encombrants de bois aux écocentres (selon la grille tarifaire en vigueur); - Service de collecte d'encombrants à domicile (gratuit) depuis juillet; - Outil ReCollect disponible pour l'inscription aux collectes dans le but d'optimiser les routes de collecte.							
Mesures proposées	18.1 Élaborer la première phase de déploiement de la collecte d'encombrants sur inscription : - Collecter des données sur le gisement d'encombrants; - Déterminer les modalités de la collecte d'encombrants; - Octroyer un contrat de collecte, tri et valorisation des encombrants (phase 1); - Déployer l'application web et mobile pour l'inscription à la collecte d'encombrants; - Déployer la collecte d'encombrants dans les immeubles participants; - Effectuer le suivi terrain de la collecte d'encombrants; - Déterminer les conditions gagnantes pour une gestion optimisée des encombrants. 18.2 Déployer la deuxième phase de la collecte d'encombrants sur inscription : - Élaborer le devis de collecte, tri et valorisation des encombrants pour déploiement complet (phase 2); - Offrir le service optimisé à l'échelle de la Ville.							
Indicateurs de réussite	% de détournement des encombrants collectés; - Taux de réemploi et recyclage des encombrants collectés; - Nombre d'inscriptions à la phase 1; - Performance à l'élimination/habitant; - Identification des conditions gagnantes à la collecte d'encombrants sur inscription.							
Pratiques inspirantes	- Lévis : Collecte d'encombrants sur inscription; - Drummondville : Collecte d'articles valorisables sur rendez-vous; Honolulu : Collecte d'encombrants sur inscription via ReCollect – diminution de 50 % des sites de dépôt illicite (nuisance); - Québec : Collecte d'encombrants sur demande; Gestion des encombrants lors de déménagements.							
Estimation des ressources nécessaires	2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 Sous-total							
Ressources financières PGMR (\$) 	145 000 \$ 121 000 \$ 52 000 \$ 53 000 \$ 54 000 \$ 55 000 \$ 56 000 \$ 536 000 \$							
Ressources humaines (heures) 	2220 2360 840 840 840 840 840 8780							

19. Poursuivre le déploiement des incitatifs tarifaires à la réduction des déchets

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Différents incitatifs tarifaires à la réduction des déchets ont été implantés dans le cadre du service municipal résidentiel au cours des dernières années. Ces incitatifs visent à responsabiliser les grands générateurs de déchets qui doivent assumer les coûts internes et externes liés à leurs surplus de déchets (principe utilisateur-payeur). L'action vise à poursuivre l'application des incitatifs tarifaires visant la réduction des déchets.	▪ Récupérer 85 % des matières recyclables et matières compostables résidentielles en 2029; ▪ Récupérer 85 % des résidus de CRD en 2029; ▪ Réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029.
Enjeux liés	
Sacs admissibles pour les surplus d'ordures des unités desservies en bordure de rue ▪ En juillet 2019, le conseil municipal a fixé le prix des sacs de surplus d'ordures à 0,50 \$ à défaut de pouvoir implanter des mesures d'atténuation pour les cas particuliers et les groupes vulnérables en raison d'enjeux d'applicabilité; ▪ Deux ans plus tard, le Service de l'environnement a recueilli de nombreuses données par rapport aux ventes de sacs : en avril 2021, seulement 18 % des ménages gatinois avaient fait l'achat de sacs depuis le début du programme. Les ménages s'étant procurés des sacs ont utilisé, en moyenne, 1 sac par collecte d'ordures : une dépense mensuelle moyenne de 1 \$; ▪ Une analyse financière du système a permis de déterminer que le coût de revient du sac est de 1,80\$ incluant tous les frais associés à leur production, mise en marché, livraison, transport et enfouissement (GRAME, 2021); ▪ Le déficit actuel du système est à la charge de tous les citoyens (petits ou grands générateurs) puisqu'il est absorbé dans la taxe GMR; Levées supplémentaires pour les surplus d'ordures des unités desservies par conteneur ▪ La fréquence de collecte des conteneurs d'ordures a été réduite de moitié en juillet 2018 et les propriétaires doivent payer pour des levées supplémentaires lorsque nécessaire; ▪ Cela dit, le Service de l'environnement n'applique pas de limite au volume des conteneurs selon le nombre d'unités, ce qui rend le système inéquitable entre les immeubles desservis; Encombrants-déchets ▪ Depuis septembre 2018, les encombrants-déchets sont acceptés gratuitement au Centre de transbordement (et aux écocentres depuis janvier 2021); ▪ La gratuité et l'apport illimité d'encombrants-déchets n'incitent pas les différents usagers à diminuer leurs déchets.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des finances, Service de la transition écologique.	
Solutions	
▪ Ajuster le tarif des sacs de surplus d'ordures; ▪ Tarifier les surplus d'ordures à la limite de 120l pour les unités desservies par conteneur;	

Tarifier l’apport d’encombrants-déchets.								
État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Informations disponibles concernant les incitatifs tarifaires sur la page web Ordures et Multilogements; - Règlement GMR : limite de 120l d’ordures par unité, sacs admissibles et levées supplémentaires pour surplus d’ordures; - Règlement de tarification : coût du sac admissible et levées supplémentaires; - Licence InnovaDel permettant de répertorier les contenants et les puces RFID associées (possibilité d’ajouter le logiciel de facturation); - Vente de sacs de surplus d’ordures via la boutique en ligne Shopify et sept bâtiments municipaux.							
Mesures proposées	19.1 Procéder à une révision annuelle et graduelle du tarif du sac de surplus d’ordures pour atteindre le coût réel en 2025. 19.2 Analyser les possibilités d’augmenter l’efficacité du système dans une optique d’amélioration continue (gestion administrative, points de vente, type de contenant admissible, etc.) 19.3 Réviser les dispositions réglementaires concernant la collecte par conteneur dans les multilogements. 19.4 Déployer un modèle de tarification des surplus d’ordures à la cour. 19.5 Appliquer la limite de volume des conteneurs à 120 litres par unité et débiter la facturation des surplus d'ordures à la cour. 19.6 Réviser la tarification pour l'apport encombrants-déchets pour inciter à la réduction des déchets.							
Indicateurs de réussite	- Taux de récupération des différentes filières de matières récupérables; - Composition des ordures ménagères (déchets non récupérables dans les ordures ménagères); - Performance à l'élimination/hab; - Tonnage d’encombrants-déchets éliminés; - Nombre de visites d’encombrants-déchets.							
Pratiques inspirantes	Toronto : tarification des surplus d’ordures au bac roulant choisi (75 à 360 litres). Vente d’étiquettes pour identifier les sacs admissibles au coût de 5,38\$ par étiquette. Disponibles en ligne et dans 88 magasins; Vancouver : tarification des surplus d’ordures au bac roulant choisi (75 à 360 litres). Vente de collants pour identifier les sacs admissibles au coût de 2\$ par collant. Disponibles dans 25 édifices municipaux et 12 magasins; Edmonton : tarification des encombrants-déchets aux points de dépôt (9\$ à 16\$ par item); - Winnipeg : tarification de la collecte d’encombrants-déchets sur inscription (11\$ à 22\$ par item).							
Estimation des res-sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	10 000 \$	100 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 500 \$	5 500 \$	136 500 \$

Ressources humaines (heures)	1845	4360	1515	995	995	995	995	10690
Économies potentielles Résorption du déficit lié aux surplus d'ordures	À déterminer							

20. Informer et accompagner les acteurs du secteur de la CRD sur les meilleures pratiques de gestion des résidus CRD

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau a la responsabilité d'informer, sensibiliser et éduquer les différents acteurs de son territoire par rapport à la gestion des matières résiduelles. L'action vise à informer les ICI du secteur de la CRD sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD existantes et de les accompagner afin qu'ils les intègrent lors de la réalisation de leurs travaux de CRD.	▪ Récupérer 70 % des résidus de CRD en 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Manque d'ISÉ spécifique à l'industrie de la CRD sur les bonnes pratiques de gestion de résidus de CRD, les ressources disponibles et les leviers financiers existants; ▪ Peu de concertation actuellement entre les différents acteurs de l'industrie de CRD (constructeurs, centres de tri, OBNL, etc.); ▪ Les résidus de CRD sont rarement triés sur le chantier et plutôt mis dans un conteneur pêle-mêle. Cette absence de tri sur chantier réduit le potentiel de détournement des matières et ne respecte pas la hiérarchie des 3RV-E.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des communications, Service de l'urbanisme et du développement durable, CREDDO, Secrétariat au développement économique, associations du domaine de la construction (APCHQ Outaouais, ACQ Outaouais, CCQ).	
Solutions	
▪ Promouvoir les bonnes pratiques, ressources disponibles et leviers financiers pour une meilleure gestion des résidus de CRD; ▪ Mettre en relation les différents acteurs de l'industrie de la CRD pour favoriser le partage de connaissances; ▪ Accompagner les entreprises de la CRD dans l'intégration des meilleures pratiques.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Programme de reconnaissance de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD de RECYC-QUÉBEC; ▪ Participation à la Table de concertation sur les résidus de CRD du CREDDO (via Synergie Outaouais); ▪ Guide pour la planification et la gérance de chantier visant la réduction à la source des matériaux et résidus de construction a été élaboré en 2019 par le groupe AGÉCO, Espace québécois de concertation sur les pratiques d’approvisionnement responsable et le Conseil du bâtiment durable du Canada; ▪ Certification LEED de certains bâtiments municipaux : cette certification inclut des critères quant à la gestion des matières résiduelles (planification, déchets de construction générés par pied carré, réutilisation et recyclage de matériaux, etc.) et représente une bonne pratique dans le domaine de la construction.							
Mesures proposées	20.1 Développer et diffuser des outils d’ISÉ visant la promotion des bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD pour tous les acteurs de l’industrie de la CRD ou s’appuyer sur des outils et campagnes existants. 20.2 Poursuivre la concertation amorcée avec le secteur de la CRD avec la Table de concertation sur les résidus de CRD via Synergie Outaouais. 20.3 Conseiller les entreprises de la CRD désirant implanter de bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD (ressources techniques, répertoires des leviers financiers disponibles, etc.).							
Indicateurs de réussite	▪ Nombre de guides distribués pour la planification et la gérance de chantier; ▪ Nombre de projets réalisés grâce à la Table de concertation sur les résidus de CRD; ▪ Nombre d’outils de communications développés; ▪ Taux de récupération des résidus de CRD estimé (territorial); ▪ Taux de récupération des résidus de CRD estimé (secteur du bâtiment).							
Pratique inspirante	▪ Certains projets de construction à Gatineau ont été réalisés de façon exemplaire en ce qui a trait à la gestion des résidus de CRD : centre sportif de Gatineau, Zibi, etc., et peuvent servir d’exemples à suivre.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$) 	25 000 \$	25 500 \$	26 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	186 000 \$
Ressources humaines (heures) 	290	290	290	290	360	360	360	2240

21. Contribuer au développement de débouchés régionaux pour les résidus de CRD

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Il existe peu de débouchés régionaux pour le réemploi et le recyclage des résidus de CRD en Outaouais. L'action vise à appuyer et contribuer à des initiatives visant le développement de débouchés régionaux pour les résidus de CRD en respect avec la hiérarchie des 3RV-É.	▪ Récupérer 70% des résidus de CRD en 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ Au Québec, il est estimé qu'environ 60 % des résidus de CRD sont dirigés vers un centre de tri de résidus de CRD. De ce nombre, seulement 23 % sont recyclés et 22 % valorisés (RECYC-QUÉBEC, 2021). Ainsi, mis à part les agrégats et les métaux qui sont recyclés, la plupart des autres résidus de CRD sont soit valorisés énergétiquement ou bien enfouis, faute de débouchés rentables pour leur réemploi ou leur recyclage; ▪ La Stratégie de valorisation de la matière organique annonce que de nouvelles redevances à l'élimination seront appliquées sur les résidus de CRD utilisés comme matériaux de recouvrement dans les lieux d'enfouissement. De plus, cette pratique ne sera plus considérée comme de la valorisation afin de décourager l'élimination des résidus de CRD et de stimuler l'industrie du recyclage de la CRD (SVMO, 2021); ▪ Il n'y a aucun débouché en Outaouais actuellement pour plusieurs résidus de CRD : gypse, bardeaux d'asphalte, fraction fine, certains plastiques, laine minérale ou autre isolant, recyclage du bois de qualité et autres; ▪ Le bois géré par la Ville (résidus d'abattage, écocentres, etc.) est destiné à la valorisation énergétique. Une partie de ce bois de plus grande qualité pourrait être triée pour être réemployée ou recyclée, en respect avec la hiérarchie des 3RV-É. ▪ Lors des consultations publiques du PGMR, les citoyens ont fait part de l'importance que la Ville fasse preuve d'exemplarité et soit un modèle à suivre pour les autres ICI du territoire, notamment dans le cadre de ses propres opérations.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Service des travaux publics, Service des infrastructures, ID Gatineau, Secrétariat au développement économique, CREDDO, CCG, APCHQ Outaouais, ACQ section Outaouais, Consortium international de recherche sur l'ACV et la transition durable, Bibli'Outils, Centres de recherche universitaires et collégiaux.	
Solutions	
▪ Appuyer et réaliser des études ou des projets pilotes de développement de débouchés régionaux favorisant la hiérarchie des 3RV-É pour les résidus de CRD, y compris ceux générés par la Ville de Gatineau; ▪ Mettre en relation les différents acteurs de l'industrie de la CRD pour favoriser l'émergence de débouchés régionaux pour les résidus de CRD.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Participation à la Table de concertation sur les résidus de CRD du CREDDO (via Synergie Outaouais); Guide des meilleures pratiques en centre de tri: Mise en valeur des résidus de bois de construction, de rénovation et de démolition du 3RMCDQ et de RECYC-QUÉBEC; Programme de soutien au développement de débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec et autres programmes de financements de RECYC-QUÉBEC; - Depuis 2021, les résidus de balayage de rue sont valorisés, alors qu'elles étaient auparavant éliminées. Programme de recherche de l'Université Laval pour le développement de la technologie des granulats de verre cellulaire en ingénierie des infrastructures de transports en régions froides – Phase 2. Ce matériau innovant issu de la valorisation des résidus de verre présente des caractéristiques isolantes, légères et drainantes très prometteuses.							
Mesures proposées	21.1 Participer à un effort régional pour la réalisation d'études ou projets pilotes visant le développement de débouchés régionaux pour les résidus de CRD qui favorisent la hiérarchie des 3RV-É. 21.2 Réaliser des études et projets pilotes pour mieux gérer les résidus de CRD générés par la Ville, incluant les matières résiduelles découlant des activités du Service des infrastructures, du Service des travaux publics et des écocentres - Gestion des branches, boues de puisard, balayures de rue, terre d'excavation, sols contaminés et matières granulaires résiduelles; - Réemploi et recyclage du bois de plus grande qualité; - Réorganisation des conteneurs de CRD aux ateliers municipaux. - Réutilisation de matériaux du secteur du bâtiment.							
Indicateurs de réussite	- Nombre d'ICI participants à la Table de concertation sur les résidus de CRD; - Nombre d'études ou de projets pilotes réalisés; - Nombre de résidus de CRD ayant un débouché régional; - Taux de récupération des résidus de CRD (territorial); - Taux de récupération des résidus de CRD (secteur du bâtiment).							
Pratiques inspirantes	Projet BRIQUE-RECYC de l'entreprise Maçonnerie Gratton permettant de nettoyer et réemployer les briques sur chantier; Projet pilote de tri à la source du gypse en chantier à des fins de recyclage ou de réduction du gypse dans les résidus de criblages fins; Gypse du Fjord récupère le gypse propre pour en faire un amendement agricole; - Plusieurs exemples pour les débouchés de bois dans le Guide pratique de mise en valeur du bois post-consommation (Nature Québec, 2017).							
Estimation des ressources nécessaires	2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 Sous-total							
Ressources financières PGMR (\$) 	125 000 \$ 30 000 \$ 30 000 \$ 60 000 \$ 30 000 \$ 25 000 \$ 25 000 \$ 325 000 \$							
Ressources humaines S.Env (heures) 	2835 1225 315 315 315 315 315 5635							

22. Intégrer des clauses de performance en GMR et de traçabilité des matières résiduelles aux devis municipaux

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau génère et gère une grande quantité de résidus de CRD en plus d'être un donneur d'ouvrage majeur dans la région. L'action vise à faire de l'organisation municipale un exemple à suivre dans sa gestion de ses résidus de CRD lors de l'octroi de contrats.	▪ Récupérer 85 % des résidus de CRD (secteur organisationnel); ▪ Récupérer 70 % des résidus de CRD en 2029; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ La Ville de Gatineau gère 22 % des résidus de CRD (38 000 tonnes) générés sur le territoire de par ses activités (écocentres, résidus des travaux publics, rebuts d'asphalte et de béton, balayures de rues, collectes spéciales de CRD en bordure de rue), mais peu de spécifications sont incluses dans l'évaluation des appels d'offres quant aux cibles de détournement de l'enfouissement de ces matières; ▪ La Ville génère également de grandes quantités de résidus de CRD en tant que donneur d'ouvrage. Les travaux d'infrastructures sont souvent donnés à contrat à des entreprises qui gèrent alors elles-mêmes les résidus de CRD générés. En général, aucun critère de performance en GMR n'est inclus dans l'évaluation des appels d'offres et une fois le contrat octroyé, les suivis quant à la gestion et destination de ces matières (recyclage, valorisation, enfouissement, etc.) sont difficiles dus à l'absence, entre autres, de mécanismes ou de système de traçabilité des résidus de CRD; ▪ Les devis normalisés ne favorisent pas toujours l'utilisation de matières recyclées dans les travaux de CRD. Par exemple, il est possible d'exiger ou tolérer l'inclusion d'un certain pourcentage de granulats recyclés, en couche de sous-fondation et de transition, tout comme cela est permis par le BNQ (NQ 2560-600/2002) et inclus dans le devis normalisé d'autres municipalités; ▪ D'autres résidus de CRD pourraient également être réemployés ou recyclés dans les travaux effectués par la Ville, mais les devis normalisés ne permettent pas cela actuellement. ▪ En 2020, l'ensemble des matières résiduelles fertilisantes en provenance de l'usine d'épuration et des étangs d'aération sont épandues aux champs en Outaouais. Il importe de s'assurer du respect de la hiérarchie des 3RV-E dans les prochains contrats municipaux pour le traitement des biosolides municipaux. ▪ La réalité contractuelle nécessite de trouver un équilibre entre les contraintes imposées et l'intérêt de l'entreprise privée à soumissionner. Il est nécessaire d'agir avec précaution et d'évaluer l'impact financier des clauses additionnelles aux contrats municipaux, le cas échéant. ▪ Lors des consultations publiques du PGMR, les citoyens ont fait part de l'importance que la Ville fasse preuve d'exemplarité et soit un modèle à suivre pour les autres ICI du territoire, notamment dans le cadre de ses contrats municipaux et de la traçabilité des matières qu'elle gère.	
Parties prenantes	
▪ Porteurs : Service de l'environnement, Service des finances (Approvisionnements), Service des infrastructures et Service des travaux publics, Service de la transition écologique.	
Solutions	
▪ Évaluer la possibilité de revoir les devis normalisés, appels d'offres et contrats municipaux qui concernent la gestion des résidus de CRD pour :	

▪ Inclure des critères de performance en GMR; ▪ Permettre l'utilisation de matériaux recyclés, lorsque possible.								
État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Contrat de collecte, transport, tri et traitement des résidus de CRD en provenance des écocentres inclut des cibles de détournement de l'enfouissement; ▪ Contrat de valorisation des balayures de rue depuis 2021 à UTEAU; ▪ Certification LEED de certains bâtiments municipaux qui inclut des critères quant à la gestion des résidus de CRD et l'inclusion de matériaux recyclés ; ▪ Participation à la Table de concertation sur les résidus de CRD du CREDDO (via Synergie Outaouais); ▪ Guide des meilleures pratiques en centre de tri: Mise en valeur des résidus de bois de construction, de rénovation et de démolition du 3RMCDQ et de RECYC-QUÉBEC; ▪ À l'automne 2021, RECYC-QUÉBEC a lancé un appel d'offres pour des projets pilotes de traçabilité des résidus de CRD.							
Mesures proposées	22.1 Évaluer la possibilité d'inclure des critères de performance pour la gestion des résidus de CRD aux contrats municipaux. 22.2 Assurer un suivi (traçabilité) quant à l'atteinte des critères de performance en GMR inclus dans les contrats municipaux. 22.3 Évaluer les possibilités d'amélioration de performance en GMR lors de l'évaluation des projets soumis au test climat. 22.4 Assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E dans les prochains contrats de traitement des biosolides municipaux.							
Indicateurs de réussite	▪ Taux de détournement de l'enfouissement des résidus de CRD pour les contrats municipaux concernés; ▪ Inclusion de critères de performance pour la gestion des résidus de CRD dans les chantiers municipaux; ▪ Nombre de projets incluant des matériaux recyclés dans les chantiers municipaux; ▪ Taux de récupération des résidus de CRD (territorial); ▪ Taux de récupération des résidus de CRD (secteur du bâtiment); ▪ Taux de détournement de l'enfouissement des biosolides municipaux.							
Pratiques inspirantes	▪ Montréal prévoit dans son prochain PGMR d'ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction) et d'ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux; ▪ 18 arrondissements de Montréal réemploient des matériaux d'excavation pour des travaux de remblai ou d'asphaltage, entre autres, pour des bordures de trottoir; ▪ En France, avant tous travaux de démolition, un « diagnostic déchets » doit être fait afin d'évaluer le type de matières, les quantités et les avenues possibles de réemploi et recyclage des matières.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total

Ressources financières PGMR (\$)	- \$	70 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	70 000 \$
Ressources humaines (heures)	175	315	660	660	660	660	660	3790

23. Réglementer afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
En 2020, au Québec, il est estimé que 43 % des résidus de CRD étaient directement acheminés à l'enfouissement et que 57 % des résidus de CRD étaient acheminés vers un centre de tri. De ceux-ci, 23 % étaient recyclés, 22 % valorisés et 56 % réacheminés dans un lieu d'enfouissement, soit comme matériel de recouvrement ou tout simplement enfouis (RECYC-QUÉBEC, 2021). L'action vise à réglementer le secteur de la CRD afin d'obliger les résidus de CRD à être acheminés vers un centre de tri de CRD, plutôt qu'envoyés directement à l'enfouissement.	▪ Récupérer 70 % des résidus de CRD en 2029.
Enjeux liés	
▪ Le gouvernement du Québec a annoncé dans sa SVMO que « Les matières résiduelles issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, qui contiennent fréquemment du bois, devront passer par un centre de tri reconnu avant d'être éliminées, à défaut de quoi, des pénalités seront imposées. Les pénalités ne seront pas exigibles pour les résidus des centres de tri reconnus. » À Gatineau, il n'y a pas encore d'exigence à cet effet; ▪ Pour les résidus de CRD issu du secteur du bâtiment, le taux de récupération est estimé à 46 % et près de la moitié sont directement envoyés à l'enfouissement sans passer par un centre de tri (3RMCDQ, 2021), dont environ 14 000 tonnes de bois; ▪ Aucun des 5 centres de tri à Gatineau ou à proximité n'a été certifié par RECYC-QUÉBEC jusqu'à présent en vertu du Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD (entré en vigueur en 2021 seulement); ▪ Aucune exigence réglementaire actuellement afin que les résidus de CRD soient envoyés vers un centre de tri reconnu.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement et Service de l'urbanisme et du développement durable; ▪ Partenaires : Service des communications, Associations dans le domaine de la construction (APCHQ Outaouais, ACQ Outaouais, CCQ, CORPIQ).	
Solutions	
▪ Réaliser une étude de faisabilité réglementaire pour exiger que les résidus de CRD soient acheminés vers un centre de tri reconnu; ▪ Réglementer pour interdire que les résidus de CRD issus des ICI soient mis dans les déchets; ▪ Informer les ICI et les citoyens des nouvelles réglementations visant à acheminer les résidus de CRD vers un centre de tri reconnu.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD de RECYC-QUÉBEC; ▪ Participation à la table de concertation sur les résidus de CRD du CREDDO (via Synergie Outaouais); ▪ Résidus de CRD interdits dans les ordures ménagères (Règlement 839-2018).							
Mesures proposées	23.1 Faire la promotion du Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD de RECYC-QUÉBEC auprès des acteurs concernés. 23.2 Réaliser un atelier de concertation sur une réglementation visant à encadrer la gestion des résidus de CRD. 23.3 Réaliser une étude de faisabilité réglementaire et une analyse d'impacts sur une réglementation visant à encadrer la gestion des résidus de CRD. 23.4 Modifier la réglementation afin d'interdire les résidus de CRD dans les déchets pour tous les générateurs. 23.5 Informer les acteurs de la CRD des modifications réglementaires.							
Indicateurs de réussite	▪ Modification du règlement 839-2018; ▪ Nombre de centres de tri en Outaouais reconnus par le programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC; ▪ Pourcentage des résidus de CRD récupérés globalement; ▪ Pourcentage des résidus de CRD récupérés en provenance du secteur du bâtiment.							
Pratiques inspirantes	▪ La région de Metro Vancouver a une cible de 80 % de diversion des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis. Certaines des villes de cette région exigent que des matières spécifiques soient recyclées telles que le bois, les briques, l'asphalte, le métal, etc. alors que d'autres exigent une norme minimale de détournement des résidus de CRD pour chacun des projets de démolition ou les projets majeurs; ▪ À Halifax, les résidus de CRD générés par des projets de construction ou de démolition doivent être transportés vers un centre de tri reconnu et 75 % de ceux-ci doivent être détournés de l'enfouissement (cible atteinte); ▪ Certains arrondissements de Montréal ont déjà une clause de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) incluse dans tous les permis octroyés; ▪ 11 centres de tri sont déjà certifiés par RECYC-QUÉBEC dans la province en date de novembre 2021; ▪ Montréal a prévu inclure une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction dans son PGMR 2020-2025.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	25 000 \$	25 000 \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	60 000 \$
Ressources humaines (heures)	20	320	75	285	510	475	370	1985

24. Soutenir le développement d'une solution régionale de valorisation des déchets

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
La Ville de Gatineau participe au Regroupement régional de l'Outaouais depuis 2019 afin de trouver une solution au traitement des déchets en Outaouais. L'action vise à continuer la coordination de l'étude régionale pour la valorisation des déchets et à participer à l'évaluation des solutions proposées.	Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets.
Enjeux liés	
- Aucun lieu de traitement des déchets n'existe en Outaouais, ce qui signifie que tous les déchets générés à Gatineau (120 000 tonnes en 2020) sont traités hors région; - La totalité des ordures ménagères générées à Gatineau est présentement envoyée dans un lieu d'enfouissement à Lachute (674 000 km annuellement); - La portée régionale du projet d'infrastructure de valorisation des déchets implique des défis administratifs considérables; - En concordance avec le Plan climat et la vision d'une ville zéro déchet, la Ville de Gatineau soutenir l'implantation d'une technologie de traitement des déchets répondant aux critères de valorisation selon la législation en vigueur.	
Parties prenantes	
- Porteur : Service de l'environnement; - Partenaires : Conférence des préfets de l'Outaouais (Regroupement régional), Service des finances (Approvisionnements), CREDDO	
Solution	
Continuer la participation de la Ville de Gatineau dans toutes les étapes menant à un projet régional de valorisation des déchets en Outaouais.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ Continuité de l'Action 26 du PGMR 2016-2020; ▪ La Ville de Gatineau a coordonné un Regroupement régional de l'Outaouais, avec le soutien du CREDDO, depuis 2019 afin de réaliser une étude comparative du traitement des déchets en Outaouais et dans la région de la capitale nationale, étude subventionnée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de l'Outaouais; ▪ Le rapport d'étude d'opportunité a été déposé en juin 2020 auprès de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO); ▪ La Conférence des préfets de l'Outaouais a résolu le 24 août 2020 de poursuivre le projet d'étude avec la volonté de réaliser les étapes subséquentes en mettant sur pied une structure de gouvernance pour poursuivre le projet; ▪ Un appel d'intérêt menant à un appel d'offres pour la solution régionale des déchets est prévu en 2022.							
Mesures proposées	24.1 Participer au déroulement du projet de solution régionale de traitement des déchets en mettant de l'avant la hiérarchie des 3RV-E et l'importance d'une technologie répondant aux critères et définitions de la valorisation selon la législation en vigueur. 24.2 Assurer l'acceptabilité sociale du projet auprès des Gatinois.							
Indicateurs de réussite	▪ Solution retenue répondant aux critères de valorisation selon les lois et politiques en vigueur; ▪ % de citoyens ayant une opinion favorable au projet de valorisation des déchets.							
Pratique inspirante	▪ L'entreprise Enerkem a lancé en 2017 la production de biocarburants à son usine de traitement des déchets d'Edmonton. Leur technologie utilise des matières résiduelles normalement destinées à l'enfouissement ou à l'incinération, comme des textiles, des plastiques non recyclables, des déchets ligneux ou des contenants alimentaires souillés, pour produire de l'éthanol cellulosique. Avec un groupe de partenaires, Enerkem a annoncé la construction projetée de sa deuxième usine de biocarburants au Canada, Recyclage Carbone Varennes, qui sera située à Varennes au Québec. La mise en service de la première phase est prévue pour 2023.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$) 	75 000 \$	86 000 \$	137 000 \$	58 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	366 000 \$
Ressources humaines (heures) 	455	455	560	260	260	260	260	2510

25. Poursuivre l'optimisation du réseau d'écocentres existant

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les écocentres existants sont de plus en plus sollicités, tant en nombre de visites que de matières apportées. L'action vise à développer une approche globale pour le réseau d'écocentres en planifiant les ressources nécessaires pour optimiser les écocentres existants afin de faire face à cette demande grandissante.	▪ Récupérer 70 % des résidus de CRD en 2029; ▪ Récupérer 85 % des résidus de CRD du secteur résidentiel en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
▪ Depuis l'implantation de la gratuité et du nombre de visites illimitées aux écocentres en 2017 : ▪ Le nombre de visites a triplé à l'écocentre de Hull et doublé à l'écocentre de l'Aéroparc et se situait respectivement de 56 000 visites et de 86 000 visites en 2020; ▪ Le tonnage de matières apportées a doublé aux deux écocentres et se situait respectivement à 4 000 tonnes et à 7 800 tonnes pour Hull et l'Aéroparc en 2020; ▪ Pour faire face à cette augmentation croissante, les heures d'ouverture des écocentres ont été augmentées à plusieurs reprises depuis 2017, mais, malgré cela, l'attente peut être longue à certains moments de l'année (plus de 30 minutes); ▪ Lorsqu'ouvert, l'écocentre de Hull est près de deux fois plus occupé que l'écocentre de l'Aéroparc (nombres de visites et tonnage par heure); ▪ À l'heure actuelle, les heures d'ouverture de l'écocentre de Hull ne peuvent pas être bonifiées davantage étant donné les activités du centre de transbordement le jour qui ont lieu sur le même site; ▪ Suite à l'ouverture de l'écocentre d'Aylmer, l'écocentre de Hull devra rester en activités pour permettre à un plus grand nombre de citoyens d'être situés à moins de 15 km d'un écocentre (distance au-delà de laquelle il est reconnu que les usagers sont moins enclins à utiliser ces infrastructures (Chamard, 2019); ▪ Mis à part le nombre total de visites aux écocentres, aucune donnée n'est disponible (nombre de visites par adresse, provenance des citoyens, etc.) afin d'aider à la prise de décision puisqu'il n'y a plus de logiciel de suivi des visites depuis l'implantation de la gratuité aux écocentres; ▪ Étant donné l'absence d'un logiciel de suivi des visites, il est difficile de cibler la provenance des matières apportées par les différents usagers (résidentiel vs commercial); ▪ En 2020, près de 12 000 tonnes de matières ont été apportées par les citoyens aux écocentres sur un potentiel estimé à 26 000 tonnes (Chamard, 2019); ▪ Les petites entreprises n'ont pas accès aux écocentres pour se départir de certaines matières (RDD, peintures, piles, pneus et styromousse) bien que certaines pourraient être intéressées par ce service. La faible quantité qu'ils génèrent n'est pas suffisante pour faire appel à une compagnie spécialisée dans le domaine; ▪ Le gouvernement a annoncé que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles inclura un critère pour « <i>favoriser le développement du réseau d'écocentres pour les résidus de bois, notamment par l'amélioration de leur accessibilité et l'instauration de bonnes pratiques</i> » (SVMQ, 2020). Les détails de ce critère n'ont pas été dévoilés. Une révision est en cours par le MELCC et l'ajout de ce critère pourrait être retiré ou reporté.	

Parties prenantes	
- Porteur : Service de l'environnement; - Partenaires : Service des communications, Service de l'informatique.	
Solutions	
- Poursuivre le plan d'optimisation du réseau d'écocentres de Gatineau pour augmenter les tonnages récupérés et améliorer leur accessibilité; - Étudier la faisabilité de réaménager l'écocentre de Hull pour augmenter l'accessibilité et en faire un écocentre permanent; - Implanter un logiciel de suivi des visites aux écocentres; - Analyser la possibilité que les petites entreprises aient accès aux écocentres pour la gestion de certaines matières additionnelles.	
État de la situation, outils existants et mesures engagées	84 % des citoyens affirment être satisfaits de l'apport de résidus de CRD et de RDD aux écocentres et 93 % connaissent ce service (Léger, avril 2021; Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois jusqu'en 2023 ou épuisement des fonds. Une seule demande admissible par écocentre municipal : - Subvention de 75 000\$ reçue de RECYC-QUÉBEC à l'automne 2021 pour apporter des améliorations à l'écocentre de Hull en 2022-2023.
Mesures proposées	25.1 Étudier la faisabilité de réaménager l'écocentre de Hull afin de pouvoir élargir davantage les heures d'ouverture et améliorer la fluidité et la sécurité des usagers. 25.2 Implanter un logiciel de suivi des visites aux écocentres. 25.3 Analyser les données statistiques et au besoin émettre des recommandations. 25.4 Analyser la possibilité de bonifier l'accès aux écocentres municipaux aux ICI selon le principe utilisateur-payeur pour certaines matières additionnelles. 25.5 Assurer la conformité des écocentres municipaux aux critères du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, le cas échéant. 25.6 Élaborer une stratégie de communication pour inciter les citoyens à fréquenter les écocentres en période de plus faible achalandage.
Indicateurs de réussite	- Réalisation de l'étude de faisabilité pour réaménager l'écocentre de Hull; - Implantation d'un logiciel de suivis des visites aux écocentres; - Réalisation d'une analyse pour permettre aux entreprises d'apporter certaines matières additionnelles aux écocentres; - Tonnage de matières apportées aux écocentres; - Taux de récupération des résidus de CRD du secteur résidentiel; - Taux de récupération des résidus de CRD du secteur ICI.
Pratiques inspirantes	- À Saint-Alphonse, la municipalité ouvrira en 2022 un écocentre 2.0, avec un centre de réemploi et un parcours éducatif; - La MRC de Rouville a implanté un logiciel de suivi des visites en 2021 pour obtenir un meilleur portrait des matières reçues dans les conteneurs et ainsi mieux définir la clientèle qui utilise le service;

	- Plusieurs logiciels de suivis existent déjà : ERP Maximum, Sigmasys, etc.; - Les écocentres de Lévis et Longueuil sont ouverts quelques soirs par semaine pour améliorer le service à leurs citoyens; - L'écocentre de Granby possède un espace réemploi de même qu'un projet pilote de boutique en ligne pour donner une deuxième vie aux matériaux et articles en bon état.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	60 000 \$	25 000 \$	31 000 \$	- \$	32 500 \$	- \$	34 000 \$	182 500 \$
Ressources humaines (heures)	330	315	280	210	210	210	210	1765
Subvention potentielle Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois	(30 000 \$)	À déterminer	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(30 000 \$)

26. Bonifier le réseau d'écocentres de Gatineau

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les écocentres existants sont de plus en plus sollicités, tant en nombre de visites que de matières apportées. De plus, les secteurs Aylmer, Buckingham et Masson-Angers sont moins bien desservis par le réseau d'écocentres actuel. L'action vise à développer une approche globale pour le réseau d'écocentres en planifiant les ressources nécessaires pour bonifier les services d'écocentres offerts actuellement afin de faire face à cette demande grandissante.	▪ Récupérer 70 % des résidus de CRD en 2029; ▪ Récupérer 85 % des résidus de CRD du secteur résidentiel en 2029; ▪ Maintenir les acquis de performance en ce qui concerne l'élimination de déchets ultimes par personne.
Enjeux liés	
▪ La majorité des résidents des secteurs Aylmer, Buckingham et Masson-Angers sont situés à plus de 15 km de l'écocentre le plus près, distance au-delà de laquelle il est reconnu que les usagers sont moins enclins à utiliser ces infrastructures (Chamard, 2019); ▪ En 2020, près de 12 000 tonnes de matières ont été apportées par les citoyens aux écocentres alors que dans un réseau d'écocentres optimal, on estime qu'environ 26 000 pourraient être récupérées (Chamard, 2019); ▪ Le projet pilote d'écocentres mobiles temporaires en 2021 a connu du succès: ▪ 502 visites au printemps et 583 à l'automne à Aylmer; ▪ 255 visites au printemps et 116 à l'automne dans le secteur Buckingham; ▪ Le gouvernement a annoncé que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles inclura un critère pour « <i>favoriser le développement du réseau d'écocentres pour les résidus de bois, notamment par l'amélioration de leur accessibilité et l'instauration de bonnes pratiques</i> » (SVMO, 2020). Les détails de ce critère n'ont pas été dévoilés. Une révision est en cours par le MELCC et l'ajout de ce critère pourrait être retiré ou reporté.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement, Service des infrastructures; ▪ Partenaires : Service de l'urbanisme et du développement durable, Service des communications.	
Solutions	
▪ Bonifier les services d'écocentres actuels, en particulier pour les secteurs Aylmer, Buckingham et Masson-Angers: ○ Poursuivre la tenue d'écocentres mobiles dans les secteurs moins bien desservis par les écocentres permanents; ○ Évaluer le besoin pour des services d'écocentre dans les secteurs Buckingham et Masson-Angers; ○ Augmenter les services offerts pour répondre aux critères « Écocentres » du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles lorsque ceux-ci seront rendus publics, le cas échéant; ▪ Suivre la progression du projet d'écocentre d'Aylmer.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- En 2020, le conseil municipal a mandaté le Service de l'environnement pour le développement d'un projet d'écocentre dans le secteur Aylmer; 84 % des citoyens affirment être satisfaits de l'apport de résidus de CRD et de RDD aux écocentres et 93 % connaissent ce service (Léger, 2021); Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois jusqu'en 2023 ou épuisement des fonds. Une seule demande admissible par écocentre municipal.							
Mesures proposées	26.1 Poursuivre les démarches pour la construction et la mise en exploitation de l'écocentre d'Aylmer. 26.2 Bonifier les services d'écocentres actuels, en particulier pour les secteurs Aylmer, Buckingham et Masson-Angers: - Poursuivre la tenue des écocentres mobiles jusqu'à l'ouverture de l'écocentre d'Aylmer puis réévaluer par la suite la pertinence de poursuivre; - Analyser les besoins pour accepter davantage de matières dans les écocentres mobiles et d'en augmenter leur fréquence; - Réaliser une étude pour analyser les besoins de services d'écocentres dans le secteur Buckingham / Masson-Angers; - Évaluer si les services d'écocentres existants sont suffisants pour répondre aux critères « Écocentres » du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles lorsque ceux-ci seront rendus publics et proposer des bonifications le cas échéant.							
Indicateurs de réussite	- Mise en exploitation de l'écocentre d'Aylmer; - Tenue d'écocentres mobiles pour les secteurs Aylmer, Buckingham et Masson-Angers; - Réalisation d'une étude de faisabilité pour un service d'écocentre dans les secteurs Buckingham ou Masson-Angers; % de citoyens résidant à moins de 15 km d'un écocentre; - Tonnage de matières apportées aux écocentres; - Tonnage de matières apportées aux écocentres mobiles; - Taux de récupération des résidus de CRD du secteur résidentiel; - Taux de récupération des résidus de CRD du secteur ICI.							
Pratiques inspirantes	- La Ville de Québec a tenu 8 écocentres mobiles en 2021 et la Ville de Laval en a tenu 4 afin de mieux desservir leurs citoyens; - La Ville de Longueuil a ouvert en 2020 un écocentre similaire à celui projeté dans le secteur d'Aylmer (dimension, capacité, etc.).							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$
Ressources humaines S.Env (heures)	70	70	35	35	175	35	35	525
Subvention potentielle Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités	- \$	- \$	- \$	- \$	(25 000 \$)	- \$	À déterminer	(25 000 \$)

27. Augmenter l'accessibilité à des points de dépôt de piles et produits électroniques

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Les piles et produits électroniques sont visés par une responsabilité élargie des producteurs et sont interdits dans les ordures ménagères. La Ville de Gatineau met à la disposition des citoyens des points de dépôt pour ces matières dans certains bâtiments municipaux. L'action vise à augmenter les points de dépôt des piles et produits électroniques dans les bâtiments municipaux pour augmenter leur récupération.	- Viser l'absence complète de RDD dans les ordures ménagères; - Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; - Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
- Les piles et produits électroniques contiennent des matières et métaux lourds qui peuvent être réactifs et corrosifs et qui peuvent donc constituer une source de contaminants lorsqu'ils sont enfouis ou rejetés dans l'environnement (RECYC-QUÉBEC, 2019); Selon l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC, 27 000 tonnes de RDD (qui incluent les piles) ont été envoyées à l'enfouissement à l'échelle de la province, soit 1,4 % des matières éliminées. Cela représente une hausse par rapport à 2011, où les RDD composaient 0,5 % des matières éliminées; - À Gatineau, en 2020, on trouvait 823 tonnes de RDD dans les ordures ménagères (1,7 % du tonnage collecté) et 191 tonnes dans la collecte des matières recyclables (0,6 % du tonnage collecté), ce qui est légèrement supérieur par rapport à la province; - À l'échelle provinciale, en 2018, les taux de récupération des produits électroniques variaient entre 1 % et 67 %, dépendamment du type de produit électronique (RECYC-QUÉBEC, 2018). Les taux de récupération démontrent que plus un produit électronique est petit, moins celui-ci est récupéré puisque plus facile à jeter à la poubelle; - À l'échelle provinciale, en 2018, le taux de récupération était de 54 % pour les piles rechargeables et 45 % pour les piles à usage unique (RECYC-QUÉBEC, 2018); - Il y a peu de points de récupération de l'ARPE pour les produits électroniques dans les secteurs d'Aylmer, Buckingham et Masson-Angers; - Selon un sondage aux citoyens, 82 % trient et apportent leurs piles, batteries et produits électroniques à l'écocentre ou dans les points de dépôts des programmes existants (Léger, 2021).	
Parties prenantes	
- Porteur : Service de l'environnement; - Partenaires : Service des travaux publics, Service des arts, de la culture et des lettres, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.	
Solution	
Augmenter les points de dépôt municipaux pour les piles et produits électroniques.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	▪ L'application DTRITUS permet de recenser les points de dépôt accessibles aux citoyens; Produits électroniques : ▪ ARPE-Québec gère le programme de responsabilité élargie des producteurs pour les produits électroniques et fournit des électrobacs pour récupérer les petits produits électroniques; ▪ Électrobac est un bac intelligent pour le dépôt de petits produits électroniques : lorsque plein, un signal est envoyé à la compagnie qui vient récupérer les produits électroniques déposés par les citoyens, donc aucune manutention n'est nécessaire de la part des employés; ▪ Plusieurs points de dépôt accessibles sur le territoire : ○ 10 points de dépôt acceptent les grands et petits électroniques (dont trois bâtiments municipaux); ○ 13 points de dépôt acceptent seulement les petits électroniques. Piles : ▪ Appel à Recycler gère le programme de responsabilité élargie des producteurs pour les piles. L'organisme fournit les contenants nécessaires à la collecte et à l'expédition des piles et batteries; ▪ 49 points de dépôts publics (dont six bâtiments municipaux) sont accessibles sur le territoire de Gatineau.
Mesures proposées	27.1 Réaliser un portrait des points de dépôts municipaux existants et potentiels. 27.2 Déployer graduellement des outils de collecte pour les piles et petits produits électroniques dans les différents bâtiments municipaux identifiés et assurer le suivi du déploiement et des collectes par la suite. 27.3 Analyser le besoin de points de dépôt supplémentaires pour les grands produits électroniques dans les secteurs d'Aylmer, Buckingham et Masson-Angers.
Indicateurs de réussite	▪ Nombre de bâtiments municipaux servant de point de dépôt pour les piles et produits électroniques; ▪ Quantité de piles et produits électroniques collectés dans les points de dépôts municipaux; ▪ Analyse de la possibilité de points de dépôts supplémentaires et recommandations.
Pratiques inspirantes	▪ La Ville de Montréal met à disposition des citoyens des points de récupération de piles dans ses bibliothèques, arénas et centres culturels, entre autres; ▪ La Ville de Laval a plus de 70 points de dépôts pour les piles et batteries, dans ses bâtiments municipaux (bibliothèques, centres communautaires, etc.) et une procédure a été mise en place pour qu'un employé soit responsable par bâtiment de l'envoi de la boîte à « Appel à Recycler » lorsque pleine. Au total, en incluant les points de dépôts publics du secteur privé, Laval compte 347 points de dépôts pour les piles et batteries (communication interne, 2020);

	La STM a installé des Électrobacs dans quelques stations de métro pour recycler les petits produits électroniques, mais aussi les cartes OPUS des utilisateurs.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	15 000 \$	15 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	112 000 \$
Ressources humaines (heures)	485	80	150	80	80	80	80	1035

28. Faciliter et soutenir le déploiement de solutions pour le secteur du réemploi

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Le secteur du réemploi à Gatineau connaît plusieurs défis relatifs à la récupération, l'entreposage, la réparation et le développement de débouchés pour la filière des encombrants, des textiles et des résidus de CRD. L'action vise à faciliter et soutenir le développement de solutions pour optimiser la chaîne du réemploi à Gatineau.	▪ Récupérer 85 % des résidus de CRD du secteur résidentiel en 2029; ▪ Réduire de 75 % les textiles résidentiels éliminés en 2029; ▪ Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg/hab d'ici 2029; ▪ Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux liés	
▪ Une quinzaine d'organismes œuvrent dans le réemploi sur le territoire gatinois. Ces organismes offrent plusieurs services (comptoirs de dons, collectes à domicile, réparation, etc.) et gèrent différentes filières de matières en provenance du secteur résidentiel (textiles, encombrants, articles usagés, etc.); ▪ Lors de la tournée de concertation des acteurs du réemploi, plus de la moitié des organismes rencontrés ont fait part d'un besoin criant d'espace d'entreposage pour les surplus de matières et de dons récupérés; ▪ Ce manque d'espace d'entreposage, combiné à des ressources et des débouchés locaux limités, ne favorise pas la hiérarchie des 3RV-E : des matières en bon état ou des matières qui auraient pu être réparées et redonnées localement sont recyclées, jetées ou vendues à des courtiers exportateurs; ▪ L'absence d'un lieu de convergence des flux de matières a pour effet de diviser les gisements et les débouchés potentiels; ▪ D'ailleurs, très peu d'entreprises ou organismes œuvrant dans le réemploi ou la réduction à la source détiennent les outils (mécaniques ou administratifs) leur permettant de compiler les tonnages de matières récupérées. Les flux de matières sont difficiles à estimer; ▪ Il n'existe pas de structure de concertation (regroupement régional ou de table de concertation) réunissant les différents acteurs du réemploi à Gatineau; ▪ Le dépôt de réemploi prévu aux écocentres municipaux depuis 2014 n'est pas optimal en raison de problèmes logistiques et d'un manque d'espace d'entreposage; ▪ Plusieurs matières (portes, bois, meubles, électroménagers, etc.) apportées par les citoyens aux écocentres municipaux sont en bon état et pourraient être réemployées ou réutilisées au lieu d'être mises dans les conteneurs destinés au recyclage, à la valorisation énergétique ou à l'enfouissement.	
Parties prenantes	
▪ Porteur : Service de l'environnement; ▪ Partenaires : Division de la planification stratégique, partenaires externes (OBNL ou entreprises de réemploi), Service des finances (Approvisionnements), Service des infrastructures, Service des biens immobiliers.	
Solutions	
▪ Identifier les enjeux de la chaîne du réemploi à Gatineau; ▪ Trouver une ou des solutions aux enjeux identifiés et faciliter leur déploiement.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- La Ville de Gatineau a adopté en 2020 une Politique d'économie sociale. L'orientation 5 de cette politique vise à « maximiser l'utilisation des leviers municipaux pour renforcer la contribution de l'économie sociale au développement de Gatineau»; - Projet en cours pour un futur écocentre dans le secteur ouest et possibilité de prévoir une infrastructure connexe pour le réemploi; Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC en cours; - Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités finance des études de faisabilité de projet et des projets d'immobilisation (comme une ressourcerie ou un entrepôt communautaire); - Certains bâtiments municipaux sont inoccupés ou vacants et pourraient avoir d'autres usages.							
Mesures proposées	28.1 Effectuer une activité de consultation auprès des organismes et entreprises de réemploi afin d'identifier les principaux enjeux et les pistes de solution. 28.2 Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une solution répondant aux enjeux identifiés, incluant une analyse des gisements, des débouchés et des sources de financement disponibles. En fonction des résultats de l'étude de faisabilité : 28.3 Élaborer le modèle d'affaires. 28.4 Réaliser un processus d'approvisionnement. 28.5 Soutenir l'implantation de la solution.							
Indicateurs de réussite	- Tenue de l'activité de concertation; - Réalisation de l'étude de faisabilité; - Identification d'une solution répondant aux enjeux du secteur du réemploi.							
Pratiques inspirantes	Matériauthèque aux Îles de la Madeleine, située à l'écocentre municipal et géré par la municipalité; Ressourcerie de Rouyn-Noranda, située dans le centre-ville et gérée par un OBNL. Partenariat pour recevoir les matières de l'écocentre municipal; Espace réemploi aux écocentres de Granby et Waterloo; Magasin de réemploi à Manicouagan financé par le Fonds municipal vert de la FCM; Revente et réemploi dans les écocentres de la Haute-Côte-Nord; Concertation des OBNL de la récupération et du réemploi du textile pour une proposition de partenariat avec l'agglomération de Montréal; La Petite Rockette, un modèle de ressourcerie française qui offre la collecte, le tri, la valorisation et la redistribution de matières, ainsi que des ateliers de co-réparation pour engager les citoyens du quartier.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$)	15 000 \$	65 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	80 000 \$

Ressources humaines (heures)	260	520	400	70	70	70	70	1460
Subvention potentielle Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités	(7 500 \$)	(32 500 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(40 000 \$)

29. Contribuer à la planification des sites d'entreposage des résidus de CRD municipaux

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
De par ses activités, la Ville génère des matières qui nécessitent parfois d'être entreposées avant de pouvoir s'en départir (branches et résidus d'abattage d'arbres, balayures de rue, sacs de sable, agrégats, etc.). Par contre, certains sites d'entreposage actuels ne répondent pas à l'ensemble des normes du MELCC. L'action vise à contribuer à la planification de sites municipaux d'entreposage de matières résiduelles répondant aux normes et exigences du gouvernement du Québec.	Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
- Actuellement, certains sites municipaux d'entreposage de matières résiduelles ne respectent pas certaines normes environnementales de la LQE; - Si la Ville ne procède pas à la mise aux normes de ces sites d'entreposage, ceux-ci seraient menacés de fermeture.	
Parties prenantes	
- Porteur : Service de l'environnement, Service des travaux publics, Service des infrastructures; - Partenaires : Service de l'urbanisme et du développement durable.	
Solutions	
- Accompagner les services municipaux pour la mise aux normes des sites municipaux d'entreposage de matières résiduelles; - Étudier la faisabilité d'intégrer au réseau d'écocentres des lieux d'entreposage conformes pour les services municipaux concernés.	

État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Le Règlement de zonage de la Ville définit les endroits où il est possible d'établir des sites d'entreposage de matières résiduelles; - Le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du gouvernement du Québec définit les normes et critères environnementaux à respecter pour les sites d'entreposage de matières résiduelles; - Le Service des travaux publics et le Service des infrastructures ont exprimé leur volonté de collaborer avec le Service de l'environnement pour coordonner le développement de sites d'entreposage des matières qui pourraient s'arrimer avec l'optimisation et la bonification du réseau d'écocentres. - Plusieurs matières sont générées lors de travaux effectués par des entrepreneurs et ceux-ci vivent également des enjeux de transport et entreposage.							
Mesures proposées	29.1 Étudier les sites et méthodes d'entreposage de matières résiduelles - Évaluer les besoins d'entreposage du Service des travaux publics et Service des infrastructures (superficie, type de matières à entreposer, etc.); - Faire une revue des normes, règlements et autorisations à respecter pour répondre aux besoins d'entreposage des services municipaux. Selon les résultats de l'étude: 29.2 Réaliser les plans et devis pour intégrer des sites d'entreposage des matières au réseau d'écocentres. 29.3 Procéder à l'aménagement des sites d'entreposage.							
Indicateurs de réussite	- Réalisation de l'étude de faisabilité pour intégrer les sites d'entreposage municipaux de matières résiduelles aux écocentres; - Mise aux normes des sites existants ou aménagement de sites municipaux d'entreposage conformes.							
Estimation des ressources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous-total
Ressources financières PGMR (\$) 	- \$	50 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	50 000 \$
Ressources humaines (heures) 	35	140	70	70	70	70	70	5255

30. Assurer le suivi et la reddition de comptes liés au PGMR

Description de l'action	Objectifs traités par l'action
Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, le PGMR doit comprendre un « système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan [...] » (Article 53.9 de la <u>LQE</u>). L'action vise à mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre du PGMR et la reddition de comptes auprès des différents intervenants.	Faire preuve d'exemplarité municipale.
Enjeux liés	
- Le versement des subventions prévues dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est conditionnel à la transmission annuelle au MELCC d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR et de l'atteinte des objectifs. En 2020, la valeur de la subvention reçue dans le cadre du programme de redistribution des redevances était de 3,8 millions de dollars; - Chaque année, la Ville doit effectuer une déclaration de coût net de la collecte sélective de matières recyclables appuyée d'un rapport d'auditeur indépendant dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Ce processus est obligatoire afin d'obtenir la compensation d'environ 92 % des coûts de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables. En 2020, la valeur de la compensation reçue était de 6,6 millions de dollars; - Ces deux rapports effectués sur une base annuelle requièrent des ressources humaines, qui sont présentement à statut temporaire; - Les outils de suivi d'avancement des actions et des données statistiques (tonnages, taux de récupération, performance) sont limités et pourraient être bonifiés afin de faciliter la compilation des données en vue des bilans et rapports annuels; - Les bilans annuels du PGMR des dernières années n'ont pas été rendus publics; - Beaucoup de données sont manquantes ou incomplètes en ce qui a trait à la traçabilité des matières gérées ou générées par la Ville de Gatineau; - Plusieurs règlements provinciaux pourraient être modifiés (nouvelles REP, nouveaux critères pour la redistribution des redevances, traçabilité des matières résiduelles, etc.) et de nouveaux objectifs pourraient être visés par les stratégies et politiques gouvernementales au cours de l'actuel PGMR; - L'obligation légale pour les municipalités régionales d'avoir un PGMR en vigueur implique un besoin permanent de ressources pour effectuer la mise en œuvre du PGMR, mais également son suivi, sa révision et la transition vers le prochain PGMR.	
Parties prenantes	
- Porteur : Service de l'environnement; - Partenaires : Service des finances, Services des communications, Service de l'informatique.	

Solutions	
- Se doter d'outils et méthodes facilitant la traçabilité des matières, le suivi de l'état d'avancement des actions et la reddition de comptes; - Assurer une veille réglementaire et participer aux activités et consultations concernant les changements réglementaires liés à la GMR; - Prévoir les ressources nécessaires à long terme pour effectuer le suivi, la révision et la transition vers les prochains PGMR.	
État de la situation, outils existants et mesures engagées	- Action 18 du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR : Mettre en place les outils appropriés pour avoir une traçabilité des matières et mieux suivre la performance de la gestion des matières résiduelles au Québec; - Bilans annuels de la mise en œuvre du PGMR transmis au MELCC; - Recensement et suivi interne des tonnages gérés sur une base mensuelle; - Référentiel interne mis à jour annuellement : Pratiques et conditions de compilation des données relatives à la gestion des matières résiduelles résidentielles de la Ville de Gatineau; - Participation du Service de l'environnement à différents comités et consultations en vue de changements réglementaires liés à la GMR.
Mesures proposées	30.1 Bonifier les outils de suivi des indicateurs de performance grâce à : - La réalisation d'études de caractérisation annuelles ou au besoin; - L'identification des méthodes de traçabilité des matières sur le territoire; - Le développement d'un tableau de bord. 30.2 Poursuivre les activités de reddition de comptes liées au PGMR, soit : - La réalisation, sur une base annuelle, des vérifications financières et vérifications des tonnages gérés; - La rédaction des bilans annuels de mise en œuvre du PGMR; - La diffusion des bilans annuels et certaines données pertinentes du tableau de bord accessibles au public dans un souci de transparence; - L'identification des risques potentiels et moyens de contingence pour l'ensemble du plan d'action. 30.3 Assurer une veille réglementaire en lien avec la GMR. 30.4 Participer aux activités et consultations des partenaires et organismes gouvernementaux pour assurer l'atteinte des objectifs du PGMR. 30.5 Prévoir les ressources pour la réalisation des différentes étapes légales liées à la révision du PGMR actuel et l'élaboration des prochains PGMR.
Indicateurs de réussite	- Mise en place d'outils de suivi des indicateurs de performance; - Réalisation d'études de caractérisation; - Obtention des subventions relatives à la redistribution des redevances et à la compensation de la collecte sélective; - Nombre de bilans annuels du PGMR réalisés et accessibles au public.
Pratiques inspirantes	Ville de Lévis et Communauté métropolitaine de Québec : bilans annuels de mise en œuvre du PGMR au grand public; Communauté métropolitaine de Montréal : Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles; Traces Québec, un système gouvernemental de traçabilité pour les sols contaminés excavés.

Estimation des res- sources nécessaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sous -total
Ressources financières PGMR (\$)	55 000 \$	40 500 \$	65 500 \$	41 000 \$	66 000 \$	71 500 \$	167 000 \$	506 500 \$
Ressources humaines (heures)	1065	1000	660	660	1570	2550	4710	12215